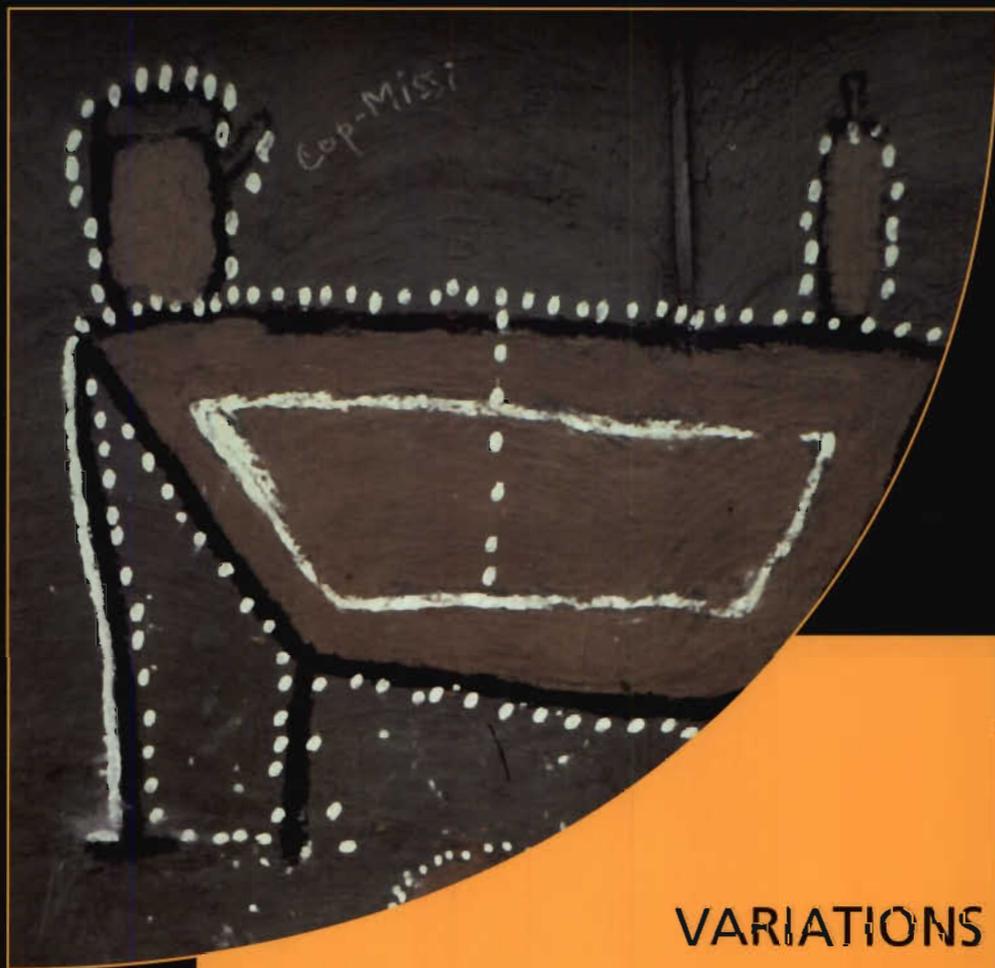


N° 31 - 2004

# autrepart

Revue de sciences sociales au Sud



VARIATIONS

IRD  
Éditions

ARMAND  
COLIN



Articles en lignes sur  
[www.editions-sedes.com](http://www.editions-sedes.com)

P.-D.G. Armand Colin  
**Nathalie de Baudry d'Asson**

Commission paritaire  
**En cours**

ISSN  
**En cours**

Administration  
**Armand Colin**  
21, avenue du Montparnasse  
75006 Paris

Rédaction  
**IRD**  
32, rue Henri-Varagnat  
93143 Bondy cedex

Maquette  
**Armand Colin**

Couverture  
**Béatrice Garnier**

Périodicité  
**revue trimestrielle**

Impression  
**Imprimerie Chirat**  
42540 Saint-Just-la-Pendue

Dépôt légal  
**Décembre 2004, N° 4426**

© Armand Colin/IRD

Illustration de couverture:

Décoration sur une église ou une maison, à l'argile, au kaolin et au charbon de bois, Cameroun.  
Jean-Michel Prud'hom, © IRD

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous pays. En application de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1992, il est interdit de reproduire, même partiellement, la présente publication sans l'autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

*All rights reserved. No part of this publication may be translated, reproduced, stored in a retrieval system or transmitted in any form or any other means, electronic, mechanical, photocopying recording or otherwise, without prior permission of the publisher.*

**Autrepart** est une revue à comité de lecture coéditée par l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et les éditions Armand Colin. Son objectif est de promouvoir la réflexion sur la complexité et les dynamiques des sociétés du Sud, en mouvement permanent pour penser et redéfinir leur propre réalité. Ces sociétés font face à des changements économiques, sociaux, politiques, écologiques... Les phénomènes de mondialisation relativisent l'autonomie des États, les inégalités intra et internationales se creusent, des transformations majeures affectent tantôt les politiques des États, tantôt la nature même des institutions. Les réactions et les adaptations multiformes des sociétés du Sud à ces changements sont au cœur des interrogations de la revue. Le caractère transversal des sujets abordés implique en général de rassembler des textes relevant des différentes disciplines des sciences sociales.

#### COMITÉ DE PARRAINAGE

Claude Bataillon, Jean Coussy, Alain Dubresson, Françoise Héritier, Hervé Le Bras, Elikia M'Bokolo, Laurence Tubiana

#### COMITÉ DE RÉDACTION

Virginie Baby-Collin (Université de Provence)  
Sylvie Bredeloup (IRD)  
Carole Brugeilles (Université Paris X Nanterre)  
René Collignon (CNRS)  
Anne Doquet (IRD)  
Philippe Gervais-Lambony (Université Paris X Nanterre)  
Christophe Z. Guilmoto (IRD)  
Jean-François Huchet (Université Rennes 2)  
Marie-José Jolivet (IRD)  
Marie Ladier-Fouladi (CNRS)  
Marc Le Pape (CNRS)  
Jean-Yves Martin (IRD)  
Évelyne Mesclier (IRD)  
Sandrine Mesplé-Somps (IRD)  
Carlos Quénan (IHEAL – Université la Sorbonne)

#### DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Serge Calabre

#### DIRECTRICE DE LA RÉDACTION

Laurence Quinty

#### SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION

Dominique Lopés

**Autrepart**, sur le site de l'IRD  
[www.autrepart.ird.fr](http://www.autrepart.ird.fr)

#### Indexé dans / Indexed in

- INIST-CNRS
- INGENTA

## Sommaire

### Variations

<b>Chantal Blanc-Pamard, Emmanuel Fauroux : L'illusion participative. Exemples ouest-malgaches</b> .....	3
<b>Jean-Yves Parris : Entre forêt et côte : l'inclusion négociée des Marrons ndjuka du Surinam</b> .....	21
<b>Rachel Effantin, Bernard Hubert : Politique de stabilisation foncière et conservation de la biodiversité : le cas de la Réserve de Biosphère Maya, Petén (Guatemala)</b> .....	35
<b>Olivier Pliez : La fin de l'État démiurge ? Les nouvelles facettes de l'urbain dans le Sahara libyen</b> .....	59
<b>Joël Noret : Le pentecôtisme au Togo : éléments d'histoire et développement</b> .....	75
<b>Éric Lanoue : La société ivoirienne au fil de ses réformes scolaires : une politique d'éducation « intermédiaire » est-elle possible ?</b> .....	93
<b>Kirsten Koop : L'Île Maurice à l'ère de la mondialisation. Un modèle d'un développement de rattrapage ?</b> .....	109
<b>Laurence Becker, Yoboué N'guessan : Le riz dans l'ancienne « Boucle du cacao » de Côte d'Ivoire</b> .....	133
<b>Point de vue sur...</b>	
<b>Jean-Marc Fournier, Vincent Gouëset : L'eau : objet privilégié pour le croisement des recherches nord-sud ? À propos du FIG de Saint-Dié des Vosges, et de quelques publications récentes sur le thème de l'eau potable</b> .....	151
<b>Notes de lecture</b>	
<b>Danièle Dehouve, <i>La géopolitique des Indiens du Mexique. Du local au global</i></b> .....	167
<b>Gervais Beninguise, <i>Entre tradition et modernité. Fondements sociaux de la prise en charge de la grossesse et de l'accouchement au Cameroun</i></b> .....	168
<b>Christophe Vandeschrick, Jean-Marie Wautelet, <i>De la statistique descriptive aux mesures des inégalités</i></b> .....	170
<b>Bernard Brun, Annie-Hélène Dufour, Bernard Picon, Marie-Dominique, Ribéreau-Gayon, <i>Cabanos, cabanons et campement. Formes sociales et rapports à la nature en habitat temporaire</i></b> .....	171
<b>Résumés/Abstracts</b> .....	175

## Déjà parus

- 1997 1 *Les arts de la rue dans les sociétés du Sud*, Michel Agier et Alain Ricard  
2 *Familles du Sud*, Arlette Gautier et Marc Pilon  
3 *Variations*  
4 *Empreintes du passé*, Edmond Bernus, Jean Polet, Gérard Quéchon
- 1998 5 *Communautés déracinées dans les pays du Sud*, Véronique Lassailly-Jacob  
6 *Échanges transfrontaliers et intégration régionale en Afrique subsaharienne*, Johny Egg et Javier Herrera  
7 *Variations*  
8 *Droque et reproduction sociale dans le tiers monde*, Éric Léonard
- 1999 9 *La forêt-monde en question*, François Verdeaux  
10 *Afrique : les identités contre la démocratie*, René Otayek  
11 *Variations*  
12 *Le sida des autres. Constructions locales et internationales de la maladie*, Claude Fay
- 2000 13 *Survivre grâce à... Réussir malgré... l'aide*, Bernard J. Lecomte, Jean-David Naudet  
14 *Logiques identitaires, logiques territoriales*, Marie-José Jolivet  
15 *Variations*  
16 *Afrique noire et Monde arabe. continuités et ruptures*, Emmanuel Grégoire, Jean Schmitz
- 2001 17 *Des écoles pour le Sud : stratégies sociales, politiques étatiques et interventions du Nord*, Marie-France Lange  
18 *Les jeunes : hantise de l'espace public dans les sociétés du Sud*, René Collignon, Mamadou Diouf  
19 *Variations*  
20 *Les fonctionnaires du Sud entre deux eaux : sacrifiés ou protégés ?*, Marc Raffinot, François Roubaud
- 2002 21 *Gérer la ville : entre global et local*, Élisabeth Dorier-Apprill, Sylvie Jaglin  
22 *Diasporas, développements et mondialisations*, Rosita Fibbi, Jean-Baptiste Meyer  
23 *Variations*  
24 *Les images de l'identité*, Denis Vidal
- 2003 25 *Dynamique résidentielles dans les villes du Sud*, Monique Bertrand  
26 *Sociétés dans la guerre*, Yves Goudineau  
27 *Variations*  
28 *L'éthique médicale dans les pays en développement*, Doris Bonnet
- 2004 29 *Les objets de la santé*, Laurent Vidal  
30 *Gouverner les hommes et les ressources*, Jean-Pierre Chauveau, Jean-Pierre Jacob, Pierre-Yves Le Meur

## ERRATUM

Dans le n° 29/2004 de la revue *Autrepart*, la légende de la photo de couverture est la suivante : *Soin indispensable aux jeunes enfants, la vaccination à l'hôpital, au dispensaire, à la PMI (Protection maternelle et infantile) ou dans les soins itinérants au sein des villages. Aujourd'hui, la consultation pédiatrique possède aussi ses rites et ses symboles*, Région de Niakher, Sénégal. Annick Aing, © IRD.

## L'illusion participative Exemples ouest-malgaches

*Chantal Blanc-Pamard \**, *Emmanuel Fauroux \*\**

*Quand tu dis la vérité, n'oublie pas le mensonge.  
Proverbe sakalava*

Depuis un petit nombre d'années, la manière dont les pays occidentaux envisagent leur aide au développement est en cours de profonde transformation. Avant les années quatre-vingt ou, parfois, quatre-vingt-dix, le développement a surtout été conçu sur la base d'innovations techniques qu'il convenait de diffuser dans les sociétés cibles. Le progrès technique était en quelque sorte octroyé à des populations qui, le plus souvent, ne l'avaient pas demandé. Dans les milieux spécialisés, on ne pensait pas que cette verticalité de l'«aide» pouvait constituer un problème. Si la qualité de l'innovation était suffisante, elle diffuserait spontanément ses bienfaits, soit directement (chacun chercherait à imiter la réussite de son voisin), soit indirectement (celui qui n'adopterait pas l'innovation serait éliminé de la compétition économique). On sait que ce scénario n'a pas bien fonctionné dans la réalité. Très souvent l'innovation ne s'est pas diffusée, mais, plus grave encore, elle n'est pas parvenue à se maintenir durablement dans les lieux, pourtant bien circonscrits, où l'on avait choisi de l'implanter, souvent avec une forte assistance (technique, financière, politique...) venue de l'extérieur<sup>1</sup>. Les spécialistes du développement se sont employés à trouver une explication quasiment générale à ce problème. L'échec des dites interventions serait principalement lié à une «approche top-down» qui ne permet pas aux intéressés de s'approprier véritablement l'innovation. Il conviendrait d'inverser cette approche, de redécouvrir les savoirs paysans, de démocratiser les décisions, d'appren-

---

\* Géographe CNRS, CEAF, 54, bd. Raspail 75006, Paris, cbp@ehess.fr.

\*\* Anthropologue IRD, UR 102, UMR ADES, 12, esplanade des Antilles 33607 Pessac cedex, fauroux@ades.cnrs.fr.

1. Un colloque en 1978 sur ce thème a fait date à Ouagadougou, organisé par des géographes de l'Orstom, «Maîtrise de l'espace agricole et développement en Afrique tropicale. Logique paysanne et rationalité technique», dont les actes ont été publiés en 1979. Voir également Eldin et Milleville [1989], Dupré [1990], Mathieu [1993], Baré [1994 et 1997].

dre à recueillir les initiatives spontanées venues de la base<sup>2</sup>... Dans cette perspective nouvelle, «développer» consisterait à susciter les initiatives «spontanées»<sup>3</sup>, à choisir les meilleures parmi elles et à aider les bailleurs de fonds à en permettre la réalisation. La pensée dominante, aujourd'hui, a encore évolué : c'est en encourageant le fonctionnement démocratique de ces sociétés, en aidant les éléments les plus dynamiques à parler et à agir, malgré des règles sociales les réduisant au silence, qu'on pourra favoriser des solutions vraiment adaptées aux réalités et pousser les intéressés à s'approprier véritablement les actions qui les concernent<sup>4</sup>. La «participation»<sup>5</sup>, aussi démocratique que possible, est désormais recommandée de toutes parts et, sauf exception, les bailleurs ne soutiendraient plus un projet qui ne la considérerait pas comme une priorité. C'est notamment le cas à Madagascar depuis une dizaine d'années<sup>6</sup>.

Les années 1990 marquent une évolution des politiques de gestion des ressources naturelles avec une volonté de préserver la biodiversité malgache par des actions en matière de gestion durable des forêts et de formation des acteurs. En 1990, Madagascar est le premier pays de l'ensemble africain à avoir adopté une Charte sur l'Environnement. La même année, le pays s'accorde avec les grands bailleurs de fonds (Banque mondiale, USAID, Coopération française) pour se doter d'un Plan d'Action Environnemental (PAE) sur 15 ans. Madagascar s'oriente vers une gestion contractuelle des ressources naturelles, en raison, d'une part, d'une revendication violente des acteurs locaux face à la faillite de l'État central et à certains aspects exagérément conservacionnistes du premier Plan Environnemental (PE I) et, d'autre part, de l'évolution des approches environnementales au niveau international avec une reconnaissance du rôle des populations.

Pour un chercheur en sciences sociales, qu'il soit anthropologue ou géographe, il est clair que ce retournement stratégique constitue un véritable progrès [Sardan, 1995 et 2001]. Les populations locales commencent à exister de manière concrète, on entrevoit leur hétérogénéité et leur complexité, on les devine imaginatives, préoccupées de leur propre devenir, on efface l'image de gens enfermés dans l'immuable, indifférents ou inaptes au progrès<sup>7</sup>... Pourtant cette perspective pêche sans doute encore par une simplification abusive qui pousse à croire que les sociétés rurales du Tiers Monde savent naturellement fonctionner

2. Voir Cernea [1998], Chambers [1990], Chambers, Pacey, Thrupp [1994], Scoones et Thompson [1999].

3. On ne peut pas occulter l'ambiguïté de ce souhait légitime.

4. Voir à ce sujet Aubert [2002], Cling *et alii* [2002], Lévy [2002].

5. On peut lire dans la très nombreuse littérature sur ce thème que la participation favorise la promotion de l'auto-développement des communautés villageoises et une prise en charge active de leur propre avenir.

6. Et pas seulement dans ce pays. Voir, par exemple, Harrison [2002].

7. Des agronomes du département Systèmes Agraires et Développement (SAD) de l'INRA posent également la question de la participation dans le domaine de la production de connaissance, ce qui requiert un renouvellement des pratiques des organismes de recherche et de développement agricole [Albaladejo et Casabianca, 1995].

sur une base démocratique et participative. Il en est ainsi, au moins, dans l'Ouest et le Sud-Ouest malgaches où nous avons eu l'occasion de voir fonctionner des projets, des associations, des groupements... qui pensaient que le fonctionnement démocratique d'une assemblée fait partie à peu près de la culture autochtone<sup>8</sup>.

C'est pourtant, encore, très probablement une illusion dans de très nombreux cas, comme l'annonce le premier point. Cette illusion risque de conduire les projets et les opérations reposant sur l'approche participative à de nouveaux échecs, même s'ils se révèlent moins cinglants que les échecs d'autrefois (2). Au fil du temps, toutefois, on peut espérer que la « participation » deviendra moins illusoire (3). Cette démarche s'inscrit d'ailleurs dans le contexte de démocratisation, de décentralisation et de désengagement de l'État (4). La « gestion partagée » vise également à laisser aux communautés villageoises une réelle autonomie, notamment dans la protection de l'environnement (5).

### Les composantes de l'illusion participative

Les assemblées délibérantes ne sont pas inconnues dans le fonctionnement normal, « à l'ancienne », des sociétés lignagères, mais elles n'ont que les apparences d'un fonctionnement de type démocratique<sup>9</sup>. Les longs (voire très longs) débats permettaient/ permettent davantage de poser les problèmes plus clairement que de les résoudre. Ils aident, dans une certaine mesure, les vrais décideurs peu nombreux, à se former une opinion. Ils servent, parfois, de soupape de sécurité en permettant à certains de dire ce qu'ils ont sur le cœur. Mais les vraies décisions sont prises en dehors de toute transparence et même dans l'ombre par des gens puissants.

Les sociétés lignagères ne fonctionnent pas spontanément de manière démocratique et ont souvent du mal à gérer les problèmes dépassant le cadre lignager. Qu'elles soient spontanées ou suscitées de l'extérieur, les assemblées villageoises obéissent à des règles sociales implicites qui brident leur fonctionnement démocratique.

Tout d'abord, contrairement aux apparences qui peuvent laisser croire le contraire, le droit à la parole est extrêmement réglementé. Ne parle pas qui veut (les femmes et les jeunes hommes doivent normalement se taire). Si un animateur veut transgresser cette règle, par exemple en donnant autoritairement la parole à

8. Pour une étude des sociétés de l'Ouest de Madagascar, se reporter à Ottino [1963], à Sautter [1980], et plus récemment à Goedeffroit [1998] et Fauroux [2002].

9. A Madagascar, le lignage est constitué par l'ensemble des membres d'un même clan qui ont une résidence commune ou proche et qui font partie d'une même unité cérémonielle sous l'autorité d'un patriarche chef de lignage. Le clan est l'ensemble des descendants d'un ancêtre commun reconnu comme fondateur du groupe; le clan se définit par un nom de clan, une marque d'oreille des bœufs, des traditions et des interdits communs, mais il ne suppose pas une résidence commune, ni même une circonstance au cours de laquelle tous les membres d'un même clan se réunissent. Les membres d'un même lignage ont de multiples occasions de participer à des cérémonies communes. Ils forment l'unité sociale de base la plus cohérente et la plus opérationnelle. D'où le nom de société lignagère retenu ici.

un jeune dont il considère le point de vue «intéressant», celui-ci sera le plus souvent très mal à l'aise, s'embrouillera dans son discours et ne parviendra pas (ou renoncera) à vraiment donner son opinion. De plus, celui qui a le droit de parler ne parle pas quand il veut. Il existe un ordre de préséance qui concède au plus ancien l'obligation de parler en premier lieu. Quand l'Ancien a parlé, il est très difficile (parfois impossible) à un plus jeune d'exprimer un point de vue différent. Même si celui-ci y parvient et même s'il a vivement intéressé l'auditoire avec une suggestion nouvelle, son point de vue ne sera probablement pas retenu au moment de la décision finale.

De façon générale, les Anciens sont peu présents dans les «assemblées participatives» : on ne les y invite d'ailleurs pas particulièrement (on craint parfois le poids de la tradition qu'ils incarnent) et si on les y invite, on ne leur accorde pas la place privilégiée qu'ils pensent mériter. Ils s'abstiennent donc le plus souvent ou affectent une absence d'intérêt ou encore une insignifiance de propos qui masque à l'observateur superficiel leur véritable importance.

Dans ces conditions, les réunions «participatives» sont biaisées et les principaux débats quelque peu figés. La langue de bois y règne, et le recours généreux aux proverbes et aux artifices oratoires masque souvent un sentiment de gêne qui pousse à «tourner autour du pot» pour ne pas susciter un affrontement. Les phrases à double sens, les calembours ambigus permettent parfois, tout en maintenant l'orthodoxie du discours, de faire entendre aux initiés que le vrai point de vue de l'orateur est différent de celui qui a été exprimé. Quand le débat se débride soudain, quand le ton devient plus animé, quand les orateurs en arrivent à se couper la parole mutuellement... c'est probablement qu'on vient d'aborder un thème en réalité sans enjeu. La censure tacite des Anciens a cessé de fonctionner.

Les vraies décisions sont prises par un nombre réduit de personnes dont le pouvoir n'est pas susceptible d'être remis en cause à court terme. Ce pouvoir repose sur une position généalogique (non soumise donc à d'éventuels remaniements) et sur le prestige (à propos duquel une marge de manœuvre existe en faveur des plus riches). Il repose aussi, plus discrètement, sur le non-dit : les grands notables détiennent des informations qu'ils sont les seuls à posséder et qu'ils ne diffusent qu'à leur successeur quand leur mort est proche. Dans un village «moyen» de l'Ouest et du Sud-Ouest malgaches, les décisions importantes sont prises par un petit nombre de personnes expérimentées : le chef, toujours âgé, de chacun des principaux lignages locaux (le lignage fondateur et les deux ou trois lignages de ses alliés les plus anciens) plus, parfois, quelques personnages riches (un ou deux propriétaires de grands troupeaux) ou influents sur le plan magico-religieux (un devin guérisseur, par exemple)<sup>10</sup>. Ce pouvoir repose soit sur une position généalogique (qui ne peut donc être contestée), soit sur le prestige et la richesse (qu'on a pu gagner par ses efforts). Mais, dans les deux cas, le pouvoir vient de la proximité des ancêtres (les chefs de lignage) ou de leur évidente protection (l'élève enrichi).

10. Ce que Paul Ottino [1963] appelle «un gouvernement par conseil» qui caractérise l'autorité telle qu'elle est comprise traditionnellement.

Les décisions s'appuient rarement sur des délibérations, notamment parce que le non-dit est l'un des attributs importants du pouvoir traditionnel. Plus on est haut dans l'échelle sociale villageoise, plus on sait de choses ignorées des autres, qui n'ont pas à les savoir. Les gens qui ne décident pas savent qu'ils n'en savent pas assez pour prendre des décisions éclairées. Les décisions sont prises en toute discrétion, parfois (dans la meilleure des hypothèses) après une entrevue sans témoins. Elles ne sont pas soumises à débat et elles n'ont pas à être justifiées par des attendus. Tout le monde connaît très vite la décision même si elle n'a fait l'objet d'aucun affichage, ni d'aucun avis prononcé publiquement. L'application de ces décisions s'opère sans discussion car l'Ancien est le représentant naturel des Ancêtres et il est impossible de ne pas respecter une décision des Ancêtres, car ce non-respect appellerait le malheur sur la communauté et le fautif serait l'objet de la vindicte générale.

Les décisions participatives ne sont appliquées que si elles sont conformes à celles des notables. En tout état de cause, la vraie décision n'est pas prise à la majorité des présents. Sous la conduite d'intervenants extérieurs à la communauté, l'assemblée peut être conduite à émettre un tel avis, après avoir demandé par exemple aux présents de lever la main, mais il ne sera appliqué que lorsqu'il aura été confronté avec le point de vue de la poignée de vrais décideurs dans l'ombre. S'il y a conformité, la décision sera appliquée, mais c'est loin d'être le cas le plus fréquent car les points de vue des participants à la réunion ont peu de chance de correspondre aux points de vue, généralement très conservateurs, des notables. S'il n'y a pas conformité, les organisateurs auront la mauvaise surprise, les jours suivants, de constater que la décision n'est suivie d'aucun effet. Les notions démocratiques de majorité ou d'unanimité n'ont ni sens ni intérêt dans un tel contexte.

### **Les conséquences directes des difficultés de l'approche participative**

Lorsque des interventions extérieures, pour promouvoir la «bonne gouvernance» ou le «développement local», encouragent ou imposent la «participation», c'est-à-dire une gestion de type démocratique, des problèmes délicats risquent de se poser.

Prêter aux assemblées participatives une valeur opérationnelle (qu'elles n'ont généralement pas) conduit, bien évidemment, à de nombreux malentendus. Le plus fréquent, est celui qui consiste, pour les «animateurs», à conclure hâtivement que leurs interlocuteurs sont des gens inopérants. Un scénario est devenu très classique : une décision est prise à une très large majorité lors de l'assemblée participative. Dans les jours suivants, elle va rester lettre morte sans que personne n'explique clairement la cause de ce blocage. En fait, tout simplement, les deux ou trois décideurs locaux ont laissé savoir qu'ils n'approuvaient pas la décision qui venait d'être prise. Personne n'osera donc participer à l'action puisque l'on sait qu'elle déplaît aux décideurs respectés, et personne n'osera révéler aux organisateurs la vraie raison du faussement général.

Il est difficile, dans ces conditions, de définir des stratégies de bonne gouvernance au sens occidental du terme. Les deux ou trois vrais décideurs vont surtout chercher à appuyer les stratégies de longue durée qui favorisent leur groupe lignager. Ils sont seulement limités par la nécessité de maintenir le consensus minimum qui permettra à la société à laquelle ils appartiennent de ne pas éclater. On joue sur des seuils. L'expérience semble prouver que le degré d'acceptation (de résignation) des gens «dominés» en un lieu déterminé est assez élevé. Dans une société rurale très hiérarchisée qui a toujours été caractérisée par la dépendance des faibles à l'égard des forts [Ottino, 1998], chacun trouve, en effet, normal que les détenteurs du pouvoir utilisent celui-ci à leur profit. La révolte naîtrait si la domination s'aggravait nettement au-delà des niveaux admis. Dans ces conditions, tous les types de gestion qui impliquent la mise en commun d'intérêts divergents sont difficilement praticables. De plus, les solutions spontanées qui parviennent à durer ne sont guère démocratiques en général. Elles évoquent davantage la loi du plus fort que les préceptes régissant une bonne gouvernance à l'occidentale. Les solutions généreuses inspirées par une volonté d'équité démocratique courent souvent le risque de ne pas fonctionner. Les formes les plus répandues de «gestion partagée» dans la société lignagère apparaissent à peu près exclusivement dans les conventions collectives de type *titike* ou *dina*<sup>11</sup>. On s'aperçoit souvent, alors, que ces conventions sont très conservatrices. Elles constituent surtout un rituel de solennisation en plaçant l'application des clauses sous le regard des ancêtres, ce qui implique qu'elles seront strictement suivies. Les premiers résultats de la mise en œuvre du programme GeLoSe<sup>12</sup> semblent confirmer cette impression : les réglementations les mieux respectées sont celles qui sont les plus proches des règles traditionnelles ou celles qui favorisent le plus les groupes localement dominants. Ce ne sont, certes, pas les plus novatrices.

Il apparaît donc assez nettement que les solutions «participatives» les plus influencées par l'esprit démocratique à l'occidentale sont aussi celles qui coïncident le moins bien avec les solutions locales spontanées et, sans doute celles qui auront le plus de difficultés à être effectivement mises en œuvre<sup>13</sup>.

11. *Dina* = convention collective adoptée par l'assemblée de tous les hommes adultes d'un espace géographique bien délimité concernés par un problème commun.

*Titike* = cérémonie visant à rendre plus solennel une convention collective mais concernant un espace géographique généralement plus restreint que le *dina*.

12. GeLoSe = Gestion Locale Sécurisée, système assez original de gestion «patrimoniale» ou de gestion «partagée» des ressources naturelles, mis en place à Madagascar par la loi 96025 du 30 septembre 1996. Les «communautés» locales y reçoivent, sous certaines conditions, le droit de gérer elles-mêmes ces ressources.

13. Par exemple, en pays masikoro, au nord de Tuléar, de part et d'autre de la RN 9, les terres de parcours commencent à manquer. C'est ainsi qu'un bornage en savane d'une superficie de 1000 ha déjà délimitée est en discussion depuis 1996 au *fokonolona* (assemblée de tous les villageois adultes) à l'initiative de deux gros éleveurs. Cette privatisation d'un foncier pastoral est au seul bénéfice des troupeaux du *fokontany*. Les bornages «seront» enregistrés au Service des Domaines à Tuléar et donneront lieu au paiement annuel de droits. Cette volonté de légitimer par un règlement l'interdiction de cultiver sur une zone désormais réservée au pâturage au nom d'un intérêt collectif ne doit pas rencontrer l'assentiment de tous les villageois puisque sept ans plus tard, la procédure est toujours en cours.

Par ailleurs, les villageois ont parfaitement saisi l'intérêt que les *vazaha*<sup>14</sup> et les bailleurs de fonds portent aux structures participatives. Ils savent que s'ils acceptent de jouer le jeu participatif, les *vazaha* leur feront davantage confiance et fourniront leur aide avec moins de réticences. Les «populations cibles» savent donc parfaitement s'organiser en associations, en groupes de travail, dans les formes qu'on leur suggère... Ils savent délibérer comme on leur a dit de délibérer afin d'arriver, le plus souvent, à des conclusions qui leur ont aussi été suggérées. C'est le prix à payer pour faire coïncider le langage des ruraux avec celui des bailleurs de fonds. Cette situation recèle, bien entendu, de graves effets pervers : beaucoup de ces associations, de ces micro-projets, de ces initiatives locales n'ont pas grand-chose de spontané. Il s'agit souvent de fictions éphémères dont le but est de créer un cadre institutionnel factice permettant à peine de capter plus aisément l'aide internationale [Kwan, 1998].

On voit même apparaître, dans cette logique, une catégorie sociale nouvelle constituée de jeunes paysans alphabétisés, parfois titulaires d'un BEPC ou, exceptionnellement, d'un baccalauréat, qui ont été invités à participer à de multiples «ateliers», «stages» ou «sessions de formation». Ayant travaillé avec de nombreux animateurs, ils ont fini par acquérir, avec le temps, un style, un langage, une façon de comprendre le discours du développement qui les rendent précieux pour les agents de Projets. Ils constituent ainsi une excellente interface entre les «animateurs» *vazaha* et le reste de la population. Personne ne s'étonne donc de les voir occuper des fonctions de responsabilité dans les bureaux des diverses associations qui se sont créées dans le sillage de tous les projets de quelque importance. Les détenteurs du pouvoir traditionnel ne semblent guère voir d'inconvénient à cette mise en avant de personnes qui seraient subalternes dans la logique lignagère. Ces réticences sont d'autant plus faibles que, si ces jeunes gens sont suffisamment intelligents et diplomates, ils peuvent avoir l'habileté de jouer le jeu traditionnel en rendant des comptes consciencieux aux vrais détenteurs du pouvoir local. Ces «courtiers du développement» interceptent les besoins des populations [Bierschenk *et alii*, 1999].

### Les vraisemblables progrès d'une authentique participation

Cette analyse est relativement pessimiste pour le présent puisqu'elle souligne les aspects factices de dynamiques «spontanées» qui servent surtout à obtenir les faveurs de bailleurs de fonds pressés d'obtenir des résultats rapides et peu portés aux introspections que pourrait générer l'analyse des résultats de la recherche anthropologique. Ce pessimisme est cependant fortement nuancé par le fait que ces fonctionnements, quelque peu forcés, ne peuvent manquer de finir par agir sur les «mentalités» [Sautter, 1978].

14. *Vazaha* = en principe les étrangers n'ayant pas l'apparence physique de malgaches; en fait, les non-autochtones, même malgaches, s'il ne s'agit manifestement pas de ruraux (par exemple des fonctionnaires venus des hautes terres).

La situation telle qu'on la voit se déployer dans l'Ouest malgache peut donner une impression étrange, paradoxale, qui pourrait conduire à douter du bon sens des protagonistes [Fauroux, 2002].

Dans un contexte mondial où l'autoritarisme a été banni et l'esprit démocratique unanimement exalté, on a choisi de s'appuyer sur des initiatives locales qui, en réalité, n'existent pas et dont l'apparition spontanée est d'ailleurs peu vraisemblable. Pour rendre crédible cette option, on suggère aux villageois de formuler un certain nombre de demandes et de les présenter comme il convient, selon les dispositifs en vigueur. Les villageois se prêtent d'autant mieux à cet effort qu'on leur a promis qu'ils pourraient ainsi recevoir des fonds non négligeables. La promesse est d'ailleurs généralement tenue, ce qui incite les villages des alentours à suivre l'exemple.

Pour favoriser la mise en place des procédures destinées à faire aboutir ces initiatives inventées, on s'appuie sur des institutions locales (les assemblées délibérantes) qui pratiquent la démocratie comme si ce phénomène politique était déjà entré dans les mœurs. Ces institutions n'ont pas de véritable réalité opérationnelle. On feint de croire en leur existence car les bailleurs de fonds, eux, y croient. Il s'agit d'associations et de groupements locaux supposés fonctionner sur la base d'une logique participative tout à fait contraire à l'idiosyncrasie villageoise. Néanmoins tout le monde a intérêt au faux-semblant : les villageois parce qu'ils obtiennent ainsi des financements significatifs et des aides diverses, les responsables des projets parce qu'ils croient voir là la voie du succès, les bailleurs de fonds parce que cela calme leurs inquiétudes...

Le simulacre de la participation offre de multiples avantages. Chacun sait, aujourd'hui, dans le milieu du développement, que, dans la conjoncture actuelle, les bailleurs de fonds n'avalisent plus des projets dont l'approche de terrain ne serait pas participative. Les villageois, de leur côté, ont vite compris que le comportement démocratique, réel ou feint, était devenu la condition nécessaire pour obtenir l'aide des *vazaha*. L'aspect le plus positif du recours à un semblant de participation vient sans doute du fait qu'il pourrait conduire, à la longue, à d'authentiques changements de mentalité et de comportement.

Quand quelques villageois, plus ou moins discrètement influencés par un animateur extérieur, ont fait fonctionner pendant plusieurs années une association ou un groupement, quand ils ont appris à négocier avec les représentants de l'État, avec les ONG, avec les institutions supra villageoises et... avec les animateurs, ils finissent par acquérir dans ces domaines une réelle compétence qui les prépare à devenir authentiquement autonomes. La spontanéité de leurs initiatives a des chances sérieuses de devenir à la longue de plus en plus véridique. De même, la multiplication des réunions échappant au mode lignager de fonctionnement habitue progressivement les gens à d'autres formes de pensée, d'action et de négociation. Des femmes parlent dans ces réunions, des majorités apparaissent, les groupes locaux de pression qui, à la suite de réunions animées, se sentent nettement majoritaires, ont plus d'audace pour défendre leur point de

vue et en arrivent à multiplier les moyens pour contrer leurs adversaires. L'un de ces moyens peut être la vie politique locale dont les enjeux tendent souvent à remplacer les anciens enjeux strictement lignagers. Avec le temps, on peut espérer que les simulacres deviendront de plus en plus proches de la réalité.

En fait l'emprise morale des vrais décideurs issus du cadre lignager restera sans doute durablement effective malgré sa discrétion. Au cours des 30 ou 40 dernières années, malgré de profondes crises sociales et économiques, on ne discerne pas une nette diminution de l'influence des Anciens. Même si le pouvoir lignager est parfois sévèrement concurrencé par des rapports de clientèle, ceux-ci continuent à s'exercer dans une logique très traditionnelle.

Pourtant – et sans doute là le paradoxe est-il le plus saisissant – cet entrecroisement de projets imaginaires sur des idées fictives et des institutions qui n'existent pas vraiment, va probablement finir par produire des phénomènes vertueux bien réels.

### **La décentralisation : un cadre territorial adéquat ?**

On l'a vu, les institutions lignagères se prêtent mal à la solution de problèmes dépassant leur cadre.

Lorsqu'il s'agit de régler un problème, les débats débouchent sur des conventions collectives, *titike* ou *dina*, qui s'imposent aux co-contractants, car l'accord est célébré par un sacrifice de bœufs. Les ancêtres deviennent ainsi des témoins exigeants. Désobéir à l'accord constituerait donc une faute aussi grave que de désobéir aux ancêtres.

On peut, parmi ces conventions collectives, opposer les *titike* aux *dina*. Les *titike* (le terme est sakalava, mais il existe d'autres termes vernaculaires pour désigner ce type d'accords) sont généralement conclus dans un cadre géographique limité : deux ou trois villages, parfois moins, voire un ou deux quartiers d'un seul village. Tous les co-contractants, qui participaient en principe aux réunions préparatoires, doivent être présents à la cérémonie finale solennisant et officialisant l'accord. Il est difficile à l'un d'entre eux d'enfreindre nettement les termes de la convention car, à défaut de véritable autorité pyramidale, il existe un contrôle social sévère entre parents et voisins. Le *dina* quant à lui a généralement une aire d'application plus vaste, une région par exemple, parfois plus (les célèbres *dinan'ny mpihary*, qui visent à réglementer la répression des vols de bœufs, étaient même prévus pour atteindre une portée nationale). C'est souvent l'État lui-même qui en assure le contrôle. La plupart du temps, les *dina* sont plutôt des règles que les responsables publics tentent de faire accepter en misant sur la cérémonielle traditionnelle de solennisation. En fait, les villageois traitent les *dina* venus d'en haut à peu près comme les autres injonctions émanant de l'État : un assentiment de façade et un rejet à peu près systématique. Parfois, même, les détenteurs du pouvoir villageois peuvent chercher à saboter délibérément le *dina*, considéré comme une ingérence malencontreuse de l'État.

Cette situation fait apparaître l'un des points faibles de l'organisation des sociétés rurales (au moins dans l'Ouest malgache). Tout ce qui est lignager (en y incluant les rapports de clientèle) fonctionne bien, dans un contexte autoritaire peu démocratique. Tout ce qui est supra-lignager fonctionne de manière incertaine, parfois proche de l'anarchie (quand aucune autorité supra-lignagère n'en émane), parfois influencé par une autorité locale qui est parvenue à s'imposer.

Alors que le *fokontany*<sup>15</sup> (ex-unité administrative de base, équivalent d'un terroir), était le niveau qui fonctionnait le mieux car il correspondait à l'organisation sociale et territoriale des sociétés rurales, la décentralisation, mise en place en 1995, a modifié l'administration précédente en créant trois niveaux dont celui des communes<sup>16</sup>. La commune, équivalant à un regroupement de villages, représente la cellule territoriale de base. À son niveau sont encadrées les organisations paysannes, sont coordonnés les projets de développement rural et sont menées les actions environnementales. Les communes deviennent des germes de développement territorial. La décentralisation des décisions et des moyens ne va pas sans confusion.

La décentralisation s'inscrit dans la démocratisation des processus de décision, des approches participatives remplaçant les pratiques de gestion centralisée. Elle s'accompagne d'une recomposition des territoires administratifs et de l'affirmation d'un échelon de décision : la commune. Elle instaure de nouveaux types de gouvernance et de gestion des ressources. On assiste ainsi dans le domaine de l'environnement à la reconnaissance des savoirs et pratiques des acteurs locaux et à une prise de conscience de leur importance pour les politiques de gestion des ressources naturelles.

Et pourtant, pour les acteurs locaux, le *fokontany* est une unité viable à leur échelle et ils tiennent à ce qu'elle soit représentée auprès des instances communales. La commune rurale, ce nouveau cadre territorial, est comparable en taille au canton français<sup>17</sup>. Elle est considérée comme un niveau local de participation, d'initiative et de prise de décision par les acteurs locaux pour définir et mettre en place des projets de développement rural et des actions de gestion et de conservation des ressources naturelles renouvelables. Le maire, avec son conseil communal, est responsable de l'élaboration du PCD (Plan Communal de Développement) qui vise à définir les axes de développement de la commune; le PCD intègre la dimension environnementale avec un Plan Communal de Conservation ou PCC. C'est sur la base de ce document que les bailleurs de fonds et les intervenants extérieurs entrent en relation avec le niveau communal pour financer les projets retenus.

15. 13500 *fokontany* à l'échelle du pays.

16. 1392 communes, dont 1 346 communes rurales.

17. Par exemple, la commune rurale d'Analamisampy regroupe, sur 700 km<sup>2</sup>, 83 villages répartis dans 17 *fokontany*, soit 23000 habitants environ.

Alors que le «local» devient, depuis la fin des années 1980, garant de la participation des communautés vis-à-vis de l'environnement et de leurs responsabilités dans leur propre développement, le changement de niveau en 1995, du local (*fokontany*) au supra-local (commune rurale) pose le problème du cadre territorial adéquat.

Il n'est pas moins vrai que depuis quelques années, l'autorité croissante des communes rurales tend à combler le vide du pouvoir au niveau local supra-lignager. Les maires des communes ne sont pas des Anciens et leur autorité n'est pas reconnue par tous<sup>18</sup>. C'est ainsi que plusieurs autorités locales coexistent et, entre elles, la rivalité joue plus facilement que le consensus.

D'autres acteurs, les *karany*<sup>19</sup>, jouent, depuis longtemps, un rôle important. À la fin des années 1950, Paul Ottino [1963] a étudié le système *karany* toujours en vigueur qui rend les réseaux commerciaux *karany* indispensables au fonctionnement des économies locales tout en les ponctionnant sévèrement au point de freiner les processus paysans d'accumulation<sup>20</sup>. Avec la création des communes rurales, les *karany* s'affichent plus ouvertement dans l'exercice du pouvoir.

### La gestion partagée

Le recours à la notion de gestion partagée mise en œuvre dans le cadre de la protection de l'environnement, devenue l'un des objectifs majeurs des bailleurs de fonds et des initiatives de développement, pose aussi des problèmes délicats. À l'heure actuelle, la plupart des politiques environnementales ou de gestion des ressources naturelles et/ou forestières prônent la participation des populations locales comme principe de base. Ainsi Madagascar s'est doté dans la deuxième phase du PAE, en 1996-97, d'un cadre juridique de la décentralisation de la gestion des ressources renouvelables. La Loi dite GeLoSe (Gestion Locale Sécurisée) de 1996 entre dans ce processus. Elle concerne de façon transversale un ensemble de ressources renouvelables (forêts, eau, terres de parcours, etc.) et elle doit permettre l'élaboration d'une politique nationale de gestion des ressources naturelles renouvelables appartenant à l'État par des communautés de base concernées.

18. Dans la *fvondronana* (ex-sous préfecture de Tuléar II), les maires et les conseillers ruraux sont des gens instruits, parfois des opérateurs économiques modernes, plutôt que, comme c'était le cas autrefois, des gens bien placés dans la généalogie des lignages fondateurs. Quelques-uns d'entre eux sont jeunes, d'allure moderne (le maire d'Analamisampy, un métis *karany*, circule sur une puissante moto). Ils parlent bien français. Ils ne sont pas élus pour leur appartenance politique, ni pour leur appartenance ethnique ou lignagère, mais plutôt pour leur aptitude à négocier avec l'extérieur. Cela confirme que la sécurité du groupe villageois est moins recherchée qu'autrefois dans la reconnaissance du pouvoir local à l'ancienne (autochtones et maîtrise des forces locales de la Surnature). On semble plutôt rechercher aujourd'hui des responsables locaux ayant des relations à Tuléar et dans le milieu des opérateurs économiques.

19. Commerçants islamisés venus autrefois du Gudjerat; bien qu'ils aient quitté l'Inde avant la création du Pakistan, on a pris l'habitude de traduire le terme par «indo-pakistanaï».

20. Ce que Paul Ottino appelle «une croissance sans développement» [1963].

La mise au point, à Madagascar, des programmes de type GeLoSe marque les débuts d'une politique très nouvelle reposant sur le principe de la gestion partagée entre les communautés locales et l'État. Jusqu'alors, et depuis l'époque coloniale, l'État se considérait comme seul responsable de la gestion et de la conservation du domaine public (c'est-à-dire de toutes les terres non officiellement immatriculées au nom d'un propriétaire individuel). Désormais, les «communautés» locales sont considérées comme capables d'assurer cette gestion sous le contrôle de l'État. Un système de contrats entre l'État et les communautés permet à ces dernières d'utiliser et de gérer les ressources naturelles figurant dans leurs circonscriptions tant qu'elles peuvent prouver qu'elles en font un bon usage, notamment dans une optique de conservation. Dans ce scénario, la gestion appartient aux villageois, l'État n'est là que pour contrôler. Il semble que l'on redécouvre soudain les sociétés locales sous le jour de bonnes gestionnaires de leur environnement naturel. Le transfert de gestion de l'environnement à l'échelle locale n'est cependant pas exempt de malentendus car il peut engager de manière excessive la responsabilité des acteurs locaux [Boutrais, 2000].

La Sécurisation Foncière Relative (SFR) constitue une autre innovation institutionnelle concernant le foncier; elle est associée à la politique de décentralisation de la gestion des ressources renouvelables. S'inspirant des Plans Fonciers Ruraux en vogue en Afrique au début des années 1990, la SFR est un constat des occupations des sols et une délimitation des terroirs villageois; elle permet de disposer d'un état des lieux «objectif» et de ré-articuler, dans des situations de forte tension entre autochtones et migrants, droit sur le foncier et droit sur les ressources<sup>21</sup>. Elle vise à pérenniser les droits fonciers villageois sans les officialiser définitivement de façon à favoriser une gestion locale incluant le long terme.

Le PE II prévoyait 400 contrats de transfert de gestion. Seul un dixième du programme, saupoudré sur le territoire, a été jusqu'à présent réalisé. Une autre formule spécifiquement forestière et plus souple, la Gestion Contractuelle des Forêts (GCF) – simplification des procédures et non recours à un médiateur environnemental, a connu un relatif succès. Les premières expériences GeLoSe font apparaître un certain nombre de difficultés. Celles-ci semblent reposer principalement sur diverses simplifications apportées à la réalité. Les simplifications les plus lourdes de conséquence concernent la notion de «communautés», la manière de privilégier, dans le processus de contractualisation, une communauté parmi toutes celles qui sont présentes à proximité d'une ressource naturelle déterminée (souvent une communauté autochtone aux dépens des migrants), et enfin l'opacité des méthodes villageoises de gestion.

Dans leurs documents et dans leurs manières de négocier avec les instances locales, les pouvoirs publics (y compris les ONG) privilégient la notion de communauté («communauté de base»...), alors que celle-ci est loin d'apparaître

21. D'après Christophe Maldidier. communication personnelle.

comme une réalité. Une unité sociale de base concrète (un ensemble de lignages alliés ou non vivant dans un espace restreint, unis par un réseau dense de relations quotidiennes favorisées par la proximité) ne donne nullement l'image homogène qu'évoque la notion de communauté. L'idée d'une communauté regroupant divers éléments sociaux sous une unique autorité pyramidale prête à défendre les préoccupations uniformes de ses membres est particulièrement inexacte. Dans ces pseudo-communautés, on trouve plusieurs autorités mal articulées les unes aux autres (les chefs des principaux lignages, quelques riches propriétaires de troupeaux...) qui sont loin de défendre un même objectif à cause de rivalités entre lignages engagés dans des stratégies contradictoires pour gagner la course à l'ostentation, de rivalités entre *mpanarivo*<sup>22</sup> engagés dans des luttes, souvent sans merci, pour l'hégémonie locale, de conflits de pouvoir, notamment au niveau du foncier, entre autochtones (*tompontany*<sup>23</sup>) et migrants anciens installés parfois depuis plusieurs générations... La protection d'une ou de plusieurs ressource(s) locale(s), qui est au cœur des contrats GeLoSe, avantage certaines de ces stratégies, peut faire obstacle à d'autres...

C'est ainsi que des décideurs locaux contrôlant efficacement des rapports de clientèle ne veulent pas de mesures qui, en permettant aux villageois les plus pauvres de s'enrichir, vont affaiblir la dépendance de ces derniers. Les « décideurs » vont donc probablement manœuvrer de manière à empêcher la bonne application de ces mesures...

Certains villageois souhaitent conserver la forêt qui sert de refuge à leurs zébus en certaines circonstances, alors que d'autres auraient avantage à la brûler pour maximiser leurs revenus dans une conjoncture de prix élevés du maïs. Si les premiers ont localement plus de pouvoir que les seconds, ils vont se mobiliser pour obtenir un contrat GeLoSe. Dans le cas contraire, les seconds vont tenter d'empêcher la signature d'un contrat ou, si celle-ci apparaît inévitable, ils vont se hâter de brûler la forêt tant que cela est encore possible.

Le plus souvent, l'État (ou les ONG) privilégie(nt) une « communauté » locale aux dépens des autres. Sauf rares exceptions (dans des régions très enclavées), toutes les ressources naturelles importantes, forêts ou lacs principalement, qui peuvent faire l'objet d'un contrat GeLoSe sont depuis longtemps utilisées par plusieurs groupes sociaux, plusieurs « communautés » en acceptant la terminologie officielle. La politique actuelle semble reposer sur un constat assez souvent vérifié : les autochtones, familiarisés avec les esprits locaux et capables de tirer divers avantages d'un rôle d'intercesseurs auprès de ces esprits, ont tendance à se montrer beaucoup plus protecteurs de l'environnement que les migrants. Dans ces conditions, le contrat va favoriser le groupe jugé le plus capable de protéger

22. Littéralement « qui en a mille » (sous-entendu : mille bœufs); propriétaires de gros troupeaux de bœufs qui contrôlent souvent d'importants réseaux de clientèle et dont le pouvoir est à la fois discret et important.

23. Littéralement « maître de la terre », originaire, autochtone, titulaire de divers privilèges qui obligent les nouveaux arrivants à passer par son autorité.

l'environnement (les autochtones, donc, dans le cas général) et tenir les autres groupes écartés des avantages que peut donner la gestion partagée.

Ce scénario est souvent vécu comme une grave injustice par les prétendus « migrants » qui, parfois, se trouvent sur place depuis plusieurs générations et ne sont certainement pas plus destructeurs de l'environnement que les autochtones. Le ressentiment des gens ainsi écartés des avantages du contrat GeLoSe peut déboucher sur des situations catastrophiques<sup>24</sup>.

De plus, les méthodes communautaires de gestion ne coïncident pas avec les structures villageoises existantes. Dans la problématique GeLoSe, la « communauté » devient une entité juridique, habilitée à contracter... alors que cette entité n'existe pas sur le terrain et que les modalités traditionnelles du pouvoir local qui, elles, existent, ne sont pas prises en compte. Les associations mises en place semblent fonctionner davantage sur des modèles de comportement appartenant à la culture malgache (opacité des décisions, opacité de la gestion des ressources, ceux qui détiennent les leviers de commande tendant à monopoliser les avantages) que sur des modèles démocratiques<sup>25</sup>. Dans de nombreux cas, le Bureau de l'association se comporte comme un nouveau type de pouvoir contrôlant une nouvelle source de revenus (« ristournes » à la clef) qui n'est pas démocratiquement connecté sur l'ensemble « communautaire ». Ceci risque donc, à terme, de favoriser l'émergence d'une nouvelle catégorie de relatifs privilégiés (les « animés »<sup>26</sup>, interlocuteurs directs des *vazaha*).

L'avenir de la gestion locale des ressources naturelles reste incertain. P. Mathieu et M. Freudenberger écrivaient en 1995 : « on peut considérer cet avenir avec perplexité, avec un optimisme vigilant, ou même avec espoir, compte tenu du potentiel de gestion communautaire qui existe et de la diversité des transformations en cours ». Presque dix ans plus tard, on peut réécrire la même chose dans la mesure où la gestion dite « partagée » doit s'accompagner (encore) de changements sociaux et politiques.

Comme pour la participation, les dynamiques mises en place par la gestion partagée, malgré leurs imperfections, constituent probablement un progrès significatif.

24. Par exemple, les populations écartées *manu militari* de la forêt d'Ankarafantsika, près de Marovoay dans le Nord-ouest, ont monté de véritables raids de représailles et ont réussi à incendier plusieurs milliers d'hectares d'une forêt primaire qui, spontanément, ne brûle qu'assez mal (pour persister, le feu doit être méthodiquement entretenu).

Autre exemple : Les opérations de bornage de la Réserve Intégrale du Bemahara, réalisées sans aucune concertation avec les populations locales, ont provoqué un vif ressentiment : arrachage des bornes, menaces d'agression contre les employés chargés du bornage... Alors que les habitants de la zone avaient réussi, depuis plusieurs siècles à conserver en excellent état la forêt des Tsingy, d'ailleurs nécessaire à leur équilibre alimentaire. Ils ont mal compris de s'en voir catégoriquement écartés sans aucune possibilité de négociation.

25. Par exemple, dans le village de Marofandilia, le Bureau local de l'association protégeant la forêt a mis en place un système qui permet à certains de ses membres de vendre discrètement des essences précieuses que l'on protège. Le progrès est relatif : l'argent va aux villageois plutôt qu'aux scieries *karany* de Morondava, mais les atteintes à la forêt ne semblent pas significativement plus faibles qu'autrefois.

26. En attendant un terme convenant mieux.

## Conclusion

Le pessimisme du message de cet article n'est donc pas total. L'adéquation entre la pratique du développement vue par les bailleurs de fonds et celle vécue par les «développés» est encore loin d'être bonne et la «participation», sous sa forme actuelle, n'est certainement pas la panacée attendue<sup>27</sup>. Les représentations «participatives» du développement constituent pourtant un évident progrès par rapport au dialogue de sourds qui a caractérisé les années soixante et soixante-dix. Les relations entre communautés locales et environnement ont complètement basculé depuis une décennie. Auparavant, leur rôle dans la gestion environnementale était sous-estimé ou même contesté. Utilisateurs principaux des ressources naturelles, les acteurs locaux étaient perçus comme des destructeurs potentiels. Il fallait protéger l'environnement des communautés locales. Aujourd'hui, c'est l'inverse : une gestion de l'environnement semble impossible sans l'implication des acteurs locaux. On est désormais à l'écoute des populations, même si, faute de les comprendre vraiment, on préfère leur suggérer leurs stratégies de développement.

Après des décennies où le développement a été conduit sur la base d'innovations techniques, la dimension sociale de développement assumée par la participation et la gestion partagée reste encore en deçà des espoirs fondés. En effet, l'illusion participative est trop souvent accompagnée d'une illusion simplificatrice donnant à voir une communauté d'intérêt de populations quasi homogènes là où existent, en réalité, des interactions complexes et conflictuelles entre acteurs locaux qui n'ont ni les mêmes pratiques, ni les mêmes stratégies.

Le discours anglo-saxon sur l'«empowerment» vise à renforcer le pouvoir des acteurs locaux et appuyer la conduite du changement [Lavigne Delville, Sellama, Mathieu, 2000]. Dans le contexte de l'Ouest malgache où la participation est illusoire, cette ambition ne fait que consolider les rapports de force en présence.

## BIBLIOGRAPHIE

- ALBALADEJO Ch. et CASABIANCA F. [1995], «Une condition préalable à la participation : modifier les représentations des savoirs d'agriculteurs», *Les Cahiers de la Recherche Développement*, n° 41.
- AUBERT S. [2002], «La gestion patrimoniale des ressources forestières à Madagascar : limites et perspectives d'une "révolution par le haut"», in M.-C. Cormier-Salem *et alii*, *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*, Paris, IRD, p. 101-124.
- BARÉ J.-F. [1994], «Une pensée positive? Anthropologie sociale et "développement rural"», *L'Homme*, n° 131, p. 129-136.

27. Afin que les procédures participatives ne restent pas une pure fiction, il convient de faire une place aux «forums hybrides» [Callon et Rip, 1991] réunissant «un réseau d'acteurs porteur d'un ensemble de connaissances et de projets d'actions» [Lascoumes, 2001].

- BARÉ J.-F. (éd.) [1997], *Regards interdisciplinaires sur les politiques de développement*, Paris, L'Harmattan, 382 p.
- BARÉ J.-F. (éd.) [2001], *L'évaluation des politiques de développement. Approches pluridisciplinaires*, Paris, L'Harmattan, 356 p.
- BIERSCHENK T., CHAUVEAU J.-P., OLIVIER DE SARDAN J.-P., (éd.) [1999], *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris, Karthala, 328 p.
- BLANC-PAMARD C., REBARA F. [2001], «L'école de la forêt : Dynamique pionnière et construction du territoire», in S. Razanaka, M. Grouzis, P. Milleville et alii (éd.), *Sociétés paysannes, transitions agraires et dynamiques écologiques dans le sud-ouest de Madagascar*, Antananarivo, CNRE/IRD.
- BLANC-PAMARD C., BOUTRAIS J. [2002], «Les temps de l'environnement. D'un sauvetage technique à une gestion locale en Afrique et à Madagascar», in *Regards sur l'Afrique, Historiens et Géographes*, n° 379, Congrès UGI 2002 de Durban.
- BLANC-PAMARD C., Rakoto Ramiarantsoa H. [2003], «Madagascar : les enjeux environnementaux», in Michel Lesourd (coord.), *L'Afrique*, Nantes, Éditions du Temps.
- BOUTRAIS J. [2000], «Gestion sociale locale», in Y. Gillon, C. Chaboud, J. Boutrais (éd.), *Du bon usage des ressources renouvelables*, Paris, IRD, coll. Latitudes 23, p. 147-152.
- CALLON M. et RIP A. [1991], «Forums hybrides et négociations des normes socio-techniques dans le domaine de l'environnement. La fin des experts et l'irrésistible ascension de l'expertise», in Jacques Theys (éd.), *Environnement, science et politique*, Paris, Association GERMES, 1991, p. 227-238.
- CERNEA M. [1998], *La dimension humaine dans les projets de développement. Les variables sociologiques et culturelles*, Paris, Karthala. 1<sup>re</sup> éd. anglais 1991, *Putting people first. Sociological variables in rural development*, Oxford, Oxford University Press, 575 p. («A World Bank Publication»).
- CHAMBERS R. [1990], *Développement rural. La pauvreté cachée*, Wageningen-CTA, Paris-Karthala, 374 p. Ire éd. anglais 1983, *Rural Development : Putting the last first*, New York, Longman.
- CHAMBERS R., PACEY A., THRUPP L.A. [1994], *Les paysans d'abord. Innovations des agriculteurs et recherches agronomiques*, Paris, CTA et Karthala, 346 p. Ire éd. anglais 1989, *Farmers first : Farmer innovation and agricultural research*, London, IT publications.
- CLING J.P., RAZAFINDRAKOTO M., ROUBAUD F. [2002], *Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté*, Paris, DIAL, Economica, 406 p.
- COLCHESTER M. [1996], «Au-delà de la «participation» : peuples autochtones, conservation de la diversité biologique et aménagement des aires protégées», *UNASYLVA*, n° 47, p. 186.
- DUPRÉ (G.) (éd.) [1990], *Savoirs paysans et développement*, Paris, Karthala, 524 p.
- ELDIN E., MILLEVILLE P. (éd.) [1989], *Le risque en agriculture*, Paris, ORSTOM, coll. À travers champs, 619 p.
- FAUROUX E. [2000], «La forêt dans les systèmes de production ouest-malgaches», in Y. Gillon, C. Chaboud, J. Boutrais (éd.), *Du bon usage des ressources renouvelables*, Paris, IRD, coll. latitudes 23, 471 p.
- FAUROUX E. [2001], «Dynamiques migratoires, tensions foncières et déforestation dans l'ouest malgache à la fin du XX<sup>e</sup> siècle», in S. Razanaka, M. Grouzis, P. Milleville, B. Moizo et C. Aubry (éd.), *Sociétés paysannes, transitions agraires et dynamiques écologiques dans le sud-ouest de Madagascar*, Antananarivo, IRD/CNRE Éditeurs.
- FAUROUX E. [2002], «Les sociétés rurales de l'Ouest malgache : des transformations profondes et complexes», *Afrique contemporaine*, n° 202-203, p. 111-132.
- FAUROUX E. [2003], *Comprendre une société rurale. Une méthode d'enquête anthropologique appliquée à l'Ouest malgache*, Paris, Gret. coll. Études et travaux, 152 p.

- GOEDEFROIT S. [1998], *À l'Ouest de Madagascar. Les Sakalava du Menabe*, Paris, Éditions Karthala-ORSTOM, 529 p.
- HARRISON E. [2002], «The Problem with the Locals': Partnership and Participation in Ethiopia», *Development and Change*, n° 34, p. 587-610.
- KWAN P. [1998], *Rapport de la mission d'appui effectuée auprès du programme Menabe sur le thème de la «dynamique associative»*, Morondava, Intercoopération, 17 p.
- LASCOUMES P. [2001], «La productivité sociale des controverses», Séminaire *Penser les sciences, les techniques et l'expertise aujourd'hui*, Groupe d'analyse des politiques publiques, Ens-Cachan.
- LAVIGNE DELVILLE Ph. [2000], «Impasses cognitives et expertise en sciences sociales : réflexions à propos du développement rural», in J.-P. Jacob (dir.), *Sciences sociales et coopération en Afrique, les rendez-vous manqués*, Cahiers de l'IUED, n° 10, PUF/IUED, p. 69-99.
- LAVIGNE DELVILLE Ph., SELLAMA N-E, MATHIEU M. (éd.) [2000], *Les enquêtes participatives en débat. Ambitions, pratiques et enjeux*, Éditions GRET-Karthala-ICRA, 543 p.
- MATHIEU P. [1993], «Irrigation et associations locales à Madagascar. Jeux et enjeux d'un transfert de gestion aux organisations paysannes», in C. Blanc-Pamard (coord.) *Politiques agricoles et initiatives locales. Adversaires ou partenaires*, Paris, ORSTOM, p. 239-259.
- MALDIDIÉ Ch. [2001], *La décentralisation de la gestion des ressources renouvelables à Madagascar. Les premiers enseignements sur les processus en cours et les méthodes d'intervention*, Rapport multi., 140 p.
- LÉVY M. [2002], *Comment réduire pauvreté et inégalités : pour une méthodologie des politiques publiques*, Paris, IRD, Karthala, 248 p.
- Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale. Logique paysanne et rationalité technique* [1979], Actes du Colloque de Ouagadougou (4-8 décembre 1978), 600 p.
- MATHIEU P., FREUDENBERGER M. [1995], «La participation des communautés locales aux actions d'environnement», in P.-Ph. Laurent et P. Mathieu (éd.), *Actions locales, enjeux fonciers et gestion de l'environnement au Sahel*, Louvain-la-Neuve/Paris, CIDEP/Academia-Bruylant (distribution l'Harmattan), p. 39-82.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P. [1995], *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, APAD-Karthala, 221 p.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P. [2001], «Les trois approches en anthropologie du développement», *Revue Tiers Monde*, 168, p. 729-754.
- OTTINO P. [1963], *Les économies paysannes malgaches du Bas Mangoky*, Paris, Berger-Levrault, L'Homme d'Outre-Mer.
- OTTINO P. [1998], *Les champs de l'ancestralité à Madagascar*, Paris, Karthala, 685 p.
- ROSSI G. [1997], «Voulons-nous la participation? Essai critique sur l'environnement et le développement», in J.-F. Baré (éd.), *Regards interdisciplinaires sur les politiques de développement*, Paris, L'Harmattan, p. 329-347.
- ROSSI G., Lavigne Delville P. et Narbeburu D. (éd.) [1998], *Sociétés rurales et environnement. Gestion des ressources et dynamiques locales au Sud*, Paris, Karthala-Regards-Gret, 402 p.
- SAUTTER G. [1978], «L'aménagement pour qui? Pour quoi? Dirigisme opérationnel et stratégie paysanne ou l'aménageur aménagé», *L'Espace Géographique*, n° 4, p. 233-243.
- SAUTTER G. [1980], «Société, nature, espace dans l'Ouest malgache», in *Changements sociaux dans l'Ouest malgache*, Paris, Mémoires ORSTOM n° 90, p. 5-33.
- SCOONES I. et THOMPSON J. (éd.) [1999], *La reconnaissance du savoir rural. Savoir des populations, recherche agricole et vulgarisation*, Paris, CTA-Karthala, 474 p. 1<sup>re</sup> éd. anglais 1994, *Beyond farmer first : Rural knowledge in agricultural research and extension practices*, London, IT publications.



## Entre forêt et côte : l'inclusion négociée des Marrons ndjuka du Surinam

*Jean-Yves Parris \**

On retrouve aussi bien en Guyane qu'au Surinam un clivage entre «côte» et «forêt» (ou entre «côte» et «intérieur») qui repose à la fois sur la mise en valeur de ces régions et sur les types d'organisations sociales qui s'y déploient. Ainsi, à la côte est associé un univers essentiellement urbain et semi-urbain, en grande partie occidentalisé. À l'inverse, l'intérieur, zone quasi vierge et, selon certains critères, inexploitée, est exclusivement <sup>1</sup> peuplé par les Amérindiens et les Noirs marrons <sup>2</sup>. Des auteurs tels que M. J. Herskovits ou R. Bastide, précurseurs des travaux sur les «Amériques Noires», entérinèrent ce clivage en considérant les Marrons des Guyanes comme des sortes d'enclaves africaines en territoire américain. Posée ainsi, cette coupure entre côte et forêt suggère donc des différences entre les deux milieux tant sur le plan du peuplement que sur celui des types d'organisations sociales. Il tend à laisser supposer une coupure radicale et une absence d'échanges entre ces deux univers. Or, des approches plus contemporaines <sup>3</sup> nous renseignent sur le fait que l'émergence et le développement des Marrons ne se sont pas opérés en l'absence d'échanges ou, plus simplement, de reconnaissance mutuelle.

Sans remettre totalement en cause la question des origines de ces groupes (dont la portée sera différente selon que l'on se situe du point de vue, par exemple, des Créoles ou des Marrons), l'ambition de cet article sera par conséquent de proposer quelques repères socio-historiques qui accrédi-teraient

---

\* IRD (UR 107, Constructions identitaires et mondialisation)/EHESS.

1. En Guyane, quelques îlots constitués d'orpailleurs créoles peuplaient également l'intérieur au moment des rûshs aurifères du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle [voir les travaux de M.-J. Jolivet, 1982, en particulier].

2. Les six groupes de Marrons (Saramaka, Matawai, Kwinti, Aluku, Paramaka et Ndjuka) sont tous originaires du Surinam et résultent de mouvements de marronnage distincts qui conduisirent leurs auteurs à s'établir dans des zones différentes de la forêt surinamienne. Toutefois, les migrations déjà anciennes ont conduit nombre d'entre eux à s'installer en Guyane. Chacune de ces formations sociales forme une unité socio-politique distincte assurée par la référence au chef suprême. Les six groupes ont, pour ce qui est des traits généraux, un mode d'organisation similaire en matière d'économie, d'organisation sociale, politique et religieuse. Le seul clivage d'importance à noter est d'ordre linguistique.

3. Je pense plus particulièrement aux travaux de S.W. Mintz et R. Price [1992].

l'hypothèse que les Marrons ne sont pas, et n'ont d'ailleurs jamais été, en rupture par rapport aux autres formations sociales qui sont nées de l'esclavage. Ainsi entendus, ils s'inscrivent dans le cadre normal de la société esclavagiste et de ses évolutions ultérieures. Je me propose donc d'illustrer les liens qui ont pu exister – et qui peuvent encore exister – entre l'organisation politique d'un groupe de Marrons – les Ndjuka – et les autorités coloniales puis post-coloniales du Surinam. À partir d'éléments bibliographiques et de données recueillies sur le terrain <sup>4</sup>, j'envisage de présenter dans quelle mesure l'organisation politique de ces Marrons s'est élaborée et s'inscrit encore de nos jours dans une relation d'échange. Il s'agit en somme d'examiner et de tenter de qualifier les rapports que les Marrons ndjuka entretiennent avec la côte, métaphore de l'univers *Bakaa* <sup>5</sup>. J'examinerai la validité de cette hypothèse sur le plan socio-historique puis politique.

### La construction d'un rapport

Les Marrons ndjuka du Surinam sont les descendants des mouvements de rébellion d'esclaves qui, à partir de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle <sup>6</sup>, se sont traduits par leurs fuites des plantations coloniales. Pour nous en tenir aux Marrons du Surinam et, dans une moindre mesure, de la Guyane, ceux-ci étaient dans un contexte géographique avantageux qui facilitait les évasions et représentait déjà à lui seul un rempart contre les poursuites des colons. Toutes les plantations étaient situées non loin de la côte, sur les berges des rivières, et la majorité des esclaves cultivaient des jardins pour leur propre consommation dans les zones forestières, écrit l'historien W. Hoogbergen [1990]. Les hommes allaient y chasser et avaient de petites embarcations de leur confection. Il était donc relativement aisé pour un esclave de s'enfuir de la plantation. Mais en dépit de cette facilité, les grands mouvements de marronnage furent rares au Surinam. Les esclaves préféraient désertier par petits groupes.

Au début de l'histoire de cette colonie anglaise puis hollandaise, il était fréquent que les fugitifs restent non loin des plantations. Cela leur permettait de s'alimenter ou d'échanger avec les esclaves ou les affranchis. Les réels Marrons représentaient moins de 1% des esclaves et 90% d'entre eux étaient des hommes [Hoogbergen, 1990].

Outre les fuites, conséquence des mauvais traitements et/ou du rejet de la condition d'esclave, le marronnage fut également parfois initié par les Européens. Ce fut le cas au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, durant le conflit qui opposa Hollandais et

4. Mes enquêtes ont été effectuées dans quelques villages du Haut-Tapanahoni, au Surinam, entre 1993 et 1997.

5. Le terme ndjuka de *Bakaa* désigne en premier lieu les Blancs. Dans une certaine mesure, il en est venu à également désigner les Créoles lorsqu'il est question de qualifier leur mode de vie.

6. Selon W. Hoogbergen, les premiers contingents d'esclaves débarquent vers 1650, alors que le Surinam est encore une colonie anglaise. Il estime qu'en 1702 le nombre de fuyards était de l'ordre de 1000 à 1500. Ce chiffre augmente rapidement au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle : en 1749 près de 6000 rebelles ont « pris les bois ». Devenue hollandaise en 1667, la colonie importa jusqu'à 325000 esclaves [W. Hoogbergen, 1990; 1993].

Français qui luttèrent pour le contrôle de l'actuelle Belgique. Cela causa l'invasion du Surinam par la France depuis Cayenne, en 1712. Affolés, les planteurs envoyèrent alors nombre de leurs esclaves dans la jungle pour éviter de payer à l'envahisseur un tribut par tête. Mais après le repli des Français, quelque 700 esclaves ne revinrent pas vers les plantations [de Groot, 1977]. Du point de vue des sources historiographiques, cet épisode marque la naissance des Ndjuka.

La survie des premiers Marrons fut, au moins jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, conditionnée par deux exigences. La première fut l'accent porté à une organisation quasi militaire et une extrême mobilité pour faire face et répondre aux représailles des colons. Selon R. Price [1979], cette exigence expliquerait en partie le faible développement de leur culture matérielle, par exemple, et la dépendance de ces Marrons à l'égard de la société coloniale. La seconde exigence, liée à la précédente, fut le maintien de rapports, pacifiques ou non, avec l'univers colonial dont les Marrons cherchaient pourtant à s'affranchir. C'est à ce titre qu'il convient d'envisager, par exemple, leurs attaques menées à l'encontre des plantations. Elles étaient destinées à acquérir les nombreux biens manufacturés qui leur étaient indispensables et qui leur faisaient défaut : des armes et de la poudre (durant la période des conflits qui les opposèrent aux colons), des outils, des marmites, des vêtements, de la nourriture. Cela leur permettait aussi d'entraîner avec eux de nouvelles recrues et plus particulièrement des femmes [Price, 1979].

L'intensification du marronnage et des actes de déprédation, la peur et l'émoi qu'ils suscitaient dans la colonie [Price, 1979, p. 6], la lassitude possible des Marrons confrontés à des conditions de vie misérables<sup>7</sup>, ce à quoi il convient d'ajouter l'inefficacité des actions de représailles des troupes européennes dont l'art de la guerre n'était pas adapté à ce terrain propice aux embuscades et à des techniques de guérilla développées par des groupes de taille réduite, rapides et mobiles [Price, 1979, p. 7-8], sont autant d'éléments qui sont très certainement à prendre en considération dans l'ouverture de négociations devant conduire à la signature de traités de paix entre les autorités coloniales et les Marrons ndjuka, saramaka et matawaï<sup>8</sup>. Ces traités (signés en 1760, 1762 et 1767 et rédigés sur le même modèle que celui conclu en 1738 avec les Marrons de la Jamaïque) accordaient une reconnaissance officielle aux enclaves marronnes [de Groot, 1977]. Pour les planteurs et le pouvoir colonial c'était l'occasion de mettre un terme au marronnage : en exigeant que les Marrons n'accueillent plus dans leurs rangs de nouveaux fugitifs, comme cela était stipulé dans certaines clauses, la colonie espérait que ces foyers ne servent plus de refuges et qu'ils n'exercent plus un attrait pour les esclaves des plantations.

7. Toute proportion gardée, E. Bryan estime que l'acceptation des traités de paix par les Marrons de la Jamaïque fut également l'expression d'une certaine lassitude de leur part : lorsqu'en 1738, le gouverneur de Trelawney propose à ces Marrons des négociations de paix parce que les colons sont en permanence anxieux et sur le qui-vive, il ignore que les Marrons sans arrêt pourchassés s'épuisent, sont encerclés et réduits à des conditions de vie misérables [E. Bryan, in R. Price, 1979, p. 236].

8. Les négociations devant conduire à la signature des traités débutèrent dès 1758 [de Groot, 1977, p. 13-14].

Mais les traités de paix comportaient d'autres clauses qui liaient davantage les deux parties. C'est par exemple le cas du tribut, composé de biens manufacturés et versé aux Marrons : fusils de chasse, barils de poudre, pierres à fusil, outillage, pierres à aiguiser, barils de rhum, pièces de tissus, sel, miroirs, hameçons, etc. [Vernon, 1985; de Groot, 1977; Benoît, 1839]. Pour les Noirs marrons avec lesquels furent signés de tels traités, le tribut était considéré comme la juste contrepartie de la paix et venait renforcer un sentiment encore vivace : celui d'avoir réussi à contraindre, les armes à la main, leurs anciens maîtres. De son côté, la colonie aspirait à mettre un terme aux attaques des Marrons sur les plantations et à les contenir sur leurs territoires. En principe renouvelés tous les quatre ans, ces traités légalisaient en fait les échanges qui existaient déjà entre les plantations et les Marrons en fournissant à ces derniers les biens que jusque-là ils troquaient ou volaient. Ils ne faisaient qu'entériner la situation d'échanges avérée avec les colons, les planteurs, les autorités coloniales ou encore les esclaves affranchis, pointant une des contradictions fondamentales du système esclavagiste. En effet, tandis que les gouvernements coloniaux qui avaient en charge la protection des plantations tenaient les Marrons pour des ennemis et cherchaient à leur interdire tout contact avec le reste de la colonie, nombre d'individus trafiquaient déjà avec eux (produits de chasse et de pêche, argent et or contre des vêtements, des marmites, des armes et de la poudre, etc.) ou utilisaient leurs services. D'autres, des mercenaires, vivaient et faisaient des profits grâce aux Marrons et au marronnage [Price, 1979].

Après 1857, lorsque la colonie en vint à encourager la participation des Marrons à son économie, le tribut fut abandonné au profit des cadeaux faits aux Marrons en visite en ville et de la rémunération de certains de leurs dignitaires [de Groot, 1977; Vernon, 1985]. De nos jours encore, les cadeaux (*Kado*) restent, selon D. Vernon [1985], un concept enraciné dans la société ndjuka, perçus qu'ils sont comme un dû<sup>9</sup>.

La reconnaissance officielle par les autorités hollandaises des enclaves marronnes du Surinam s'accompagnait également de mesures destinées, dans un premier temps, à contrôler les déplacements des Marrons puis, dans un second temps, à les inclure au sein de la colonie surinamienne. Sur ces points, dès la signature des premiers traités de paix, les autorités coloniales se firent représenter dans les territoires marrons par un «posthoulder», un militaire chargé de veiller au respect des conditions contenues dans les traités. Celui-ci avait surtout pour tâche de faire en sorte que les Marrons restent cantonnés dans les régions

9. D. Vernon considère par exemple que «le tribut, comme type d'échange entre les dignitaires ndjuka et le gouvernement colonial consigna l'entrée de cette société dans la légalité et marqua à jamais les rapports entre ces partenaires en légitimant l'antique et dévorant désir des esclaves d'arracher à leurs maîtres une part de leurs fabuleuses richesses. Les présents offerts par le gouvernement colonial aux marrons, qu'ils soient envisagés comme *Kado* (cadeaux) honorant les chefs ndjuka [...] ou qu'ils soient considérés comme un paiement pour l'arrêt des hostilités et le maintien de la paix à l'intérieur du territoire colonial, allaient toujours en sens unique, de la côte vers la brousse. Aujourd'hui, sous leurs formes modernes de cadeaux électoraux, d'aides sociales, de symboles de développement ou de dons charitables aux pauvres, ces présents n'ont pas perdu aux yeux des Ndjuka leur caractère obligatoire, renvoyant à l'entente initiale entre leurs ancêtres et l'autorité coloniale» [Vernon, 1985, p. 3-4].

de l'intérieur<sup>10</sup> afin de sauvegarder les colons de leurs attaques de représailles. Le «posthoulder» qui vivait parmi les Marrons avait également pour mission de tenir le gouvernement informé de la localisation de leurs villages, de leur situation démographique, des relations qu'ils entretenaient entre eux ou avec les Indiens, et de prévenir la contrebande de poudre et d'armes. Enfin, ce militaire devait veiller à faire respecter un point important des traités : éviter que les Marrons n'accueillent de nouveaux esclaves en fuite. Toutefois, aucune des deux parties ne respecta à la lettre les clauses des traités : les Marrons continuaient à accueillir des esclaves en fuite tandis que le gouvernement colonial refusait de leur accorder systématiquement le tribut [de Groot, 1977].

Jusqu'en 1845 environ, les déplacements des Marrons en direction de la côte étaient censés se faire au compte-gouttes et dans les limites stipulées par les traités alors qu'en réalité des Marrons étaient, par exemple, déjà installés dans les zones qui leur étaient en principe interdites. H.U.E. Thoden van Velzen et W. van Wetering [1988] notent que dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, soit bien avant l'abolition de l'esclavage, des Ndjuka sont présents sur les rives de la rivière Cottica située non loin de la côte. Ils rapportent qu'«en 1823, un résident de Paramaribo signalait le mouvement continu de familles de Marrons vers la ville, ajoutant qu'un certain nombre d'entre elles s'était installé dans la capitale. [...] En 1835, selon le recensement d'un observateur [un posthoulder], sur les 3 202 Ndjuka alors recensés, 250 étaient installés le long de la crique Sara, 200 vivaient sur le cours inférieur de la Saramacca, et pas moins de 900 peuplaient la région de la Cottica.» [Thoden van Velzen et van Wetering, 1988, p. 11-13].

Après l'abolition de l'esclavage, en 1863, les autorités hollandaises inversèrent ce processus qu'ils avaient déjà tenté de limiter dès 1845. Prenant en considération leur dépendance à l'égard de leurs anciens esclaves pour atteindre leurs objectifs d'enrichissement, ces autorités cherchèrent, toujours par le biais du «posthoulder», à encourager les migrations des Noirs marrons vers la côte afin qu'ils participent à l'économie coloniale en tant que travailleurs libres. En effet, les appels aux travailleurs libres venus de Chine, d'Inde ou d'Indonésie restaient insuffisants pour pallier le déficit de main-d'œuvre qui résultait de l'abolition de l'esclavage [de Groot, 1977]. Cette incitation à participer à l'économie coloniale visait également à contrecarrer le trafic illégal qui avait cours entre les Marrons et les particuliers, lesquels avaient par exemple besoin de bois de construction ou de charpentiers<sup>11</sup>.

10. Il ne s'agissait pas d'un cantonnement sous la forme d'une mise en réserve par exemple. En dehors de la côte, l'immense majorité du territoire de la colonie est alors inexploitée. En ce sens, ce cantonnement s'apparente à un renoncement d'exercice du droit, si ce n'est, comme stipulé dans les traités, pour s'assurer que l'existence des enclaves marronnes ne porte pas préjudice à la bonne marche des plantations.

11. On peut lire dans une lettre du lieutenant d'infanterie de marine Ronmy, datée du 4 janvier 1861, que «les nègres Bosh [autre terme qui désigne les Ndjuka et qui semble venir d'une déformation du néerlandais *Bos Negers* ou de l'anglais *Bush Negroes*. Il est à noter qu'il n'est guère apprécié par les intéressés] ont toujours commercé avec les Hollandais ; ce sont eux qui ont fourni presque tous les bois de construction de la ville de Paramaribo, qu'ils approvisionnent constamment. Ils sont employés à différents travaux : les uns équarrirent des bois qu'ils vendent au prix de la place, d'autres sont occupés sur des habitations sucrières, à la coupe des bois à brûler qu'on leur paye jusqu'à trois florins les deux mètres cubes» [Ronmy, 1861].

Ces migrations – et les activités et relations d'échanges qu'elles supposent – relèvent en somme d'une tendance pour le moins ancienne. Pourtant, les propos de mes interlocuteurs dénotent une certaine ambivalence concernant la reconnaissance d'un rapport – déjà ancien – au monde *bakaa* (blanc). Nombre de mes interlocuteurs proposent une définition et une image d'eux qui excluent tout particulièrement l'idée d'être en partie héritiers des références forgées le long de la côte. Pour eux, la côte c'est le pays des *Bakaa* où les Ndjuka devraient refuser de vivre. Dans certaines circonstances, il est même reproché aux Ndjuka qui vivent en ville ou non loin de là (ceux de la rivière de la Cottica par exemple), ou même à ceux de l'aval du Tapanahoni, de vivre au contact des *Bakaa*. En revanche, pour d'autres, la côte c'est aussi leur pays – celui où ils sont arrivés et où ils ont été esclaves avant de pouvoir s'enfuir.

À défaut de savoir avec précision ce que les Ndjuka d'hier disaient des relations qu'ils entretenaient avec le monde *bakaa*, il semble bien, si l'on en croit les propos de S.W. de Groot, que des méfiances et des défiances réciproques sous-tendaient déjà la signature des traités de paix, alors même que des échanges étaient avérés. L'ambivalence de mes interlocuteurs d'aujourd'hui serait à l'image de cette histoire coloniale. De sorte que l'on peut faire l'hypothèse d'une ambivalence déjà ancienne et qui perdure, partagée aussi bien par les Ndjuka que par les autorités coloniales puis post-coloniales.

La recrudescence de l'orpaillage au cours de ces dernières années est un exemple qui révèle la complexité des logiques du positionnement ndjuka par rapport à la côte et au monde *bakaa*. Il s'agit d'une activité nouvelle<sup>12</sup> qui constitue actuellement quasiment l'unique source de revenus monétaires; elle est perçue comme un signe supplémentaire de la dépendance économique des Ndjuka du Tapanahoni. C'est par ailleurs une activité qui génère des profits qui sont le plus souvent directement réinjectés dans l'économie *bakaa*. Elle est enfin présentée comme une atteinte à la vie villageoise : elle générerait davantage de conflits – entre exploitants et propriétaires des concessions ou entre entrepreneurs et ouvriers – et supprimerait des bras et des compétences. Ainsi, une part importante de la population – notamment masculine – originaire de certains villages situés en amont du Tapanahoni est aujourd'hui partagée entre les chantiers aurifères, la capitale Paramaribo et les villages qui ne sont plus désormais que des étapes d'un parcours de migration. Cette mono-activité marchande et ses effets sont vécus comme les conséquences de l'absence de propositions de développement durable offertes aux Ndjuka par les *Bakaa*, que cela soit par les autorités coloniales ou celles post-coloniales. C'est grâce à la volonté divine, disaient mes interlocuteurs, qu'ils pouvaient encore vivre le long du Tapanahoni en y maintenant un niveau de vie aussi faible soit-il. Ils estimaient ne rien devoir à une éventuelle politique d'intégration au reste de la société surinamienne<sup>13</sup>.

12. Au cours des rushs aurifères du XIX<sup>e</sup> et de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle qui eurent lieu en Guyane, les Ndjuka ne furent pas orpailleurs mais piroguiers-transporteurs exclusivement.

13. Modérons ces critiques en rappelant que le contexte d'énonciation était celui d'un conflit qui opposait mes interlocuteurs au gouvernement surinamien accusé de vouloir déposséder les Ndjuka de certains gisements aurifères qu'ils exploitaient.

Ce mode de vie, partagé entre côte et forêt, était jusque-là qualifié de semi-nomadisme par certains auteurs. L'historienne S.W. de Groot a par exemple beaucoup insisté sur le caractère temporaire ou saisonnier de ces migrations qui remontent déjà à la période coloniale. Selon elle, ces Marrons préféraient alors leur autonomie et leur «semi-isolement» [*semi-isolation*] à toute forme d'intégration. Cette caractéristique, rendue en partie possible par la situation géographique de ces Marrons, serait valable au moins jusqu'à l'abolition de l'esclavage, en 1863. Ce semi-isolement aurait même retardé leur intégration en tant que travailleurs salariés [de Groot, 1969, 1977, 1985].

La situation contemporaine ne paraît plus pouvoir être posée dans les mêmes termes tant elle semble s'être intensifiée. Des écrits qui portent sur une période plus récente vont jusqu'à qualifier la société ndjuka de «société périphérique» [*peripheral society*] [Thoden van Velzen et van Wetering, 1975, p. 216], c'est-à-dire différente mais dépendante de celle de la côte. Ils nous donnent une idée quantitative de l'intensification des migrations que l'on peut à ce rythme qualifier d'exode rural, avec toutes les caractéristiques et conséquences habituelles de ce type de situation : nombre de ces migrants sont désormais à considérer au titre de citoyens, de néo-ruraux ou de ruraux prolétariés. Sur les quelque 25 000 ndjuka recensés [Toulemonde-Niaussat, 1993, p. 28; Vernon, 1993, p. 261, Hoogbergen, 1990, p. 66], 6 000 vivent encore le long du Tapanahoni [Thoden van Velzen et van Wetering, 1975, p. 216]. Les 19 000 autres se répartissent entre la capitale Paramaribo, La Cottica, l'agglomération de Saint-Laurent et... la Hollande. Autant leur semi-isolement, pour reprendre le terme de S.W. de Groot, a pu retarder leur irruption sur la scène urbaine, autant nombre d'événements (à commencer par le désenclavement dû à l'utilisation croissante des pirogues à moteur puis aux liaisons aériennes) ont depuis contribué à renforcer les liens avec la côte. Nous pouvons donc de moins en moins parler de migrations temporaires ou saisonnières.

Il ressort de ces éléments socio-historiques que les Ndjuka, contrairement à certaines représentations et à l'image qu'ils proposent d'eux (selon lesquelles ils auraient été et continueraient d'être autonomes, libres, indépendants et porteurs d'un mode de vie en rupture avec celui hérité de l'esclavage et de la colonisation), ont depuis les plantations évolué au contact de l'univers *bakaa* et de ses références, au point que cet héritage est constitutif de leur société.

### La construction d'un rapport politique.

En plus des qualificatifs de «*peripheral society*» (H.U.E. Thoden van Velzen et W. van Wetering) et de «*semi-isolation*» (S.W. de Groot), A.J.F. Köbben envisage quant à lui les Ndjuka comme «un État dans l'État» [1968, p. 57]. Tous ces points de vue suggèrent l'idée qu'il est question d'une minorité inscrite à la périphérie de l'État surinamien. Du point de vue ndjuka, la proposition d'une relative autonomie peut être étayée par la référence au marronnage qui

continue d'être un facteur d'unité important, notamment sur le plan historique, par rapport à l'univers urbain et occidentalisé qu'est la côte. De même, sur le plan identitaire, elle demeure un critère de distinction et une source d'orgueil encore vivaces. L'existence du chef suprême, le *Gaan man*, assure le maintien de frontières politiques propres à cette formation sociale. Il fait le lien et assure l'unité entre les divers clans (*Lo*<sup>14</sup>) qui englobent différents matrilignages (*Bee*, terme qui désigne «tous ceux issus du même ventre»). L'implantation des villages le long du Tapanahoni respecte ces principes d'appartenance : les villages d'un même clan se suivent et forment un territoire unifié. Chaque matrilignage est – sauf rares exceptions – localisé dans un même village. Groupe de descendance unilinéaire dont les membres se prévalent de la même ancêtre, le matrilignage peut cependant compter plusieurs matri-segments au sein d'un même village, par suite de son extension et de scissions. Chaque matri-segment possède les mêmes caractéristiques que le matrilignage principal dont il procède. À la tête de ce groupe exogame qui se réfère, en plus de l'ancêtre commune au matrilignage principal, à celle du matri-segment (par exemple la fille de la fondatrice du matrilignage principal) se trouve un chef – le *Kapiten*. Même s'ils sont dans une certaine mesure autonomes, ni les clans, ni les matrilignages ne sont totalement indépendants ; ils demeurent soumis à l'autorité du chef suprême – le *Gaan man*. Aussi bien les chefs de clans (les *Ede Kapiten*) que les chefs de matrilignages ou de villages (les *Kapiten*) ne peuvent être considérés comme les égaux du *Gaan man*, symbole d'une autorité centralisée rassemblant un certain nombre de groupes de filiation sur un même territoire. C'est dire que les critères fondamentaux d'appartenance sociale sont basés ici à la fois sur la parenté et sur une référence territoriale. Coexiste donc une logique segmentaire et polyclanique au sein de cette organisation politique hiérarchisée, qu'on peut alors qualifier de «chefferie».

Bien que succincte, cette présentation de l'organisation socio-politique des Ndjuka permet de saisir des modes d'identification collective susceptibles de rendre compte des logiques des pratiques, en même temps qu'elle témoigne du fait qu'ils forment un ensemble qui est, à certains égards, différent du reste de la société surinamaïenne : ils agissent sur un territoire clairement identifié, selon des logiques politiques qui leurs sont propres, reconnus par l'État. Toutefois, comme le suggèrent aussi bien les données socio-historiques susmentionnées que les commentaires des divers auteurs cités, ils n'en demeurent pas moins intégrés à l'État surinamien. En effet, lorsque l'on s'interroge sur les rapports entre l'organisation politique des Marrons ndjuka et les autorités coloniales hollandaises puis post-coloniales du Surinam, un certain nombre de données ou d'hypothèses concourent, une fois de plus, à corroborer la réalité d'un certain nombre de liens qu'il convient d'examiner sur le plan de la relation politique.

14. Selon W. Hoogbergen, le terme *Lo* serait une déformation de l'anglais «row» (*a straight line of people*). Le terme désignait un groupe de fuyards qui venaient le plus souvent de la même plantation ou de la même région. Avec le temps, il vint à désigner le clan [1990, p. 94].

Pour H.U.E. Thoden van Velzen et W. van Wetering [1988, p. 19] et A.R.M. Pakosie [1996, p. 269], jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, un village de Marrons est quasiment organisé telle une « République indépendante » : les « vieux », les femmes ménopausées ayant eu beaucoup d'enfants et les médiums d'esprits prédominent dans la vie sociale et politique. Pourtant, l'intervention des autorités coloniales cherchant à contrôler les institutions politiques ndjuka semble déjà effective. R. Price, dans un document de travail intitulé « The historical anthropology of an early Afro-American society », émet même l'hypothèse que les rôles de *Gaan man* (chef suprême) et de *Kapiten* (chef de village) découleraient des traités. Si des archives venaient confirmer cette hypothèse, cela signifierait alors que quelle qu'ait pu être l'organisation politique des premiers Marrons, ces traités de paix offrirent une reconnaissance de facto aux chefs marrons qui traitèrent avec les autorités coloniales, en même temps qu'ils les plaçaient sous leur contrôle.

Le cas qui suit conforte l'hypothèse formulée par R. Price. Il s'agit d'un extrait d'entretien qui portait sur les prérogatives du *Gaan man* et qui avait pour contexte un différend qui opposait mon interlocuteur au clan du chef suprême. Le médium qui parle ci-après va jusqu'à envisager que le pouvoir viendrait ici des Blancs, ou qu'il serait à tout le moins né de cette relation :

Ce sont les villageois qui font les *Kapiten* et les *Basia*. Les *Kapiten* et les *Basia* sont ceux qui, à l'époque de l'esclavage, étaient déjà les chefs (*Basi*) des esclaves. Les colons les avaient désignés pour qu'ils encadrent chacun un groupe d'esclaves : ils recevaient les ordres et étaient chargés de répartir les tâches; ils recevaient la nourriture et la distribuaient; ils étaient responsables des outils. Ce sont eux, *Kapiten*, *Basia* et leur *Paandasi* (la communauté villageoise) qui ont fait le *Gaan man*. C'est ici, sur le Tapanahoni, qu'a été nommé le premier *Gaan man* (Da<sup>15</sup> F. clan Misidjan, village de Yawsa).

La bibliographie qui traite de la période coloniale illustre cette volonté de mise sous tutelle des institutions politiques ndjuka, notamment entre 1760 et 1940. Il y est soit question de la création de fonctions politiques supplémentaires à celles précédemment évoquées, soit d'intervention directe dans les choix de nomination d'autorités existantes, à commencer par celle de *Gaan man*. Le premier exemple sur lequel je m'arrêterai concerne les rivalités entre trois clans en lutte pour ce titre suprême. On sait, grâce aux travaux de l'historienne S.W. de Groot, qu'en 1762 le représentant du clan Otoo fut légitimé par le gouvernement colonial [1969, p. 14-15]. Cette intervention des autorités coloniales entérina l'antériorité de ce clan le long de la crique Ndjuka<sup>16</sup>. On peut penser qu'elle contribua à ancrer la charge suprême en son sein, en même temps qu'elle concourut à mettre un terme aux luttes claniques en vue du titre<sup>17</sup>. Mais peu de temps après, peut-on encore lire chez S.W. de Groot, à la mort du premier *Gaan man*, survint un autre conflit de

15. Terme de respect qui varie selon le sexe et la classe d'âge de l'individu.

16. La légitimité des positions au sein de la hiérarchie politique ndjuka repose pour beaucoup sur l'idéologie qui accorde pouvoir et autorité aux clans qui ont les premiers marronnés. Sur ces questions, voir J.-Y. Parris [2002].

17. Le clan Otoo est désormais celui qui détient la charge royale. Depuis, tous les *Gaan man* ont toujours été choisis en son sein.

succession opposant cette fois deux clans alliés, les Otoo et les Misidjan. Le prétendant du clan Otoo fut proclamé *Gaan man*. Comme le représentant du clan Misidjan revendiquait auprès des autorités coloniales une charge suprême pour son propre compte, ces dernières optèrent pour le partage du pouvoir du *Gaan man* : l'un fut chargé de la défense, l'autre de l'administration civile. Ce partage inédit des pouvoirs du *Gaan man* dura jusqu'en 1839.

Plus près de nous, H.U.E. Thoden van Velzen et W. van Wetering mettent en lumière la pression des autorités coloniales sur le *Gaan man* Amaketi (1916-1929). Ce *Gaan man* fut emprisonné par les autorités coloniales durant plus de deux mois après avoir ouvertement pris position en faveur des intérêts des piroguiers ndjuka qui, en 1921, s'opposèrent aux compagnies minières en paralysant le transport fluvial. Un certain van Lier, qu'Amaketi dut accepter au poste de «posthoulder», paracheva la tombée en disgrâce de ce *Gaan man* : ce «posthoulder» était l'ami personnel d'un dénommé Kanapé qu'il aurait préféré voir au poste de *Gaan man*. Les autorités coloniales encore rancunières à l'égard d'Amaketi et poussées par ce «posthoulder» nommèrent donc Kanapé au poste de *Gaan man* en 1921, obligeant ainsi Amaketi à partager ses fonctions avec lui. À cette nomination s'ajouta la création d'une nouvelle fonction, celle de chef de clan (*Ede Kapiten*). Kanapé restera *Gaan man* jusqu'en 1937, date à laquelle Amatodja, successeur d'Amaketi, parvint à s'en débarrasser, aidé en cela encore une fois par le gouvernement colonial [Thoden van Velzen et van Wetering, 1988, p. 235-237].

On peut relever chez ces mêmes auteurs un autre cas qui dénote qu'en dépit des revendications d'autonomie ou d'indépendance par rapport aux autorités coloniales et post-coloniales la nature des liens entre les deux univers est telle qu'il est possible à certains ndjuka de jouer de leur puissance locale pour attirer à eux le soutien de l'État qui, en retour, contribue à renforcer ou discréditer ces personnages. Il est ici question d'un médium qui tenta de s'appuyer sur les autorités de Paramaribo pour destituer le *Gaan man* encore en place aujourd'hui. Ces auteurs écrivent que :

la révolution d'Akalali<sup>18</sup> ne passa pas inaperçue des autorités de Paramaribo qui cherchèrent à s'en faire un allié depuis que les Marrons avaient le droit de vote aux élections nationales. Elles lui offrirent un poste de *kabiten* qu'il accepta puis, en 1974 date de création de son village de Nyun Kondee, un poste de *ede kabiten* [chef de clan] pour lequel il était rémunéré. Il avait droit à une embarcation motorisée et était considéré comme un officiel du gouvernement à chacune de ses visites à Paramaribo. Ses visites dans la capitale devinrent de plus en plus nombreuses et sa reconnaissance officielle devint l'objet de critiques de la part des Ndjuka [...]. C'est alors qu'intervint le Grand Conseil de Puketî en 1978 qui devait en principe avoir pour sujet les modalités de la restauration du culte des ancêtres illustres, mais dont tout le monde se doutait que c'était des rapports entre Akalali et le *Gaan man* qu'il allait être question. Ce Grand Conseil intervenait à la suite de la demande d'Akalali aux autorités de Paramaribo de destituer le *Gaanman* Gazon pour le remplacer [...]. La gravité de cette demande avait attiré à Akalali des soupçons : de possible allié politique, il re-

18. Du nom de ce médium à l'origine d'une controverse politique que j'ai traité par ailleurs. Voir J.-Y. Parris [2002].

présentait depuis un risque d'instabilité. Discrédité par le P.N.S. [Parti National du Surinam] et les autorités de Paramaribo qui lui ôtèrent sa charge de *ede kabiten*, ses autels sacrés détruits par un groupe d'hommes de Diitabiki [village de résidence du *Gaan man* et de son clan], Akalali s'enfuit en 1979 vers la Côte [Thoden van Velzen et van Wetering, 1988, p. 375-377].

Même à un niveau moindre on peut relever pareilles interventions de la part des autorités contemporaines, y compris là où les enjeux ne dépassent pas le niveau local, c'est-à-dire l'unité villageoise. Il est ici question de la création d'une nouvelle fonction que commente l'intéressée, une villageoise de Mooitaki et membre du clan Misidjan :

Il n'y avait alors qu'une seule femme *Basia*<sup>19</sup> à Asisi [matri-segment du village de Mooitaki]. Je n'ai donc pas hérité cette fonction de quelqu'un d'autre. Le précédent *Kapiten* en poste était mon père et j'avais l'habitude d'être avec lui, de participer à ses activités, de l'accompagner au cours de ses déplacements et de le voir exercer. Des représentants du gouvernement surinamien venus à Diitabiki pour discuter avec le *Gaan man* ont alors émis le souhait qu'il y ait deux femmes *Basia* à Mooitaki et non plus une seule. Durant ce conseil, ils formulèrent ce vœu à mon père qui me proposa alors. Le *Gaan man* et les *Bakaa* (les Blancs) acceptèrent [...]. Les *Bakaa* inscrivirent mon nom sur les registres de l'État pour que je sois rémunérée et je reçus des vêtements [de *Basia*] (Sa A. clan Misidjan, village de Mooitaki).

Il convient enfin de noter le rôle qu'ont joué les colons dans les luttes intestines qui ont eu cours entre Marrons, et plus particulièrement entre les Ndjuka et les Aluku (ou encore désignés les Boni, du nom d'un de leurs chefs, le plus illustre). Le récit qui suit a été recueilli auprès d'interlocuteurs ndjuka et traite de cette page d'histoire qui s'est déroulée entre 1779 et 1793. Dans ce long récit sur la fin de Boni interviennent les extraits suivants :

[...]C'est lorsque Boni eut environ vingt ans qu'il marronna avec les siens des plantations où ils étaient jusque-là captifs. Dès lors, Boni ne cessa de provoquer les colons de la côte, invincible qu'il était grâce à la protection de ses *Obia*. Las de ces harcèlements, les colons proposèrent à Boni d'aller se battre contre les Ndjuka du Tapanahoni, lui promettant de devenir, en cas de victoire, roi (*Kownu*) de l'ensemble des Noirs Marrons [suivent les péripéties des luttes entre Ndjuka et Aluku, ainsi que la façon dont les Ndjuka aurait vaincu Boni]. Le *Gaan man* ndjuka livra ensuite la tête de Boni aux Blancs, mais ceux-ci la perdirent dans le fleuve en repartant vers la côte, en traversant le saut nommé depuis *Dagu ede* [littéralement, tête de chien]. C'est pour cette raison que le *Gaan man* ndjuka est supérieur à tous les autres. Parce qu'il a tué Boni, il est devenu le roi de tous les Noirs Marrons. Sculptée, la tête de Boni figure encore aujourd'hui sur le pommeau de la canne du *Gaan man* ndjuka (Da P, clan Misidjan, village de Mooitaki)<sup>20</sup>.

19. Les *Basia* sont des dignitaires qui assistent et relaient le *Kapiten* dans ses tâches. Ils sont généralement au nombre de quatre, deux de sexe masculin et deux de sexe féminin. Si ce nombre n'est pas fixe, les deux sexes sont par contre toujours représentés.

20. Cette version des motifs des conflits entre Ndjuka et Aluku est remise en cause aussi bien par les Aluku que par l'historienne S.W. de Groot. Il semble bien qu'en réalité ce sont les Ndjuka qui, sur les instances du gouvernement colonial, rompirent la paix précédemment conclue avec les Aluku en 1780. Ils offrirent leurs services aux Blancs afin de juguler une guerre qui se déroulait entre colons et Aluku par crainte de voir celle-ci se propager sur leur territoire mais aussi dans le but de conserver leur monopole sur le fleuve Maroni et leur libre accès vers la côte. Les Aluku furent contraints de s'installer en amont du territoire ndjuka, sur la rive française, et firent allégeance à la France.

Ces quelques exemples contiennent plusieurs éléments qui éclairent et précisent ce qui se noue très tôt entre les autorités *bakaa* et *ndjuka*. Ils confortent l'hypothèse d'une probable intervention, même limitée, des autorités coloniales dans la création des fonctions de chef suprême (*Gaan man*), de chef de clan (*Ede Kapiten*), de chef de village (*Kapiten*), et de *Basia* (assistant du *Kapiten*). Mais ces exemples indiquent aussi que cette probable intervention a pu contribuer à pacifier les conflits internes aux *Ndjuka* en vue du titre suprême, à fixer les unités au sein desquelles se transmettent depuis les charges politiques et à circonscrire *Ndjuka* et *Aluku* par exemple sur des territoires qui restent en partie respectés.

Pourtant, l'image qu'entendent donner d'eux aussi bien ces dignitaires que le commun des *Ndjuka* est celle de leur totale indépendance par rapport au pouvoir colonial et post-colonial. Ils rappellent, par exemple, que la désignation et l'intronisation de tous les *Gaan man* se déroulent dans le village de *Puketi* et que c'est une affaire qui ne concerne que les *Ndjuka*. Selon eux, le gouvernement du Surinam ne fait qu'entériner leur choix. Quelques rares interlocuteurs reconnaissent cependant que cette intronisation se fait en présence d'un émissaire du gouvernement surinamien.

De manière plus générale, les *Bakaa* demeurent, sur le plan du discours formel, toujours et avant tout les anciens maîtres dont il convient de se méfier et à l'égard desquels il faut marquer de la distance. Sur ce point, les aînés qui sont ici les seuls à pouvoir prétendre aux charges politiques et religieuses sont les plus véhéments. Plus révélateurs que ces propos radicaux – qui relèvent davantage d'une position de principe que d'une critique fondamentale – sont tous ces commentaires où se lisent en filigrane des éléments qui traduisent une certaine connivence avec l'univers *Bakaa* et qui ne seraient peut-être jamais avoués de but en blanc. Un de mes interlocuteurs, par ailleurs prolix pour dénoncer les torts et les malversations des anciens colons, m'expliqua incidemment ce que son clan devait aux Blancs :

Les Misidjan ne furent pratiquement jamais esclaves car un maître de plantation nommé Misidjan aimait une belle esclave qu'il voulait épouser. Celle-ci refusa dans un premier temps prétextant qu'elle ne pouvait accepter d'être affranchie alors que ses parents demeuraient quant à eux esclaves. Le maître lui proposa alors d'affranchir tous les siens si elle l'épousait, ce qu'elle accepta et les siens devinrent contre-maîtres. Le nom du maître en question devint celui de l'actuel clan Misidjan [...] (Da P. clan Misidjan, village de *Mooitaki*).

Mais il se noue aussi dans ces relations une partie de la légitimité des dignitaires politiques *ndjuka* : leur désignation devait être entérinée par les autorités coloniales et les autorités du Surinam en font de même aujourd'hui. Ces dignitaires sont par ailleurs rémunérés<sup>21</sup> par ces autorités et reçoivent d'elles une tenue officielle. Aussi maigre soit cette rémunération, elle est espérée et exigée. Et le *Gaan man*, dont il est attendu qu'il interfère auprès du gouvernement, est régulièrement sollicité sur ces questions lors des conseils. À chacune de leur visite dans la capitale ces dignitaires sont considérés comme des officiels du

21. La rétribution du *Gaan man*, par exemple, date de 1857 [de Groot, 1977].

gouvernement surinamien et reçoivent à ce titre des présents. Interrogé sur une question annexe, le *Kapiten* du village de Mooitaki nous éclaire sur certains enjeux de cette reconnaissance :

posséder cette canne [de *Gaan man* ou de *Gaan fiskali*, son second], raconte-t-il, fait de son détenteur un dignitaire officiel qui est reconnu et reçu comme tel par les autorités surinamiennes. Autrefois, cette canne donnait droit à son détenteur ou à son émissaire aux biens faisant partie du tribut que devaient les colons aux Ndjuka. Le poste de *Gaan fiskali*, affaire jusque là interne au clan Misidjan, fut volé par les membres du Masaa bee qui n'avaient rien et vivaient sous la protection du clan Misidjan [c'est ce point qui constitue l'objet de notre entretien] [...]. Les gens du Masaa bee en profitèrent pour se livrer à des exactions : ils se sont fait passer à Paramaribo pour le *Gaan man* et ont accepté les cadeaux habituellement offerts à ce dernier [...] (Da P., clan Misidjan, village de Mooitaki).

Ce *Kapiten* du village où j'ai effectué la plus grande part de mon enquête de terrain était toujours fier de me montrer les photos de ses séjours à Paramaribo qui le montraient aux côtés de figures politiques surinamiennes. Il faisait état des présents qu'il y avait reçus et me faisait souvent le récit de son voyage en Afrique initié par le gouvernement, au côté du *Gaan man*. En dépit de ses nombreuses critiques à l'encontre des *Bakaa*, tous ces éléments participent dans une certaine mesure à sa légitimité auprès des siens et contribuent au prestige que les villageois attachent à sa fonction. Cependant, sa reconnaissance par le gouvernement surinamien est favorablement accueillie par les villageois tant qu'ils peuvent, en retour, en tirer profit. Ce qui peut à certains égards apparaître comme une concession ou une compromission devient alors un atout politique. C'est ainsi que la construction de l'école de Mooitaki, le projet d'électrification du village ou encore la construction d'une piste d'atterrissage – qui ne se font pas sans le soutien de l'État – renforcent, auprès des villageois, le prestige des dignitaires qui ont su jouer de leur entregent.

## Conclusion

En somme, ces divers éléments contribuent, selon moi, à envisager les Ndjuka en tant que minorité ethnique au sein d'un État constitué, au sens où cette notion « nous invite à penser ensemble celle de groupe et de relation [à la société globale ou environnante] » [Williams, 1991]. En tant que minorité, les Ndjuka comme l'ensemble des Marrons peuvent être définis aussi bien sur la base de critères internes (les origines africaines, le marronnage, les pratiques religieuses, l'existence de la chefferie ou encore les références segmentaires par exemple), que relationnels (à partir des liens tant socio-historiques que politiques entre les deux univers et des représentations dont ils sont l'objet).

La place des Ndjuka, et ce fut ici mon principal souci, ne saurait se situer uniquement sur le terrain de l'indépendance ou de l'opposition par rapport à la société surinamienne. À ne considérer les Ndjuka qu'en ces termes, c'est prendre le risque d'occulter le processus historique qui en fait ce qu'ils sont véritablement : une société ouverte sur un espace national. Mais j'espère avoir

aussi montré que les Ndjuka sont acteurs de cette histoire et qu'ils sont moins le produit de la société *bakaa* qu'ils ne sont une minorité qui a su conquérir un certain espace de liberté politique à la marge de la société globale.

### BIBLIOGRAPHIE

- BENOÎT P.-J. [1839], *Voyage à Surinam : description des possessions néerlandaises dans la Guyane*, Bruxelles, Société des Beaux Arts.
- HOOGBERGEN W. [1990], «The history of the Suriname Maroons», in G. Brana-Shute (éd.), *Resistance and Rebellion in Suriname*, Williamsburg, vol. 43, p. 65-102.
- HOOGBERGEN W. [1993], «Marronage and Slave Rebellions in Surinam», in Wolfgang Binder (éd.), *Slavery in the Americas*, Würzburg, p. 165-195.
- GROOT (de) S.W. [1969], *Djuka society and social change : history of an attempt to develop a Bush Negro community in Surinam 1917-1926*, New-York, Assen, Van Gorcum & Co.
- GROOT (de) S.W. [1977], *From isolation towards integration : the Surinam maroons and their colonial rulers*, The Hague, Martinus Nijhoff.
- GROOT (de), S.W. [1985], «A comparison between the history of maroon communities in Surinam and Jamaïca», *Slavery and Abolition*, vol. 6, n° 3, p. 173-185.
- JOLIVET, M.-J. [1982], *La question créole*, Paris, Orstom, coll. Mémoires.
- KÖBBEN A.J.F. [1968], «Continuity in change : Cottica Djuka society as a changing system», *Bijdragen tot de Taal-, Land- en Volkenkunde*, vol. 124, n° 1, p. 56-90.
- MINTZ S.W. et Price R. [1992 (1976)], *The Birth of African-American Culture*, Boston, Beacon Press.
- PAKOSIE A.R.M. [1996], «Maroon leadership and the Surinamese state (1760-1990)», *Journal of legal pluralism and unofficial law*, n° 37-38, p. 263-277.
- PARRIS J.-Y. [2002], *Une controverse politique : l'interrogatoire posthume chez les Marrons ndjuka (Surinam, Guyane)*, thèse de doctorat, Paris, EHESS.
- PRICE R. [1979] (éd.), *Maroon Societies : rebel slave communities in the Americas*, Baltimore/Londres, John Hopkins University Press.
- RONMY [1861], *Excursion dans le Haut-Maroni*, Archives des jésuites de Paris, MS-FGU 16.
- THODEN VAN VELZEN H.U.E. et WETERING VAN W. [1975], «On the political impact of a prophetic movement in Surinam», in W.E.A. van Beek et J.H. Scherer (éd.), *Explorations in the anthropology of religion*, La Hague, Martinus Nijhoff.
- THODEN VAN VELZEN H.U.E. et WETERING VAN W. [1988], *The Great Father and the Danger. Religious cults, material forces and collective fantasies in the world of the Surinamese Maroons*, Leiden, Koninklijk voor Taal-, Land-en Volkenkunde.
- TOULEMONDE-NIAUSSAT M. [1993], *Anthropologie des dynamiques interculturelles et de développement dans la région frontalière du Bas Maroni*, Thèse présentée à l'université de Tours.
- VERNON D. [1985], *Bakuu : le mal moderne. Un culte de sorcellerie chez les Marrons Ndjuka du Suriname*, Mémoire présenté à l'EHESS, Paris.
- VERNON D. [1993], «"Choses de la forêt" : identité et thérapie chez les Noirs Marrons Ndjuka du Surinam», in *Jeux d'identités : études comparatives à partir de la Caraïbe*, Paris, L'Harmattan, p. 261-281.
- WILLIAMS P. [1991], «Ethnies minoritaires. Problèmes anthropologiques», in P. Bonte et M. Izard (éd.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF, p. 244-246.

# **Politique de stabilisation foncière et conservation de la biodiversité : le cas de la Réserve de Biosphère Maya, Petén (Guatemala)**

*Rachel Effantin\*, Bernard Hubert\*\**

## **Introduction**

Depuis 13 ans, alors que la frontière agraire continue de repousser les franges forestières vers le nord du Petén, les migrants doivent désormais compter avec la politique de conservation des milieux naturels dans la Réserve de Biosphère Maya (RBM).

Cette réserve s'inscrit dans le dispositif international du programme *Man and Biosphere* (MAB) de l'UNESCO, lancé en 1970 à la suite de « l'International conference on the scientific basis for rational use and conservation of the resources of the biosphere » en 1968. Le terme de conservation a été employé pour se démarquer de la protection et introduire les usages des ressources dans la problématique, considérant ainsi les êtres humains comme des constituants à part entière de la biosphère. Après trente années d'existence, le programme représente 425 réserves de Biosphère dans 95 pays. Ses objectifs ont été redéfinis à la Conférence de Séville en 1995 : (1) conservation de la diversité biologique, (2) promotion du développement durable et (3) développement des capacités humaines et institutionnelles à appréhender les questions d'environnement. Il se présente ainsi comme la mise en application des principes de l'Approche Écosystémique de la Convention sur la Diversité Biologique en termes de choix de société, de rôle attendu de la connaissance scientifique et des savoirs locaux ainsi que de pratique de la subsidiarité. Il s'inscrit également dans les *Millenium Development Goals* et dans l'appel de Johannesburg à passer de la rhétorique à l'action pour réduire de manière significative la perte de biodiversité d'ici 2010. La procédure est toutefois l'objet de nombreuses critiques : elle est assez souvent perçue comme trop bureaucratique et le terme de « réserve » est parfois violemment contesté, d'autant qu'il s'adresse à des établissements humains...

---

\* Doctorante de l'Institut National Agronomique de Paris-Grignon, racheleffa@yahoo.fr.

\*\* Écologue, Directeur scientifique adjoint - Société, Économie, Décision, INRA, hubert@avignon.inra.fr.

Comment cette intervention d'un genre nouveau participe-t-elle à la formalisation des modes d'appropriation et d'usage des ressources naturelles renouvelables dans les communautés rurales de front pionnier? Comment ces nouveaux outils réglementaires interagissent-ils avec les façons traditionnelles de penser le territoire et dans quelle mesure parviennent-ils à les mobiliser ou à les contrôler pour stabiliser les installations humaines?

Notre choix a été de traiter cette question à travers une lecture chronologique et spatiale de la formation des nouvelles communautés rurales. Le travail de recherche a porté sur les différentes zones instituées par l'administration de la Réserve de Biosphère Maya : zone noyau, zone à usages multiples et zone tampon [voir § 2.2]. L'enquête, dont nous rendons compte dans cet article, a été menée sur une période de 28 mois, dans deux communautés situées dans la zone tampon de la RBM. Cette dernière fait l'objet d'un programme de régularisation foncière initié en 1997, qui est associé à un service de conseil technique en agroforesterie. Cette expérience montre comment des acteurs locaux récemment constitués – paysans migrants d'une part et institutions gouvernementales d'autre part – interagissent avec des agents de la coopération internationale, dont le rôle « d'accompagnateur » est fondamental dans ce processus, tant sur le plan cognitif que sociologique. C'est un vaste terrain d'apprentissage collectif, dû au mouvement des personnes et surtout à l'émergence de politiques environnementalistes jamais expérimentées sur front pionnier.

Après avoir rappelé la problématique générale, nous présentons d'abord les principales étapes de l'installation des migrants en privilégiant leurs relations aux enjeux fonciers, puisque ce sont ces aspects qui ont été mis en avant dans la façon dont la zone tampon a été administrée par les autorités responsables. Nous discutons ensuite de l'influence des propositions techniques qui ont accompagné cette institutionnalisation foncière en visant à la stabiliser par l'instauration de systèmes de production viables et respectueux de l'environnement. Pour nous, la place de la technique est centrale dans ces questions, dans la mesure où la technologie fait le passage entre le monde social et le monde biophysique : ce sont les techniques et leurs innovations qui sont susceptibles de modifier le rapport des producteurs avec ce qui fait ressource dans le système qu'ils exploitent. Les innovations proposées, ainsi que celles spontanément imaginées par les producteurs pour s'adapter à ce nouvel environnement écologique et institutionnel, sont-elles effectivement susceptibles de mieux répondre à leurs attentes tout en satisfaisant aux objectifs de la Réserve de Biosphère Maya, inscrits dans les agendas internationaux de l'UNESCO?

### **La problématique de la Réserve de Biosphère Maya : comment stabiliser des dynamiques pionnières?**

*Antécédents : 40 ans de colonisation agraire rapide et mal encadrée*

Depuis les années 1960, le Petén, l'un des 22 départements guatémaltèques, représentant le tiers de la superficie nationale, est devenu la principale destina-

tion de la migration rurale nationale. Ce mouvement de colonisation a tout d'abord été le fruit d'une planification gouvernementale. La loi de transformation agraire de 1962 prévoyait d'inciter les paysans à s'installer au Petén, offrant la régularisation de toute terre « utilisée », et l'unique indicateur mobilisé pour le vérifier était la défriche.

Cette loi constitue à la fois une soupape pour la réforme agraire nationale et un moyen de contrôle frontalier d'une région isolée. Une entreprise para-gouvernementale, le FYDEP (*Empresa de Fomento y Desarrollo Del Petén*), est chargée d'un programme de légalisation foncière et de l'intégration de la région à l'économie nationale, avec le projet d'en faire le principal grenier pour l'approvisionnement des zones urbaines et d'y développer un important cheptel bovin d'exportation.

La colonisation s'accélère<sup>1</sup> et devient progressivement spontanée en provenance de toutes les régions du sud, ce qui contribue à un brassage culturel dans ce pays aux 23 groupes indigènes mayas constituant plus de 50 % de la population nationale, le reste étant essentiellement composé de *ladinos*, hispanophones et issus du métissage entre Européens et indigènes maya.

Cependant, le FYDEP sert davantage les intérêts des cadres militaires intéressés par l'octroi de titres fonciers. En 1989, l'heure de l'éveil démocratique du pays est également celle de la dissolution de cette organisation, ce qui a mis au jour l'immense retard des procédures de régularisation foncière face à la quantité considérable des demandes [Schwartz, 1990 ; Palma, Taracena, 2002].

### *Créer un dispositif de conservation de l'environnement sur un front pionnier : un problème nouveau pour tous*

En 1989, devant le constat d'une importante dégradation des milieux forestiers du pays et en raison des mouvements écologistes émergents au niveau mondial, une politique de conservation de l'environnement est instituée au niveau national. Le Conseil National des Aires Protégées (CONAP) est créé pour administrer le Système Guatémaltèque des Aires Protégées (SIGAP). Dans ce cadre, le Petén, qui a perdu 15000 km<sup>2</sup> de forêt naturelle depuis le début des années 1960 [APESA, 1992] – c'est-à-dire 45 % de sa superficie totale – est pratiquement « mis sous cloche » avec la délimitation de plusieurs aires protégées sur 70 % de son territoire. Parmi elles, la Réserve de Biosphère Maya est créée en 1990 et occupe la moitié nord du département, sur l'ancienne Réserve Forestière nationale, où se poursuit l'installation de paysans migrants. Elle représente donc un poids prépondérant dans l'orientation de la politique du CONAP.

La mise en place du dispositif de conservation fait avant tout l'objet d'une intervention internationale sans précédent : sous l'égide de l'agence de

1. Les chiffres montrent la vitesse de la croissance démographique au Petén [Grandia, 2000] : en 1950, 15880 habitants ; en 1973, 64114 habitants et en 1998, 513310 habitants, soit un taux de croissance moyen de 10 % par an.

coopération américaine (USAID) comme principal bailleur de fonds du projet, un réseau d'Organisations Non Gouvernementales (ONG), internationales et locales, joue le rôle de médiateur et de formateur entre deux pôles. Il s'agit d'une part, des institutions gouvernementales en cours de mise en place, qui sont plutôt faibles et portent l'héritage de relations de défiance entre autorités et société civile; et d'autre part, d'une population, dont une grande majorité de migrants, qui tente d'inventer de nouvelles communautés de vie rurale à la force du poignet et grâce à des relations d'interconnaissance entre individus et familles, aux itinéraires de vie, aux parcours géographiques et aux savoirs-faire d'une grande diversité. Au-delà du cadre juridique établi pour mettre en œuvre les différents instruments de la politique en question, ce dispositif d'accompagnement est directement amené à concevoir et appliquer des modèles d'action. Lors de leur mise en œuvre, ces modèles se heurteront rapidement à la complexité de la réalité, exprimant toutes les contradictions entre leurs contenus et leurs objectifs visant la stabilisation agraire.

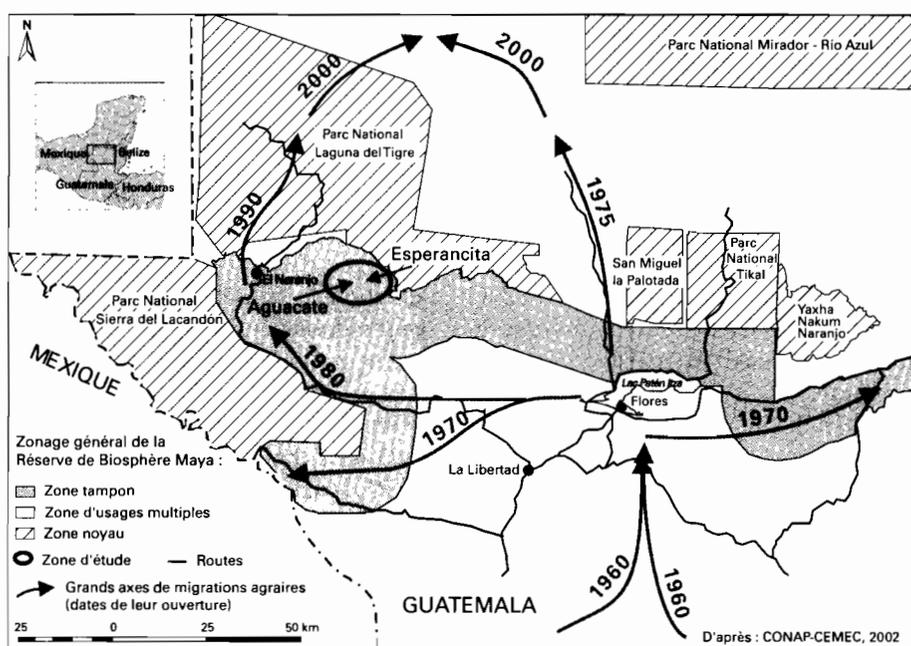
Les instruments de la politique de conservation sont de trois types : (1) la régularisation foncière, (2) le conseil technique et organisationnel agricole et/ou forestier et (3) la sensibilisation à la protection de l'environnement. La RBM s'organise suivant un zonage préconisé dans le modèle universel des Réserves de Biosphère de l'Unesco définissant des niveaux de restriction d'usages accompagnés d'objectifs de gestion [IBEROMAB, 2001]. Dans le cadre d'une loi spécifique à la RBM (fig. 1): (1) la zone centrale (*zona núcleo*) est mise sous protection totale et seules les activités de recherche, de conservation et de tourisme y sont autorisées; (2) la zone tampon (*zona de amortiguamiento*) doit protéger l'ensemble de la RBM des préjudices sur les ressources naturelles : l'agriculture y est permise avec des recommandations sur des pratiques visant la stabilisation de la frontière agraire; (3) la zone d'usages multiples (*zona de usos múltiples*) doit protéger les zones centrales, moyennant un contrat entre le CONAP et le groupe d'usagers, portant sur l'exploitation durable de la forêt naturelle.

La question initiale de notre recherche est d'étudier comment des communautés d'installation récente – dont la reconnaissance administrative est contemporaine de la création de la Réserve – interagissent avec la nouvelle régulation du territoire, suivant la zone de gestion dans laquelle elles se retrouvent. Nous considérons de ce fait que, sans ce zonage de protection environnementale, les communautés de migrants auraient connu des conditions générales d'existence et d'évolution similaires.

Dans les faits, plus de 80 000 personnes se répartissent dans toutes les zones, et le règlement des statuts et des voies de régularisation des possessions informelles (*agarradas*) que se sont constituées les agriculteurs migrants génère de nombreux conflits. Les institutions d'encadrement ont simplement évité la question durant les cinq premières années d'existence de la RBM, alors que la colonisation s'amplifiait, pour s'y consacrer d'abord de manière très autoritaire, puis évoluer vers des alternatives négociées; il ne faut pas oublier que le pays

vit au rythme d'une négociation des accords de paix conclus en décembre 1996, suite à une longue guerre civile. Pour la zone tampon, il s'agit de régulariser les *agarradas* par l'octroi de titres de propriété individuelle. Les communautés installées dans la zone d'usages multiples pourront acquérir leur terre par le statut de concession forestière. Mais le problème reste entier dans la zone noyau du fait de l'organisation de la résistance paysanne face à sa mise en défens dorénavant légale malgré des tentatives d'accord entre quelques communautés et le CONAP.

Fig. 1 – Migrations agraires, Réserve de Biosphère Maya et localités étudiées



Dans cette zone dite « de gestion », la légalisation foncière est considérée comme le principal instrument de stabilisation agraire. Ce paradigme, déjà mobilisé maintes fois, alimente toujours les discours des porteurs de projet, qui annoncent les effets bénéfiques suivants [Gould, 2001 ; Clark, 1996] : augmentation de la sécurité foncière, incitation à l'investissement sur la terre, accès aux crédits pour les projets de production, réforme du marché foncier (faillite du marché informel), diminution de la déforestation dans la parcelle légalisée et dans les zones centrales de la RBM. Dans le contexte de la politique de conservation et de colonisation agraire, on attend surtout de cet instrument des effets sur la stabilisation des populations migrantes et un changement de leur attitude quant à la conversion de la forêt en terre agricole.

Cette nouvelle politique de régulation rencontre des formes traditionnelles de conceptions du territoire, ambivalents au Guatemala :

- celui du monde *ranchero* ou *ladino* – dont l'éleveur de bovin est le personnage emblématique – qui conçoit l'appropriation individuelle par défriche : ce système de valeur domine depuis l'indépendance du pays en 1821 ;
- celui du monde indigène où l'appropriation est d'abord défendue à l'échelle du territoire collectif, dans lequel s'opère une allocation saisonnière de droits d'usufruit de la terre, en veillant sur le principe de partage intergénérationnel de ces ressources naturelles renouvelables.

Au Petén, ces deux systèmes s'interpénètrent, à l'heure de la formation de nouveaux territoires communautaires, du fait de la mixité culturelle causée par la « migration en cascade » de chaque famille [Maldidier, 1995] qui favorise la formation de communautés particulièrement hétérogènes dans le nord du Petén.

Devant l'agencement complexe de ces deux grands types de représentation, nous nous interrogeons sur le rapport entre légalisation et sécurisation foncière, ainsi que sur les formes diverses d'appropriation par les migrants du conseil technique en agroforesterie, fondé sur la réinterprétation de pratiques ancestrales.

Dans les localités étudiées, l'ONG internationale CARE a été mandatée depuis 1997 pour mettre en œuvre le programme de légalisation foncière, après plus de dix années de présence dans la zone tampon pour des actions de conseil technique et d'éducation environnementale. Les méthodes d'intervention de CARE se distinguent par la promotion officielle de la participation locale. Pour la légalisation foncière, cela signifie qu'au-delà de l'application des procédures définies par l'organisme gouvernemental<sup>2</sup>, CARE a défini sa propre méthode de diagnostic foncier participatif et de résolution de conflit, comme première étape avant la procédure officielle connue pour sa lourdeur bureaucratique. Par ailleurs, elle prévoit la création d'un comité local de médiation entre institutions et bénéficiaires d'un lot foncier, et la formation d'un promoteur juridique local. Enfin, CARE maintient une présence permanente sur le terrain pour établir un suivi et des relations de confiance afin de traiter au mieux une question potentiellement conflictuelle.

Les deux localités étudiées sont voisines et d'âge similaire (une dizaine d'années) ; elles ont donc connu toutes deux l'intervention de CARE. Ces localités sont en revanche le produit de modes de colonisation initiale différents, par des migrants d'origine géographique et socioculturelle distincte. La Esperancita est ainsi issue de l'installation et de la croissance d'un groupe de paysans indigènes *q'eqchies* ; les premiers arrivants avaient été déplacés depuis une

2. L'Institut National de Transformation Agraire (INTA) est l'organisme gouvernemental en charge de la légalisation, jusqu'à la création du Fond de Terre (FONTIERRA) en 1999 dans le cadre des Accords de Paix, avec des principes d'équité sociale et de priorité à la distribution de terre aux rapatriés et aux familles sans terre en général.

propriété privée qu'ils occupaient illégalement au sud du Petén. El Aguacate est un ancien campement d'extractivisme, à proximité d'un lac qui a attiré des éleveurs pionniers et qui a motivé ensuite une colonisation individuelle progressive par des paysans *ladinos*.

### **La conquête de l'espace : les étapes de construction des communautés rurales**

Afin d'identifier les différentes phases de l'installation des migrants, nous avons repéré les changements, transformations et évolutions des formes d'appropriation et de gestion du nouveau territoire [Effantin, 2000 ; Métaillé *et alii*, 2003b]. À chaque fois, nous avons identifié autant que possible les agents à l'origine des décisions, lorsqu'une pratique est rendue explicite sous forme de règle. Mais nous nous sommes également intéressés aux pratiques non institutionnalisées comme aux règles qui font sens dans les relations entre les hommes et avec le milieu naturel approprié. C'est la recherche de la logique pratique qui guide notre réflexion sur l'évolution du rapport que les migrants ont aux ressources.

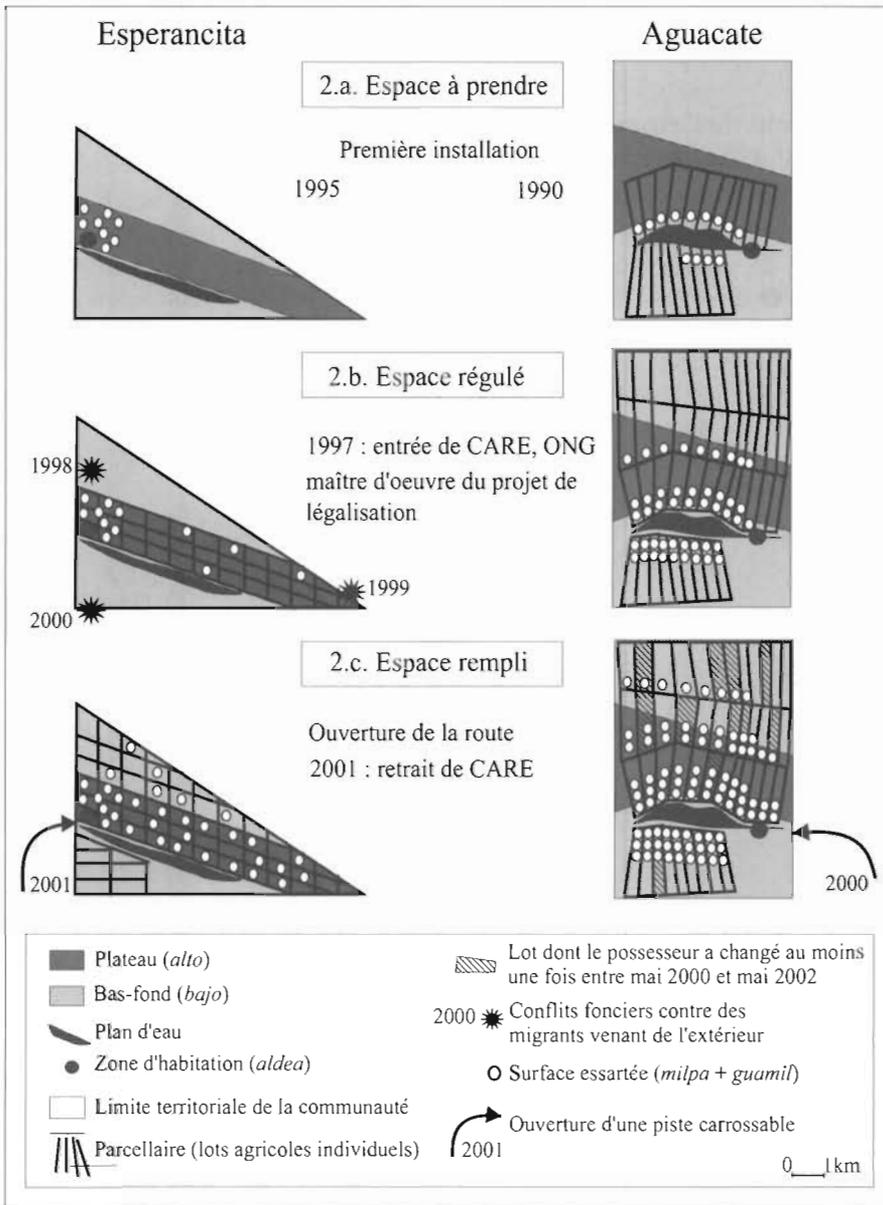
Pour chaque décision mise en évidence dans le processus de construction du territoire local, sa position dans une succession de décisions, son contenu et la nature des espaces collectifs qui l'ont justifiée seront des éléments de comparaison des deux expériences observées. Lors de l'identification des trois grandes étapes présentées ci-après (fig. 2), nous avons pu établir l'hypothèse suivante : la construction d'un territoire comme évolution de processus sociaux et de rapports aux ressources se base sur une succession de décisions portant sur des objets liés entre eux (délimitation du parcellaire, taille des parcelles, affectation des lots, etc.) et l'ordre d'émergence de ces objets est semblable dans les deux situations locales.

#### *Un espace à prendre : installation en situation de front pionnier (fig. 2a)*

L'espace étudié était une terre publique non appropriée (*baldía*). Il est compris entre le front de colonisation au sud et le fleuve San Pedro au nord, qui correspond aussi à la limite de la zone noyau de la RBM (fig. 1).

Quelques pionniers deviennent les principaux initiateurs des premières formes d'administration de l'espace, dès que l'installation de nouvelles familles devient régulière. Il s'agit de décider des règles de distribution des ressources, en particulier la terre, et de la vie sociale dans la nouvelle communauté. Ce réflexe d'organisation a aussi pour enjeu la reconnaissance par les autorités municipales, dans le but d'accéder aux infrastructures et services de base. En effet, ces derniers sont nécessaires dans ces communautés d'emblée dépendantes du centre politico-économique régional et qui vivent de la commercialisation des excédents de récoltes.

Fig. 2 – Les étapes de la construction territoriale des communautés de La Esperancita et El Aguacate



Les premières règles qu'un groupe récemment installé met en place portent sur quatre points : le mode d'installation, les formes d'appropriation des ressources renouvelables, la définition de la « terre cultivable » dans l'espace conquis et la

politique d'accueil des nouveaux migrants. Sur ce dernier point les deux communautés s'accordent à penser qu'il faut agrandir le groupe pour que les autorités acceptent d'investir dans son désenclavement. En revanche, les autres points correspondent à des pratiques spécifiques à chaque communauté.

À El Aguacate, dès 1990, la colonisation s'est faite par l'arrivée de familles isolées, avec une appropriation individuelle de lots de terre, progressivement organisée depuis les terres de berges propices à l'élevage bovin, vers les bas-fonds (*bajo*) à inondation saisonnière, acquis par les « derniers servis », en passant par des terres de plateau (*alto*) très convoitées, pour les cultures sèches sur brûlis.

À La Esperancita, le premier groupe a été installé par les autorités en 1995 en pleine forêt surplombant un marais (*sibal*) et a mis plus d'une année à s'établir de manière permanente. Avant toute chose, la délimitation du territoire d'accès communal est matérialisée par l'ouverture de larges layons. Chaque année, la communauté se réunit en assemblée pour allouer à chaque famille un lopin de terre qui est souvent travaillé selon certains rituels collectifs, surtout pour le semis. Ici, la « terre exploitable » se limite uniquement aux *altos*, du fait de l'absence de projet d'élevage.

En somme, l'installation d'une communauté sur front pionnier est l'affaire presque exclusive des migrants, qui s'organisent avec leurs apports respectifs de savoirs socio-techniques, pour les mettre à l'épreuve en terre neuve, en la quasi-absence des autorités externes.

### *L'espace régulé : confrontation au dispositif RBM (fig. 2b)*

C'est seulement en 1997 – 7 ans après la création de la RBM – que la présence de l'administration se fait ressentir dans les communautés rurales, par le démarrage du projet de légalisation foncière dans un premier temps. Tandis que leur colonisation est en pleine croissance<sup>3</sup>, les communautés envisagent de formaliser la répartition foncière, chacune d'elles poursuivant des objectifs propres.

Depuis 1995, les habitants d'El Aguacate avaient anticipé la demande de légalisation, pour des lots déjà appropriés. À La Esperancita, on attendra plutôt le début du programme de légalisation pour créer un parcellaire (*parcelamiento*).

Ces deux approches de la légalisation révèlent une construction différente de l'appropriation de la terre : alors que la sécurité individuelle est déjà une motivation des gens d'El Aguacate depuis leur installation, c'est la protection du territoire qui justifie l'adhésion de La Esperancita au projet. De fait, cette dernière communauté a connu trois conflits engendrés par l'enjeu de légalisation foncière, qui ont pu être résolus moyennant la médiation de plusieurs institutions. Par ailleurs, cette privatisation a provoqué des adaptations notables, comme l'invention d'un système de prêts de terre pour maintenir la valorisation des parcelles les plus accessibles.

3. Entre 1998 [CARE/CONAP-CEMEC, 2000] et 2001 (enquête de terrain), la population de El Aguacate est passée de 56 à 75 familles, celle de La Esperancita de 22 à 73 familles.

Cette période de régulation de l'accès aux ressources se caractérise donc par l'ouverture sur l'extérieur, en l'occurrence vers l'appareil institutionnel composé par CARE et les institutions gouvernementales chargées de la légalisation.

La définition du parcellaire dans ce processus mobilise partout la contribution des usagers locaux : ce sont eux par exemple qui établissent de façon consensuelle, et en respectant un principe d'équité, la distribution des terres. Mais cela ne se traduit pas de la même façon dans chacune des communautés : le processus de construction du parcellaire a été presque instantané à La Esperancita, alors qu'il s'est constitué progressivement, sur 7 ans, à El Aguacate. De même, si la surface (22,5 ha) et la qualité de la terre (exclusivement *alto*) se rapprochent de l'identique pour tout lot délimité à La Esperancita, cette équité reste relative à l'ancienneté d'installation à El Aguacate, où l'intention est de prendre en compte l'hétérogénéité des sols dans l'affectation des lots et de limiter les distances entre village et lot agricole; ainsi, seuls les premiers servis ont un accès direct aux berges du lac, tandis que les derniers acquièrent les terres moins convoitées de bas-fond.

La définition du parcellaire fait aussi l'objet d'un contrôle externe : à La Esperancita, les agents de CARE ont veillé sur les surfaces des lots de manière à ce que tous les habitants aient accès aux terres d'*alto* et arbitré le tirage au sort pour l'allocation des lots nouvellement délimités. À El Aguacate, ils sont simplement chargés de mesurer des lots, en veillant au respect de la taille légale maximum de 135 ha (ce dont certains résidents se déjouent en usant de prête-noms), puis de contrôler la création et le respect d'une mise en « réserve naturelle » des berges, sur une largeur légale de 100 m. Ainsi, suite à une régulation externe à la communauté, les berges constituent l'unique espace d'usage réservé au passage public. Au contraire, la communauté de La Esperancita a fait elle-même le choix de conserver tous les bas-fonds du territoire, considérés alors comme terres communales « non cultivables ». Ces communs engendrent cependant de vives controverses entre les habitants : réserve de bois communale pour l'usage domestique ou réserve foncière à des fins agricoles, les deux options étant peu compatibles à long terme. De plus, concernant la fonction de réserve foncière, le problème du type de destinataires se pose entre ceux qui privilégient leur descendance et ceux qui préfèrent l'accueil rapide de nouvelles familles, comme un moyen d'occupation et donc de protection territoriale. L'occupation illégale de portions éloignées du territoire, laissées en commun, conduit certains leaders à penser que seule l'appropriation privée garantit la protection des terres désignées.

#### *L'espace rempli : premières formes de stabilisation des règles locales (fig. 2c)*

Cette dernière phase est celle de l'affirmation des communautés. Les deux principaux changements sont : au niveau interne, la perception d'un niveau de saturation de l'espace approprié, et au niveau externe, le retrait progressif de l'encadrement des opérateurs, avec la fin du financement global de la RBM.

L'espace est rempli et la route se déploie<sup>4</sup>, comme si la mission des leaders pionniers s'achevait. Ce sont des personnes nouvellement installées qui sont désormais élues aux postes de responsables communautaires, même si les pionniers demeurent d'influents conseillers.

Certaines des règles d'accès aux ressources sont devenues obsolètes. À La Esperancita, où l'espace sur les terres d'*alto* est saturé, les derniers arrivants font évoluer la définition du « cultivable », en expérimentant la mise en culture des *bajos*, tout en assurant autant que possible leur récolte sur un champ d'*alto*, sur les terres d'un voisin. C'est là d'ailleurs une des principales innovations techniques depuis les premières installations ; elle est provoquée par la limitation des terres « cultivables », qui s'est traduite par l'arrêt des flux de nouveaux migrants en quête de terre libre, décrété dans les deux communautés au début de l'année 2002.

À l'heure du retrait du projet, les migrants s'émancipent progressivement des modes d'organisation de la communauté préconisés pour l'accompagnement des procédures de légalisation foncière. En fait, les migrants ont préféré le rapport direct entre agents de CARE et candidats à la légalisation, à la médiation du comité Protierra qui dérive vers la prise de pouvoir de quelques individus sur le foncier. Cela signifie leur rejet, exprimé *via* l'assemblée communautaire, de l'idée d'organisation collective pour gérer *in fine* la mise en œuvre d'une politique d'offre individuelle de la terre.

Désormais, des positions communautaires commencent à s'affirmer et de nouvelles règles du jeu s'institutionnalisent, relatives en particulier aux transactions foncières :

- À El Aguacate, la possibilité de décider individuellement de vendre une terre est une valeur tacite et bien ancrée : la norme légale de tutelle sur une terre en cours de légalisation – qui interdit le droit d'aliénation pour dix ans – est de fait ignorée et la dynamique des transactions informelles le révèle en partie<sup>5</sup>. La communauté défend le droit individuel et traditionnel à acheter et vendre la terre, jusqu'à obtenir des autorités quelques aménagements réglementaires. Cette réalité va donc conduire à interpréter la loi : au lieu de sanctionner la vente informelle, des procédures sont aménagées pour les nombreux cas où le propriétaire d'un lot aurait changé au cours de la légalisation.
- À La Esperancita, certains individus ont également envisagé de vendre leur terre. Mais ici, la défense du territoire local face aux pressions foncières exercées par les *finqueros*<sup>6</sup> voisins, prime sur le choix individuel : en 2002,

4. L'ouverture d'un axe routier terrestre transforme le rapport des communautés avec l'extérieur. Par exemple : installation d'une entreprise de transport public, exportation des produits agricoles moins coûteuse que par voie fluviale, voire même vente illégale et ponctuelle de la totalité du bois précieux disponible sur l'ensemble du territoire de la communauté.

5. 30% des lots agricoles ont changé de propriétaire au moins une fois entre mai 2000 et mai 2002.

6. Les *finqueros* sont les propriétaires, ou possesseurs informels, de *latifundios*, éleveurs de bovins en systèmes extensifs. Ils vivent hors des communautés paysannes, mais convoitent souvent leur terre, en mobilisant des moyens plus ou moins agressifs pour les acquérir.

les autorités communautaires se sont fait un devoir de dénoncer auprès du CONAP un propriétaire qui souhaitait vendre son lot. La communauté a décidé de confisquer cette terre afin de réaliser un acte social et symbolique : en faire don aux veuves des deux hommes assassinés lors du premier conflit foncier. Cette démonstration de résistance territoriale assoit l'instance communautaire comme détentrice des pouvoirs de décision sur les transactions foncières, qui devront pourtant revenir à l'individu dans l'acceptation classique du concept de propriété privée. Dans ce cas, la tutelle foncière est mobilisée comme un prétexte pour protéger les intérêts de la communauté, qui rejoignent ainsi ceux des administrateurs de la zone tampon.

Ces deux réactions opposées expriment la variabilité de la valeur donnée localement au titre foncier individuel et au pouvoir de décision tout comme au statut de propriétaire individuel, construite dans chaque contexte

### *À la recherche de formes de réorganisation sociale*

À partir de la chronique de la formation des communautés rurales, nous avons identifié les types de leaders locaux selon leurs formes de légitimité et les groupes d'intérêts dont ils émergent, et les domaines d'exercice d'un contrôle social de la collectivité, s'ils existent. L'hypothèse générale est que la formalisation de la gestion foncière dans une communauté rurale correspond d'une part à une mutation du système de leadership, dans le sens d'un glissement de la légitimation des leaders au sein de la communauté vers une reconnaissance externe par les institutions, et d'autre part à l'affirmation de l'assemblée communautaire comme instance de stabilisation des règles qui s'appliquent à l'ensemble des membres de la communauté.

Les leaders pionniers sont des personnes charismatiques qui ont cherché à créer des conditions de base pour la reproduction sociale et matérielle du groupe installé. Leur pouvoir n'est pas contesté pendant toute la période d'installation, alors que la ressource en terre ne fait pas encore défaut. Leur retrait des affaires collectives est souvent simultané à la phase initiale de la régularisation foncière, après qu'ils ont participé à l'établissement des grandes règles de répartition.

Dans la partie plus routinière de la procédure, ils laissent la place à des personnes plus opportunistes dans leur rapport à la coopération externe. Ces nouveaux leaders s'engagent dans cette alliance avec les institutions de la réserve, convaincus de la nécessité d'instaurer une politique foncière légitime pour la communauté (protection territoriale versus spéculation foncière), mais ils sont également susceptibles d'agir pour leurs bénéfices personnels. Devant le manque de crédibilité ou l'excès d'individualisme de certains de ses leaders officiels, l'assemblée communautaire peut en venir à discuter les limites de leur pouvoir de détermination et d'arbitrage des droits fonciers individuels, au moment même du retrait de l'intervention de proximité menée par CARE.

Dans tous les cas, cela revient à instrumentaliser l'application du cadre légal ou la mobilisation de structures de médiation de conflit (dans la recherche de protection territoriale) ou à la contourner (dans le cas de la revendication de la transaction). Il s'agit en fait de stabiliser la procédure légale à partir de règles légitimées par l'opinion locale dominante. Celle-ci arbitre ainsi entre les deux grands systèmes traditionnels de pensée, afin d'élaborer des règles qui s'appliquent à la communauté. Le cadre légal est alors mobilisé seulement s'il permet d'appuyer ces priorités, établies du point de vue légitime.

Une société en voie de se constituer est ainsi soumise à une tension entre la persistance d'un objectif de justice inter-générationnelle menant à l'interdit de vente de terres et la perspective interne d'accroissement démographique et politique concrétisée par la décision d'accueil d'immigrants pour agrandir le groupe. Cependant la saturation foncière entraîne rapidement des décisions individuelles de transactions foncières, ce qui limite la construction d'un projet collectif de reproduction sociale dans le nouvel espace d'établissement d'une communauté donnée.

Si à El Aguacate le dilemme semble avoir été tranché, en faveur d'une affectation individuelle immédiate et de la non-aliénation de tous droits de transaction, il n'en est pas de même à La Esperancita où le débat n'a pas encore abouti. La liberté individuelle de transaction foncière intéresse une partie des nouveaux migrants ayant obtenu des terres de bas-fond et avec qui le *finquero* voisin commence à établir des relations de type économique; une offre de travail à ces nouveaux migrants cache en fait son intention d'acheter les parcelles de l'employé à moyen terme. Il s'agit là d'un processus typique de concentration foncière sur un front pionnier en voie de consolidation [Reboratti, 1982], à laquelle les porteparole de la communauté veulent résister, en s'appuyant sur le cadre légal, bien conscients que le soutien de l'assemblée communautaire est aussi nécessaire.

### **Évolution des pratiques agricoles et traduction des prescriptions agri-environnementales**

L'installation sur un front pionnier suppose l'expérimentation des techniques de culture et d'élevage dans un milieu nouveau. Cette situation est propice à l'innovation, fondée sur un apprentissage nécessairement rapide du milieu, accéléré par l'adaptation à sa transformation brutale sous l'effet du brûlis et surtout des incendies de forêt répétitifs.

Dans ce contexte, l'intervention du conseil technique diffusé par les agents de CARE, associée à la régularisation foncière, a pour finalité d'orienter les pratiques agricoles vers la stabilisation des espaces exploités à long terme.

L'association de ces deux formes d'intervention – sur la structure juridique et sur le projet technique – pose la question du lien entre l'appropriation des ressources (ou le projet reproductif) et les pratiques d'utilisation de ces ressources dans la réalité : en d'autres termes, dans quelle mesure les change-

ments de pratiques agricoles vont-ils dans le sens de la stabilisation souhaitée par le politique ?

*La permaculture des mayas anciens pour améliorer l'agriculture migrante*

Sur la frontière agraire du Petén, l'extraction de ressources forestières disparaît avec la conversion progressive de la forêt en cultures sur brûlis et pâturages. Le système de culture pionnier est la *milpa*. Il s'agit de l'association et de la succession de trois « grains de base », le maïs (*Zea mais*), le haricot noir (*Phaseolus vulgaris*) et la courge à pépite (*Cucurbitaceae*), avec le brûlis comme unique moyen de fertilisation. La *milpa* est la base du système de reproduction des familles, permettant de couvrir les besoins vivriers, puis dès que possible, les excédents sont commercialisés sur un marché contrôlé par des transporteurs intermédiaires. Ces cultures se réalisent en rotation avec une jachère pluriannuelle arborée (*guamil*), suivant un rythme de rotation culture – jachère de 2-3 ans en moyenne, à raison de deux cycles de culture par an. Après une dizaine d'années, le *guamil* domine le paysage. Cette formation arborée secondaire est parfois convertie en pâturage semé (*pasto*), chez les agriculteurs ayant la capacité d'investir dans l'élevage bovin allaitant.

Or, cette « agriculture migrante » – terme péjoratif pour désigner la *milpa qui*, associée au *guamil* et au *pasto*, s'étend au détriment de la forêt naturelle – est dénoncée par les environmentalistes comme destructrice de la biodiversité. Elle porte également les traces d'une différenciation sociale marquée, reproduisant la situation du sud du pays, qui rejette les « marginaux » à l'assaut de nouvelles franges forestières, situées à présent à l'intérieur des aires protégées.

Le conseil technique diffusé dans la zone tampon a donc pour vocation de proposer une alternative à cette dynamique de dégradation socio-environnementale, reposant sur les principes théoriques de l'agroforesterie. Il attribue à ce mode de production certaines vertus comme : l'intensification de l'usage de l'espace, la diversification des productions, l'harmonie écologique et l'amélioration de la productivité, le tout se traduisant par une stabilisation sociale et environnementale. Il prescrit quelques « bonnes pratiques » environnementales [Palma, 2000 ; Palma, 2002]:

- La « réserve forestière » naturelle ou en régénération,
- Les « haies vives » comme clôtures des pâturages, composées d'arbres multi-usages,
- Le jardin-verger (*huerto mixto*) rassemblant divers produits, à des fins domestiques et marchandes, avec comme priorité le choix d'espèces endémiques ;
- L'« engrais vert » (*frijol abono*, *Mucuna sp.*) comme culture de couverture, introduit dans la rotation de la *milpa* en substitut de la jachère pluriannuelle.

Ces pratiques font essentiellement référence à des savoirs de la civilisation des basses terres mayas, disparue aux IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles, dont on pense avoir

quelques témoignages contemporains, dans l'agriculture pratiquée par les Mayas *itzaes*, derniers autochtones du Petén<sup>7</sup>.

Enfin, le « plan de gestion » sur deux à cinq ans, établi par l'agriculteur sur les conseils du technicien, est l'outil méthodologique vulgarisé pour mettre en œuvre ces nouvelles pratiques sur l'ensemble de la surface d'un lot. Il vise à transformer la logique d'expansion progressive des cultures en une logique de planification de la gestion des ressources naturelles renouvelables sur l'ensemble d'une propriété.

Comment les agriculteurs traduisent-ils ces recommandations ? Celles-ci ont-elles des chances d'entrer en cohérence avec l'ensemble du système de production d'une famille pour le faire évoluer vers la stabilisation attendue par leurs promoteurs ?

*Dans la pratique des migrants :  
la diversité des sens donnés à l'innovation*

Sur front pionnier, les agriculteurs sont les acteurs directs des changements de leur environnement, auxquels ils doivent ensuite pouvoir s'adapter. Dans un territoire récent, où les normes techniques ne sont pas encore figées, ces changements peuvent affecter le programme de production que se donne l'agriculteur, depuis la simple adaptation technique jusqu'à une évolution de l'ensemble de son projet productif<sup>8</sup>. Dans les deux localités étudiées, il existe ainsi une très forte dynamique d'expérimentation, qui va des opérations techniques sur l'itinéraire de la *milpa* traditionnelle jusqu'à l'essai de nouvelles productions. En reconstituant des itinéraires de production familiale, nous avons tenté d'inventorier et d'expliquer les choix des agriculteurs concernant leurs pratiques<sup>9</sup>, puis de repérer les moments des changements de pratiques afin de s'interroger sur leur lien avec la mise en œuvre locale de la politique de stabilisation foncière justifiée par les objectifs environnementaux.

Les agriculteurs s'affairent d'abord à *améliorer leur système milpa* : vivrier par vocation, ce système assure également un revenu monétaire. Cela consiste notamment à changer certaines pratiques :

- Pour faire face à la saturation foncière : la mise en culture des bas-fonds constitue une solution technique, qui suppose cependant d'adapter l'itinéraire technique du maïs (par exemple en avançant la date de semis) au nouveau milieu. Cela revient aussi à créer une nouvelle ressource, la « terre de *bajo* ». Après la parcellisation du territoire de La Esperancita, le prêt de terres proches

7. Cette référence ne fait cependant aucune allusion à des faits mis en évidence par les archéologues, montrant les grandes différences en terme de densité démographique et d'organisations socio-spatiales entre les deux époques [Métailié *et alii*, 2003a].

8. D'après la théorie de l'équilibration de Piaget, appliquée à l'agriculture de front pionnier [Albala-dejo, 1992].

9. L'analyse de la diversité des pratiques se base sur le suivi de sept exploitations (histoire de vie, histoire de l'utilisation du lot agricole, données économiques et techniques sur la dernière année de production), dans les deux localités étudiées.

des habitations pour compenser l'éloignement des terrains cultivés – et les difficultés de surveillance des nuisibles et des incendies – constitue une autre solution, de type plus « conventionnel » que technique;

- Pour maximiser la rentabilité d'une culture sans investissement supplémentaire : la « dé-saisonnalisation » de la culture de maïs – c'est-à-dire le décalage des dates de semis par rapport à la pratique courante – permet à la fois de profiter du potentiel de différents sols et de la hausse saisonnière des prix du marché;
- L'introduction d'une culture de couverture (*frijol abono*, *abonera* désignant la surface mise sous couvert) est enfin le résultat le plus significatif de l'appropriation du conseil technique; elle intervient au moment où la dégradation du couvert boisé naturel et les difficultés de maîtrise du *guamil* commencent à préoccuper les producteurs. Cette innovation semble assurer, d'après l'expérience de certains migrants, une récolte chaque année, doublant en outre le rendement de la culture traditionnelle. Elle donne lieu à de multiples variantes de l'itinéraire technique recommandé (date de semis, durée du couvert, etc.).

La conversion progressive des *milpas* en *pastos* semés se fait à vitesse variable, suivant la possibilité d'investissement des familles. Les paysans migrants ont souvent le rêve de devenir *vaquero*, figure emblématique du prestige social, sans négliger la perspective d'accumulation économique qu'offre l'élevage bovin. Une minorité (5 % des familles d'El Aguacate) a pu constituer son troupeau en quelques années, tandis que les autres commencent par mettre des surfaces clôturées en location. Toutefois, le rythme d'ensemencement en pâturage a augmenté, du fait des incendies de forêt, qui ont permis de défricher des terres brûlées sans gros investissement.

Les nouvelles pratiques d'agroforesterie résultent essentiellement de l'appropriation des conseils techniques. Ces expériences n'ont pas de répercussions majeures sur le projet de production familiale : réservées aux promoteurs formés par CARE, ces innovations sont orientées vers « l'amélioration de la diète alimentaire » et ne déclenchent pas facilement l'intérêt des voisins.

Il semble, en outre, que la distance entre habitation et espace cultivé soit un déterminant du niveau d'investissement dans une parcelle, de sa productivité et du degré des innovations qui s'y opèrent; ces observations<sup>10</sup> convergent avec l'interprétation archéologique des agrosystèmes mayas anciens [Métailié *et alii*, *op. cit.*].

Deux principaux enjeux semblent orienter les logiques d'évolution des pratiques de production : l'organisation du travail et la gestion de l'espace. C'est en effet bien souvent la disponibilité de la main-d'œuvre, principal facteur limitant sur front pionnier [Masali, 1990], qui détermine les choix de préparation du

10. Z. Quixchan (agriculteur maya *itza*), N. Schwartz (anthropologue) [com. pers., 2002].

champ à la culture, comme la superficie et le type de végétation à essarter, selon un compromis entre le niveau de pénibilité et la qualité du brûlis (quantité et nature des éléments fertilisants disponibles).

Parmi les grands principes de gestion de l'espace, l'état de la végétation perçu par l'agriculteur est un indicateur pour décider d'abandonner ou de remettre en culture des champs exploités antérieurement. Cette alternative dépend en partie de la capacité en main-d'œuvre et détermine la surface annuelle cultivée ainsi que la proportion de *guamil* sur la superficie totale du lot. Quant à l'organisation spatiale des essarts<sup>11</sup>, elle rend compte de l'évolution des priorités pour l'agriculteur, entre la proximité champ/habitation et la qualité agronomique du terrain. Enfin, localisation et superficie essartée matérialisent l'espace approprié : il s'agit là d'éléments déterminants, qui gardent tout leur sens même après la légalisation foncière.

### *Changement de pratiques et itinéraires de production : de quelle intensification parle-t-on ?*

Dans les communautés d'installation récente, la différenciation socio-économique des systèmes de production est déjà perceptible, en fonction du capital économique de départ, de l'accès à la terre et enfin de l'état du cycle familial [Effantin, 2000]. Pour décrire cette différenciation, nous avons construit une typologie d'agriculteurs, basée sur les différentes formes d'intensification qu'ils mettent en œuvre, le terme « intensification » étant utilisé dans la politique de gestion de la zone tampon pour désigner des pratiques favorables à la stabilisation agraire :

- Le *parcelario ganadero*<sup>12</sup> se distingue par la constitution d'un troupeau bovin de plusieurs dizaines de têtes. Il a également la capacité d'investir dans des activités de services et des commerces de proximité. C'est un grand défricheur, réalisant éventuellement quelques « bonnes pratiques » (verger, haies vives, arbres dispersés dans le pâturage) sur de petites surfaces, ce qui ne modifie pas son programme d'extension des pâtures. Il peut déployer une forme d'intensification significative dans l'entretien des pâtures (brûlage, choix des espèces, désherbage) faisant ainsi varier leur productivité, d'un élevage à l'autre.
- L'*agriculteur marchand* n'a pas les moyens du *ganadero* mais tend vers l'accumulation économique en maximisant la valeur commerciale de sa *milpa*, par la production de courge à pépite. Il en augmente la surface, en substituant la monoculture à l'association courge-maïs et en introduisant le *frijol abono*; il embauche de la main-d'œuvre salariée « plus fiable » que les

11. Nous distinguons trois formes dynamiques d'organisation spatiale des essarts : 1) rassemblés sur un front d'expansion, 2) fragmentés sur le lot et à l'extérieur du lot, 3) fragmentés puis regroupés suite à l'essartage des interstices d'anciens champs (d'après l'historique spatial des lots étudiés et l'analyse d'une carte superposant des images SPOT prises entre 1998 et 2002 au cadastre).

12. Cette expression désigne l'éleveur de bovins qui, à la différence du *finquero*, appartient à une communauté paysanne.

« coups de main » entre voisins. Il est enfin engagé dans une intensification des facteurs de production (travail, intrants et surface cultivée) selon un itinéraire que Léna [1992] qualifie de « projet d'accumulation ».

- *L'agriculteur vivrier* représente la majorité de la population dans les communautés de moins de dix ans d'ancienneté. Limité à la main-d'œuvre familiale et sans ressources foncières, il modifie également l'itinéraire technique de la *milpa*, sans se risquer à des investissements supplémentaires. Il est peut-être la seule véritable « cible » du conseil en agroforesterie, bien qu'il soit déjà le plus « écologique » des migrants, vu ses difficultés à accroître la productivité de ses terres : le passage en culture sur *abonera*, tout comme la diversification des cultures pour améliorer la diète alimentaire, paraissent adaptés à sa situation.

Ces trois types de situations amènent à s'interroger sur l'« intensification » telle qu'elle est énoncée dans les principes de gestion de la zone tampon, tant elle peut avoir des interprétations et des applications diverses. De fait, ni le principe d'intensification, ni les pratiques d'agroforesterie ne garantissent forcément un impact positif sur l'environnement. De plus, le fait qu'une pratique recommandée ne mène pas forcément à la stabilisation agraire révèle le décalage qui existe entre les opérateurs de la RBM et les producteurs concernant les critères et échelles d'action sur lesquels ils raisonnent les effets d'une pratique : quand les premiers considèrent que tout arbre planté constitue une contribution à la préservation de l'ensemble de la RBM, les seconds font des choix dont la cohérence se comprend au niveau de leur système de production familial tout entier.

De manière générale, les conséquences de l'appropriation sont apparues comme déterminantes dans les choix agricoles des migrants. Elles affectent tout d'abord la maîtrise d'un espace approprié qui s'avère être surdimensionné par rapport aux moyens dont ils disposent pour le mettre en valeur rapidement. Dans un climat d'insécurité foncière toujours sensible malgré la légalisation, les agriculteurs laissent leur « empreinte » sur la végétation pour matérialiser les limites d'un lot dans la mesure où seulement 15 % de la superficie est cultivée. La fonction de délimitation, longtemps remplie par le *guamil* et le *pasto*, pourrait bien être attribuée progressivement à l'*abonera* qui, outre ses vertus productives, constitue un bon indicateur de culture dans le paysage (sans l'ambiguïté du *guamil* qui peut être une friche abandonnée). La règle de « la terre à celui qui la travaille » apparaît donc comme une coutume renforcée au Petén, pour le meilleur et pour le pire<sup>13</sup>.

La deuxième conséquence porte sur le fait que les agriculteurs se trouvant en situation de front pionnier sont dans une logique productive où il n'y a guère d'intérêt économique à répondre à des enjeux environnementaux. Si l'agroforesterie comme ensemble de pratiques stabilisatrices des ressources et outil de préservation du paysage suscite un réel intérêt (au moins pour ceux qui l'ont

13. Pour « le pire », nous faisons référence à la politique de l'INTA depuis 1961 qui ne considère une demande de légalisation que si la terre concernée est déjà défrichée [Milian *et alii*, 2001].

expérimentée), elle représente toutefois un poids marginal dans l'économie locale. Dans ce contexte, les pratiques des agriculteurs ne contiennent pas de fonctions spécifiques à la conservation de la nature.

## Conclusion

L'étude de la dynamique de la rencontre entre le front pionnier du Petén et la Réserve de Biosphère Maya, au niveau de la zone tampon, nous conduit à émettre deux principales remarques conclusives, portant d'une part sur les enjeux fonciers, et d'autre part sur l'évolution des systèmes techniques dans la perspective d'une meilleure protection de l'environnement. Nous considérons que ces deux formes d'action, prônées par l'administration de la RBM, convergent et relèvent d'une conception de la gestion d'un bien commun (à l'ensemble de l'humanité) – la biodiversité – à travers des actions individuelles à caractère privé. Conformément à de nombreuses autres situations équivalentes, le raisonnement passe ainsi par la promotion d'une utilisation responsable de son lopin par chaque attributaire, devenu propriétaire. Une offre technique spécifique appuie cette responsabilisation de façon à orienter les systèmes techniques vers des pratiques censées être favorables à l'environnement.

### *La propriété du foncier*

La légalisation des appropriations foncières constitue, dans la zone tampon, l'action principale du dispositif d'administration de la RBM (services officiels et ONG) dans la perspective d'une stabilisation de l'avancée du front, de façon à protéger la zone centrale de l'installation de nouveaux établissements humains. Un effort considérable d'encadrement et de facilitation a été réalisé au nom de l'intérêt général de protection de la biodiversité afin de fixer les migrants en leur donnant accès à la légalisation de leur statut de propriétaire, contre un engagement décennal d'aliénation de leurs droits de cession de leurs titres. Nous avons vu que cette mesure a pu être interprétée différemment sur le terrain, au nom de l'intérêt général des migrants eux-mêmes, pour lesquels la protection de l'environnement est loin de constituer une priorité. Ce sont par des voies collectives que cet intérêt général – variable selon les situations – a été exprimé, au-delà des intérêts particuliers de chaque partie prenante individuelle : à l'intérieur de la zone tampon, la manière dont l'esprit de la loi est appliqué peut varier selon les communautés, qui semblent être ainsi le niveau de régulation des intérêts des individus qui s'y identifient. Ainsi, à El Aguacate, c'est la liberté individuelle de transaction, sans respect de l'engagement décennal, qui est devenue la règle et qui a été négociée avec l'administration, de manière plutôt tacite mais néanmoins reconnue; chacun y est ainsi libre de gérer la reproduction et la valorisation de ses moyens de production, sans se rattacher à un projet collectif. À La Esperancita, le collectif garde un œil sur la reproduction de l'ensemble de la communauté et la règle est de respecter l'engagement décennal; à défaut le collectif se saisit lui-même de la question et arbitre au nom

d'un intérêt général qui n'est pas la somme de chaque intérêt particulier, mais la préservation de l'ensemble territorial communautaire et le contrôle des nouveaux arrivants, par acquisition d'un lot ou par affectation d'une parcelle réservée en bien commun dans un premier temps.

L'administration de la RBM semble s'accommoder de ces interprétations ; de toute façon elle n'a guère les moyens de s'y opposer, d'autant que le dispositif d'encadrement n'est plus aussi lourd et présent qu'il le fut dans la phase de mise en place.

### *L'orientation technique*

Le deuxième volet d'action de la RBM dans la zone tampon repose sur un conseil technique adapté à la situation et visant à la fois à conforter les producteurs – afin de les fixer et de ne pas les inciter à aller défricher plus loin – et à rendre leurs pratiques plus respectueuses de l'environnement (limiter les feux de défriche, introduire l'agroforesterie en complément aux cultures de base, introduire de la diversité paysagère par la mise en réserve de bosquets, etc.), à partir de propositions légitimées par les pratiques prêtées aux anciens Mayas. Nous avons constaté une assez faible appropriation de ces propositions techniques, de toute façon rudimentaires du point de vue des intérêts agri-environnementaux. Les producteurs de la zone tampon restent dans des schémas classiques des situations de fronts pionniers en développant leurs systèmes de production vers une agriculture productive, marchande, fondée soit sur les productions végétales soit sur l'élevage, rejoignant ainsi le modèle *ganadero* de valorisation sociale, bien connu dans d'autres situations pionnières. Ce modèle valorise la fertilité accumulée dans les espaces à défricher et profite de l'amélioration des voies de communication qui permettent d'accéder aux circuits de commercialisation des produits. Des innovations techniques sont visibles, mais il est bien difficile de faire la part de ce qui relève de l'apprentissage progressif des producteurs de leur nouveau milieu, de leur réaction face à la légalisation du parcellaire (qui les confronte à la difficulté de contrôler l'espace affecté afin d'en manifester la possession) ou de l'évolution économique de la zone qui commence à attirer des négociants en produits agricoles. Si leurs motivations restent parfois bien diverses – et pour certains, le départ vers de nouvelles terres ne serait pas considéré comme un échec, mais comme une étape dans une trajectoire individuelle ou familiale – bien peu d'entre eux font référence dans leurs choix techniques aux enjeux environnementaux. Après tout, ce n'est pas eux qui ont demandé la mise en place de la RBM ! D'autant que celle-ci (en dehors de la légalisation des terres) ne leur apporte pas grand-chose : les modèles techniques prônés ne font pas l'objet de contrats et de cahiers des charges à visée environnementale, et dans un contexte de marché et de concurrence économique, les innovations qu'ils peuvent produire ou s'approprier trouvent leur place dans l'amélioration de leur productivité et de leur compétitivité. Le marché est libre et il faut donc qu'ils s'y montrent performants. Contrairement à certains pays du Nord, en Europe en particulier, où la finalité environnementale fait l'objet de soutiens

financiers – qui viennent compenser en partie la diminution progressive de soutien des prix – ici, au Petén, rien ne vient peser financièrement du côté de la conservation de la biodiversité et la seule incitation économique est celle du marché, qui peut fluctuer librement, à la hausse comme à la baisse.

### *Développement et environnement*

Il semble en fait que cette situation correspond, du point de vue de la RBM, à une séparation des objectifs dans l'espace : le véritable enjeu reste la protection de la zone centrale. La zone tampon, comme son nom l'indique, a pour objectif de fixer les populations et de les empêcher d'envahir cette zone centrale; peu d'efforts sont réalisés pour l'instant pour faire de cette zone un espace à double vocation écologique et agricole, comme une lisière entre les « campagnes ordinaires » et les espaces protégés. C'est plutôt une frontière, une limite entre deux mondes. On retrouve ici une des controverses récurrentes sur la création et l'organisation par zones – d'exclusion le plus souvent – des Réserves de Biosphères de l'Unesco, et la réelle participation des populations locales aux enjeux de conservation. Il est difficile d'envisager que la seule maîtrise de la limite entre un monde concédé aux hommes et un autre dédié à la nature soit susceptible d'intégrer des préoccupations de conservation et de renouvellement des ressources naturelles renouvelables dans une dynamique de développement. Dans d'autres situations, comme la zone d'usages multiples, par exemple, les autorités ont cherché à mettre en place des pratiques et des formes d'organisation plus innovantes en rapport avec l'exploitation des produits de la forêt [Effantin, Elias, *op. cit.*]. L'avenir nous dira lesquelles de ces voies permettent de soutenir les activités humaines, dans des situations fragiles et dynamiques, écologiquement, socialement et économiquement.

En effet, on a l'impression ici, paradoxalement, que l'agriculture est non seulement un problème pour l'environnement mais que ce problème doit être résolu dans la seule sphère agricole, sans pour autant que celle-ci bénéficie d'un soutien politique aussi établi que les questions d'environnement qui trouvent leur justification au niveau de la planète. Malgré les discours qui consolident la pensée et l'action planétaire, il semble qu'on soit toujours à la recherche, dans ces situations sur le terrain, d'un véritable projet de développement qui associerait concrètement la maîtrise de leur devenir par les acteurs et le respect d'objectifs communs impliquant d'autres groupes d'acteurs, le plus souvent éloignés même s'ils sont localement représentés. Ce n'est pas seulement à l'aide de quelques exercices participatifs sur le terrain que des projets de protection de l'environnement se transformeront en projet de développement. Ces derniers peuvent-ils en outre voir le jour sans une régulation politique des différentes questions qu'ils soulèvent et une réelle sécurisation de ceux qui en sont les acteurs les plus exposés?

## BIBLIOGRAPHIE

- ALBALADEJO C. [1992], « Análisis de la sostenibilidad de los sistemas agrícolas con el concepto de equilibración », *SERIE Estudios Regionales*, vol. 1, p. 5-21.
- APESA [1992], Plan de Desarrollo Integral de Petén. General de Petén. Santa Elena, vol. I : Diagnóstico General del Petén, 437 p.
- CARE /CONAP-CEMEC [2000], Base de Datos sobre Población, Tierras y Medio ambiente en la Reserva de la Biósfera Maya (Petén – Guatemala), Santa Elena (Petén), 86 p.
- CLARK C. [1996], *Seeking Legitimacy. The story of Land Tenure in Petén, Guatemala. Democratic Institutions Awaken Amidst, Rapid Deforestation and Spontaneous Colonization. Post graduate*. University of Montana, 153 p.
- EFFANTIN R. [2000], *Frontière agraire et aire protégée dans les Basses Terres Mayas (Petén, Guatemala). Les conditions d'appropriation et d'exploitation des « terres neuves » par les paysans migrants*, Mémoire de DEA ETES. Paris, INA-PG/GEODE, 190 p.
- EFFANTIN R. ELIAS S. [2002], « Del avance de la frontera agrícola al manejo forestal comunitario en Petén, Guatemala », *Caravelle*, n° 79, Toulouse, CMHLB, p. 43-68.
- ELIAS S. et alii [1997], *Evaluación de la sostenibilidad en Guatemala*, Guatemala, FLACSO/WWF, 263 p.
- GOULD K. [2001], *Land Titling on an Agricultural frontier, Petén, Guatemala*, Thèse de MoS, University of Florida, 153 p.
- GRANDIA L. [2000], « ¿ Cuántas personas quiere usted que vivan en Petén ? », in *Nuevas perspectivas de desarrollo sostenible en Petén, Encuentro internacional de investigadores*, Guatemala, FLACSO, p. 137-156.
- IBEROMAB [2001], « Reserva de Biósfera : el marco estatutario de la mundial de Reserva de Biósfera », Internet : <http://www.iberomab.com/estatuto.htm>.
- LÉNA P. [1992], « Trajectoires sociales, mobilité spatiale et accumulation paysanne en Amazonie brésilienne : un exemple en Rondonia », *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 28, n° 2, p. 209-234.
- MASCALI H. [1990], « Trabajo y ciclo domestico en las explotaciones familiares », *Ruralia* (Argentine), n° 1, p. 81-105.
- MÉTAILIÉ J.-P., CAROZZA J.M., GALOP D., ARNAULD M.-C. [2003a], « Lagos, bajos y paleopaisajes en El Petén noroccidental : el inicio de una investigación geográfica y arqueológica (La Joyanca) », in Alain Breton, A. Monod Becquelin et M.H. Ruz (éd.), *Espacios mayas : usos, representaciones, creencias*, México, Centro de Estudios Mayas (UNAM) / CEMCA, p. 23-48.
- MÉTAILIÉ J.-P. , GALOP D. , CAROZZA J.M., SELLERON G., EFFANTIN R., VANNIÈRE V., BOSUET G., VÉLIZ PERÉZ M. [2003b], « Dynamiques et ruptures dans l'histoire des basses terres mayas. Questions et méthodes à partir du programme « La Joyanca » (Nord-Ouest du Petén, Guatemala) » [à paraître], in *Des milieux et des hommes : fragments d'histoires croisées*, Elsevier, 17 p.
- MALDIDIER C. [1995], *Marchés, institutions, pouvoirs et forêts tropicales. Le cas du Nicaragua*, Mémoire de DEA « recherches comparatives sur le développement », EHESS, 120 p.
- MILIÁN B. et alii [2001], *La Conflictividad Agraria en las Tierras Bajas del Petén y la Franja Transversal del Norte de Guatemala*, Guatemala, MINUGUA, 111 p.
- PALMA E. [2000], *¿ Cómo vivir mejor de nuestras parcelas ? Permacultura petenera*, Guatemala, Cooperación austriaca/CARE, 146 p.
- PALMA E. [2002], « Sistematización sobre los resultados de la implementación de prácticas agroforestales del programa de CARE en Petén 1992-2000 », in *Sistematización del material educativo*, Proyecto EduCAREmos-RBM. CARE/USAID/CONAP/Cooperación Austriaca, CD Rom, 74 p.

- PALMA G. et TARACENA A. [2002], « Dinámicas agrarias en Guatemala, entre 1524 y 1994 », in Carlos Camacho (éd.), *Procesos Agrarios desde el siglo XVI a los acuerdos de paz*, t. 1. FLACSO, p. 17-72.
- REBORATTI C. [1982], « Migraciones y frontera agraria : Argentina y Brasil en la Cuenca del Alto Paraná-Uruguay », *Cuadernos del CENEP*, n° 8, Buenos Aires, 1979. Reproducido in *Desarrollo Económico*, n° 74/19; in J. Balan (éd.), *Why People Move*, Unesco, 1981, *idem Poblaciones en movimiento*, Unesco, 1982 ; Internet : [http://www.educ.ar/educar/superior/biblioteca\\_digital/autores/verdocbd.jsp?Documento=114608](http://www.educ.ar/educar/superior/biblioteca_digital/autores/verdocbd.jsp?Documento=114608)
- SCHWARTZ N.B. [1990], *Forest society. A social history of Petén, Guatemala*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 376 p.



## **La fin de l'État démiurge? Les nouvelles facettes de l'urbain dans le Sahara libyen**

*Olivier Pliez \**

Les représentations ont la peau dure! Ce ne sont évidemment pas les chercheurs travaillant sur le Sahara qui démentiront ce constat, soucieux qu'ils sont de démonter les clichés d'étendues vides ou de vertes campagnes oasiennes chères aux touristes et parfois même aux décideurs des États sahariens. Mais passée cette unanimité à déconstruire les poncifs sahariens, il apparaît vite que deux tendances émergent en géographie, qui visent à démonter deux types de représentations.

La première tendance privilégie une approche des faits socio-spatiaux dans leur matérialité et tend à démontrer, études de cas à l'appui, que loin d'être une périphérie en marge des grands processus qui touchent le monde entier, le Sahara a connu durant le dernier demi-siècle des mutations tout à fait impressionnantes. On estime par exemple qu'environ 10 millions de personnes vivent dans le Sahara au milieu des années 1990, dont la moitié le long de ses marges. Dans les limites de l'ancien Sahara «français», sur une superficie de 4 300 000 km<sup>2</sup>, on ne comptait pourtant que 1 700 000 habitants en 1948 et 2 000 000 en 1966<sup>1</sup>. Ce n'est donc qu'à partir des années 1960-1970, sous l'impulsion des politiques d'aménagement des États nouvellement indépendants, que le croît démographique saharien est devenu notable, se confondant progressivement avec l'urbanisation de la plupart des régions sahariennes. Cette première tendance s'est donc assez logiquement attachée à analyser les conséquences des politiques publiques, principal déclencheur des transformations socio-spatiales du Sahara durant ces dernières décennies, en déclinant les échelles, du national au local, et en tenant compte des différentes formes d'articulation entre l'interventionnisme étatique prépondérant et d'autres formes d'actions aux conséquences spatiales parfois importantes, telles que le tourisme, l'émigration rurale ou les nouvelles formes de l'agriculture oasienne.

---

\* Géographe, chargé de recherche CNRS, CEDEJ (URA 1165) – Le Caire.

1. Pour un état des lieux statistique et cartographique sur l'ensemble du Sahara, voir Jacques Fontaine [1996].

La seconde a trait aux territoires sahariens, et plus précisément à la manière dont les territoires des États modernes se sont progressivement substitués aux formes territoriales pré-existantes, celles des nomades notamment. Ces deux formes territoriales se contredisent comme le souligne Denis Retaillé [1998], opposant «l'espace nomade... ouvert... et le territoire de l'État... exclusif». Ce débat est d'abord conceptuel, proposant une réflexion stimulante sur le temps long des constructions territoriales au Sahara évidemment mais dont la portée théorique dépasse largement les limites du désert.

Pour autant, cette contradiction entre deux logiques territoriales, pour fondamentale qu'elle soit au plan conceptuel, est, selon les lieux et les périodes envisagées, moins rigide qu'il n'y paraît. D'abord parce que des travaux ont déjà mis en valeur l'étroite et longue association entre ville et désert [Retaillé, 1989]. Et cette association vaut à notre sens autant pour les villes-carrefours du commerce caravanier que pour les ternes villes d'État d'aujourd'hui. À condition toutefois d'accepter l'idée que la définition et les fonctions de la ville varient selon les périodes.

Le «cas libyen» est à bien des égards un cas d'école pour qui veut comprendre les ressorts de l'urbanisation saharienne aujourd'hui. L'État, riche de la rente pétrolière, a bénéficié de subsides qui ont fait défaut à ses voisins. Ils lui ont donné, du début des années 1970 à la moitié des années 1980, les moyens de ses ambitions, celles d'une transformation radicale du désert qui est passée par la multiplication des agglomérations. Le Sahara libyen est aujourd'hui urbanisé à près de 90 % mais le désengagement de l'État fragilise une trame urbaine récente, souvent créée *ex nihilo*. C'est sur ce cadre que de nouveaux acteurs redessinent un modèle urbain saharien, mixte d'intervention étatique et de ressorts migratoires ou agricoles principalement, qui échappe progressivement aux pouvoirs publics.

Dès lors, si l'on a pu à juste titre voir le Sahara comme un espace exemplaire du rôle d'un acteur prépondérant, il paraît aujourd'hui nécessaire de nuancer cette image. L'exemple de Koufra, petite ville modelée par les pouvoirs publics devenue carrefour saharien et du Fezzan, dont la «vocation rurale» est pourtant le socle d'une urbanité, brouillent l'image de la ville d'État comme modèle urbain saharien unique et montrent à quel point les limites entre le territoire d'État et le territoire en réseau d'une part, les villes et les campagnes d'autre part sont au Sahara aussi de plus en plus poreuses.

### **Les limites de l'intégration du Sahara au territoire national**

Moyennant une simplification que d'aucuns pourront juger outrancière, on peut considérer que trois systèmes socio-spatiaux se succèdent au Sahara, séparés par deux ruptures majeures, la colonisation et l'indépendance. Le Sahara des marchands et des nomades s'est durant des siècles fondé sur deux éléments essentiels, l'échange et la distance. L'échange explique l'émergence de villes sahariennes, véritables carrefours situés à la confluence d'axes transsahariens.

Entre ces centres, les relais sont nombreux, puits, villages oasiens. Mais à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, cette organisation fondée sur l'échange décline progressivement sous l'effet de la poussée coloniale vers le Sahara depuis l'Afrique du nord et le Sahel. Le contrôle territorial devient l'élément majeur de la structuration spatiale, matérialisé par la multiplication des forts, des centres administratifs, puis des aéroports militaires. Pour autant la crise généralisée domine et se traduit au plan spatial par un «Sahara sans villes» après le déclin des centres marchands transsahariens. À l'initiative des autorités coloniales et plus nettement après les indépendances, le Sahara est progressivement cloisonné en portions de territoires d'États. En l'espace d'une trentaine d'années, une politique étatique d'urbanisation-modernisation des campagnes est mise en place qui se traduit par trois axes d'intervention : la rénovation agricole, la sédentarisation, et l'urbanisation. Mais en parallèle, la coupure Nord-Sud s'accroît tant les moyens dont disposent les États nord-africains et sahéliens diffèrent.

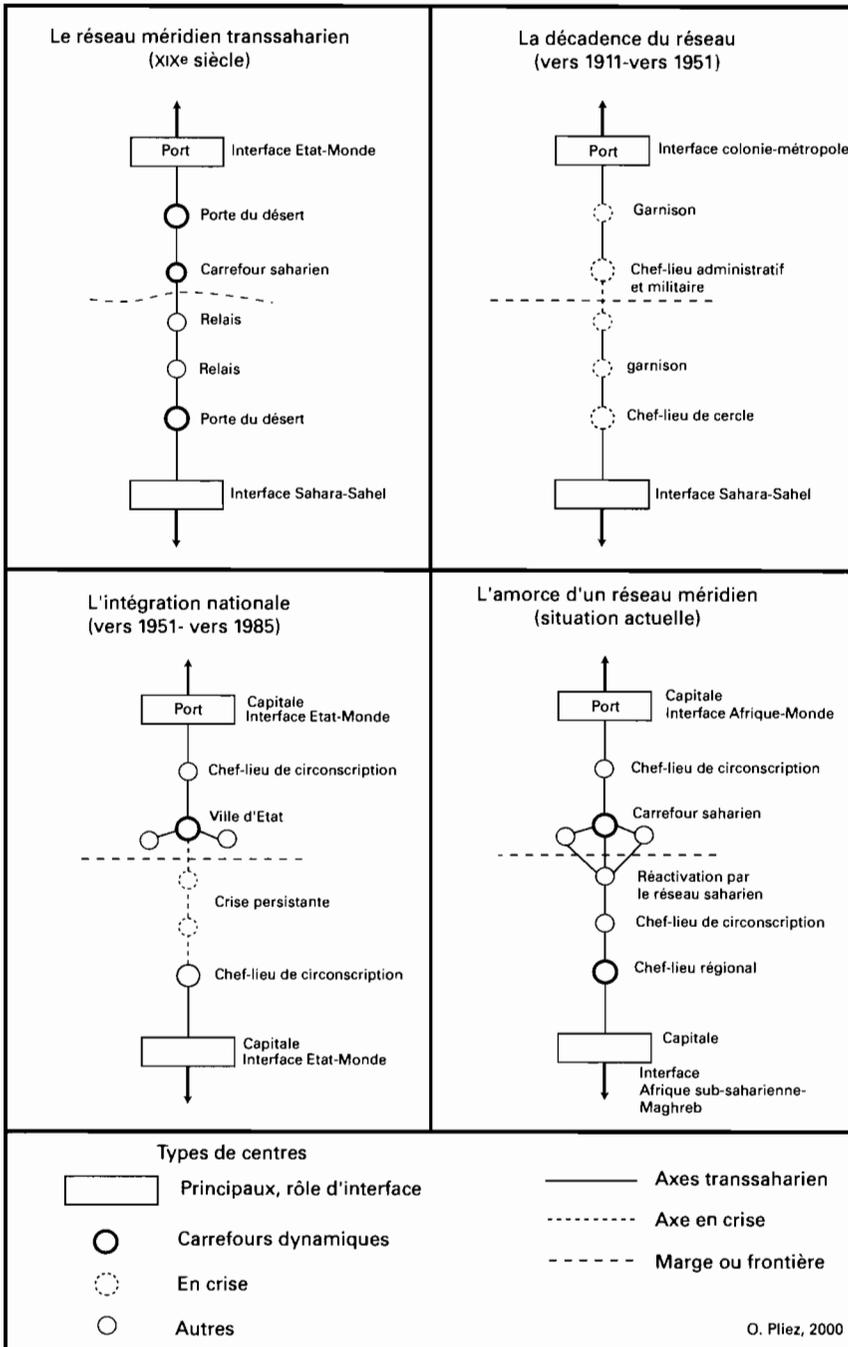
La Libye est exemplaire de la vigueur de cet interventionnisme qui débute avec l'extension du réseau routier. Jusqu'aux années 1960, ce dernier se résume à un axe littoral est-ouest. Mais avec 16 000 km de routes construites du début des années 1970 au milieu des années 1980, la quasi-totalité des villes et des villages sahariens est reliée au réseau routier national en 15 ans. L'importance et la qualité du réseau routier ont un effet déterminant sur le processus d'urbanisation du Sahara dans les limites du territoire national. Mais ce faisant, il tourne le dos à sa fonction historique de circulation transsaharienne car les axes goudronnés sont interrompus en limite méridionale des zones peuplées, parfois à plusieurs centaines de kilomètres des frontières de la Libye.

Le processus d'urbanisation est à la fois rapide puisqu'il court pour l'essentiel jusqu'au milieu des années 1980, et limité dans le temps, car il est étroitement lié à l'interventionnisme étatique. On comptait environ 170 000 habitants en 1973 et plus de 486 000 en 1995, soit un quasi-triplement de la population en 22 ans et dans le même temps, le nombre «d'urbains» passe des deux tiers aux neuf dixièmes du total. Par ailleurs, l'urbanisation du Sahara libyen est une micro-urbanisation puisque le passage au statut urbain des villages sahariens est le moteur du processus<sup>2</sup>. Dès 1973, en effet, chaque région oasienne compte un bourg d'au moins 1 500 habitants et, durant la décennie suivante les réseaux s'étoffent avec la multiplication des petits centres liés à la sédentarisation et à la croissance démographique.

---

2. Le seuil choisi afin de circonscrire le seuil minimum de l'urbain – 1500 habitants –, paraîtrait particulièrement bas hors des régions désertiques. Mais la distance et l'isolement ont parfois incité les pouvoirs publics à assurer la promotion administrative de villages de quelques centaines d'habitants en les dotant de fonctions qui n'auraient pas été les leurs dans des espaces plus densément peuplés.

Fig. 1 – La succession des organisations spatiales transsahariennes



Ce processus ralentit aujourd'hui aux plans démographique et spatial puisqu'après un taux de croissance urbaine supérieur à 9 % entre 1973 et 1984, celui-ci a baissé à 4 % entre 1984 et 1995 et la tendance se poursuit depuis. C'est assez logique puisqu'avec un taux d'urbanisation supérieur à 90 %, le Sahara libyen peut désormais être considéré comme totalement urbanisé. Mais ce tassement global des rythmes de la croissance urbaine, s'il témoigne d'une déprise de l'action de l'État aménageur, n'en cache pas moins de nouvelles dynamiques, plus sélectives au plan spatial. C'est notamment le cas des flux de marchandises et de migrants entre les deux rives du Sahara qui témoignent de la porosité croissante des frontières sahariennes, et en conséquence participent de la mutation spatiale du Sahara hors du cadre fixé par les pouvoirs publics.

### Des villes d'État aux villes-carrefours : Koufra

L'ensemble oasien de Koufra, aux confins sud-est de la Libye, déroge aux caractères principaux d'une oasis [Davis, 1990]. Point ici de rareté de l'eau comme base de stratifications sociales anciennes. Point non plus de catégorisation nette par les «genres de vie», celle des sédentaires jardiniers et des nomades pasteurs... faute de pâturages! Car Koufra se situe dans le désert libyque, hyperaride, où les précipitations sont inférieures à 50 mm par an, éloigné de plusieurs centaines de kilomètres du lieu de vie le plus proche. Dresser un profil-type de l'oasis est donc pour le moins périlleux. Celles du Sahara central, comme Koufra, répondent à d'autres logiques que celles des marges sahariennes. Loin des «rivages» sahélien et méditerranéen, en position d'enclavement quasi insulaire<sup>3</sup>, c'est par leur dimension relationnelle qu'elles se sont maintenues, là où d'autres ont disparu. S'il est bien en revanche un point sur lequel Koufra a valeur d'archétype, c'est celui du transit; car la troisième caractéristique d'une oasis est la fonction d'étape ou de destination sur les grands itinéraires transsahariens. La fiscalité ne se fonde de ce fait pas sur la création locale de richesse mais sur la taxation des activités de transit. Alors pourquoi, après le déclin du commerce transsaharien et le «cloisonnement» colonial et national du Sahara, Koufra est-elle toujours habitée?

Au long du XIX<sup>e</sup> et jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, Koufra se situe le long de «la plus importante et la dernière des voies transsahariennes» [Albergoni, 1990] entre le port de Benghazi en Cyrénaïque, au nord-est de la Libye, et le Waddaï, dont la capitale Abéché, dans le Tchad contemporain, est aussi un carrefour essentiel des routes sahéliennes est-ouest du commerce et du pèlerinage. En 1895, la Senoussiya<sup>4</sup> décide même de déplacer le siège de la confrérie à Koufra afin de se protéger

3. «l'isolement de Koufra... n'a pas de pareille dans tout le Sahara... En quelques directions qu'on s'en éloigne, il faut franchir 4 à 500 kilomètres pour arriver dans une région habitée» selon Gautier cité par M. Happe [1956], *Koufra, l'oasis perdue*, CHEAM, 19 p.

4. La Senoussiya est une puissante confrérie saharienne qui prend progressivement le contrôle des pistes caravanières du Sahara durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle en installant un réseau dense de *Zawiya*, à la fois pension pour les voyageurs (commerçants et pèlerins) et lieux spirituels (mosquée, école, présence d'un cheikh). Les membres de la confrérie seront les principaux opposants à la colonisation italienne de la Libye.

des appétits coloniaux et de mieux contrôler les échanges transsahariens. Mais durant les années 1920, les troupes italiennes de Cyrénaïque entre en confrontation avec la Confrérie et partent à la conquête du Sud. En une décennie, le dernier grand axe longitudinal de circulation périclité et les opposants à l'Italie se réfugient à Koufra jusqu'à la prise de la ville par les Italiens en 1931. Koufra entre dans une longue période de léthargie liée à la rupture de la fonction de circulation.

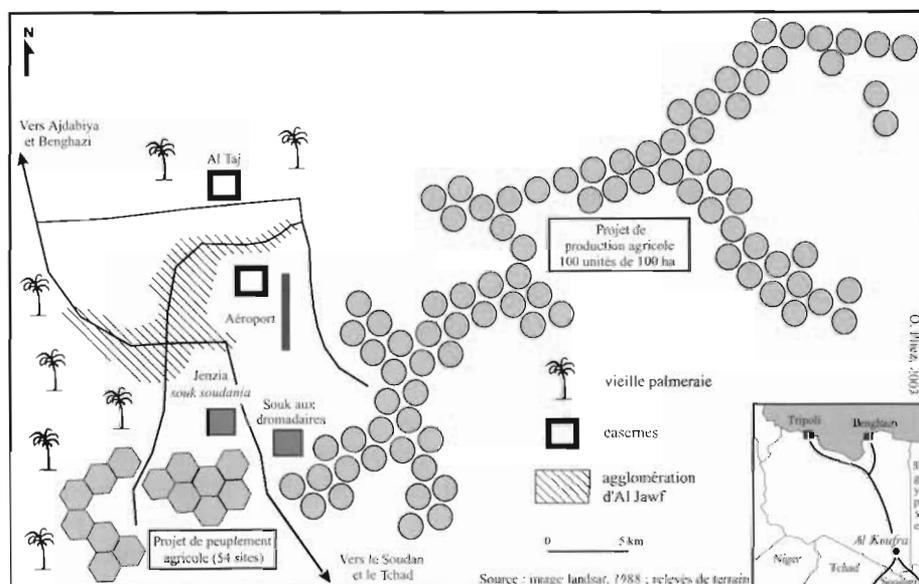
La renaissance de l'oasis date des années 1970. Car Koufra évoque d'abord l'image des vastes projets de production agricole mis en place après les Indépendances dans les régions arides de nombreux États soucieux d'assurer leur autosuffisance alimentaire. Le choix de ce lieu n'est pas anodin [de Planhol, 1977]; il renvoie à des considérations pratiques – l'importance des eaux fossiles dans les grès de Nubie – et symboliques – le roi Idris de Libye, représentant de la Senoussiya, désire qu'un projet de développement soit installé à Koufra.

Deux projets sont finalement mis en place malgré la chute de la Royauté et la prise du pouvoir par Mouammar Kadhafi. Le premier, dit de production, est constitué de 100 unités circulaires d'irrigation, d'une superficie de 100 ha chacune, où sont produits bersim (trèfle d'Alexandrie), blé et orge, principalement destinés à nourrir le bétail. Le second projet, dit de peuplement, se compose de 54 hameaux de 16 fermes d'une superficie de 6,5 ha, soit une superficie totale d'environ 5 600 ha, avec pour objectif de loger de 5 000 à 7 000 habitants, soit la majeure partie de la population de Koufra. Une utopie agraire bientôt interrompue.

Les tensions avec le voisin tchadien – la guerre débute en 1973 –, incitent en effet précocement les autorités libyennes à faire de Koufra un avant-poste militaire stratégique. Durant les années 1970 et 1980, une immense piste d'aéroport, des casernes et des entrepôts de stockage de matériel et d'armes sont construits. Al Taj, site occupé par les dirigeants de la Senoussiya, devient garnison libyenne. Les militaires libyens et leurs familles sont logés dans un ensemble de 300 logements en périphérie d'Al Jawf, la ville-centre de Koufra, et les coopérants militaires, majoritairement palestiniens, dans certains des hameaux du projet de peuplement agricole. Ces derniers quittent Koufra après la fin des hostilités contre le Tchad en 1994. Aujourd'hui, seuls 14 hameaux sur les 54 prévus sont réellement dotés de fermes.

Koufra est donc un lieu que l'État a voulu emblématique par les moyens mis en œuvre pour les aménagements. La question de la rentabilité des projets est demeurée secondaire dans le contexte financier favorable que traversait alors la Libye. La population étrangère recensée en 1995 reflète ces choix, puisque les ressortissants des autres États arabes, cantonnés aux activités subalternes, sont nettement minoritaires dans le total des nationalités représentées (25 % du total), contrairement au reste de la Libye. Parmi eux, les Asiatiques sont le groupe le plus présent (40 %), comme main-d'œuvre qualifiée travaillant sur les grands projets agricoles et hydrauliques. Les résidents africains (moins de 25 %) attestent de liens avec le Tchad et le Soudan proches, marqués alors par les guerres et les sécheresses.

Fig. 2 – Koufra, la ville d'État et ses réseaux



Les années 1990 marquent un tournant dans la trajectoire de Koufra. Car en réponse à l'embargo – aérien notamment – imposé par l'ONU (1992), M. Kadhafi lance une politique d'ouverture en direction de l'Afrique dont l'un des volets est d'accroître les échanges terrestres transsahariens. Ce choix se traduit par une activité diplomatique intense : en 1990, une charte d'intégration est signée entre les dirigeants libyens et soudanais ; en février 1994, la Cour Internationale de Justice confirme la souveraineté du Tchad sur la bande d'Aouzou ; dès juin, les deux États signent plusieurs traités bilatéraux, notamment un accord de séjour et de passage des personnes et un accord commercial [Bennafla, 1999] ; entre 1998 et 2001 enfin, la création de la Communauté des États saharo-sahéliens (CENSAD) lie progressivement la Libye à ces deux États, mais aussi à seize autres États arabes et africains.

Koufra se trouve en conséquence à la croisée de divers types de circulations : l'arrivée de travailleurs depuis l'Afrique subsaharienne ; le négoce de camelins et d'ovins afin d'alimenter les foyers de peuplement littoraux libyens ; les trafics de produits subventionnés libyens à destination des *souk libya*<sup>5</sup> africains.

La circulation de marchandises et de personnes s'effectue en camions *Mercedes*, souvent sur les mêmes. Les propriétaires de ces camions sont des entrepreneurs locaux qui les ont achetés à l'armée libyenne lors de son départ de

5. Les produits importés par les autorités libyennes sont, grâce à d'importantes subventions publiques, vendus sur le marché de consommation national à très bas prix. Ce décalage par rapport aux prix du marché a entraîné la mise en place d'un flux illégal d'exportation des produits subventionnés, ensuite écoulés dans les *souk libya* qui se sont développés dans tous les pays voisins de la Libye, tant en Afrique du nord qu'en Afrique subsaharienne.

Koufra après les accords de paix avec le Tchad. Ces entrepreneurs, descendants des Majâbra qui au XIX<sup>e</sup> siècle animaient le commerce entre la Cyrénaïque et le Waddaï, sont désormais les acteurs de flux de transit transsahariens entre le Tchad, le Soudan et le nord de la Libye. Les migrants de retour chez eux après un séjour en Libye achètent en effet des biens de consommation pour leur famille ou en vue de les revendre une fois qu'ils sont arrivés à destination. Chaque passager charge ses marchandises dans un camion, puis tous montent par-dessus pour effectuer le trajet vers le Tchad (Faya, Abéché ou N'Djamena) ou le Soudan (Al Fasher, Khartoum). Chaque camion charge de 40 à 60 personnes et les passagers payent une somme selon la distance parcourue pour eux-mêmes et pour leurs marchandises<sup>6</sup>; selon les chiffres donnés sur place par des affréteurs, des passagers et des conducteurs, on peut estimer que pour un trajet à destination de N'Djamena (14 jours environ), l'affréteur fait un chiffre d'affaires d'environ 15 000 dinars (67 500 francs), chaque passager emportant avec lui 150 kg de marchandises en moyenne. Le trafic moyen est actuellement de trois à quatre départs par jour, ce qui correspondrait à un flux de près de 55 000 personnes et 2 800 tonnes de marchandises par an. Plusieurs interlocuteurs rapportent qu'avant la suspension de l'embargo en 1999, on pouvait compter jusqu'à 15 départs par jour, soit un flux de 280 000 personnes. On ne peut manipuler ces chiffres qu'avec précaution car ils ne sont que le résultat d'entretiens menés sur place et ne tiennent pas compte de la quasi-interruption de la circulation transsaharienne durant la longue période estivale. Ils donnent au moins une idée de la variabilité des flux, tributaire de conjonctures politiques aléatoires dans les États frontaliers.

Koufra s'est rapidement dotée de fonctions majeures de transit sur les routes qui relient le nord de la Libye au Soudan et au Tchad, et, au-delà, à l'ensemble de l'Afrique centrale, jusqu'au Cameroun. Dans le même temps des espaces d'échange similaires émergent autour de Tamanrasset dans le Sud algérien en direction du Niger et du Mali, comme autour de Sebha dans le Fezzan, vers le Niger et le Tchad.

La prépondérance de la fonction de transit marque évidemment l'ensemble du tissu urbain d'Al Jawf tant elle est massive par rapport à la taille modeste de la ville. Le centre-ville d'abord, où les migrants - qui séjournent à Koufra de quelques jours à quelques semaines -, ont un quotidien fait d'attente et de petits métiers. Ceci explique l'importance du nombre de restaurants, cafés et même vidéothèques en vue d'alimenter les magnétoscopes des cafés. En périphérie de la ville, la présence de nombreux garages atteste aussi de l'importance du passage et notamment de l'intensité du trafic de camions. Une véritable spécialisation mécanique s'est ainsi développée ici autour des camions vendus par l'armée. C'est néanmoins au sud de Koufra que l'activité de transit prend le plus d'ampleur. Le long de l'axe routier en direction du Soudan et du Tchad, à proximité de la gare des camions, le quartier de *Jenzia*, vaste place marchande

6. Pour le Tchad, le prix pour une personne est de 60 dinars libyens pour Faya, 75 pour Abéché et 150 pour N'Djamena et d'un dinar par kilo de marchandises. En janvier 2001, 1 dinar libyen = 0,7 euros.

appelée aussi *souk soudania*, se compose de boutiques où l'on vend des produits, subventionnés ou non, destinés aux migrants soudanais quittant la Libye.

À proximité de Jenzia, le marché aux chameaux renoue aussi avec l'une des fonctions anciennes de Koufra, le négoce de bétail. La croissance urbaine libyenne a entraîné une hausse rapide de la demande en ovins et camelins en vue d'approvisionner les marchés du Nord. Koufra se situe à l'intersection de deux filières commerciales complémentaires : celle de la vente des troupeaux acheminés depuis le Tchad et le Soudan, où ils sont élevés, et celle mise en place par les commerçants libyens d'Ajdabiya et de Misratah qui livrent du fourrage en bottes à des prix inférieurs à ceux pratiqués sur place pour nourrir le bétail, évitant ainsi aux camions de faire un trajet à vide.

Le projet de production agricole, symbole de la refondation de la ville (d'État) à Koufra, perd donc son utilité puisqu'il est de plus en plus concurrencé par la vente, à des prix plus bas, de fourrage produit sur les parcelles agricoles privées du nord de la Libye. En outre, l'état d'abandon des palmeraies contraste avec leur extension dans de nombreuses régions du Sahara maghrébin. Seuls quelques périmètres de palmiers-dattiers fournissent la matière première à une usine de confiture ou bien pour la consommation domestique (des habitants et du bétail). Et le maraîchage est ici très modeste, destiné au marché local. Bien peu de choses en fin de compte ! Car depuis une dizaine d'années, un entrepreneur privé a fait construire des serres chauffées où sont produits des fruits et des légumes tout le long de l'année. Autour de ses deux exploitations, se sont développées des activités intermédiaires de vente de produits sur le marché local. Le déclin de la petite agriculture s'accompagne donc d'une réorganisation de la production, très dépendante du nord du pays et notamment de Benghazi, la capitale régionale de la Cyrénaïque au nord-est, d'où provient aujourd'hui l'essentiel des produits agricoles et alimentaires. Koufra donne en définitive à voir l'image d'une oasis sans agriculture.

Ainsi, alors que Koufra cumule aujourd'hui tous les handicaps de l'enclavement au sein de la Libye, elle est en fait un observatoire privilégié de l'articulation entre deux logiques : celle d'un État qui ambitionne de matérialiser les limites du territoire national sur ses confins, et celle de la réactivation récente des échanges transsahariens contemporains qui fait de ces régions de véritables interfaces entre les deux rives du Sahara. Loin d'être contradictoires, ces deux logiques prennent corps aujourd'hui dans les villes d'État qui deviennent carrefours.

### **De l'urbanisation des campagnes à l'urbanité sans villes ?**

Le Fezzan s'oppose à peu près en tous points à Koufra. Cette vaste région qui correspond au sud-ouest de la Libye, s'organise autour de trois rubans oasiens densément peuplés. Plus que Koufra, le Fezzan occupe depuis l'Antiquité une

fonction centrale de carrefour entre les deux rives du Sahara. Mais elle a connu une période de crise de la charnière du XX<sup>e</sup> siècle aux années 1970. C'est à partir de là que les pouvoirs publics font le choix de privilégier une politique d'aménagement rural du Fezzan.

Il est vrai que parmi les grands travaux initiés par le régime libyen durant les années 1970 et 1980, l'agriculture occupe une place de choix car elle est l'une des composantes majeures du projet social et d'aménagement du Sahara. L'une des principales préoccupations du pouvoir a consisté en la diffusion d'éléments de confort et d'activités à destination des populations afin de juguler les flux d'exode rural vers le nord du pays. Le marquage de l'espace fut une autre priorité qui s'est traduite par la volonté d'endiguer l'exode rural et de maintenir les populations dans le Sahara, particulièrement dans les régions frontalières; dernière facette de ce projet, la croissance et la diversification des productions, destinées à assurer l'indépendance alimentaire nationale.

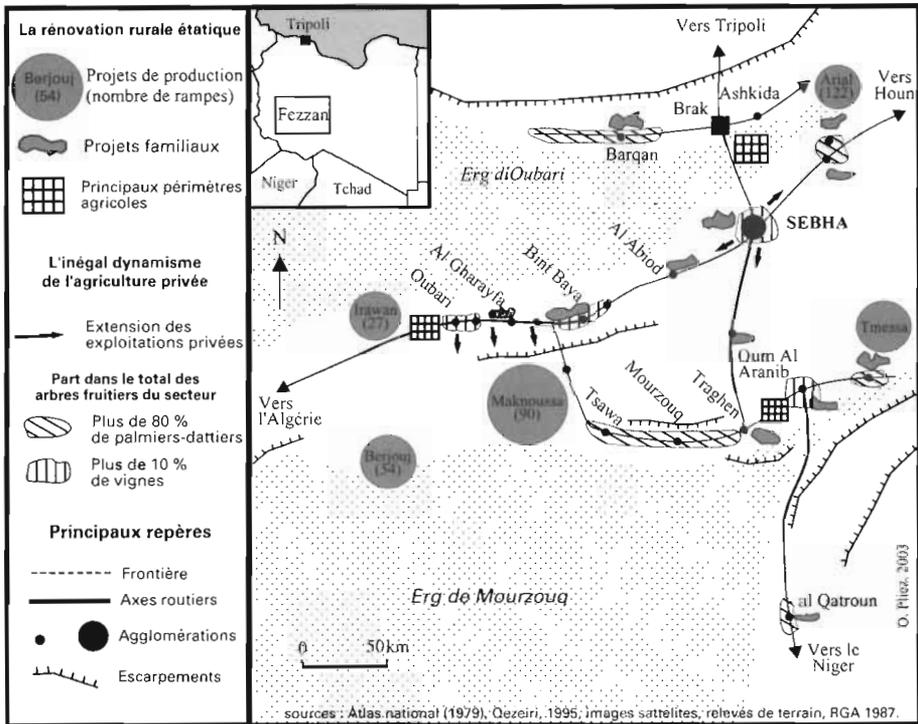
Quelques chiffres donnent la mesure des profonds changements qui ont résulté de cette politique de rénovation rurale. Les superficies irriguées dans le Fezzan étaient inférieures à 1 000 ha en 1945; elles sont d'environ 60 000 ha aujourd'hui. Environ 2 000 jardins étaient recensés dans le Fezzan dans les années 1940 dont la superficie moyenne était de 1,15 ha<sup>7</sup>. Aujourd'hui, les exploitations agricoles comptent de 5 à 40 ha en irrigué, et se divisent en deux catégories : soit sous forme de périmètres étatiques de 5 à 14 ha destinés aux familles ou bien sous forme de vastes fermes privées (de 10 à 40 ha), qui se sont surtout multipliées durant les années 1990.

Paradoxalement, le palmier-dattier, marqueur par excellence des paysages oasiens est aujourd'hui synonyme d'archaïsme agricole. Les fermes les plus modernes, situées le long des principaux axes de circulation, privilégient les cultures à forte valeur ajoutée : raisin, melon d'eau, agrumes, reléguant la palmeraie à de petites parcelles destinées à une consommation familiale. Les marchés de consommation ne sont désormais plus locaux mais régionaux et nationaux. Le Fezzan comme bien d'autres régions sahariennes, tend à se spécialiser dans les cultures de contre-saison, aidé en cela par la qualité du réseau routier national, le très bas prix de l'essence et les aides publiques aux forages.

La combinaison des interventions publiques et de l'initiative privée caractérise désormais le rapport à l'espace rural. Elle contribue en conséquence à la transformation des paysages du Fezzan à partir de la trame déjà remodelée durant les années 1970 et 1980 par les pouvoirs publics.

7. Voir notamment J. Lethielleux, *Le Fezzan, ses jardins, ses palmiers*, note d'ethnographie et d'histoire, Tunis, IBLA, 1948, 252 p. et J. Despois, *Géographie humaine, Mission scientifique au Fezzan (1944-1945)*, Alger, IRS, 1946, 260 p.

Fig. 3 – Le Fezzan, localisation et agricultures



Dans le Fezzan d'aujourd'hui, tous les villages présentent un même aspect, maisons ocre, carrées, de plain-pied, quelques bâtiments administratifs, le centre de santé, l'école, la poste. Chaque maison a été surélevée par ses propriétaires, les boutiques se sont multipliées en bord de route, marquant la fin du monopole étatique sur le commerce qui aura duré de 1978 à 1987, durant la période d'étatisation de l'économie libyenne. L'impression d'uniformisation spatiale est pourtant toujours prégnante, amenant souvent l'observateur extérieur à regretter, comme Le Clézio<sup>8</sup> lorsqu'il parcourt le Sahara occidental, que « la cité mystique (se soit) changée en garnison militaire et en centre commerçant... ».

Derrière ces descriptions, on devine la critique d'une certaine conception de l'aménagement et de la société qui, en diffusant un modèle standard imposé par le « haut » remet en cause traditions et valeurs villageoises. Cette évocation a pu aussi être partagée par de nombreuses analyses scientifiques durant la phase la plus intense de transformation des ensembles oasiens<sup>9</sup>. Au point que l'on peut

8. J. Le Clézio et J.M.G. Le Clézio, *Gens des nuages*, Paris, Stock, 1997, 120 p.

9. Voir par exemple : J.-M. Miossec, « Urbanisation des campagnes et ruralisation des villes en Tunisie », *Annales de Géographie*, n° 521, 1985, p. 38-62; M. Naciri, « Les ksouriens sur la route, Émigration et mutation spatiale de l'habitat dans l'oasis de Tinjdad », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, n° 25, 1986, p. 347-364.

considérer ce thème de l'uniformité comme une entrée privilégiée de la description des mutations sociales et spatiales sahariennes. Et le Sahara libyen n'échappe pas à la règle.

Cette posture scientifique pose problème aujourd'hui. Peut-on en effet se satisfaire du constat que la modernisation rurale symbolise forcément la dissolution des identités locales dans un ensemble homogénéisant produit par un pouvoir central? La définition morphologique du bâti et les fonctions ne permettent évidemment plus d'appréhender avec pertinence les spécificités de l'urbain au Sahara et moins encore le changement social. Surtout, cette approche ne tient pas compte de l'évolution des territorialités habitantes parallèle ou postérieure aux changements «imposés».

Quels sont donc les repères, les marqueurs identitaires, bref, les éléments d'une territorialisation menée à l'initiative des oasiens dans un espace en crise totalement remodelé par l'État?

À la lecture des enquêtes que nous avons pu mener à propos des limites d'une région, celle du Fezzan, deux tendances apparaissent<sup>10</sup> : l'une fondée sur une vision élargie, l'autre sur une vision restrictive. La vision élargie est celle d'un vaste territoire s'étendant de Ghadamès au Nord à la frontière avec les États sahéliens au Sud, alors que la vision restrictive ne correspond qu'au noyau central, de Sebha à Oubari et Mourzouq.

Ces éléments nous permettent de mettre en valeur des modifications majeures de la territorialité des populations. La vision élargie, partagée par les personnes âgées ou les plus diplômés, correspond peu ou prou à celle du Fezzan historique, c'est-à-dire un carrefour à l'échelle du Sahara. Les jeunes, pour leur part, réduisent le territoire à celui de leur pratique quotidienne et occasionnelle. En un sens, le Fezzan ne sert plus à qualifier un territoire du Sahara, mais une portion du Sahara libyen méridional. Précisons d'ailleurs que, pour nombre d'entre eux, la question même de la définition du Fezzan comme territoire ne se posait pas parce qu'il n'évoquait rien pour eux.

Ce décalage est accentué par les repères choisis afin de borner ce territoire. La vision élargie associe les qualificatifs d'erg, de jardins, de vallée; il s'agit en somme d'une vision naturaliste qui correspond bien à une certaine idée de ce qu'est le Fezzan : une permanence, renvoyant au passé mais sans réel lien avec la situation qui prévaut aujourd'hui. La vision restrictive, par contre, s'appuie tantôt sur les routes, tantôt sur les agglomérations principales, voire les deux à la

10. 26 questions portant sur les pratiques et les représentations de l'espace ont été soumises à 41 personnes qui résident dans le Wadi Al Haya. Cette vallée oasienne est celle qui a le plus largement bénéficié des sollicitudes de l'Etat dans le Fezzan. Le refus des femmes et des étrangers de répondre à un questionnaire nous a conduit à mener des entretiens individuels afin de compléter les points laissés en suspens. Des réponses ont rapidement révélé le caractère artificiel de certaines séparations, celle par exemple entre la région et le village. Souvent, on n'obtient de réponse qu'à l'une ou l'autre des questions sur ces thèmes ou bien une redite. L'élément est intéressant en soi puisqu'il permet de supposer que le village n'est pas toujours un cadre pertinent de réflexion, du moins dans le contexte d'un réseau villageois dense; mieux vaut y substituer la vallée.

fois, c'est-à-dire sur les repères mis en place par les différents plans d'aménagement et l'urbanisation rapide.

On voit bien à travers ces deux représentations du territoire comment, d'une catégorie géographique persistante, qualificatif d'un ensemble oasien séculaire, on glisse progressivement vers une vision différente qui intègre les mutations spatiales récentes. La rétraction du territoire qui s'esquisse ne révèle-t-elle pas en effet, d'une certaine manière, un autre type de glissement, du régional vers le local, fortement polarisé par les agglomérations ?

Ces expressions du territoire peuvent être complétées par les mots, qui révèlent une certaine conception de l'urbain sous-jacente aux représentations dominantes. Les mots permettant de qualifier la ville sont généralement les mêmes pour le Sahara et le reste de la Libye. Ils révèlent une définition de la hiérarchie urbaine fondée sur l'entassement et la quantité. Qu'il s'agisse des habitants, des voitures et des embouteillages ou des commerces, des immeubles et de l'habitat, presque systématiquement leur sont accolés les qualificatifs de «trop», «beaucoup», «les uns sur les autres». Plus la ville est grande, plus les habitants s'y entassent, plus les immeubles, les usines, les embouteillages y sont nombreux. Ces qualificatifs traduisent, à notre sens, deux éléments qui contrastent avec une vision souvent plaquée sur la réalité villageoise. L'urbain est ici perçu en sens inverse de l'approche communément admise par les observateurs extérieurs, c'est-à-dire non pas du haut vers le bas, mouvement souvent considéré comme oppressif et uniformisant, mais du bas vers le haut. De la sorte, à la base, se trouvent les attributs élémentaires de l'urbain, mais, plus on monte, plus ils se pervertissent par accumulation de défauts inhérents à la grande ville.

Il n'est alors pas surprenant que la majorité des personnes interrogées cite les éléments qui étaient l'argument, à leurs yeux, de «bonnes conditions de vie» : le calme, l'air pur, le repos. Ces éléments sont à mettre en relation avec ceux qui concernent la définition de l'urbain. Ils s'opposent à ce que seraient les désagréments de la vie citadine. La fréquence avec laquelle ces termes reviennent correspond sans doute à une volonté d'opposer deux modes de vie. Et dans le même temps, les vocables relatifs à l'agriculture, tels qu'agricole ou oasis, sont très rarement mentionnés, de même que ceux évoquant la vie villageoise traditionnelle puisqu'il n'est question qu'une seule fois «d'union sociale» pour qualifier les villages. Le discours se construit au contraire autour d'une idée forte : «Ici, on bénéficie aussi du confort mais sans pâtir des inconvénients de la ville».

Dès lors, l'uniformisation des villages et des logements, dénoncée par les observateurs extérieurs, n'est pas perçue de manière négative par les enquêtés. Elle signifie au contraire pour eux l'accès aux attributs du «confort moderne» par l'obtention d'une habitation qualifiée généralement de sanitaire ou populaire. Nous sommes donc bien dans une région apparemment rurale, où le levier principal de l'action étatique a été la rénovation agricole, mais où les habitants revendiquent une citoyenneté qui leur est propre.

L'analyse des pratiques habitantes confirme cette évolution des représentations de l'espace vécu. La fréquentation des universités ou des centres administratifs et commerciaux contribue à étendre l'aire des déplacements quotidiens des villageois. Quant à l'espace des loisirs, il s'organise autour de deux éléments : la recherche de l'isolement d'abord, jardins, désert ou bien les sites de baignade dans les ergs ; la fréquentation des amis qui se trouvent dans l'ensemble de la région. Et si les jeunes disent se rencontrer dans les domiciles, en revanche la ville comme lieu de rencontre ou bien le café ne sont que rarement évoqués, ce dernier ne concerne « que les étrangers ou bien si l'on veut voir ensemble une rencontre sportive à la télévision ». Il apparaît donc que le village ne peut plus être considéré comme la cellule unique où se déploie le quotidien : celui du travail, de la famille ou des sociabilités. Au contraire, le quotidien des Fezzanais s'inscrit désormais dans un espace plus étendu, celui qui justement est le produit de deux décennies d'aménagement et de planification urbaine et rurale.

La route est donc désormais le vecteur essentiel de la circulation et de l'urbanité dans l'aire régionale. Ce constat pourrait, peu ou prou, être posé sur la plupart des régions habitées du Sahara, mais la Libye est à bien des égards exemplaire d'un processus partout en gestation tant la qualité du réseau routier, l'importance de la motorisation et le faible prix de l'essence ont agi comme des accélérateurs. Ainsi, à la disparition de la solidarité et de la sociabilité villageoise, souvent regrettée, se substituent des repères et des pratiques qui intègrent l'urbain. Un premier niveau d'analyse pouvait conduire à formuler des conclusions proches de celles que d'autres ont pu poser deux décennies plus tôt (voir note 10) sur de nombreuses campagnes oasiennes. Simple décalage chronologique du même type de dynamique spatiale ? Non, car le contexte a changé et le regard aussi, entre l'observation d'une mutation en cours, avec toutes les questions et les incertitudes que cela implique et une mutation en voie d'achèvement.

Seule la durée permet de constater que les populations s'approprient non seulement l'habitat mais aussi l'ensemble de l'espace régional réaménagé. La route est cet élément structurant de l'organisation spatiale, certes, mais aussi de la conscience d'une unité régionale selon un jeu d'échelles emboîtées : le village, c'est la famille, la vallée, ce sont les amis et la région, la limite entre l'ici et l'ailleurs, celui des touristes, des nomades, Touaregs, Toubous et des « Italiens », expression ironique qui sert parfois à qualifier les Tripolitains.

## Conclusion

« La petite ville survivra-t-elle ? » se demandaient Saad Qezeiri et Richard Lawless [1986] à l'observation de la politique d'aménagement libyenne des années 1970-1980. Disposant de revenus considérables et dans un contexte de croissance démographique et de migrations intenses, l'État a créé les petites villes tout en les rendant dépendantes de ses subsides, eux-mêmes indexés sur les cours du baril de pétrole. Or cette politique fut impulsée alors que les cours augmentaient rapidement. Tout laissait supposer que cette urbanisation de la croissance deviendrait,

avec la chute des cours, une urbanisation de la crise. En somme, la baisse des revenus de l'État aurait révélé le caractère artificiel de cette urbanisation, «simple épisode dans la longue évolution du système de peuplement libyen» [*ibid.*].

Cette conclusion pessimiste ne surprend pas, même rétrospectivement, tant on peut être frappé par l'ampleur de l'intervention de l'État. On voit pourtant, à partir des deux exemples choisis ici, que le projet étatique saharien, loin de s'effondrer, laisse place à des configurations territoriales nouvelles en Libye, certes, mais aussi dans le reste du Sahara. Celles-ci s'immiscent dans les interstices du territoire national sans pour autant gommer les contours de ce dernier.

Koufra est exemplaire de la trajectoire urbaine de ces lieux, carrefours caravaniers hier, villes d'État d'aujourd'hui. Par-delà la fragile construction étatique aux confins du territoire national, cette oasis est demeurée au centre des brassages de populations qui ancrent le Sahara libyen dans les réseaux transsahariens d'hier : l'exil des résistants à la colonisation italienne vers l'Afrique centrale; l'exode rural des oasiens des années 1960-1970; les flux de réfugiés consécutifs à la guerre du Tchad durant les années 1970-1980. La politique d'ouverture vers l'Afrique menée par Mouammar Kadhafi depuis le début des années 1990 s'étend même au-delà des réseaux d'échanges séculaires, conférant aux périphéries de son territoire la fonction d'avant-postes dans sa politique d'expansion vers les États d'Afrique subsaharienne et de carrefours migratoires et commerciaux transnationaux. L'émergence de réseaux transsahariens s'appuie donc sur les agglomérations que l'État a créées, association de deux conceptions du territoire qui correspondent en définitive au Sahara à deux pas de temps : le temps long du réseau et le temps court du territoire d'État.

De même, les oasis du Fezzan renvoient aujourd'hui une image plus nuancée que celle qu'on leur prédisait vingt ans plus tôt. Le «rouleau-compresseur» de la modernité imposée par un pouvoir central a transformé l'espace oasien en crise. Les paysages sont aujourd'hui ceux de campagnes rénovées dont la production agricole est orientée vers la demande d'un marché de consommation national. Ces campagnes sont tramées par des réseaux de villages et de bourgs uniformes, et en leur sein, les transformations ne relèvent pas d'un acteur unique et omniprésent : les pratiques de l'espace, en s'inscrivant dans le territoire créé par l'État, conduisent à sa transformation, et rappellent que les Sahariens sont aussi des acteurs de leur espace.

## BIBLIOGRAPHIE

- ALBERGONI G. [1990], «Les Bédouins et les échanges : la piste introuvable», *Cahiers des Sciences Humaines*, IRD, vol. 26, n° 1-2, p. 195-215.
- BENNAFLA K. [2000], «Tchad : l'appel des sirènes arabo-islamiques», in *Afrique noire et monde arabe, continuités et ruptures*, *Autrepart*, IRD, n° 16, p. 67-86.
- BISSON J. [1991-1992], «Le Sahara dans le développement des États maghrébins», *Monde Arabe/Maghreb-Machrek*, La Documentation Française, n° 134, p. 3-27 et n° 135, p. 79-106.

- BISSON J. [1993], *Développement et mutations au Sahara maghrébin*, Tours, CRDP, 172 p.
- BOURGEOT A. [1995], *Les sociétés touarègues, nomadisme, identités, résistances*, Paris, Khartala, 544 p.
- BURGAT F., LARONDE A. [1996], *La Libye, Que-sais-je ?*, Paris, PUF, 1<sup>re</sup> éd., 128 p.
- COTE M. [2002], «Le Sahara, cette "autre Méditerranée"», *Méditerranée*, vol. 99, n° 3-4.
- DAVIS J. [1990], *Le système libyen. Les tribus et la révolution*, Paris, PUF, 293 p.
- FONTAINE J. [1996], «Les populations sahariennes», in Sociétés sahariennes entre mythes et développement, *Les Cahiers d'URBAMA*, n° 12, p. 33-44.
- GRÉGOIRE E. [1999], *Touaregs du Niger, le destin d'un mythe*, Paris, Khartala, 339 p.
- LAWLESS R., QEZEIRI S. [1986], «Libyan urbanization, the role of the small towns» in *Petites villes et villes moyennes dans le Monde arabe*, Tours, URBAMA, Fasc. de recherche n° 12, p. 675-697.
- MIÈGE J.-L. [1975], «La Libye et le commerce transsaharien au XIX<sup>e</sup> siècle», *Revue de l'Occident Méditerranéen et de la Méditerranée*, n° 1, p. 135-168.
- PLIEZ O. [2003], *Villes du Sahara, Urbanisation et urbanité dans le Fezzan libyen*, Paris, CNRS Éditions, 208 p.
- RETAILLÉ D. [1989], «La conception nomade de la ville», in *Le nomade, l'oasis et la ville*, Tours, URBAMA, Fasc. de recherche, n° 20, p. 21-35.
- RETAILLÉ D. [1995], «Sécheresse, migration et aménagement du territoire en Mauritanie», *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 70, n° 3-4, p. 233-238.

# Le pentecôtisme au Togo : éléments d'histoire et développement <sup>1</sup>

*Joël Noret \**

## Introduction

Les études sur les développements du pentecôtisme se sont multipliées dans la dernière décennie, et le terrain africain n'a certainement pas été négligé : ces travaux ont suivi la croissance exponentielle des Églises et Ministères pentecôtistes dans de nombreuses régions du continent.

Dans le Sud de l'Afrique occidentale, les terrains nigérian, ghanéen et libérien, ainsi que, plus récemment, ivoirien et béninois, ont tous fait l'objet d'études portant au moins sur tel ou tel aspect des développements pentecôtistes. Seul le Togo restait jusqu'à présent non abordé sur ce point. Or, s'il partage avec le Bénin bien des points communs, et notamment le fait d'être encadré par les deux grands centres de développement du pentecôtisme en Afrique occidentale que sont le Ghana et surtout le Nigeria (qui en est aussi d'ailleurs de plus en plus un centre de diffusion dans toute l'Afrique et dans le monde), le Togo a notamment une histoire politique particulière, qui a pesé sur les développements religieux du pays.

Je ne reviendrai pas ici sur les grandes caractéristiques de la mouvance pentecôtiste telles que les développe régulièrement la littérature africaniste. Les ambitions de réforme religieuse de la société, les formes de recomposition identitaire que ces Églises donnent à voir, les aspirations à la « modernité » qu'elles expriment, les tentatives de création de nouveaux espaces sociaux

---

\* Aspirant du FNRS, Doctorant en anthropologie ULB-EHESS – Centre d'Anthropologie Culturelle, Institut de Sociologie de l'ULB, 44, avenue Jeanne – CP 124 B-1050 Bruxelles.

1. Les données sur le Togo présentées ci-dessous proviennent d'une mission réalisée en janvier-février 2003 et financée en grande partie par l'IFRA-Ibadan dans le cadre de son programme « Réseaux transnationaux et nouveaux acteurs religieux en Afrique de l'Ouest ». Plus d'une vingtaine de pasteurs et autres acteurs engagés du mouvement pentecôtiste ont été rencontrés et interviewés. Deux ou plusieurs entretiens ont été réalisés avec une dizaine d'entre eux. Les données sur le Bénin, qui interviennent plusieurs fois à titre de comparaison, proviennent de deux missions réalisées entre avril 2002 et mars 2003. Enfin, je tiens à remercier tout particulièrement ici les pasteurs Gandonou, Mitré Djakouti, Pasgo, Nya, Nakoudja, Bande, Balo, Edoh Fiozandji, Charles Ahiave, Adjaho ainsi que J. Pasgo, H. Afolabi, C. Agoua et Jacques Noret (pour sa relecture attentive).

qu'elles constituent, les ambiguïtés de leur logique de rupture avec la « tradition africaine » : tout cela est relativement connu et documenté, et cet article n'y reviendra pas, pour se concentrer sur l'histoire et les principaux développements récents des mouvements pentecôtistes au Togo, et en particulier sur leurs relations avec les médias d'une part, et le monde politique d'autre part.

## Les débuts du pentecôtisme au Togo jusqu'en 1978

Il est bien connu que les Églises pentecôtistes sont présentes en Afrique depuis peu de temps après la naissance même du mouvement aux États-Unis, dans la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle. Elles commencent en effet à s'implanter, dès la fin de cette première décennie dans plusieurs régions côtières de l'Afrique subsaharienne.

En Afrique occidentale, les premiers missionnaires pentecôtistes sont présents au Liberia et en Sierra Leone dès 1907-1908 (ou même fin 1906 – voir Anderson, 2000, p. 197), et, un peu plus tard, une partie des missionnaires implantés au Liberia, qui ont adhéré aux Assemblées de Dieu (AD) suite à leur création aux États-Unis en 1914, pénètrent l'intérieur de la région ouest-africaine pour s'établir en pays mossi (dans l'actuel Burkina Faso) en 1921. Celui-ci sera le principal point de départ de l'expansion des AD en Afrique de l'Ouest [Noret, 2004]<sup>2</sup>, et c'est d'ailleurs de là que les premiers missionnaires arriveront en 1936 pour implanter l'Église dans le Nord du Togo, dans la ville presque frontalière de Dapaong : le premier missionnaire à séjourner de façon permanente dans la ville sera un évangéliste mossi. Dès le début de l'œuvre, celui-ci encourage les jeunes hommes qui forment les premiers fidèles de l'Église à adopter, parallèlement à leur conversion religieuse, des éléments d'un nouveau « style de vie », et notamment à développer des cultures individuelles, et de nouveaux types de culture et d'élevage, qui deviendront d'ailleurs rapidement « les bananiers de la Bonne Nouvelle » et « les porcs de la Bonne Nouvelle ».

Un premier missionnaire américain arrive en poste en 1939, et, en 1941, six premiers candidats-pasteurs de la région de Dapaong partent, à pied, recevoir leur formation pastorale à Koubri, en Haute-Volta, au premier Institut Biblique des Assemblées de Dieu qui vient alors d'être ouvert en AOF. Les missionnaires américains se multiplient après 1945, et leur circulation transnationale (d'un poste à l'autre) en Afrique de l'Ouest prend aussi de l'importance. Au Togo, l'Église descend progressivement vers le Sud jusqu'à Sokodé, au centre du pays, en 1960. Les AD sont en effet empêchées d'atteindre la moitié Sud du pays avant l'indépendance du Togo par des accords les liant à la Fédération des Églises Protestantes d'AOF, accords qui prévoyaient de limiter l'implantation des AD au Nord-Togo. La situation était à l'époque la même au Bénin (alors Dahomey), où les AD sont également restées confinées jusqu'en 1960 dans le

2. On peut consulter, pour quelques éléments sur l'histoire des Assemblées de Dieu au Burkina Faso, le récent ouvrage de P.-J. Laurent [2003], qui surestime toutefois la contribution mossi au travail missionnaire des AD en Afrique de l'Ouest, comme j'ai tenté de le montrer dans mon article mentionné ci-dessus.

Nord-Ouest du territoire par une politique de régulation des implantations religieuses du même ordre.

Après la deuxième guerre mondiale, parallèlement à l'expansion progressive des AD dans le Nord, d'autres foyers de diffusion du pentecôtisme apparaissent progressivement dans la moitié Sud de l'Ouest du pays. C'est depuis l'actuel Ghana que s'exporte petit à petit l'Église Apostolique, dont une fraction importante évoluera par la suite, au Ghana comme au Togo, en Église de Pentecôte. Les deux premiers fidèles togolais de cette Église sont baptisés au Ghana en 1948 et 1950, et ils se muent rapidement en évangélistes itinérants dans leur région [Balo, 2001, p. 16-17]<sup>3</sup>, sans conserver, semble-t-il, beaucoup de relations institutionnelles avec l'Église ghanéenne<sup>4</sup>.

La première évangélisation de l'actuelle Église de Pentecôte du Togo semble, dans les années 1950, se faire à travers des prédicateurs itinérants (d'autres convertis suivront en effet les deux pionniers) qui parcourent les villages pour prêcher l'Évangile alors que, plus au Nord, l'évangélisation des Assemblées de Dieu apparaît, dès les années 1940, comme plus planifiée et plus institutionnalisée (et de ce fait moins dépendante de logiques biographiques), à travers une collaboration, fût-elle minimale et parfois tendue, avec l'administration (dont il était possible d'obtenir un rassemblement partiel de la population sur la place des villages visités), ou des interventions orchestrées par un groupe de fidèles pour capter l'attention des passants (comme les cultes en plein air qui se tenaient à proximité de marchés ou à d'autres endroits stratégiques dès les années 1950). À partir de 1950 en particulier, les AD, dont le nombre de missionnaires américains croît, s'étendent progressivement aux principaux centres urbains du Nord-Togo.

En 1956, les Assemblées de Dieu du Togo et du Dahomey reçoivent leur indépendance de l'Église-mère américaine. Un premier président, le pasteur B.D. Pasgo, un Mossi converti parmi les premiers à Dapaong, est alors élu, mais les rapports avec la vieille génération des missionnaires américains resteront encore marqués un certain temps par l'ancienne relation hiérarchique qui prenait parfois des tournures ouvertement racistes [voir Noret, 2004].

En 1959, l'évangéliste américain T.L. Osborn, qui deviendra l'un des animateurs les plus populaires des «réveils» des quarante dernières années en Afrique, vient pour la première fois, dans le cadre d'une croisade d'évangélisation, à

3. J'ai pu m'assurer au cours de ma mission de la fiabilité suffisante des travaux de K. Balo et S.N. Kamasse (cités *infra*), réalisés (à partir de recherches sur le terrain) dans le cadre de mémoires de licence en théologie à la Faculté de Théologie des Assemblées de Dieu basée à Lomé, sur les points sur lesquels je les sollicite.

4. L'Église Apostolique connaît par ailleurs au Ghana une scission importante en 1953 : une partie de l'Église (minoritaire) reste fidèle au siège anglais de Bradford, tandis que la plus grande partie suit le missionnaire J. McKeown (le premier missionnaire de l'Église Apostolique en Gold Coast, suite à l'opposition de celui-ci à une clause raciste des statuts de l'Église, selon laquelle un «apôtre» noir ne pouvait exercer d'autorité sur un fidèle blanc) et fonde l'Église Apostolique de Gold Coast [Balo, 2001, p. 13-14; voir aussi Fancello, 2003a, p. 48-50 et 2003b, p. 857-858]. C'est (principalement) de celle-ci, qui prendra le nom d'Église de Pentecôte en 1962, que relèvent les groupes togolais de l'époque.

Lomé, où l'Église Apostolique était présente, en provenance du Ghana, depuis 1951 [Balo, 2001, p. 19-21]<sup>5</sup>.

Peu après l'indépendance, profitant de la fin des accords qui limitaient leur expansion au Nord-Togo, les AD implantent une première église à Lomé, parallèlement d'ailleurs à l'implantation de leur première église à Cotonou. Les deux territoires, Togo et Dahomey, sont à l'époque dépendants de la même direction du «Daho-Togo», avant d'être séparés en 1965, après avoir pris chacun suffisamment d'importance.

À la fin des années 1960, lorsque fait rage la guerre du Biafra, une première vague de migrants igbos arrive à Lomé. Le Sud-Est du Nigeria ayant été la première terre de mission des AD dans ce pays<sup>6</sup>, et l'Église ayant par conséquent déjà été développée en pays igbo à l'époque, cette première vague migratoire ne manque pas de provoquer un afflux de fidèles igbos à la jeune Assemblée de Dieu de Lomé, qui est bientôt affublée du surnom d'*igbo churchi*, les Igbos y formant à l'époque la majorité de l'assistance. La rumeur populaire d'alors dit même que les phénomènes de glossolie sont liés à la consommation de viande de chien, une autre pratique alors imputée aux Igbos.

En 1970, les AD ouvrent à Lomé le CSTAO (Cours Supérieur de Théologie de l'Afrique de l'Ouest), qui évoluera par la suite en ESTAO (École Supérieure...) puis, plus récemment, en FATAD (Faculté de Théologie des Assemblées de Dieu). On y dispense dès le départ des formations supérieures de théologie en français et en anglais. Avant la multiplication de ce genre de facultés en Afrique et la décentralisation, au début des années 1990, des formations dispensées par l'ESTAO (les enseignants se déplaçant désormais vers leurs publics dans les pays voisins du lieu d'implantation principal), les pasteurs qui y étaient formés, venus de l'ensemble de l'Afrique occidentale et même centrale, constituaient ensuite l'élite de leurs églises nationales respectives. En 1976, les AD du Togo se dotent enfin de leur propre Institut Biblique pour la formation de leurs pasteurs, qui auparavant étaient, dans leur majorité, formés à l'Institut Biblique de Natitingou, dans le Nord-Ouest du Bénin.

5. C'est à la même époque, en 1952, qu'une Église Apostolique, qui évoluera en Église de Pentecôte, fut introduite dans le Sud-Ouest du Bénin, à Dèvé. Au Sud-Est du Bénin, une *Apostolic Church* et une *Christ Apostolic Church* avaient déjà été introduites, à partir du Nigeria, en 1944 pour la première et pour la seconde en 1940 [selon le Projet ARCEB, 2001, p. 35] ou 1950 [selon de Surgy, 2001, p. 19]. L'Église de la Foi Apostolique avait pour sa part été introduite à Cotonou en 1948 [*idem*, p. 25].

6. Les AD avaient implanté leur première mission au Nigeria près d'Enugu, en 1939, se greffant sur (et récupérant) une petite Église pentecôtiste indigène. En 1964, soit avant la guerre du Biafra, elles comptaient déjà au Nigeria, selon leurs propres sources (les seules disponibles), 600 églises locales, 450 pasteurs et 25000 fidèles recensés (voir le principal magazine de l'Église américaine des AD, le *Pentecostal Evangel*, 19 avril 1964, p. 16). Pour un aperçu sommaire des premiers développements des AD au Nigeria, je me permets de renvoyer à mon propre article [Noret, 2004].

## L'interdiction de 1978

En 1978 survient une rupture importante dans l'histoire du pentecôtisme togolais. Le Conseil National du Rassemblement du Peuple Togolais (parti unique à l'époque et encore au pouvoir aujourd'hui), «considérant que la prolifération des sectes religieuses est de nature à troubler gravement» [cité par Balo, 2001, p. 31] la paix, la stabilité politique et l'ordre public, décide l'interdiction d'une bonne vingtaine d'organisations religieuses, dont le christianisme céleste, les Témoins de Jéhovah et les quelques Églises pentecôtistes qui existaient alors (essentiellement l'Église Apostolique et l'Église de Pentecôte) à l'exception des Assemblées de Dieu. Celles-ci restent alors la seule Église pentecôtiste autorisée, et continuent à évoluer aux côtés, en ce qui concerne les confessions chrétiennes, de l'Église catholique, de l'Église Évangélique du Togo<sup>7</sup>, de l'Église méthodiste et de l'Église baptiste.

Cette politique de régulation politique forte du religieux sera en fait plutôt favorable aux AD (même si leurs possibilités de mener des activités d'évangélisation dans l'espace public seront fortement restreintes) : étant alors déjà la dénomination pentecôtiste la plus importante, elles verront leur position encore renforcée par la fermeture des autres Églises, et en particulier de l'Église de Pentecôte. Cette fermeture pousse en effet les responsables de cette dernière à venir demander aux AD de pouvoir continuer à évoluer comme institution distincte, mais sous le nom et la couverture des AD. Les dirigeants des AD de l'époque rejeteront cette demande, considérant que les fidèles et les pasteurs de l'Église de Pentecôte devaient encore recevoir certains enseignements avant de pouvoir être admis dans les AD, et ce d'ailleurs, non «globalement», en tant qu'institution gardant sa personnalité et utilisant les AD comme simple paravent, mais au cas par cas, pasteur par pasteur et église locale par église locale. Certaines paroisses de l'Église de Pentecôte rejoignirent à ce moment les AD, mais les dirigeants nationaux cherchèrent une autre couverture qui leur permettrait de conserver les structures de l'Église. Et parmi ceux (la majorité) qui ne rejoignirent pas les AD à ce moment, les cultes continuèrent dans les maisons et à voix basse, parfois sous le couvert de réunions familiales [Balo, 2001, p. 33-35]. La répression prendra alors la forme d'emprisonnements de courtes durées, et même, dans certains cas, de tortures [*ibid.*].

Les relations du politique et du religieux ont, au Togo comme à beaucoup d'endroits, une histoire complexe, et le président togolais Eyadéma a depuis longtemps cherché à garder un contrôle sur les développements religieux au Togo, en particulier, semble-t-il (du moins en ce qui concerne les pasteurs pentecôtistes), par une politique de personnalisation des relations et de construction d'allégeances personnelles au travers desquelles il cherche à obtenir (avec un certain succès) que les responsables religieux ne se mêlent pas de politique. Jusqu'au début des années 1990 au moins (mais plus guère depuis le début des

7. Cette Eglise s'était d'abord appelée Église Evhé, et a pris en 1991 le nom Église Évangélique Presbytérienne du Togo. Elle est en fait l'Église issue au Togo du travail de la mission de Brême, qui fut également à l'origine de l'Église Presbytérienne au Ghana.

années 2000), Eyadéma a même obtenu ce que C. Toulabor [1993] a appelé «l'œcuménisme eyadémistique», les différents leaders religieux étant mis à cette époque en situation de compétition pour ce qui était des louanges à prodiguer au chef de l'État.

Au début des années 1980 donc, après l'échec des négociations avec les AD, les dirigeants de l'Église de Pentecôte semblent être les premiers pentecôtistes à rentrer dans cette relation avec Eyadéma et le pouvoir politique : ils rencontrent le chef de l'État dans l'espoir de voir levée l'interdiction frappant leur Église, et celui-ci les dirige vers l'Église Évangélique du Togo (dont il est lui-même fidèle), qui accepte en 1983 de leur servir de couverture, à condition, en théorie, que l'Église de Pentecôte renonce à sa liturgie pour adopter celle de l'Église qui l'abrite. Dans la pratique, les choses furent évidemment loin de se dérouler aussi simplement, et l'Église de Pentecôte continua à faire l'objet de répressions dans certaines régions du pays lorsque la liturgie évangélique n'était pas respectée et qu'on constatait des glossolalies ou des chants accompagnés de battements de mains [Balo, 2001, p. 37-40].

Dans la première moitié des années 1980 se développent aussi en cachette, à Lomé tout au moins, de nouveaux Ministères pentecôtistes qui occupent aujourd'hui une place non négligeable sur la scène pentecôtiste togolaise. Il s'agit en particulier des Ministères Évangéliques pour le Salut des Âmes (MESA), qui commencent leurs activités en 1982 sous la forme d'études bibliques, et un peu plus tard de l'Église du Ministère de la Foi, lequel est actif à partir des années 1984-1985. Dans les deux cas, l'influence ghanéenne est manifeste : les fondateurs de MESA sont des frères qui fréquentaient une Église pentecôtiste à Aflao, la petite ville située juste de l'autre côté de la frontière ghanéenne (l'agglomération de Lomé-Aflao étant en fait, d'un point de vue urbanistique, transfrontalière) avant la fermeture de la frontière par Rawlings en 1982, et le fondateur de l'Église du Ministère de la Foi est pour sa part un homme d'affaires ghanéen, fils de pasteur pentecôtiste, qui ouvre son Ministère peu après avoir migré à Lomé pour des raisons économiques.

Il est probable qu'au moins une vingtaine d'Églises et de Ministères pentecôtistes clandestins étaient actifs à Lomé avant la conférence nationale de 1991. La Communauté Internationale des Hommes d'Affaires du Plein Évangile (CIHAPE) semble aussi avoir eu un certain impact dans la deuxième partie des années 1980. Enfin, le campus universitaire semble avoir constitué ici comme dans d'autres pays de la région un lieu d'effervescence religieuse privilégié, quoique, ici encore, avec un retard certain sur un pays comme le Nigeria. Le groupe d'étude biblique, puis de prière, de ce qui allait devenir la branche togolaise de l'Église Biblique de la Vie Profonde était bien présent sur le campus de Lomé dès la seconde moitié des années 1970 (et utilisera, en partie à leur insu, les AD comme couverture pendant l'interdiction), amené par des étudiants nigériens, mais c'est à la fin des années 1980 que de tels groupes se popularisent. C'est par ce biais qu'en 1987 démarre le Ministère des Amis du Christ (MAC), bien connu aujourd'hui, qui obtient rapidement de pouvoir opérer

dans la légalité grâce à une dérogation obtenue par son fondateur, le pasteur Drah (alors étudiant guéri miraculeusement peu de temps auparavant dans une Église pentecôtiste d'Accra), une fois encore lors d'une audience particulière avec le chef de l'État.

## De 1991 à aujourd'hui

En dépit de son échec à faire reconnaître sa souveraineté par le régime, la Conférence nationale de 1991 fut suivie de l'officialisation de la liberté religieuse, et ce, même si la régulation politique forte du religieux s'était déjà relâchée depuis l'année précédente. À partir de ce moment, les dénominations pentecôtistes se multiplient rapidement. Certains pasteurs, après avoir transité par les groupes de prières d'étudiants dans les années 1980 ou avoir suivi des formations au Ghana ou au Nigeria, se lancent pleinement dans le ministère à la faveur de la reconnaissance de la liberté religieuse. D'une manière générale d'ailleurs, d'après les données recueillies par Kamasse [1998] et celles que j'ai pu obtenir lors de mes propres enquêtes, environ 60% des pasteurs évoluant actuellement à Lomé ont un itinéraire qui passe, dans des proportions semblables, par le Ghana ou le Nigeria<sup>8</sup>, soit qu'ils aient à un moment fréquenté une Église pentecôtiste dans un de ces deux pays, soit qu'ils y aient suivi une formation biblique, soit encore qu'ils soient simplement missionnaires originaires d'un de ces deux pays et installés au Togo. Et cette proportion augmente encore si l'on ne considère que les pasteurs les plus connus ou à la tête des Églises ou Ministères les plus importants (exception faite bien sûr des Assemblées de Dieu, qui possèdent depuis longtemps un Institut Biblique national).

Mais avant de poursuivre plus avant sur les développements pentecôtistes des dix ou douze dernières années, un événement de la période précédant directement la Conférence nationale de 1991 mérite encore d'être souligné. En effet, du 19 au 24 février 1991, l'évangéliste allemand bien connu R. Bonnke vient à Lomé pour une campagne d'évangélisation, et Eyadéma, dont le pouvoir est à l'époque, sinon menacé, contesté, cherche à récupérer l'événement et à établir avec R. Bonnke une relation de légitimation réciproque. Comme le souligne très justement P. Gifford [1993, p. 198-199], celui-ci a droit à des honneurs présidentiels importants : trois audiences, un banquet donné en son honneur, etc.

Et dans l'interprétation qu'il propose de l'événement, P. Gifford peut mettre en avant l'attitude pour le moins ambiguë de R. Bonnke, pour lequel, poursuit-il, «un gouvernement n'a qu'une responsabilité - permettre une évangélisation sans restrictions» [*ibid.*, p. 200]. Dans ce cas de figure en effet, qui n'a rien d'un rapport au politique exceptionnel dans sa carrière, R. Bonnke accepte d'être

8. Cette proportion est d'ailleurs à peu près la même au Bénin pour les pasteurs évoluant à Cotonou, avec cependant ici une grande majorité d'itinéraires passant par le Nigeria plutôt que par le Ghana [voir aussi Noret, à paraître].

partiellement récupéré par Eyadéma et un pouvoir politique dictatorial<sup>9</sup>. L'interprétation de P. Gifford n'épuise cependant pas le sens populaire qu'a pris le passage de R. Bonnke au Togo. En effet, comme on s'en souvient encore largement aujourd'hui dans le monde pentecôtiste, lors d'une des rencontres entre l'évangéliste allemand et Eyadéma, le président togolais a demandé à R. Bonnke de prier pour lui, ce que celui-ci a fait en imposant même les mains sur la tête d'Eyadéma. Or, ce geste a été considéré comme particulièrement significatif, et Eyadéma étant également réputé tirer son pouvoir de son appartenance à des sociétés secrètes (Rose-Croix, Franc-Maçonnerie, etc.) et de puissances occultes, l'interprétation populaire (relayée par la presse) qui a été donnée de cette prière (et dont on se souvient encore aujourd'hui, au moins dans les milieux pentecôtistes, même si on est un peu gêné de sa surinterprétation populaire) est que celle-ci avait brisé, ou du moins affaibli, les forces occultes sur lesquelles reposait le pouvoir d'Eyadéma. Cet événement avait permis à la contestation politique d'alors de s'affirmer encore davantage, car elle avait à ce moment moins à craindre des pouvoirs d'Eyadéma. Et, venant redoubler cet incident, on se souvient encore aujourd'hui que Bonnke avait affirmé à la fin de la croisade<sup>10</sup> «Togolais, Jésus vous a libéré», ce dont on avait aussi donné à l'époque une interprétation directement liée au contexte politique togolais du moment. L'analyse de P. Gifford, si elle n'est pas inexacte, s'avère donc partielle et trop peu attachée aux interprétations locales et aux multiples niveaux de lecture qui peuvent exister d'un tel événement. Celui-ci fut en effet, dans un contexte politique togolais spécifique, réellement ambivalent. On peut même penser raisonnablement que la force de la surinterprétation populaire de la prière de Bonnke pour Eyadéma fut telle qu'elle n'est pas pour rien dans le fait que, en 1997, lorsque Bonnke revint au Togo pour une deuxième campagne d'évangélisation (dans un contexte politico-religieux différent il est vrai, puisque c'est en 1997 que le Togo a adhéré à la Conférence de l'Organisation Islamique), Eyadéma évita de le rencontrer en le faisant attendre jusqu'à le décourager alors qu'il était venu à Lomé pour une audience.

Durant la dernière décennie, suite à la proclamation de la liberté religieuse en 1991, plusieurs fédérations évangéliques ou plus spécifiquement pentecôtistes ont aussi cherché à réunir au moins une partie des Églises pour éviter l'éparpillement du «corps du Christ». En 1982, pendant la période de restriction des libertés religieuses, le Conseil Chrétien du Togo (CCT) s'était mis en

9. Les mots d'ordre politiques émanant du monde religieux pentecôtiste se résument en outre, souvent, il est vrai, à prêcher la soumission aux gouvernants, qui ne peuvent de toute façon occuper la position qui est la leur que par la volonté de Dieu, selon Ro 13, p. 1. P. Gifford peut même considérer que le christianisme de R. Bonnke «fournit une justification théologique à l'autoritarisme» politique [1993, p. 197], ce qui en fait «particulièrement une bonne nouvelle pour les dirigeants de peuples agités» [*ibid.*, p. 200].

10. Celle-ci se tenait sur un espace dégagé entre les lagunes Ouest et Est de Lomé qui est resté connu depuis, jusque dans certains guides de la ville, comme «place Bonnke» (Agence Keops, Citafric et Ville de Lomé, *Plan guide de Lomé*, Lomé, Agence Keops, 2001). La croisade aurait attiré 200000 personnes [Gifford, 1993, p. 188].

place, regroupant alors toutes les Églises protestantes restées autorisées (y compris les AD). En 1994, une première initiative est prise pour mettre sur pied une Fédération des Églises Évangéliques du Togo (FEET), avec l'appui de la Fédération des Églises Évangéliques de Côte d'Ivoire (FECCI). Regroupant rapidement une cinquantaine de dénominations, dont les plus importantes (Assemblées de Dieu et Église de Pentecôte du Togo<sup>11</sup>), la FEET se videra cependant à la fin des années 1990 pour ne plus compter aujourd'hui qu'une quinzaine de dénominations (dont l'Église de Pentecôte du Togo et l'Église Biblique de la Vie Profonde, mais plus les AD). Deux autres fédérations émergent ensuite en 2000, le CPT (Conseil Pentecôtiste du Togo) et le CEMICTO, qui deviendra COMECTO (Conseil des Ministères et Églises Chrétiens du Togo) et dont se détachera encore l'AJPT (Association des Jeunes Prophètes du Togo). Des multiples tensions qui ont amené cette situation éclatée des fédérations pentecôtistes, on peut dégager deux logiques de conflit. La première relève, comme on peut s'y attendre, des rivalités de type interpersonnel entre les pasteurs, et des enjeux de pouvoir que ces fédérations ont fait émerger. La deuxième relève d'une tension entre grandes dénominations et petits Ministères : les premières tiennent à conserver la préséance et le contrôle sur des institutions dans lesquelles elles s'engageraient, et les seconds craignent dès lors de n'occuper qu'une position de faire-valoir. Parallèlement, en outre, à l'émergence de ces fédérations, une *Nigerian Gospel Ministers Association* a également été créée en 2001, présidée par le *bishop* P. Nya.

Aujourd'hui, l'Église qui domine clairement la scène pentecôtiste nationale (car elle a aussi développé, davantage que les autres dénominations, toute une série d'institutions non spécifiquement ecclésiales) est toujours celle des AD, qui, d'environ 250 paroisses en 1990, sont passées aujourd'hui à environ 750 églises locales, réparties entre 480 pasteurs, et plus de 150000 membres baptisés<sup>12</sup>. Juste après arrive l'Église de Pentecôte du Togo, qui revendique environ 650 paroisses, mais répertorie seulement un peu plus de 50000 membres et une bonne centaine de pasteurs, les « anciens » jouant un rôle particulièrement important dans les communautés. L'Église Biblique de la Vie Profonde revendique pour sa part une centaine de paroisses<sup>13</sup>, et l'Église du Ministère de la Foi (EMF) environ 150, mais une soixantaine de celles-ci ne sont que des groupes de prières récemment déclarés églises locales. MESA (voir supra) a implanté une quarantaine de paroisses. Enfin, quatre Églises ou Ministères fortement structurées par le charisme personnel fort de leur fondateur (comme l'est par ailleurs l'EMF) et

11. Au début des années 1990, l'Église de Pentecôte s'est scindée en deux branches, qui revendiquent toutes deux le nom d'« Église de Pentecôte du Togo ». La branche principale, qui a re-fédéré la grande majorité de l'Église togolaise, est maintenant indépendante de l'Église de Pentecôte du Ghana, tandis qu'une petite minorité, regroupée autour des anciens dirigeants, est restée fidèle à l'Église de Pentecôte ghanéenne.

12. Ces chiffres, ainsi que tous ceux qui suivent, correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au début 2003.

13. L'autre Église nigériane à connaître aujourd'hui une expansion non négligeable au Togo est la *Redeemed Christian Church of God*, qui revendique une vingtaine de paroisses.

investissant massivement les médias connaissent aujourd'hui une expansion importante : le Centre de Prières et d'Évangélisation Zion-To (voir infra), qui a implanté une vingtaine de paroisses, ainsi que le Ministère des Amis du Christ, l'Église *Praise Chapel* et le *Dangerous Prayer Center*, qui revendiquent chacun une dizaine d'églises locales, toutes à Lomé et dans les villes de province (et non en milieu rural proprement dit).

## Le développement des médias pentecôtistes

En 1995 est créée à Lomé la première radio pentecôtiste, «Radio Évangile». Elle appartient aux AD, même si son antenne est ouverte aux pasteurs d'autres dénominations. À l'époque, Radio Évangile est seulement la deuxième radio privée à voir le jour, et la première radio religieuse, avant même la création des radios catholique ou musulmane. Le succès est rapide, dépassant les frontières encore étroites de la communauté pentecôtiste togolaise. Rapidement également, cette radio produit ses premiers effets de vedettarisation de certains pasteurs. C'est à travers ses interventions radiophoniques (et les réunions de prières qui s'ensuivent avec succès) qu'émerge en particulier W. Tettey, qui est alors membre des AD et devient le pasteur le plus connu et le plus populaire de Lomé et probablement du Togo.

Mais si les médias ont pu provoquer la popularisation de certains pasteurs, leurs effets ont en fait été bien plus complexes et multiples. Ce constat est encore plus évident depuis la multiplication des radios et même l'apparition d'une télévision pentecôtistes. La deuxième radio pentecôtiste apparaît en effet en 1999, la troisième en 2000 et la quatrième en 2001, année où est créée également la chaîne de télévision pentecôtiste, qui obtient fin 2002 un partenariat avec TBN (Trinity Broadcasting Network)<sup>14</sup>.

L'espace médiatique pentecôtiste qui se met en place à travers ces multiples développements concerne évidemment (en raison de rayons d'émission limités) surtout le Sud du pays, Sud du pays qui est aussi aujourd'hui la région où l'on retrouve la grande majorité des pentecôtistes du Togo. Seules Radio Évangile et Radio Zion possèdent des émetteurs relais à l'intérieur du pays pour la première et dans le Nord du Sud-Ouest pour la seconde (à Kpalimé), qui leur permettent d'émettre plus au Nord.

La situation des médias pentecôtistes au Togo contraste cependant avec celle de ces mêmes médias au Bénin<sup>15</sup>, où la régulation publique du paysage audiovisuel a été nettement plus forte, et où il n'existe toujours (depuis 1998 et la libéralisation des ondes) qu'une seule radio regroupant évangéliques et pentecôtistes (Radio Maranatha) et pas encore de télévision religieuse (même si le projet en existe et si CBN, *Christian Broadcasting Network*, a loué une plage horaire

14. Créée en 1973 aux États-Unis, TBN est aujourd'hui la chaîne de télévision pentecôtiste la plus largement diffusée dans le monde.

15. Et le contraste est tout aussi important, mais dans l'autre sens, par rapport aux développements nettement plus précoces des médias pentecôtistes au Ghana et au Nigeria.

hebdomadaire sur la chaîne nationale entre 2000 et 2002). La location de plages horaires par les Églises sur les radios commerciales est également un phénomène bien moins répandu au Bénin qu'au Togo, et l'annonce d'événements pentecôtistes par la télévision nationale sous forme de publicités n'a vraiment commencé qu'en 2002. Dans le domaine de la presse écrite, alors qu'on trouve au Togo un mensuel pentecôtiste paraissant assez régulièrement, diffusé même hors des milieux *born again* et jusqu'au Bénin, le journal pentecôtiste béninois qui a paru de façon plus ou moins intermittente dans la deuxième moitié des années 1990 a maintenant presque complètement disparu.

La multiplication des radios pentecôtistes au Togo les a aussi rendues nettement moins chères (et donc plus largement accessibles) qu'au Bénin, d'autant plus que la concurrence avec les radios commerciales (et le phénomène est le même au niveau de la télévision) joue aussi plus pleinement au Togo. L'investissement des radios par les Églises s'y est dès lors davantage banalisé, et pour les pasteurs les plus médiatiques, l'enjeu est aujourd'hui bien plus d'aller prêcher sur des radios commerciales que d'être entendu sur les radios pentecôtistes, et, au niveau télévisuel, d'être présent, bien entendu, sur le canal pentecôtiste, mais aussi sur une chaîne de télévision commerciale privée, ce qui leur permet, disent-ils, d'atteindre un public plus large et non converti, et ce, même si l'audience des médias pentecôtistes déborde aussi la communauté des *born again* proprement dite. Plusieurs radios, pentecôtistes comme commerciales, étant en outre captées sur différentes fréquences, on assiste, à certaines heures, à Lomé et au Sud-Togo, à une véritable saturation des ondes par les émissions (et en particulier les prédications) religieuses, car aux quatre radios pentecôtistes s'ajoutent encore la radio catholique, celle d'une Église de la tradition *aladura* et au moins une radio musulmane, ainsi que les radios commerciales louant des plages horaires à des pasteurs.

Mais pour revenir aux effets du développement des médias pentecôtistes, je voudrais ici, sans prétention aucune à l'exhaustivité, et en laissant de côté certains de leurs aspects très évidents (comme leur fonction de communication ou d'information), souligner certains de ceux-ci qui me semblent plus importants. Ainsi, on peut tout d'abord relever le travail de naturalisation des messages pentecôtistes à travers leur banalisation, leur diffusion et même leur ressassement par les radios, et dans une moindre mesure par les chaînes de télévision. Le public touché par les émissions religieuses est aussi beaucoup plus important que l'assistance des cultes pentecôtistes. Les médias religieux ou l'utilisation religieuse des médias non confessionnels contribuent ainsi indiscutablement à la production d'un «horizon d'attente» [Bourdieu, 1996] et à la naturalisation au-delà des milieux pentecôtistes, par exemple, du statut de Jésus comme figure de recours emblématique (avec les mots d'ordre ressassés «Jésus est la solution», «sans Jésus vous ne pouvez rien faire», «le sang de Jésus nous protège», etc.), ou, de plus en plus, de l'idée de l'infailibilité biblique. Au niveau de leurs publics, deux effets importants des médias pentecôtistes me

semblent donc être, d'une part, évidemment, l'élargissement potentiellement considérable des publics des prédicateurs pentecôtistes, et d'autre part, une participation importante à un travail de naturalisation de certains aspects du religieux pentecôtiste dans ces publics.

Deuxièmement, au niveau des spécialistes religieux (pasteurs, prophètes et autres évangélistes), l'apparition d'une télévision pentecôtiste louant plusieurs plages horaires quotidiennes aux pasteurs qui le souhaitent, et ce, à des prix relativement abordables (20000 CFA environ par demi-heure), nettement inférieurs en tout cas à ceux pratiqués par la télévision nationale et les autres chaînes de télévision privées (au nombre de trois actuellement), a contribué de façon non négligeable (même si son public est moins large), en se superposant à l'investissement pentecôtiste des radios, à la construction médiatique de pasteurs charismatiques. Les pasteurs les plus médiatiques ayant en outre commencé à louer des plages horaires hebdomadaires sur d'autres chaînes de télévision deviennent peu à peu de vrais personnages publics, reconnus dans la rue. La télévision a aussi mené la concurrence et la compétition (qui restent souvent implicites) entre pasteurs à un autre niveau, car les fidèles peuvent plus facilement comparer, à la télévision, les prestations des uns et des autres. Comme la radio a pu jouer un rôle dans la surenchère des promesses de «signes et miracles» faites par les différents pasteurs, la télévision a probablement contribué à accentuer la «spectacularisation» des prédications et des prestations pastorales, les pasteurs cherchant à dramatiser leur message par une gestuelle censée faire la démonstration physique de sa puissance ou de sa pertinence.

Une contribution à la spectacularisation des prestations pastorales (oratoires à la radio et «scéniques» à la télévision), qui se trouvent davantage mises en concurrence, et la construction de figures pastorales charismatiques et médiatiques me semblent donc être les deux autres effets importants du développement des médias pentecôtistes au Togo. Mais si l'emprise charismatique de certains pasteurs trouve un puissant outil de prolongement dans la visibilité que les médias leur procurent, les controverses, les disputes, voire les dénonciations de malversations qui se découvrent sur les ondes (une émission hebdomadaire est même concernée rien qu'à cela hebdomadairement sur une radio commerciale) ont aussi provoqué des phénomènes de marginalisation et d'exclusion de certains pasteurs. En 2001, par exemple, le principal pasteur au Togo de *Winners Chapel* (un missionnaire nigérian), après que certains de ses fidèles qui lui avaient auparavant prêté de l'argent le lui eurent réclamé, s'emporta dans une prédication et finit par tenir des propos qui pouvaient être considérés comme des insultes envers l'ensemble des Togolais, qui seraient paresseux, incapables de travailler, etc. La cassette de la prédication, qui était enregistrée, échappa ensuite à l'Église et fut diffusée sur les ondes de l'une des principales radios privées togolaises. L'affaire devint quasi nationale : un Nigérian avait insulté les Togolais en les traitant de paresseux. Le pasteur fut finalement expulsé et remplacé par un autre missionnaire. En élargissant potentiellement le public des pasteurs, la médiatisation de plus en plus fréquente de leurs propos s'avère très

clairement être une arme à double tranchant. La publicisation inévitable qui en découle les confronte en effet plus directement, en décloisonnant leur discours, aux enjeux nationaux, notamment politiques, comme le cas du pasteur nigérian de *Winners Chapel* l'illustre parfaitement.

Enfin, dernier aspects des médias pentecôtistes au Togo méritant d'être souligné, il faut signaler leur concentration importante. En effet, une seule et même personne détient plus de la moitié des médias pentecôtistes togolais. Ce pasteur, R.L. Adjaho, a fondé en 1998 le Centre de Prières et d'Évangélisation Zion-To (ce qui signifie « Montagne de Sion » en évhé). Empruntant plus de cent millions de francs CFA et finançant le reste sur sa fortune personnelle, cet ancien témoin de Jéhovah, huissier de justice et agent immobilier (qui n'a pas arrêté de travailler lorsqu'il a fondé sa structure religieuse, car « il faut bien vivre », dit-il), a déjà mis sur pied aujourd'hui une vingtaine de paroisses (construites en dur), un centre de santé, une école, et possède deux des radios et la télévision (dont le studio et l'antenne sont à son domicile) pentecôtistes. Prêchant la théologie de la prospérité la plus classique, promoteur de la délivrance, remboursant plus d'un million de francs CFA par mois, il vend aussi des médicaments thaïlandais contre le SIDA, « en principe » illégaux. La concentration des médias pentecôtistes entre les mains de ce seul homme a évidemment transformé les rapports de force à l'intérieur du monde pentecôtiste, faisant de Zion-To une structure qui pèse surtout sur la scène pentecôtiste togolaise en raison de son capital technologique plutôt que de son poids démographique ou du capital symbolique de son leader.

### Le rapport au monde politique

La question générale des rapports entre le religieux pentecôtiste et le politique est évidemment trop complexe pour pouvoir être abordée ici sous ses aspects les plus théoriques. On a déjà souligné la différence entre les « énoncés premiers » fondant le religieux de type pentecôtiste d'une part et le politique occidental moderne de l'autre [Corten, 1995, p. 137-139]. Le rapport du pentecôtisme au politique peut également, dans la mesure où celui-ci est emblématique du « monde », être au cœur des analyses cherchant à penser les réarticulations identitaires amenées par la conversion [Marshall, 1993], ou la production de nouveaux imaginaires à partir des mouvements pentecôtistes, et leurs possibles implications politiques. J'ai déjà évoqué dans la partie qui précède certains aspects des rapports entre politique et développements médiatiques du pentecôtisme togolais. L'approche que je privilégierai dans la suite, sans vouloir réduire le politique à ses aspects institutionnels, se focalisera néanmoins sur ceux-ci pour envisager les rapports des milieux pentecôtistes au monde politique.

Premièrement, comme je l'ai déjà relevé plus haut, Eyadéma a depuis longtemps essayé, dans ses rapports avec le monde religieux, de développer des

relations personnalisées lui permettant ensuite, par un régime d'octroi de faveurs particulières, d'obtenir de beaucoup de responsables religieux une allégeance au moins minimale, et de calmer d'éventuelles ardeurs contestataires ou seulement critiques. C'est, nous l'avons vu, à partir de la restriction de la liberté de culte en 1978 qu'Eyadéma a commencé à développer ce type de relation avec des mouvements pentecôtistes. Au début des années 1980, il règle personnellement la question des modalités d'existence tolérées de l'Église de Pentecôte. En 1987, il autorise aussi, suite à une audience personnelle accordée à ses responsables, un des groupes de prière pentecôtistes étudiants les plus populaires. La situation se complexifie toutefois dans les années 1990, avec l'évolution de la situation politique et le déclin de l'économie togolaise. Après les troubles de 1993, Eyadéma a parfois accusé «les chrétiens» ou «les Églises» de prier et d'être contre lui. En 1997, le pays a également adhéré à l'Organisation de la Conférence Islamique.

Depuis 2000, face à la prolifération des Églises et des Ministères, l'administration togolaise a parfois cessé d'enregistrer officiellement (pour un temps) les nouvelles associations religieuses, laissant évoluer dans l'illégalité un bon nombre d'Églises en attente de reconnaissance et les nouvelles structures qui continuaient de voir le jour. Certaines d'entre elles parvenaient d'ailleurs à obtenir malgré tout une régularisation de leur situation en faisant jouer le capital politique de leurs leaders ou de certains de leurs fidèles. Mais le maintien dans l'illégalité de nombreuses Églises, même si celles-ci sont libres de continuer à tenir librement leurs réunions, affaiblit cependant leur position et, dans le contexte politique togolais, peut aussi, évidemment, servir à interdire leurs activités lorsqu'elles deviennent dérangeantes pour le pouvoir. Ainsi, en février 2003, après la modification de la constitution togolaise de décembre 2002 qui autorisait Eyadéma à briguer un troisième mandat, et dans une atmosphère à la fois de contestation de cette décision par l'opposition et de pré-campagne électorale pour les élections présidentielles du 1<sup>er</sup> juin, lorsque maître Y. Agboyibo, opposant de renom, voulut organiser à Lomé une journée de prières pour la paix et la démocratie, Eyadéma fit précisément valoir la situation irrégulière de l'Église du pasteur ghanéen qui devait y officier pour interdire la tenue de l'événement.

Par ailleurs, le recours à un pasteur pentecôtiste pour la tenue d'une journée de prières est également un phénomène relativement significatif de la pénétration et de la légitimité dont bénéficient aujourd'hui les Églises pentecôtistes non seulement au Togo, mais aussi dans tout le Sud de l'Afrique de l'Ouest, et ce, y compris parmi les élites<sup>16</sup>. Au Togo (mais des situations similaires existent dans les autres pays du Sud de l'Afrique de l'Ouest, de la Côte d'Ivoire au Nigeria), plusieurs députés sont aujourd'hui<sup>17</sup> pentecôtistes, ainsi que d'anciens ministres; l'un de ceux-ci est même propriétaire d'une des

16. Cette situation de forte pénétration parmi les élites mène à relativiser les interprétations trop exclusivement néo-marxistes du phénomène pentecôtiste, lorsqu'elles tendent à considérer celui-ci parfois globalement comme un phénomène de résistance (et ce, même si c'est souvent parmi les élites de pays marginalisés sur la scène mondiale qu'on peut observer une pénétration pentecôtiste) en ne prenant pas suffisamment en compte la différenciation interne du pentecôtisme selon les milieux sociaux.

17. Ce texte renvoie à la situation d'avant les élections présidentielles du 1<sup>er</sup> juin 2003.

quatre radios pentecôtistes et s'apprêtait en 2003 à devenir pasteur. Néanmoins, si les rapprochements qui se mettent alors inévitablement en place avec des pasteurs pentecôtistes tiennent de rapports de complicité et de légitimation réciproque, les rapports qu'entretiennent les mondes politique et pentecôtiste peuvent aussi présenter une dimension plus instrumentale et tenir alors davantage de tentatives de récupération réciproque. Ainsi, peu après l'interdiction de la journée de prières que maître Y. Agboyibo avait voulu organiser en février 2003 et dont il a été question plus haut, celui-ci considérait en privé qu'il fallait aujourd'hui « parler un langage religieux au peuple », qu'il y avait là un bon moyen de faire passer des messages avant tout politiques, et que « par là on pouvait les [c'est-à-dire soit le régime, soit la mobilisation politique de la population contre celui-ci] avoir ». L'objectif reste bien ici politique, et semble même relever en fait de l'instrumentalisation politique de la sphère religieuse et de son rôle de plus en plus structurant dans la société.

Deuxièmement, on ne peut pas évoquer les rapports des milieux pentecôtistes au monde politique et leurs développements médiatiques sans mentionner le magazine mensuel *Maranatha*, qui existe depuis 1995 et a rapidement atteint un tirage comparable à celui des journaux dits « d'opposition », soit environ 3000 exemplaires, parfois davantage pour les numéros spéciaux dont il est possible de prévoir le succès. Créé par un ancien journaliste de la presse d'État puis de l'opposition (H. Afolabi), ce magazine n'hésite pas, dans le domaine politique, à prendre des positions parfois osées, même si son approche des problèmes politiques se veut toujours « subtile ». Le cas de ce magazine illustre particulièrement bien les rapports dialectiques que la sphère religieuse peut entretenir avec d'autres sphères de production idéologique. Le passé du rédacteur en chef pèse en effet assez lourd dans les prises de position de certains articles, dont ce petit texte qui paraît depuis quelques années une fois par an, la date seule changeant :

Depuis belle lurette, les vraies élections ont commencé et très bientôt, ce sera la fin. Deux candidats en lice, représentant les deux courants politiques les plus vieux et les plus puissants de la terre. Ils sont rivaux depuis la fondation de la terre : Dieu le Créateur et Satan le Destructeur.

Nous sommes en **2002**. Cette année encore, il faudra voter. Décider qui régnera dans votre vie, dans votre cœur aujourd'hui.

Satan le Tyran est au pouvoir dans la vie de beaucoup d'hommes et de femmes. Machiavélique, il s'est imposé par la ruse. Cette année encore, il bat sa campagne par la plupart des médias. Son programme démagogique nous atteint et nous envahit par la télévision, le cinéma, la rue et une certaine presse qu'il tient. Satan est un menteur, un trompeur.

**2002**, cette année encore, Dieu prêche dans son programme, son plan de Salut. Un plan de bonheur, de grâce, de justice et de liberté à toute l'humanité.

Son merveilleux programme est réalisable pour chacun, à condition de laisser Christ son Premier Ministre diriger son cœur.

Fais un libre choix et tu auras choisi la vie ou la mort.

*Shalom!*

On reconnaîtra évidemment dans ce texte les accents les plus extramondains du pentecôtisme classique ou historique. Mais, dans le contexte politique togolais, une autre lecture est immédiatement tout aussi évidente, et la première parution de cet article valut d'ailleurs au rédacteur en chef du magazine un coup de téléphone du Ministère de l'Intérieur. En distribuant néanmoins gratuitement de nombreux exemplaires de son magazine à de hauts fonctionnaires et à des cadres de l'armée, dont il affirme avoir parfois obtenu le repentir, ce journaliste assure la pénétration d'un pentecôtisme qui conserve largement l'empreinte d'un itinéraire politique spécifique et se présente presque comme une doctrine pentecôtiste de la libération.

Enfin, troisièmement, on retrouve aussi de plus en plus au Togo, dans les relations que les milieux pentecôtistes entretiennent avec le monde politique, des phénomènes que Y. Jaffré et J.-P. Olivier de Sardan ont identifié, dans le contexte des administrations publiques ouest-africaines, comme étant de «neutralisation des pouvoirs» [s.d., p. 43-45]. Les capitaux symboliques et surtout politiques de certains pasteurs rendent en effet aujourd'hui les règlements censés réguler leurs activités religieuses très difficiles à appliquer. On voit en effet aisément combien il peut être difficile, par exemple, au responsable du service des cultes du Ministère de l'Intérieur de faire fermer pour nuisances sonores le groupe de prières ou le petit Ministère pentecôtiste d'un ancien cadre supérieur de l'État togolais devenu pasteur, ami personnel du directeur de cabinet du ministre, et dont un autre ami également pasteur est un ami personnel du ministre lui-même et, du fait de son puissant investissement des médias pentecôtistes et commerciaux, une figure quasi-publique...

## Conclusion

On fait régulièrement remarquer la contemporanéité existant entre, d'une part, la naissance du pentecôtisme dans la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle et, d'autre part, les premières entreprises missionnaires pentecôtistes en direction de l'Amérique du Sud et de l'Afrique subsaharienne, qui se développent en effet immédiatement [Corten et Mary, 2001, p. 11; voir aussi Anderson, 2000]. L'expansion transnationale très rapide de ce mouvement en fait alors *ab initio* un phénomène exemplaire de «la globalisation du religieux»<sup>18</sup>. Mais on remarque aussi d'emblée, lorsqu'on se penche sur les développements pentecôtistes au Togo, combien la pénétration du pentecôtisme s'est faite, historiquement, de façon inégale dans les diverses régions de la côte Sud de l'Afrique occidentale. Il faut ainsi attendre le début des années 1950 pour voir les premiers groupes pentecôtistes (de l'Église Apostolique) se développer à Lomé, et les années 1960 pour les premiers développements pentecôtistes significatifs dans la ville.

18. J.-P. Bastian, F. Champion et K. Rousselet (dir.), *La globalisation du religieux*, Paris, L'Harmattan, 2001.

À cet égard, la situation se présente d'ailleurs de la même façon au Bénin, où les premières Églises pentecôtistes sont présentes dans la région du Sud-Bénin frontalière du Nigeria, dont elles proviennent, à partir des années 1940, mais ne commencent à s'implanter dans les deux grandes villes de la région, Cotonou et Porto-Novo, qu'autour de 1950, et ne s'y développent vraiment qu'après 1960 [voir de Surgy, 2001, p. 19-31].

À la fin des années 1970 et pendant les années 1980, le renforcement de la position des AD sur la scène pentecôtiste togolaise pendant la période de restriction des libertés religieuses apparaît par contre bien comme une spécificité togolaise. Les années 1990-1991 apparaissent cependant comme des dates-charnières dans les deux pays : dès ce moment, les développements pentecôtistes s'y sont nettement accélérés.

J'ai plusieurs fois évoqué, tout au long de ce texte, le Bénin, à titre de comparaison. Sur plus d'un point en effet, les développements pentecôtistes dans les deux pays sont similaires. Mais, au Togo, la place prise aujourd'hui par les médias pentecôtistes, ainsi que l'investissement pentecôtiste des médias commerciaux distinguent cependant, pour le moment, les situations respectives des deux pays dans un domaine important.

Enfin, en ce qui concerne les rapports entre les mondes politique d'une part et pentecôtiste de l'autre, j'ai cherché ici à attirer l'attention sur trois points importants à ce niveau : les tentatives de récupération réciproque (voire, de plus en plus, les véritables rapports de complicité, au fur et à mesure que la pénétration pentecôtiste dans le monde politique se fait plus importante), les effets de « neutralisation des pouvoirs » liés au capital politique de certains pasteurs, et les relations affinitaires ou tendues entre le religieux et d'autres sphères de production idéologique comme le politique. Mais une autre question touchant au politique parcourt également le texte dans son ensemble. On voit en effet à travers le cas togolais combien la régulation étatique du religieux et les différentes politiques qui se sont succédé ont pesé sur les développements pentecôtistes : la thèse désormais presque classique de la perte de souveraineté étatique liée au développement de mouvements transnationaux gagnerait probablement à être davantage dialectisée.

## BIBLIOGRAPHIE

- ANDERSON A. [2000] « Signs and Blunders : Pentecostal Mission Issues at "Home and Abroad" in the Twentieth Century », *Journal of Asian Mission*, vol. 2, n° 2, p. 193-210.
- BALO K. [2001], *Histoire de l'Église de Pentecôte du Togo de l'An 1948 à l'An 2001*, Lomé, Faculté de Théologie des Assemblées de Dieu (mémoire de licence en théologie).
- BOURDIEU P. [1996], *Sur la télévision, suivi de L'emprise du journalisme*, Paris, Raisons d'agir.
- CORTEN A. [1995], *Le pentecôtisme au Brésil. Emotion du pauvre et romantisme théologique*, Paris, Karthala.

- CORTEN A. et Mary A. [2001], «Introduction», in A. Corten et A. Mary (dir.), *Imaginaires politiques et pentecôtismes*, Paris, Karthala, p. 11-38.
- FANCELLO S. [2003a], «Au commencement était la dissidence. Création et séparation au sein du pentecôtisme ghanéen», *Archives de Sciences Sociales des Religions*, n° 122, p. 45-55.
- FANCELLO S. [2003b], «Les politiques identitaires d'une Église africaine transnationale. The Church of Pentecost (Ghana)», *Cahiers d'Études Africaines*, vol. 172, p. 857-881.
- GIFFORD P. [1993], «Reinhard Bonnke's Mission to Africa, and his 1991 Nairobi Crusade», in P. Gifford (éd.), *New Dimensions in African Christianity*, Ibadan, Sefer Books, p. 186-215.
- JAFFRÉ Y. et OLIVIER DE SARDAN J.-P. [s.d.], «Principaux résultats», in Y. Jaffré et J.-P. Olivier de Sardan (dir.), *Les dysfonctionnements des systèmes de soins. Enquêtes sur l'accès aux soins dans 5 capitales d'Afrique de l'Ouest, rapport de recherches du Projet «santé urbaine»*, UNICEF-Coopération française, p. 11-60.
- KAMASSE S.N. [1998], *Étude du mouvement des Églises Indépendantes au Togo*, Lomé, Faculté de Théologie des Assemblées de Dieu (mémoire de licence en théologie).
- LAURENT P.-J. [2003], *Les pentecôtistes du Burkina Faso. Mariage, pouvoir et guérison*, Paris, IRD-Karthala.
- MARSHALL R. [1993], «Pentecostalism and Social Transformation in Nigeria "Revisited"», in T. Ranger et O. Vaughan (éd.), *Legitimacy and the State in Twentieth Century Africa*, Houndmills et Londres, Macmillan, p. 213-246.
- NORET J. [2004], «Les Assemblées de Dieu du Burkina Faso en contexte», *Civilisations. Revue Internationale d'Anthropologie et de Sciences Humaines*, vol. 51, n° 1-2, p. 171-181.
- NORET J. [à paraître] «Logiques transnationales et développements missionnaires dans les pentecôtismes nigérian, béninois et togolais», in *Réseaux transnationaux et nouveaux acteurs religieux en Afrique de l'Ouest*, Ibadan et Paris, IFRA-Karthala.
- Projet ARCEB [2001], *Lève-toi et va! Croissance de l'Église au Bénin. Défis et Perspectives*, Cotonou, Imprimerie Industrielle Nouvelle Presse.
- SURGY A. (de) [2001], *Le phénomène pentecôtiste en Afrique noire. Le cas béninois*, Paris, L'Harmattan.
- TOULABOR C. [1993], «Le culte Eyadéma au Togo», in J.-F. Bayart (dir.), *Religion et modernité politique en Afrique noire. Dieu pour tous et chacun pour soi*, Paris, Karthala, p. 277-299.

## **La société ivoirienne au fil de ses réformes scolaires : une politique d'éducation «intermédiaire» est-elle possible?**

*Éric Lanoue\**

Dans le cadre de cet article, nous tenterons de cerner l'originalité et la portée d'une politique réformatrice d'envergure menée dans le secteur de l'éducation scolaire en Côte d'Ivoire entre 1993 et 1999. Loin d'être le fait d'un seul homme, un ministre, contrairement à ce qu'en dit la presse ivoirienne d'opposition des années 1990<sup>1</sup>, cette politique a cédé sous le poids d'un ensemble d'institutions invisibles, notoires en Côte d'Ivoire, destinées à protéger les élèves de l'hypersélection scolaire. Au titre de ces institutions invisibles, mentionnons les fraudes instituées et les résistances générées au moment de l'application de la réforme. Certes, l'opinion publique<sup>2</sup>, la presse et une fraction du Pdc, hostiles à la réforme, ont largement contribué à la rendre impopulaire et ainsi concouru à son échec. Mais, comme invitent à le dire certains travaux [Le Pape et Vidal, 1987; Proteau, 2002], les raisons de l'échec de cette action réformatrice tiennent à la complexité de configurations sociales et politiques qui apparaissent au principe des pratiques scolaires illicites. À la suite de ces travaux, la transformation de l'ensemble des institutions invisibles en mouvements de résistance aux politiques de réformes scolaires de niveau international et national constitue un enjeu pour l'analyse sociologique. En effet, étant donné la recrudescence des fraudes scolaires et l'ampleur des résistances aux réformes, la capacité d'action d'une politique publique en général se heurte à ce qui vient d'«en bas», les points de vue et les pratiques de ceux sur lesquels elle s'exerce. Le décalage entre les intentions moralisatrices de réformes prétextes à une gestion néo-

---

\* Sociologue, chercheur associé au Centre d'étude d'Afrique noire (Bordeaux).

1. Entre 1994 et 1999, le journal *La Voie* a taxé l'action réformatrice de Pierre Kipré de «croisade solitaire» menée par «un zorro» de l'éducation. Pour rétablir la pluralité des acteurs et des déterminants à l'œuvre dans cette action publique, nous avons d'abord rencontré le ministre Pierre Kipré, à deux reprises, à Abidjan, le 28 décembre 1999 et à Paris, le 8 décembre 2001. Puis, nous avons confronté les informations issues des deux entretiens accordés, à d'autres séries de données quantitatives et qualitatives relatives à la même période [Lanoue, 2002, p. 268-289; Proteau, 2002, p. 185-186]. La confrontation de l'ensemble des données a été pour nous la seule façon de construire une distance critique vis-à-vis de la réforme et de son échec, à l'écart des jugements négatifs formulés dans la presse et des propos moralisateurs et parfois auto-défensifs du ministre.

2. L'impact de l'opinion publique dans le champ social et politique ivoirien a déjà fait l'objet de travaux [Vidal, 1995].

libérale de l'éducation et les pratiques frauduleuses en tout genre semble rendre chimérique l'élaboration de « politiques publiques intermédiaires » [Winter, 2001, p. 21-22]. De telles politiques peuvent être qualifiées d'intermédiaires dans la mesure où, sur le plan de leur interprétation, elles ne dérivent pas uniquement d'une configuration macro-économique ou d'un train de mesures palliatives aux plans d'ajustement structurel, ce qu'elles sont du point de vue des bailleurs de fonds. Au contraire, elles ménagent un espace – possible – de concertation entre les agents de l'État et l'ensemble des acteurs sociaux dans un domaine de l'action publique, l'éducation par exemple; au sein de cet espace, les acteurs du champ éducatif pourraient confronter des normes divergentes, des représentations et des contraintes de nature différente, et, de ce fait, participer à un processus de formation d'une opinion publique en matière d'action éducative.

L'observation des avancées et surtout des revers de cette action réformatrice menée en Côte d'Ivoire dans le domaine scolaire permet d'apprécier le degré d'autonomie d'une politique d'éducation face à ce qui semble se dresser contre elle, à première vue, comme des « dénis d'autorité » [Schlemmer et *alii*, 2002]. Ces « dénis d'autorité » désignent d'habitude les politiques coercitives des bailleurs de fonds et, en effet, ces politiques lancent de véritables défis aux acteurs nationaux des réformes; mais on peut tout aussi bien voir dans les fraudes scolaires et les résistances aux réformes un autre type de « dénis d'autorité ». En fait, les acteurs nationaux et internationaux introduisent au sein d'espaces sociaux, politiques et scolaires, peu dissociés en Côte d'Ivoire<sup>3</sup>, une pluralité de normes le plus souvent conflictuelles qui sont à l'origine d'alliances et de négociations dont les logiques échappent aux bailleurs de fonds internationaux.

Aussi originale et offensive fut-elle, la réforme ici étudiée, à l'instar de toute réforme scolaire [Durkheim, 1990, 1938 1<sup>re</sup> éd., p. 21], n'est pas née *ex nihilo*. Nous partirons donc des réformes précédentes pour, dans un premier temps, établir des continuités et des ruptures avec celle entreprise entre 1993 et 1999; nous procéderons ensuite à un examen des configurations sociales et des investissements symboliques qui sont à l'origine des fraudes et des résistances venant entraver non seulement cette réforme mais peut-être aussi tout type de réforme scolaire d'inspiration moralisatrice; ce sera ainsi l'occasion, dans un dernier temps, de tester le degré d'autonomie d'une politique publique sectorielle<sup>4</sup>, avec,

3. Le système scolaire ivoirien fonctionne largement selon des règles déterminées par des rapports personnels entre enseignants, chefs d'établissement, hommes politiques, élèves et parents d'élèves. Il résulte de ceci un manque d'autonomie de l'institution scolaire face à des logiques sociales et politiques d'appropriation dont elle fait l'objet.

4. Au sujet de l'autonomie relative d'un système éducatif et non d'une politique d'éducation, P. Bourdieu remarque : un système éducatif peut, à certains moments de son histoire, bénéficier d'une autonomie plus ou moins forte vis-à-vis du pouvoir politique; cette notion, ajoute-t-il, a le mérite principal de poser, et non de résoudre, le problème de l'institution scolaire comme structure de liberté à l'égard du politique contraint de « faire des concessions à l'École, même pour pouvoir la manipuler » [Cardi et Plantier, 1993, p. 206 et suiv.]. Nous cherchons pour notre part à comprendre sous quelles conditions une politique d'éducation, menée aux commandes d'un ministère, peut être qualifiée d'autonome, ce qui revient à identifier les facteurs susceptibles d'avoir raison d'elle.

à la clé, une contribution à l'analyse des politiques publiques d'éducation<sup>5</sup> et des conditions de réalisation d'une réforme éducative.

### Contexte socio-politique et scolaire d'une réforme éducative

La réforme éducative entreprise dès l'année scolaire 1993-1994 s'inscrit dans un contexte politique immédiat délimité par un événement national et une échéance politique : le décès d'Houphouët Boigny, officiellement annoncé en décembre 1993 et la perspective, pour son successeur, d'élections présidentielles en 1995. C'est dans ce laps de temps que prit corps la nouvelle politique d'éducation du gouvernement dirigé par Henri Konan Bédié, avec comme horizon possible une renégociation, dès les élections gagnées, d'un plan de financement de l'École quasi entièrement supporté par les bailleurs de fonds internationaux<sup>6</sup>.

L'autre contexte de la réforme entreprise, moins immédiat, est davantage lié à l'histoire des réformes antérieures entrées ou non dans les faits selon les cas. Pour comprendre l'histoire des réformes scolaires en Côte d'Ivoire et établir des continuités ou des ruptures, la périodisation suivante, même sommaire, peut être avancée : dans une première période, de l'indépendance à la fin des années 1980, l'État a été le principal acteur d'une planification scolaire financée sur les fonds de la coopération bilatérale et destinée, au moins en théorie, à étendre et à élargir la scolarisation en opposition aux politiques éducatives coloniales restrictives; dans une seconde période, de la fin des années 1980 à nos jours, tout juste amorcée au moment où le ministre Kipré prit ses fonctions, les bailleurs de fonds internationaux conditionnent l'aide financière à une restructuration du système éducatif, limitant ainsi l'autonomie d'intervention de l'État dans le domaine scolaire du fait de l'imposition de nouvelles normes, notamment la concession du secteur éducatif à des «partenaires» du privé. Ce découpage en deux périodes ne rend que partiellement compte des grandes réformes, prévues ou réalisées depuis l'indépendance. Certes, la réforme des contenus d'enseignement dans le sens de leur africanisation, en date de 1965, était portée par une intention de décolonisation des savoirs scolaires, tout autant que celle, mise en œuvre au cours des années 1970 et abandonnée en 1982, d'un enseignement télévisuel censé promouvoir la scolarisation universelle de niveau primaire. On pourrait ajouter la réforme de l'école, votée à l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire en 1977 jamais appliquée, elle aussi censée «décoloniser l'école ivoirienne». Certes, la réforme commencée en 1993 s'inscrit dans le prolongement de celle conduite en 1991 sous l'influence du premier plan d'ajustement structurel du secteur éducatif, loin des intentions de décolonisation

5. Pour un panorama des avancées théoriques en matière d'analyse des politiques publiques en Afrique subsaharienne au cours de la dernière décennie, nous renvoyons à l'article d'Engueuele [Engueuele, 2002]. Les études de politiques publiques rapportées aux politiques d'éducation, rares, sont souvent engagées sans liaison explicite avec des matériaux empiriques.

6. Comme en de nombreux pays africains, les salaires des enseignants représentent en Côte d'Ivoire une part considérable du budget annuel de l'Éducation nationale.

du système scolaire qui étaient au cœur des discours et des politiques de réforme des années 1960 et 1970.

Des continuités propres au système éducatif, aux politiques éducatives et aux modalités de leur réception par les populations existent d'une période à l'autre. Au titre de ces continuités, mentionnons, en ce qui concerne le système éducatif, son hyper-sélectivité; en ce qui concerne les politiques éducatives, le maintien voire le renforcement de cette hypersélectivité; enfin, en ce qui concerne la réception des politiques éducatives hypersélectives chez les populations, la résistance et les pratiques de contournement de ces dernières. L'abandon de la réforme de l'enseignement télévisuel, décidée, en 1982, par Houphouët Boigny sous la pression des parents d'élèves et des syndicats d'enseignement au motif d'une «éducation au rabais», illustre bien les difficultés structurelles à traduire les réformes scolaires dans les faits et, au-delà, à rendre des politiques réformatrices possibles : sous couvert d'une démocratisation de l'enseignement, l'État accentue les inégalités d'accès à l'enseignement secondaire et diminue les chances d'accès aux titres scolaires; face à cette menace, les populations n'adhèrent pas à des réformes contraires à leurs espoirs d'insertion socioprofessionnelle fondés sur l'obtention et la valorisation des diplômes. Cependant, une fois les réformes contestées, ces populations affrontent à nouveau la sélection scolaire, sans renoncer à la scolarisation longue de leurs enfants, du moins tant qu'elles disposent de suffisamment de ressources sociales et financières. Les intentions réformatrices et les réformes pratiques se heurtent donc à une capacité de résistance que manifestent des fractions sociales acharnées à scolariser leurs enfants dans une École restée sélective. Face à la permanence de la sélection scolaire mais aussi face à la crainte – consécutive aux réformes – de se voir dispenser une «éducation au rabais», ces fractions sociales sont déterminées à contourner les règles et les procédures habituelles de sélection. À leurs yeux, mieux vaut maintenir une école sélective au lieu de recevoir un type d'éducation bradé, quitte à investir l'école au moyen de tout ce qui pourra permettre d'«en être». L'appareil d'État, instigateur de réformes scolaires impopulaires, est à mettre au compte de ces moyens car ce dernier ne reste pas sourd à l'intensité de la demande sociale d'éducation : parallèlement au système scolaire officiel hypersélectif, coexiste un marché de biens officieux fait d'échanges de places au collège et d'achats de diplômes où circulent de fortes sommes d'argent versées à des hommes politiques de premier rang.

Eu égard à son contexte sociopolitique et scolaire, la réforme engagée en 1993 sous le gouvernement Bédié amplifie la séquence précédemment observée, politique réformatrice – mouvements de protestation – maintien/renforcement de l'hypersélectivité scolaire – intensification des fraudes avec la complicité de l'appareil d'État. En effet, dans un contexte de forte pression des bailleurs de fonds internationaux et dans la perspective des élections présidentielles de 1995, cette réforme a pris comme principal cheval de bataille la lutte contre les fraudes scolaires en tout genre et, corollairement, l'instauration d'un ordre moral visant à rétablir l'excellence de l'école ivoirienne en référence à un passé scolaire

mythifié. Contrairement au thème de l'excellence, teinté de nostalgie, le thème de la lutte contre les pratiques scolaires illicites – achat d'une place au collègue contre une forte somme d'argent, achat des épreuves d'examen ou achat de diplômes – n'était pas nouveau : plusieurs ministres de l'Éducation nationale en avaient déjà fait le point d'honneur de leur politique. Reste à découvrir pourquoi cette réforme a pris une telle tournure moralisatrice, remis à l'ordre de l'agenda officiel le thème de la lutte contre les fraudes et propulsé celui de l'excellence sur les devants de la scène scolaire et politique.

La régulation des flux scolaires en direction de l'enseignement secondaire, public et privé, constitue un premier enjeu de la lutte contre les fraudes scolaires, en particulier quand celles-ci prennent la forme d'un «recrutement parallèle». Le «recrutement parallèle» désigne une pratique d'intégration courante de l'école secondaire publique pour des recalés au concours d'entrée en 6<sup>e</sup> ou des collégiens peu fortunés du privé. Ces candidats à l'école publique sont légion étant donné les taux extrêmement faibles de réussite au concours d'entrée en 6<sup>e</sup> et les coûts souvent prohibitifs d'une scolarisation prolongée au collègue privé. À l'égard de ces candidats, le point de vue des gestionnaires en charge de l'administration éducative a varié : d'abord acceptés à condition de passer un test d'entrée en 6<sup>e</sup>, en fait de verser une forte somme d'argent, ces élèves ont vite été considérés comme une menace dans la mesure où ils augmentaient de façon indue les effectifs de l'école secondaire publique et réduisaient ceux de l'école privée. Preuve d'un acharnement de parents principalement issus des couches moyennes de milieu urbain, le recrutement parallèle est aussi venu modifier la distribution des rôles assignés en Côte d'Ivoire aux ordres d'enseignement public et privé; au regard du phénomène parallèle, l'enseignement privé ne capte plus les élèves recalés de l'école publique; de son côté, l'école publique absorbe ses propres recalés et se voit logée au cœur d'un dispositif mercantile et lucratif. Les représentations dominantes associées aux catégories du public et du privé s'en retrouvent bouleversées; surtout, les «taux de transition imperceptibles» du CM2 au collège [ministère de l'Éducation nationale, 1996] troublent les exigences des bailleurs de fonds, doublement : d'abord en matière de scolarisation universelle de niveau primaire, ensuite en matière d'incitation à la scolarisation dans l'enseignement privé.

Le recrutement parallèle contredit donc une conception des rôles dévolus aux ordres d'enseignement selon laquelle l'enseignement privé «rattrape» les exclus de l'enseignement public; cette pratique illicite contrecarre les desseins d'universalisation d'une scolarisation limitée au niveau primaire et manifeste l'intérêt porté par les populations ivoiriennes à l'école secondaire publique, intérêt peu compatible avec l'injonction de développement du privé. Ces trois principales raisons expliquent les différents refus officiels des recrutements parallèles; plus largement, elles fondent le point de vue des gestionnaires nationaux et internationaux de l'éducation confrontés à des pratiques sociales de scolarisation échappant à leur souhait de maîtrise des flux scolaires. La mise en œuvre de ce point de vue n'éradique pas, en pratique, le phénomène parallèle,

tout au plus parvient-elle à le limiter ponctuellement tandis que croissent les effectifs des prétendants recalés à l'école secondaire publique. Récurrente et croissante, la pratique du recrutement parallèle brave des interdits officiels et témoigne d'une énergie sociale politiquement peu compressible. Ce phénomène met les gouvernements successifs de la Côte d'Ivoire dans une position instable : d'un côté, ces gouvernements cherchent à satisfaire aux exigences des bailleurs de fonds en limitant le phénomène, de l'autre, la rumeur les soupçonne, à tort ou à raison, d'entretenir le marché du recrutement parallèle. Les parents d'élèves désireux de prolonger la scolarisation de leurs enfants affirment que les sommes qu'ils investissent, inégales selon leurs ressources mais au total considérables, sont, en grande partie, reversées aux hommes politiques du régime en place. Comme le montre l'encart ci-dessous (encart n° 1), la lutte menée entre 1993 et 1999 contre le recrutement parallèle fut âpre et non sans revers. Elle porte à son paroxysme l'attitude contradictoire du gouvernement ivoirien vis-à-vis du phénomène parallèle : garantir aux bailleurs de fonds la fin de cette pratique et continuer, selon un agenda officieux, de développer cette pratique en réponse à une forme spécifique de demande d'éducation largement répandue chez les classes moyennes urbaines.

### *Le paroxysme d'une lutte contre le recrutement parallèle*

Devant l'impératif d'une «rationalisation des flux scolaires» imposé par les bailleurs de fonds et à la suite d'une estimation chiffrée du recrutement parallèle<sup>7</sup>, l'équipe ministérielle de Pierre Kipré engagea une lutte d'envergure contre une catégorie d'acteurs placés au premier plan des recrutements parallèles, les chefs d'établissements. La méthode de détection des organisateurs de recrutements parallèles était au point : Pierre Kipré dépêchait une «équipe informelle de personnes non fonctionnaires de l'Éducation nationale» dans des établissements soupçonnés de recourir au recrutement parallèle. L'immatriculation des élèves commençait à faire montre de son efficacité : des comparaisons étaient établies entre l'état déclaré des inscriptions et l'état réel des élèves présents dans les écoles publiques. Les sanctions tombèrent : fin 1998, sept chefs d'établissement furent radiés, sept autres blâmés et vingt-huit autres écopèrent d'un avertissement. Passé Noël 1998, le ministre leva ses décisions de sanctions; le journal d'opposition *Notre Voie* vilipenda alors le «laxisme d'un pouvoir complaisant»<sup>8</sup>. Que s'était-il passé? Lors du second entretien, le ministre confia que certains chefs d'établissement sanctionnés étaient «utilisés par le président pour des actions politiques souterraines»<sup>9</sup>; je ne sais pas si le recrutement parallèle faisait partie de ces actions. J'ai passé l'une des journées les plus difficiles de ma période au gouvernement». En fait, dès l'annonce des sanctions faites par voie de presse, Henri Konan Bédié avait convoqué le ministre pour lui intimer l'ordre de

7. L'estimation du rapport financier annuel de cette pratique s'élevait à 6 milliards de FCFA.

8. *Notre Voie*, 9-10 janvier 1999.

9. Les chefs d'établissement incriminés étaient aussi des responsables de sections locales du PDCI.

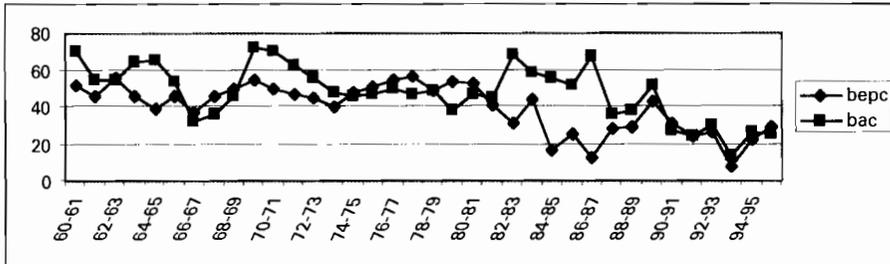
lever les sanctions. Le 7 janvier 1999, au cours d'une conférence de presse, le ministre désavoué fit venir les chefs d'établissement à son cabinet; une cérémonie de «pardon» lava ces fonctionnaires des accusations perpétrées à leur encontre; leur réhabilitation eut lieu devant les caméras de télévision. La scène prit des accents houpouétiens. C'était le geste auguste de la réconciliation. L'honneur présidentiel était sauf. L'école, elle, reprenait son rythme ordinaire, avec ses recrutements parallèles.

Source : d'après les entretiens réalisés avec P. Kipré

La reconnaissance à l'extérieur et à l'intérieur du pays d'une qualité de l'École ivoirienne représente le deuxième enjeu de la lutte engagée contre les fraudes en milieu scolaire. Les achats de diplômes, une pratique de plus en plus connue des ambassades étrangères en Côte d'Ivoire, ont entraîné, au début des années 1990, une dépréciation des titres scolaires puis l'annulation de leur validité sur le marché académique international; non seulement l'ex-puissance coloniale, la France, ne reconnut plus le bac ivoirien mais d'autres pays de la sous-région africaine en firent autant. Or, sans diplômes certifiés et reconnus valables devant les commissions universitaires étrangères, les titulaires d'un baccalauréat candidats à l'expatriation pour études supérieures se voient systématiquement déboutés. En riposte à la dépréciation de la valeur du baccalauréat ivoirien et consécutivement à l'arrêt de la reconnaissance internationale de ce dernier, l'équipe Kipré prit un train immédiat de mesures : le démantèlement de réseaux d'achat de «faux-diplômes», la sécurisation des épreuves d'examen, la surveillance policière des centres d'examen, en somme tout ce qui pouvait effectivement concourir à la réduction drastique des lauréats au bac et au Bepc dès l'année scolaire 1993-1994. Le résultat de cette vigilance sans précédent dans toute l'histoire des examens scolaires de la Côte d'Ivoire (graph. 1) fut le suivant : en 1994, seuls 13,5% des candidats au baccalauréat obtinrent le «Bac Kipré», synonyme d'un titre conquis par de valeureux candidats. Pire, la même année, 7,8% des candidats réussirent l'examen du BEPC. De mémoire d'Ivoirien, jamais un ministre n'avait à ce point «spolié» les élèves et leurs parents de titres tant convoités. Traumatisée comme elle le fut par le passé lors de l'instauration du probatoire<sup>10</sup>, l'opinion publique perçut cette «spoliation» comme le signe d'un zèle coupable. Mais, au terme de cette «opération mains propres», la France et les pays voisins de la Côte d'Ivoire, validèrent de nouveau le baccalauréat ivoirien. Le ministre qui entendait «montrer aux Ivoiriens l'image réelle de leur niveau scolaire» reçut de la Coopération française les palmes académiques mais dans la rue son impopularité grandissait. Meilleurs, les résultats des examens aux sessions suivantes n'atténuèrent pas ce sentiment populaire d'une spoliation.

10. Le probatoire, examen de passage en classe de terminale a été instauré en 1980 et supprimé en 1990 à la suite de grèves d'étudiants.

Graph. 1 – Évolution (%) des résultats aux examens publics, BEPC et BAC (général et technique), sessions 1960-1996



Source : d'après les annuaires de statistiques scolaires du ministère de l'Éducation nationale.

L'accès réduit à la certification scolaire accompagné d'une mise sous surveillance policière et judiciaire de l'école<sup>11</sup> allait à l'encontre des ambitions des prétendants aux titres scolaires et de leurs parents pour qui l'obtention du diplôme importe plus que le moyen, licite ou illicite, de l'obtenir. La conception pragmatique des savoirs scolaires, celle des élèves et de leurs parents, se heurta donc en ce sens à une conception humaniste et élitaire, portée par la réforme, en vertu de laquelle le savoir valait en lui-même, à condition d'être acquis selon le « mérite » de chacun. Ce thème du savoir acquis au mérite apparaît comme une constante de la réforme, il s'est d'ailleurs doublé d'un discours sur l'excellence destiné à atténuer les effets sociaux de la répression des fraudes. En Côte d'Ivoire, l'excellence – mot d'ordre et norme – a d'abord été centrée sur les pratiques scolaires avant d'être étendue aux autres domaines de la vie sociale et économique dès 1995, après l'élection à la Présidence d'Henri Konan Bédié<sup>12</sup>. La revendication de l'excellence en milieu scolaire fut une manière, de la part des autorités officielles, de renouer avec l'école d'hier, celle réservée aux élites, et de redorer le blason de l'éducation scolaire ivoirienne : c'est pourquoi un quatuor de l'excellence, nommé à la suite de l'élection présidentielle, délimitait un ensemble restreint d'établissements de renom, réputés pour leur qualité pédagogique et la performance de leurs scores aux examens. En pratique, ce quatuor (le lycée Sainte Marie d'Abidjan, le lycée classique d'Abidjan et les deux lycées publics de la capitale politique, Yamoussoukro) servit de point de référence à une campagne de distribution de prix orchestrée dans l'ensemble des écoles du pays. Au même moment, entre 1995 et 1998, au fur et à mesure de la généralisation de la politique de l'excellence aux autres ministères, la Côte

11. *Fraternité-matin* du 9 juin 1994 montre une photo, prise dans un quartier populaire d'Abidjan, de parents d'élèves bloqués derrière le portail fermé d'une école primaire. De l'autre côté du portail, des gendarmes armés de fusils empêchent le transit des sujets traités. Dans l'ensemble des villes de Côte d'Ivoire, des gendarmes en armes ont été, cette année-là, affectés à la surveillance des établissements choisis comme centres d'examens. La même année, le ministère de l'Éducation nationale a porté plainte contre des parents d'élèves et des élèves accusés de fraude.

12. Discours du chef de l'État, Yamoussoukro, 26 août 1995.

d'Ivoire obtenait de la France la possibilité d'envoyer les trente premiers bacheliers ivoiriens dans de prestigieuses classes préparatoires aux Grandes écoles (Polytechnique, Centrale, Ponts et Chaussées). La politique de l'excellence scolaire reçut un accueil contrasté : impopulaire aux yeux de la majorité des enseignants, des élèves et des parents d'élèves à l'intérieur du pays, elle fut, au contraire, perçue à l'extérieur comme une politique positive de redressement moral de l'école ivoirienne.

### **Esquisse d'une sociologie des fraudes instituées et des résistances entravant la réforme (1993-1999)**

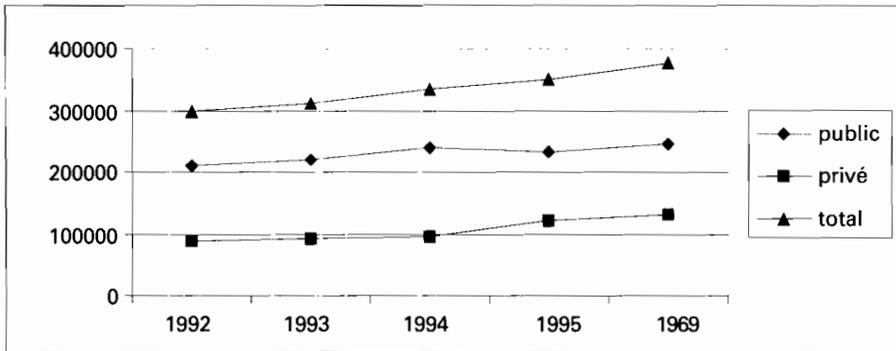
Les tentatives de régulation « par le haut » des flux scolaires visant à établir des quotas répartis entre deux ordres d'enseignement, le public et le privé, selon un rôle fixe et définitif attribué à chacun d'entre eux ont peu de chance d'aboutir en Côte d'Ivoire. Il en va de même des campagnes de lutte contre les fraudes à l'école, accomplies au nom de l'excellence scolaire. La réforme entreprise entre 1993 et 1999 le montre : les flux scolaires n'ont pas été régulés dans le sens souhaité, la lutte contre les fraudes en milieu scolaire n'a pas empêché la poursuite de ces dernières. Sous l'un et l'autre de ces principaux aspects, régulation des flux et moralisation des pratiques scolaires, la portée de la réforme demeure limitée.

En termes de régulation des flux, la réforme n'est pas parvenue à imposer une régularité des inscriptions dans le secteur public ; certes, les effectifs du public ont fléchi entre 1993-94 et 1994-95 (graph. 2) du fait de la lutte contre le recrutement parallèle mais seulement de 3%, avant de reprendre leur croissance. Cela montre d'une part l'ampleur des recrutements parallèles malgré leur interdiction et, d'autre part, plus globalement, le pourcentage élevé d'élèves inscrits hors examen à l'école secondaire ivoirienne, publique ou privée (tab. 1). Une majorité d'élèves recalés au concours d'entrée en 6<sup>e</sup> rejoint l'école privée et non l'école publique ; les statistiques publiées ne détaillent guère la répartition de cette population selon les ordres d'enseignement<sup>13</sup>. Malgré leur interdiction, les passages de l'école privée vers l'école publique nourrissent de vifs espoirs, ce que montre la structure des effectifs dans le 1<sup>er</sup> cycle privé du secondaire en début (6<sup>e</sup>) et en fin de cycle (3<sup>e</sup>) : les classes de 6<sup>e</sup> accueillent un effectif supérieur à celles de 5<sup>e</sup> ou de 4<sup>e</sup> ; les classes de 3<sup>e</sup> renferment 53% des effectifs du cycle. Ce sont en fait des classes d'attente, occupées par des élèves exclus de l'école publique et désireux de rejoindre celle-ci au moyen d'un recrutement parallèle ; à défaut, ils continueront, au mieux, à être scolarisés à l'école privée, au pire ils seront exclus de celle-ci. Non seulement l'enseignement secondaire est prisé mais c'est l'enseignement secondaire public qui bénéficie d'une cote supérieure pour des classes sociales moyennes urbaines écartées des établissements publics et privés les plus prestigieux, le recrutement parallèle en est le

13. En 1994, le ministre Kipré prit la décision d'accorder une subvention aux élèves « méritants » ayant échoué au concours d'entrée en 6<sup>e</sup> mais décidés à poursuivre leur scolarité au secondaire.

signe patent<sup>14</sup>. Nul doute que les stratégies de scolarisation favorables à l'école secondaire publique ont déjoué deux aspects capitaux de la réforme : la priorité accordée à la scolarisation de niveau primaire et la moralisation des pratiques de scolarisation.

*Graph. 2 – Évolution des effectifs au 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire général (public et privé), années scolaires 1992 à 1996*



Source : d'après les annuaires de statistiques scolaires du ministère de l'Éducation nationale.

Des configurations sociales et politiques, manifestées sous la forme d'investissements symboliques des parents et des élèves dans l'école, génèrent un ensemble de fraudes scolaires et d'entraves aux réformes. La prise en compte de ces configurations aurait pu constituer un pas vers l'élaboration de politiques d'éducation concertées, réduisant ainsi les risques d'échec de la réforme scolaire. Ce ne fut pas le cas entre 1993 et 1999, ni d'ailleurs lors des réformes scolaires précédentes. De là vient le hiatus observé entre les tentatives de régulation des flux scolaires et la recrudescence des recrutements parallèles malgré leur interdiction, de là vient aussi le manque d'adhésion rencontré chez les populations ivoiriennes à l'égard de la politique de l'excellence scolaire. Or pourquoi les initiatives de la réforme – la régulation des flux scolaires au niveau secondaire et la moralisation des pratiques de scolarisation – n'ont-elles pas porté leurs fruits? Une des raisons de l'échec tient au manque d'adhésion des populations, lui-même explicable par les configurations sociales et politiques qui sont à l'origine des fraudes et des résistances qu'elle a elle-même suscitées. Examinons donc certaines de ces configurations.

14. Le recrutement parallèle n'est pas une pratique spécifique à la Côte d'Ivoire, ainsi au Bénin parle-t-on d'un «recrutement additionnel». En revanche, le volume et les configurations sociales et politiques au principe de cette pratique de placement à l'école secondaire publique lui confèrent une importance particulière.

Tab. 1 – Transition du CM2 à la 6<sup>e</sup> dans l'enseignement public et privé, années scolaires 1988-1995

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Effectif CM2 en juin	24574 0	24537 1	24338 4	24278 2	25101 8	25259 9	24177 7	24598 7
Lauréats au CEPE	43018	47248	46689	51575	51082	61277	89812	82339
Taux de succès %	17,5	19,3	19,4	21,2	20,3	24,2	37,14	33,47
Inscrits en 6 <sup>e</sup>	66620	70167	71720	79054	80154	93209	97373	10161 4
Inscrits en 6 <sup>e</sup> hors concours	23602	22919	25031	27479	29072	31932	7561	19275
% Inscrits hors concours	35,4	32,7	34,9	34,7	36,3	34,2	7,8	18,96
Taux de transition	27,1	28,6	29,8	32,6	37,3	36,9	40,27	41,30

Source : MEN/DPES, *analyse du système éducatif*, 1995-1996, p. 14.

Depuis l'indépendance, la croyance en l'école comme vecteur de mobilité sociale s'est étendue à des couches de la population ivoirienne auparavant écartées du processus de scolarisation engagé pendant la période coloniale. Une élite détentrice d'un capital scolaire acquis en partie dans le pays, en partie à l'étranger<sup>15</sup>, a rapidement eu accès aux autres formes d'accumulation de ressources, tant politiques qu'économiques. Cela suffit à enclencher un processus de « rattrapage scolaire » venant contre la politique éducative restrictive du régime colonial. Mais les efforts financiers considérables consentis en faveur de la scolarisation, ceux de l'État et ceux des populations ivoiriennes, n'ont guère rendu l'école moins sélective. Au contraire, au fur et à mesure de son appropriation par l'État et les populations, la sélection scolaire a été renforcée compromettant ainsi les chances d'une insertion socioprofessionnelle fondée sur les cursus et les titres scolaires. La sélection scolaire n'a cependant pas découragé les parents d'élèves, ni les élèves eux-mêmes : en Côte d'Ivoire, aucun phénomène de refus de l'école n'a jamais été observé. Aux yeux des populations ivoiriennes, le manque de réussite à l'école n'est pas imputé à l'institution scolaire en tant que telle. L'école ne faillit pas quand elle est

15. Principalement en France.

sélective; la non-réussite tient au manque d'appuis sociaux et politiques et non à l'école. C'est le manque de *capacités* sociales et politiques qui est perçu comme le facteur de la non-réussite, et stimule la recherche active, de la part des populations, de ressources nécessaires à la scolarisation des enfants et à l'obtention des titres scolaires. Aucune école nulle part n'est étrangère aux autres domaines de la vie sociale. Mais, en Côte d'Ivoire, les réseaux de recrutement parallèle, de vente d'épreuves d'examen ou de diplômes, les opérations «hibou vol de nuit»<sup>16</sup> et l'ensemble des pratiques scolaires illicites montrent l'école sous le jour d'une institution investie selon des pratiques observables et jugées ordinaires dans d'autres domaines de la vie sociale, politique et économique : tout n'est que négociations, «couloirs», échanges monétarisés. La principale conséquence de cette vision des choses est que l'institution scolaire ne détient pas – ou très peu – les moyens de revendiquer l'autonomie de ses règles face aux forces sociales et politiques qui s'approprient, inégalement, savoirs et titres.

La croyance en l'école, loin d'être démentie par l'hypersélectivité de cette dernière, a au contraire été renforcée. Cette croyance figure à la source d'un investissement symbolique et d'un déploiement d'une énergie sociale considérable que n'a pas remis en cause ni atténué la fin d'une double équation, celle qui faisait équivaloir la scolarisation à la délivrance d'un titre puis l'obtention d'un titre à l'accès aux emplois modernes, salariés. L'espoir mis en l'école, fondé au regard de l'ascension sociale naguère permise, est alors devenu une foi. Cette foi en une promotion sociale axée sur des cursus scolaires se passe de preuves : la fermeture d'un espace social promotionnel n'enlève rien à la force des stratégies de scolarisation, du moins jusqu'à épuisement des capacités ou des ressources pouvant soutenir ces stratégies. Il faut tirer les conséquences de ce qui relève de cette logique de scolarisation jusqu'au-boutiste, et ce, du point de vue des populations concernées par l'école; premièrement, la valeur de la scolarisation ne se mesure pas à l'aune d'une progression scolaire effectuée selon des rythmes imposés, l'âge importe peu, le statut d'intellectuel conféré par la scolarisation bien davantage; deuxièmement, l'école n'est pas le lieu de l'obtention d'un diplôme mais un lieu où, à l'instar des autres domaines de la vie sociale, il est nécessaire de se maintenir en sollicitant toutes les ressources possibles, licites ou illicites; troisièmement, les ressources mobilisées peuvent être à l'origine d'une amélioration de cette condition de survie et peuvent transformer l'intellectuel scolarisé en diplômé, pourquoi donc se priver de ces ressources? Le politique fait partie de ces ressources, à un maillon particulier du marché des biens scolaires<sup>17</sup>, que ces biens désignent une place au collège public, une épreuve d'examen ou un diplôme. Nombreux sont les liens entre les hommes politiques, les chefs d'établissement, les enseignants et les parents d'élèves et l'existence d'un réseau de circulation et de vente des biens scolaires laisse entre-

16. Les opérations «hibou vol de nuit» désignent en Côte d'Ivoire les vols d'épreuves d'examens, très fréquents sous le ministère Kipré malgré leur sécurisation.

17. Ce marché des biens scolaires rares constitue des rentes pour de nombreux hommes politiques ivoiriens.

voir les médiations sociales faisant communiquer et échanger les «petits» et les «grands». L'école est donc au cœur d'un maillage social qu'elle a contribué à constituer du fait de l'accès réduit au secondaire et de l'accès limité aux diplômes. Les réseaux officieux d'achat des biens scolaires sont régis par les mêmes règles inégales d'échanges que l'ensemble des secteurs de la vie sociale, politique et économique : qui dispose de relations et d'argent accède aux biens convoités. Il est frappant de constater combien cette intégration de l'école au cœur des échanges sociaux et économiques contrecarre toute moralisation de cette dernière. Plus frappant encore est la façon dont des rapports officiels commencent à faire état des stratégies d'acharnement scolaire et reconnaissent en elles des adjutants à la progression des taux de scolarisation au niveau secondaire malgré les entraves qu'elles constituent à la régulation des flux scolaires entre les ordres d'enseignement. Ainsi, le politique apparaît à la fois concerné par ces stratégies d'acharnement scolaires – celles-ci ne faisant pas que l'interpeller – et menacé par les intentions mêmes de la réforme. En effet, les réseaux politiques clientélistes du Pdc, alors parti au pouvoir, étaient, entre 1993 et 1999, à l'origine d'une distribution illicite de biens scolaires et, de ce point de vue-là, l'appareil d'État était loin d'avoir été rallié dans son ensemble à la cause d'une pareille réforme scolaire. Parmi le Pdc, des «politiques» se sont opposés aux «universitaires» au sujet de l'opportunité d'une lutte à mener contre les fraudes scolaires, allant jusqu'à contrer celle-ci en conseil des ministres pour mieux désavouer ses principaux défenseurs.

### **Un défi pour la réforme des politiques publiques : une politique d'éducation «intermédiaire» est-elle possible ?**

Quelques mois après l'éviction d'un ministre «né de la rigueur»<sup>18</sup>, en novembre 1999, il ne restait plus dans les locaux du ministère de l'Éducation nationale que des affichettes retraçant les «croisades» lancées contre la fraude aux examens et en faveur de l'excellence scolaire. Ces affichettes témoignaient d'une politique d'éducation récente et les chefs de service du ministère parlaient d'elle à mots voilés : les souvenirs d'une gestion vigilante et judiciarisée de l'administration scolaire n'étaient visiblement pas des plus heureux. L'échec de la politique réformatrice menée sur une période relativement longue, six années, ne signifie pas la fin de politiques publiques réformatrices nationales, éducatives notamment. Ce n'est ni parce que les bailleurs de fonds internationaux interviennent dans ce secteur sensible pour imposer un point de vue economiciste sur le coût de l'éducation, ni parce que peu de réformes éducatives ont eu un réel impact, ni encore parce que des configurations sociales et politiques ont nui à la réforme que toute politique de réforme scolaire se trouve vouée, *a priori*, à l'échec.

Ce que la société ivoirienne a montré de sa relation à l'institution scolaire à l'occasion de la réforme éducative des années 1990 a davantage été stigmatisé

18. *La Voie*, 15 septembre 1994.

que compris. Une des raisons de la mise en péril de la réforme tient à l'ambiguïté de la politique d'éducation menée par le gouvernement souvent au-delà de la sphère d'influence du ministère de l'Éducation nationale : d'une part ce gouvernement a dû montrer son adhésion au plan d'ajustement structurel renégocié en 1995 et, d'autre part, de façon contradictoire, entretenir les réseaux d'achat de biens scolaires pour des raisons de clientélisme politique mais aussi de réponse aux exigences de scolarisation des populations ivoiriennes. Le manque d'autonomie observé au niveau de l'institution scolaire, somme toute investie à l'instar de tous les autres secteurs de la vie sociale, a eu pour pendant un manque d'autonomie des politiques d'éducation : placées sous la tutelle des bailleurs de fonds depuis 1991, ces politiques, menées à partir du ministère de l'Éducation nationale, ont été confrontées à une dépense d'énergie sociale venant contrecarrer les objectifs de la réforme scolaire, d'autant plus que cette énergie a été captée par les réseaux clientélistes du Pdc. C'est donc en quelque sorte par le « haut » mais aussi par le « bas » que la réforme scolaire s'est trouvée coincée entre d'une part, la pression des bailleurs de fonds et, d'autre part, l'intensité des pratiques sociales illicites de scolarisation. La capacité d'action du ministère de l'Éducation nationale a de la sorte été réduite puisque ce même ministère a été dans l'impossibilité de résoudre la contradiction entre les normes éducatives economicistes des bailleurs de fonds et celles des acteurs aux pratiques scolaires illicites.

De l'échec de cette réforme, il semble difficile de conclure à l'impuissance réformatrice des politiques d'éducation : sous certaines conditions, des politiques scolaires réformatrices dégagent une marge d'autonomie au profit du ministère de l'Éducation nationale et intégrant, au moins sur le plan de leur analyse, le point de vue symbolique des populations sur l'école sont possibles. C'est une question de cadre d'interprétation<sup>19</sup> des politiques d'éducation : celles-ci ne se réduisent ni à l'action des bailleurs de fonds, ni à celle des gouvernements étant donné la complexité croissante de l'action publique en matière d'éducation. Abandonner l'élaboration des politiques d'éducation aux bailleurs de fonds internationaux revient à entériner leur conception economiciste du coût de l'éducation mais, d'un autre côté, il semble aujourd'hui difficile de se passer d'eux tant les gouvernements africains se trouvent dans l'incapacité de financer leur propre système d'éducation. Cependant, le point de vue economiciste apparaît aux antipodes des logiques sociales inhérentes aux pratiques illicites de scolarisation et liées aux mouvements de résistance aux réformes scolaires. C'est pourquoi, dans la perspective de l'élaboration d'un cadre cognitif des politiques d'éduca-

19. Sur cette notion de « cadre d'interprétation » comme définition des politiques publiques, nous renvoyons aux travaux de P. Muller [Muller, 1996 et 2000]. Cette notion a une portée heuristique : un cadre d'interprétation désigne une vision d'un problème et impose un référentiel. Le référentiel economiciste des bailleurs de fonds en matière d'éducation parce qu'il s'est violemment imposé aux populations ivoiriennes a touché une identité sociale collective largement fondée sur les espoirs de promotion par l'école. Or, la montée en puissance de ce référentiel economiciste n'a pas mis fin à ces espoirs ; sa capacité à faire sens auprès des populations ivoiriennes est limitée. Un cadre d'interprétation des politiques publiques admet donc plusieurs référentiels.

tion, insister sur la nature des investissements symboliques et des espoirs de mobilité sociale des populations pourrait attirer l'attention des décideurs politiques sur la complexité de l'action publique en matière d'éducation. La prise en compte de cette complexité à des niveaux décisionnels pourrait faciliter la programmation de réformes n'ayant pas pour objectif de limiter les chances d'accès au cycle secondaire ni comme effet de laisser se développer les fraudes scolaires sur le terreau du clientélisme politique. À l'heure actuelle, un tel cadre d'élaboration des politiques d'éducation n'existe pas; il constitue un enjeu politique et sociologique d'envergure puisque, préalable aux réformes, il n'aurait pas pour objectif de «résoudre un problème» – celui du coût économique de l'éducation – mais de comprendre, sans le stigmatiser, le rapport de la société ivoirienne à l'école et donc de fournir un cadre d'interprétation à ce rapport. Dans ce rapport à définir comme «rapport au monde»<sup>20</sup> [Muller, 2000], plusieurs acteurs interviennent: les bailleurs de fonds, le gouvernement, le ministère de l'Éducation nationale, les fractions sociales les plus concernées par l'école et ses certifications. Une politique d'éducation pourrait donc recevoir la mission de formuler ce rapport et de l'exprimer selon un cadre d'interprétation adéquat, ce qui ne fut pas le cas entre 1993 et 1999 où aucun débat ni aucune véritable transaction n'ont eu lieu en présence de l'ensemble des acteurs concernés par la réforme.

La réforme scolaire entreprise à la suite du décès du président Houphouët Boigny jusqu'à la chute d'Henri Konan Bédié est riche d'enseignements en matière d'analyse des politiques publiques d'éducation. Elle laisse en effet apparaître une contradiction entre un point de vue economiciste et un point de vue symbolique portés sur l'institution scolaire. La mise en péril de cette réforme tient à la force des configurations sociales et politiques qui sont à l'origine des fraudes scolaires et des mouvements de résistance venant l'entraver. Or, au lieu d'exclure le rapport symbolique des populations à l'école, l'analyse des politiques publiques d'éducation gagnerait à intégrer le regard que les populations portent sur le rôle de l'école dans la mobilité sociale; ce regard apparaît en contradiction avec les impératifs gestionnaires de maîtrise des flux scolaires et d'efficacité des systèmes éducatifs imposés par les bailleurs de fonds internationaux. Ce sont pourtant ces impératifs qui guident les finalités actuelles des réformes éducatives.

20. Ce «rapport au monde» est double: il désigne la dimension du global sans laquelle il semble difficile de comprendre les logiques economicistes à l'œuvre dans les politiques d'éducation et le rôle des acteurs dans la construction des cadres d'interprétation de ces politiques.

## BIBLIOGRAPHIE

- CARDI F. et PLANTIER J. [1993], *Durkheim, sociologue de l'éducation*, Paris, L'Harmattan, p. 206 et suiv.
- DURKHEIM E. [1990, 1<sup>re</sup> éd. 1938], *L'évolution pédagogique en France*, Paris, PUF, p. 21.
- ENGUELELE M. [2002], «L'analyse des politiques publiques dans les pays d'Afrique subsaharienne», *L'Afrique Politique*, p. 233-253.
- LANOUE É. [2002], *Les politiques de l'école catholique en Afrique de l'Ouest. Le cas de la Côte d'Ivoire (1945-2000)*, thèse de doctorat, Paris, EHESS, p. 268-289.
- LANOUE É. [2003], «Le temps de missionnaires n'est plus». Le devenir post-colonial de l'école catholique en Côte d'Ivoire», *Cahiers d'études africaines*, vol. XLIII, n° 1-2, p. 169-170, dossier thématique «Enseignements», p. 99-120.
- LE PAPE M. et VIDAL C. [1987], «L'école à tout prix. Stratégies éducatives dans la petite bourgeoisie d'Abidjan», *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 70, p. 64-79.
- MULLER P. [1996], «Cinq défis pour l'analyse des politiques publiques», *Revue française de science politique*, vol. 46, n° 1, p. 96-102.
- MULLER P. [2000], «L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique», *Revue française de science politique*, vol. 50, n° 2.
- PROTEAU L. [2002], *Passions scolaires en Côte d'Ivoire, École, État et Société*, Paris, Karthala, 385 p.
- République de Côte d'Ivoire, ministère de l'Éducation nationale, Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques [juin 1996], *Annuaire statistique national, enseignement préscolaire et primaire, synthèse nationale, année scolaire 1995-1996*.
- SCHLEMMER B. et alii [2002], «Le défi de la mondialisation : marchandisation ou partage du savoir?», in J.-Y. Martin (éd.), *Développement durable, doctrines, pratiques, évaluations*, Paris, IRD, p. 265-285.
- SMITH S. et LIPSKY M. [1993], *Non-profit for Hire : the Welfare State in the Age of Contracting*, Cambridge, Harvard university Press, 292 p.
- UNESCO [2002], *Education For All Global Monitoring Report, Is the World on Track?* Paris, p. 68-80.
- VIDAL C. [1995], «Côte d'Ivoire : funérailles présidentielles et dévaluation entre décembre 1993 et mars 1994», *Afrique Politique*, Paris, Karthala et CEAN, p. 32 et suiv.
- WINTER G. (coord.) [2001], *Inégalités et politiques publiques en Afrique. Pluralité des normes et jeux d'acteurs*, Paris, Karthala-IRD, 453 p.

## **L'Île Maurice à l'ère de la mondialisation. Un modèle d'un développement de rattrapage?**

*Kirsten Koop* \*

Le «développement de rattrapage» reste un paradigme dominant pour les pays en développement. À l'ère de la mondialisation, les institutions internationales comme la Banque mondiale et le Fond Monétaire International promettent aux pays du Sud une augmentation réelle de leurs chances de s'intégrer à l'économie mondiale, ouvrant ainsi la possibilité pour eux de réduire la pauvreté. Souvent non verbalisée, mais sous-jacente, domine la vision que tout pays peut se développer selon le modèle des pays dits «industrialisés». Ce modèle est caractérisé par le plein emploi, l'existence d'une large couche moyenne et des mécanismes de régulation sociale assurant une répartition suffisamment équitable pour vaincre la pauvreté. Il est étroitement lié à l'époque fordiste.

Or, cette vision du développement est contestée. Ceux qui la remettent en cause essayent de démontrer que la mondialisation mène au contraire à une augmentation des inégalités sociales et de la pauvreté – et cela aussi bien dans les pays du Sud que dans les pays du Nord [par exemple Bourdieu, 1998; Scholz, 2002; Ziegler, 2002]. En effet, les pays du Nord mis en avant comme modèle de développement sont actuellement marqués par une crise des marchés du travail et de la régulation sociale, conséquences, entre autres, de la libéralisation des marchés économiques et financiers [Mingione, 1998]. Cette crise, caractérisée par le fléau du chômage, la précarisation des emplois et l'incapacité des États-providence à répondre à la polarisation et la fragmentation sociale qui en résultent, remet en cause le modèle du développement de rattrapage.

On peut donc se poser la question des possibilités et limites de développement des pays du Sud qui profitent actuellement de la mondialisation économique, comme par exemple la Chine ou l'Inde. Est-ce que ces pays pourront véritablement réaliser un développement durable et vaincre la pauvreté à l'échelle nationale? Afin de répondre à cette question, il est intéressant

---

\* Géographe, ATER à Paris VII, UFR GHSS, [kirstenkoop@noss.fr](mailto:kirstenkoop@noss.fr).

d'analyser le développement actuel des pays dits « émergents » ou « nouvellement industrialisés », de ces pays du Sud dont on estime qu'ils ont réalisé un développement de rattrapage dans les années 1970 et 1980.

Un de ces pays est l'Île Maurice, située dans l'océan Indien. Dans les années 1980, l'installation d'entreprises étrangères a déclenché une croissance économique extraordinaire sur cette petite île et la majorité de la population était parvenue à sortir de la pauvreté. Cependant, on peut se demander si ce pays classé nouvellement industrialisé (PNI) est en train de réaliser un véritable développement de « rattrapage ». Peut-il s'assurer, à l'ère de la mondialisation, une prospérité économique et surmonter la pauvreté de façon durable ?

En analysant l'évolution socio-économique de l'île sous l'influence des facteurs externes et internes, cet article amorce une tentative de réponse. Par conséquent, dans une première partie, il passera en revue l'intégration de l'Île Maurice dans le marché mondial et l'origine des inégalités sociales durant sa phase coloniale. Dans la deuxième partie, il décrit les caractéristiques du sous-développement et la pauvreté après l'indépendance de l'île en 1968 et, dans la troisième partie, les causes de son essor socio-économique extraordinaire dans les années 1980. La dernière partie est consacrée à l'analyse du développement économique et social actuel, tout en mettant l'accent sur le développement de la pauvreté. Il est basé sur une vaste étude qualitative et quantitative menée par l'auteur en 1999/2000 et 2001.

## **La naissance d'une économie de plantation et des inégalités sociales**

L'île Maurice, d'origine volcanique, est située dans l'océan Indien à 800 km à l'est de Madagascar. Elle fut inhabitée jusqu'à sa prise de possession par les pays coloniaux. À partir de 1638, la compagnie Hollandaise des Indes orientales l'utilisait comme site de ravitaillement pour ses bateaux sur leur chemin vers l'Inde. Cent ans après, elle passait aux mains de la France qui s'en servait aux mêmes fins géostratégiques que les Hollandais. Ce furent aussi les colons français qui commencèrent à cultiver la canne à sucre (*Saccharum officinarum*), introduite déjà en 1639 par les Hollandais. Pour le travail agricole, ils introduisirent des esclaves africains en provenance du Mozambique et de Madagascar.

Mais ce n'est que sous l'administration britannique, entre 1810 et 1968, que s'imposa la monoculture sucrière qui a marqué si profondément la structure socio-économique du pays jusqu'aux années 1980. Successivement, les surfaces de plantation de canne à sucre furent étendues jusqu'à atteindre 94% de la surface agricole exploitable. Après l'abolition de l'esclavage en 1835 et afin de répondre aux besoins croissants de main-d'œuvre, l'administration a commencé à engager des travailleurs sous contrat, les *coolies*, en provenance de la colonie indienne de l'Empire britannique. En 1871, ils formaient déjà les deux-tiers de la population mauricienne (tab.1).

À l'aube de l'indépendance en 1968, la structure démographique et sociale était entièrement modelée par l'économie sucrière et son histoire. La population était composée pour 2% d'habitants d'origine européenne (les franco-mauriciens), 27% d'origine africaine (les créoles), 68% d'origine indienne (les indo-mauriciens) et 3% d'origine chinoise (les sino-mauriciens), venus sur l'île comme commerçants.

Tab. 1 – Composition de la population de l'Île Maurice

<b>Groupes de population</b>	2% Franco-mauriciens 3% sino-Mauriciens * 27% créoles** 68% indo-mauriciens <i>dont 52% de religion hindoue de religion musulmane</i>
<b>Population en 1970 (2002)</b>	850000 (1,2 million)
<b>Densité de la population en 1970 (2002)</b>	410 h./km <sup>2</sup> (596 h./km <sup>2</sup> )

\* mauriciens d'origine chinoise

\*\* mauriciens d'origine africaine

Source : Statistisches Bundesamt, 1993; CSO, 2003d.

Chaque groupe ethnique avait sa fonction spécifique dans l'économie sucrière. Au sommet de la structure sociale se trouvaient les familles franco-mauriciennes propriétaires des plantations (environ 10000 personnes). Ils possédaient le capital financier et foncier, l'éducation et les relations sociales nécessaires pour défendre leurs intérêts économiques. La mince couche moyenne était constituée d'une petite élite urbaine et rurale [Chazan-Gillig/Widmer, 2001, p. 99]. Il s'agissait de créoles de peau claire, travaillant dans l'administration publique et dans celle des plantations, de quelques commerçants sino-mauriciens et indo-mauriciens de religion musulmane, et de planteurs indo-mauriciens ayant acquis une surface considérable de terrains durant une phase de restructuration des grandes plantations au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les travailleurs des plantations (*laboureurs*) et environ 32000 petits planteurs indo-mauriciens, vivant respectivement dans les camps sucriers et les villages, étaient pauvres. La population créole, elle, ne possédait ni capital économique, ni terre, ni éducation significative, ni liens sociaux pouvant favoriser une ascension sociale. Descendants des anciens esclaves, la plupart avaient quitté les plantations et s'étaient installés dans les régions côtières et les banlieues de la capitale Port Louis. Ils vivaient de la pêche et exécutaient des travaux occasionnels dans le transport du sucre, dans le port et dans l'artisanat (fig. 1).

Cette répartition très inégale de capital économique (argent, accès au sol), culturel (éducation, formation) et social (contacts sociaux avec des personnes

occupant des fonctions-clés dans la société) entre les différents groupes socio-ethniques – résultat de l'économie coloniale – déterminera les possibilités et limites de leur participation au développement économique futur [Koop, 2001].

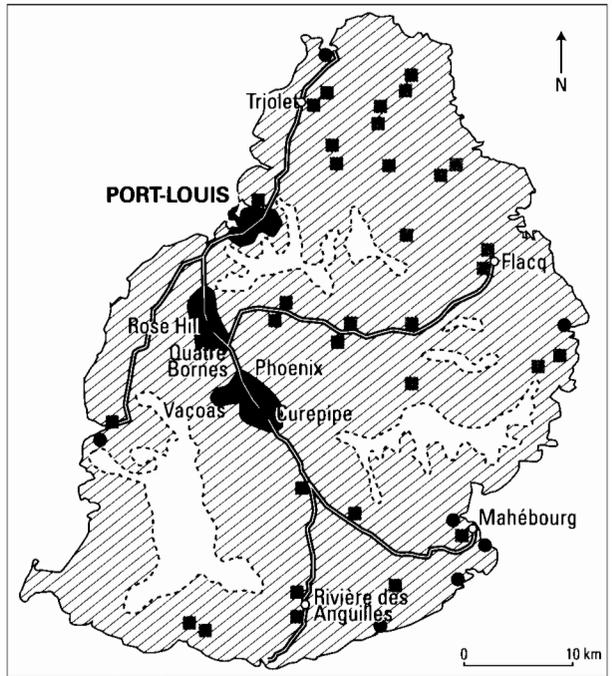
### Les années 1970 : persistance de la pauvreté de masse dans l'économie sucrière

Quand la petite île dépourvue de ressources naturelles acquit l'indépendance en 1968, on ne lui attribua guère de chance de réaliser un développement de rattrapage. En 1970, plus de 95% des recettes d'exportation provenaient de l'industrie sucrière. Avec une telle dépendance unilatérale sur le marché mondial, un sous-développement infrastructurel, une population très jeune<sup>1</sup>, un taux de chômage de 29% et une pauvreté de masse, l'Île Maurice était considérée dans la littérature scientifique comme un exemple «classique» de pays en développement [Meade, 1968].

Afin de créer des emplois, le gouvernement déclara l'île entière Zone Franche d'exportation en 1971. En offrant les avantages typiques des Zones Franches, tels des avantages fiscaux, une infrastructure quasiment gratuite et l'abandon partiel des lois du travail, l'État tenta d'attirer des investisseurs étrangers afin de développer une industrie d'exportation. Toutefois, dans la deuxième moitié des années 1970, la crise de l'économie mondiale mit fin provisoirement aux premiers investissements [Leffler, 1988, p. 155]. Le développement économique stagna et la structure sociale et socio-spatiale, qui s'était constituée durant l'ère coloniale, persista (fig. 1). Le chômage continuait à augmenter et des agitations sociales s'installaient. Après des confrontations violentes entre les syndicats et le gouvernement, un consensus social entre l'État, les entreprises et la société civile fut mit en place [Darga, 1996, p. 76]. Parmi les acquis sociaux, on pouvait noter la création d'instances de régulation des revenus<sup>2</sup>, des investissements publics dans l'éducation et la santé ainsi que l'introduction d'un système de sécurité sociale à l'instar des États-providence européens.

1. Grâce à un programme de planification familiale, le taux de croissance de la population avait chuté de 4% dans les années 1950 à 1,5% (1972-1983). Pourtant, 62% de la population avaient moins de 25 ans [Statistisches Bundes-amt, 1993, p. 29].

2. Ces instances de régulation étaient le *National Remuneration Board* et le *Pay Research Bureau*, fixant les revenus minimaux dans le secteur public et privé, le *Permanent Arbitration Board*, intervenant dans les cas litigieux entre salariés et patrons et la *Commission Tripartite*, régulant l'ajustement annuel des salaires à la perte du pouvoir d'achat due à l'inflation.

Fig. 1 – Structure socio-spatiale de l'Île Maurice, années 1970 (modèle)<sup>3</sup>

Cartographie : D. Engel

## Couche de revenu supérieur

- Propriétaires des plantations

## Couche de revenu moyen

- Grands planteurs, commerçants et fonctionnaires

## Couche de revenu inférieur

- ▨ Travailleurs des plantations, petits planteurs, artisans, dockers, travailleurs occasionnels, pêcheurs, personnel de ménage, chômeurs

- ⋯ Région montagneuse non habitée

- Espace urbain

- Autre agglomération

- Route principale

Source : Brookfield, 1958, p. 5 (carte remaniée par l'auteur).

Cependant, dans les mauvaises conditions économiques externes, ce consensus social ne pouvait qu'atténuer légèrement la situation sociale difficile. À la mince couche moyenne ne s'ajoutèrent que des fonctionnaires indo-mauriciens, recrutés parmi le groupe socioprofessionnel des petits planteurs<sup>4</sup>. Environ 70% de la

3. Il s'agit ici d'une présentation généralisée.

4. Le parti gouvernant était majoritairement issu des planteurs indo-mauriciens et défendait les intérêts socio-économiques de ceux-ci.

population vivaient toujours en dessous du seuil de pauvreté.<sup>5</sup> Il s'agissait des travailleurs des plantations et de la majorité des petits planteurs indo-mauriciens ainsi que des pêcheurs, des travailleurs occasionnels et des dockers créoles (tab.1). L'étude de cas de ces groupes sociaux a montré que le manque d'accès au travail et/ou les rémunérations trop faibles ont mené les familles à vivre dans une situation dans laquelle mêmes les besoins élémentaires ne pouvaient pas être satisfaits. Ainsi, ces personnes, lorsqu'elles ont été interviewées, déclaraient que même leur alimentation était parfois insuffisante. Les seuls soulagements à leur pauvreté provenaient d'une économie de subsistance restreinte dans l'espace autour de leur habitation (jardins de légumes, élevage de quelques volailles et de bétail) ainsi que des échanges de solidarité intra- et inter-familiale.

### **Les années 1980 : la Zone Franche et la diminution de la pauvreté**

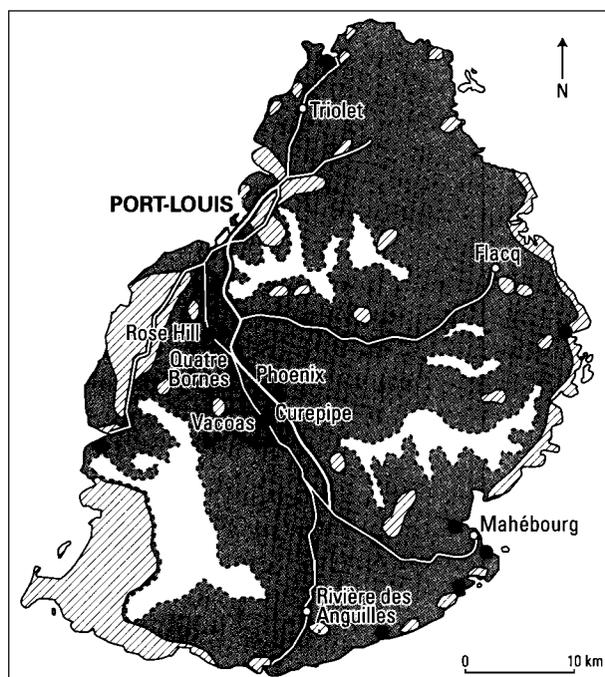
Au début des années 1980, un changement important intervint dans l'économie mondiale et le développement de Maurice prit un tournant décisif. Dans les pays industrialisés, la production fordiste avait déjà atteint ses limites de rentabilité au milieu des années 1970 [Hein, 1995, p. 53]. Avec la reprise du marché mondial du pétrole au début des années 1980, les conséquences de cette crise fordiste devinrent visibles. Les entreprises des secteurs intensifs en main-d'œuvre, notamment l'industrie textile, l'automobile et l'électronique, commencèrent à délocaliser leur production vers les pays du Sud où les coûts salariaux étaient beaucoup plus avantageux. De nombreux pays en développement essayèrent d'exploiter cette dynamique de mondialisation économique par la mise en place de Zones Franches d'exportation (en tout plus de 200) mais peu d'entre eux en profitèrent vraiment. Les principaux bénéficiaires furent les petits « tigres » de l'Asie du sud-est et, comme seul pays africain, l'Île Maurice.

À partir de l'année 1983, de nombreux investisseurs provenant des pays industrialisés commencèrent à s'installer sur l'île. Les industriels hongkongais du textile montrèrent aussi beaucoup d'intérêt. En seulement neuf ans, le nombre d'entreprises de la Zone Franche (ZF) mauricienne augmenta de 115 (1982) à 586 (1991) et le nombre d'employés tripla jusqu'à atteindre 90000. Quarante-vingt-dix pour cent de ces ouvriers travaillaient dans l'industrie textile. Employant 30% de la main-d'œuvre de l'île, la ZF était ainsi devenue le principal employeur, avant même l'industrie sucrière. Parallèlement à ce développement, l'industrie du tourisme prospérait. D'autres secteurs économiques, comme le commerce ou le secteur de la construction, profitaient également de cette évolution.

---

5. Le seuil de pauvreté est défini ici comme le revenu au-dessous duquel les standards minimaux de la société ne sont pas respectés. Il s'agit donc d'une notion de pauvreté relative. Il a été déterminé par la Commission Justice et Paix (1976) pour l'année 1975. Le taux de 70% a été calculé sur la base des données statistiques de la même année du *Household Budget Survey* [CSO, 1984].

Fig. 2 – Structure socio-spatiale de l'Île Maurice au début des années 1990



Cartographie : D. Engel

## Couche de revenu supérieur

- Propriétaires des plantations et de grandes entreprises de la ZF

## Couche de revenu moyen

- Grands planteurs, entrepreneurs de petites et moyennes entreprises de la ZF, commerçants, artisans fonctionnaires, travailleurs des plantations, petits planteurs, dockers, employés de la ZF et du tourisme

## Couche de revenu inférieur

- ▨ Pêcheurs, travailleurs occasionnels, employés de service non qualifiés

- ⋯ Région montagneuse non habitée

- ▭ Espace urbain

- ▭ Autre agglomération

- == Voie express

- Route principale

Source : CSO, 1996, p. 36 ; Interviews.

Pratiquement tous les groupes sociaux étaient impliqués dans cet essor économique. Les propriétaires des plantations sucrières investissaient du capital dans des entreprises de la ZF. De nombreuses familles de planteurs indo-mauriciennes fondaient des petites et moyennes entreprises de textile et opéraient en tant que sous-contracteurs. Quant à la jeune génération issue des familles de travailleurs des plantations sucrières et de travailleurs occasionnels, la ZF lui offrait aussi des possibilités d'emploi. Vers le début des années 1990, le taux de chômage à l'Île Maurice

avait diminué jusqu'à atteindre pratiquement zéro. Le coefficient de Gini s'améliora de 0,445 (1980/1981) à 0,379 et le nombre de ménages vivant sous le seuil de la pauvreté avait régressé passant de 70% à environ 18% [CSO, 1994]. Dès lors, les familles jadis pauvres devinrent capables non seulement de satisfaire leurs besoins élémentaires mais aussi de se conformer de plus en plus aux standards de vie de la société de consommation occidentale. Ils acquirent des biens durables comme des réfrigérateurs, des chaînes stéréo et des téléviseurs. Nombre d'entre eux purent aussi se construire une maison en dur. Ainsi, la couche moyenne s'élargissait considérablement. On note particulièrement l'émergence d'une large couche moyenne inférieure, qui n'existait pas auparavant [Koop, 2001]. Seules les populations vivant dans les régions où l'infrastructure était encore sous-développée et où les entreprises étaient moins nombreuses n'étaient pas touchées par cet essor général. Parmi ces populations, on comptait les familles créoles de pêcheurs vivant dans les régions côtières et les familles indo-mauriciennes de travailleurs des plantations vivant dans certaines régions rurales retirées (fig. 2).

Une des causes principales de cette amélioration générale était, certes, la poussée de la mondialisation économique durant ces années. Pauvre en ressources naturelles, l'île avait besoin de cette mobilité globale croissante des entreprises et de capital pour pouvoir s'intégrer dans le marché global avec succès.

Pourtant, ce succès n'a été possible que grâce aux avantages commerciaux dont bénéficiait Maurice sur le marché mondial – un fait rarement pris en compte dans la littérature. La Convention de Lomé garantissait à l'industrie sucrière mauricienne des quantités et des prix fixes au-dessus des prix du marché mondial. Cette convention permettait également une exportation illimitée et hors taxe des produits de la zone franche vers l'Union Européenne. Ainsi, l'industrie du textile de la ZF n'était pas soumise à l'Accord Multifibre (AMF). Ce dernier prévoyait des limitations d'importation dans les pays industrialisés de vêtements en provenance des pays en développement, essentiellement des pays asiatiques. Les deux principaux piliers de l'économie mauricienne, l'industrie sucrière et l'industrie textile, étaient donc protégés face à la concurrence mondiale.

Or, tous les pays ACP pouvaient profiter des accords de la Convention de Lomé durant cette phase de délocalisation des industries à forte main-d'œuvre. Mais pourtant, aucun n'a bénéficié d'un essor économique comparable à celui de l'Île Maurice. Le succès de ce pays est également dû à de nombreux facteurs internes au pays :

- On trouve d'abord des causes qu'on peut regrouper sous la notion de «bonne gouvernance». Le gouvernement avait créé toutes les conditions nécessaires pour un climat d'investissement optimal. Il utilisa les recettes d'exportation du sucre pour des aménagements considérables de l'infrastructure de la ZF et du réseau routier. Lors des Programmes d'Ajustement Structurel imposés par la Banque mondiale, il avait dévalorisé la monnaie deux fois de suite [Assi-

don, 1990, p. 439]. Il a également dégagé des fonds considérables pour le marketing des produits mauriciens à l'étranger [Leffler, 1988, p. 265]. De plus, il a encouragé une répartition spatiale des entreprises de la Zone Franche afin de réduire le chômage aussi dans les régions rurales.

- Un autre facteur est l'adhésion de la population mauricienne au modèle patronal du système capitaliste [Chazan-Gillig/Widmer, 2001]. En effet, contrairement à la plupart des pays du Sud, l'île, qui ne disposait pas de population autochtone, n'avait pas de système agraire traditionnel d'auto-suffisance ni de commerce dit «informel». Ainsi, le capital financier privé accumulé grâce à la production du sucre fut mobilisé vers la ZF. L'oligarchie franco-mauricienne créa elle-même de nombreuses entreprises d'exportation (entreprises à capital entièrement mauricien ou *joint-ventures*). Aussi, nombreux sont ceux de la jeune génération des petits planteurs indo-mauriciens, affectée souvent par le chômage, qui se sont lancés dans l'entrepreneuriat avec le soutien de l'État. Propriétaires de terres acquises par leurs familles lors de la restructuration de l'industrie sucrière au siècle précédent, ils avaient la possibilité de prendre des crédits en mettant sous hypothèque leurs terrains, aussi petits soient-ils [Yin *et alii*, 1992, p. 17]. Ce capital foncier a donc favorisé leur ascension sociale<sup>6</sup>.
- Dans le même ordre d'idées, il faut mentionner les liens privilégiés qu'entretenaient les différents groupes ethniques avec leur pays d'origine. La proximité culturelle avec les sino-mauriciens de l'île a favorisé l'attraction des entrepreneurs hongkongais. Les contacts européens des franco-mauriciens, établis lors des études ou des voyages d'affaire, ont également pesé dans la création des *joint ventures*<sup>7</sup>.
- Or, une croissance économique dans un pays du Sud ne va pas nécessairement de pair avec une diminution des inégalités sociales. Le fait que le consensus social<sup>8</sup>, né dans les années 1970, ait été préservé était d'une importance majeure dans la forte diminution de la pauvreté. Les salaires payés dans la ZF étaient tellement bas qu'ils ne pouvaient guère entraîner une augmentation du niveau de vie des familles pauvres. Ce fût dans les secteurs économiques «traditionnels», c'est-à-dire dans l'industrie sucrière, le transport et dans le port que les syndicats parvenaient à obtenir des augmentations salariales extraordinaires – suite à la situation de plein emploi. Ainsi, pour donner un exemple, le *Permanent Arbitration Board* fixa une augmentation salariale de 15% en 1987 et de 18% en 1990 pour les travailleurs des plantations en plus des augmentations annuelles négociées au sein du *Comité Tripartite* (tab. 2). Ce n'est qu'en additionnant ces salaires

6. Avec la création de grandes entreprises franco-mauriciennes et la multiplication des PME indo-mauriciennes, le capital local investi dans la Zone Franche atteignait 56,9% – une part extraordinairement élevée pour une ZF [Lamusse, 1990, p. 39].

7. Interviews avec divers entrepreneurs de la Zone Franche, août 1999.

8. La notion de consensus social se réfère ici au système de régulation sociale. Elle ne sous-entend pas un consensus entre les différents groupes socio-éthiques. En effet, la population restait plus au moins fragmentée au niveau ethnique.

avec ceux gagnés dans la ZF qu'au sein des familles étendues les pauvres ont pu augmenter considérablement leur niveau de vie [Koop, 2001]<sup>9</sup>.

*Tab. 2 – Augmentations salariales annuelles dans l'industrie sucrière pour les travailleurs des plantations entre 1987 et 1991*

Année	Augmentation annuelle (en %)	
	Par le Comité tripartite	De plus par le <i>Permanent Arbitration Board</i>
1987	0	15.0
1988	15.0	-
1989	0	-
1990	11.0	18.0
1991	10.0	-

Source : PROSI, 1999.

- Comme facteur déterminant au niveau local, il nous faut mentionner également la permanence de la solidarité intra- et interfamiliale dans les familles indo-mauriciennes de la nouvelle couche moyenne inférieure. La jeune génération mettait une partie de leurs revenus à disposition de leurs parents, qui étaient eux responsables de la construction de la maison pour la famille élargie. La coopération non-rémunérée entre voisins pour la construction était forte. Les biens modernes acquis (télévision, réfrigérateur, téléphone etc.) étaient à la disposition de toute la famille élargie [Paratian 1994].
- Finalement, il faut prendre en considération la faible taille de la population (1,2 Mio) de ce petit pays. Le plein emploi et, par la suite, les augmentations salariales pouvaient être plus facilement réalisables – ce qui est difficile dans des pays du Sud plus grands.

La réduction considérable de la pauvreté à l'Île Maurice a suscité beaucoup d'écho dans la littérature sur la politique de développement. Le pays était dès lors mentionné comme un exemple de développement de rattrapage, développement semblable aux pays industrialisés et réalisé à travers une orientation industrielle axée sur l'exportation<sup>10</sup>. Dans les publications récentes, l'Île Maurice est citée en

9. Ceci était surtout le cas au sein des familles indo-mauriciennes. Les créoles vivant plutôt en familles nucléaires et ayant des liens sociaux et solidaires moins prononcés que les indo-mauriciens [Alber, 1988, p. 15], pratiquaient cette stratégie en moindre mesure – ce qui explique en partie pourquoi un certain nombre de familles créoles restaient relativement plus pauvres.

10. Il était considéré comme contre-preuve de la théorie dépendantiste du sous-développement [Lefler, 1988]. Celle-ci postulait que les pays en développement n'avaient, à cause précisément de leur insertion dans le marché global, aucune chance de parvenir à un développement socio-économique positif.

exemple comme tirant profit des opportunités offertes par la mondialisation [PNUD, 1999]. En effet, sa situation géographique entre les continents indien et africain, son ouverture vers les marchés internationaux, ses relations socio-économiques avec l'extérieur ainsi que le bilinguisme (anglais-français) de sa population sont des atouts considérables pour sa compétitivité sur un marché mondial libéralisé.

Il nous faut toutefois nous poser la question de la pérennité de l'essor socio-économique de ce pays dans les nouvelles conditions de la mondialisation, telle qu'elle s'est intensifiée durant la dernière décennie.

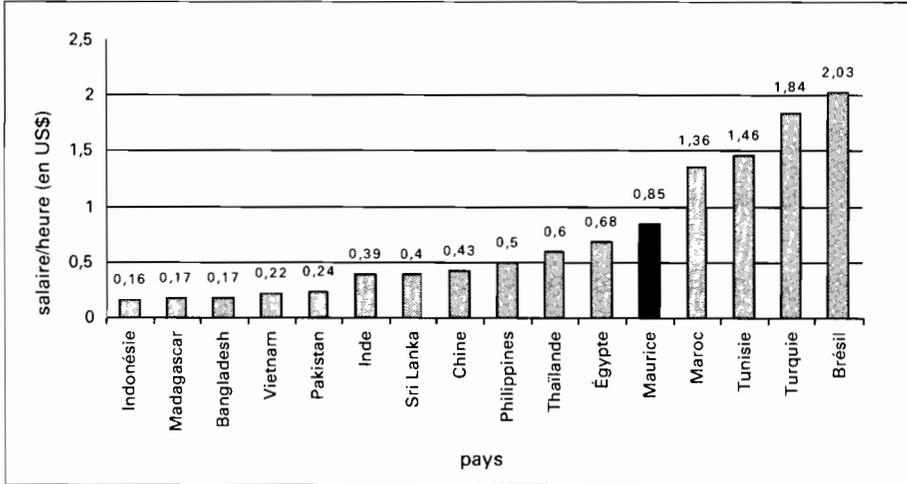
### **Le début du nouveau millénaire : les problèmes de restructuration économique et l'émergence d'une «nouvelle pauvreté»**

#### *Les changements sur le marché mondial*

Les libéralisations du commerce mondial changent considérablement les conditions de production et de vente pour l'économie mauricienne. Ainsi, la Convention de Cotonou, qui succède à la Convention de Lomé, prévoit une suppression progressive des avantages commerciaux qui existent pour les pays ACP. En conséquence, le marché du sucre sera libéralisé à partir de 2006 – sauf pour les pays classés comme étant les moins développés (PMD) – et les prix de vente du sucre mauricien vont chuter considérablement à l'avenir. De même, l'Accord Multifibre va être progressivement aboli d'ici à 2005. Pour les entreprises mauriciennes du textile, la concurrence en provenance des pays asiatiques à bas salaire, surtout de la Chine, va s'accroître considérablement en conséquence.

Comme entre-temps les salaires sur l'île sont devenus beaucoup plus élevés que dans d'autres pays du Sud, les conditions d'un marché libre – à venir – provoqueront une crise des deux piliers de l'économie mauricienne. L'industrie textile surtout ne sera plus compétitive au niveau international en ce qui concerne la fabrication des produits standards de masse (fig. 3).

Fig. 3 – Coût de la main-d'œuvre dans l'industrie textile mauricienne en comparaison avec l'international



Source : Roy, 2000.

Parallèlement à ces deux processus de libéralisation aux conséquences nettement négatives pour l'économie mauricienne, il existe d'autres tendances de libéralisation qui en revanche pourraient potentiellement étendre les marchés d'exportation de l'Île Maurice. Mais en réalité, celles-ci ne vont probablement avoir qu'un impact positif très limité sur la production d'exportation, car la concurrence à laquelle les secteurs mauriciens concernés feront face sera forte :

- Ainsi, l'*African Growth and Opportunity Act* (AGOA), accord commercial préférentiel entre les États-Unis et 70 États africains et des Caraïbes, adopté en mai 2000, permet l'accès hors taxes au marché américain à des contingents accrus, à condition d'utiliser des matières premières provenant des États Unis ou des pays africains. Or, les producteurs mauriciens auront à faire face à des États voisins où la main-d'œuvre est moins coûteuse, notamment l'Afrique du Sud, le Zimbabwe et le Lesotho<sup>11</sup>.
- De même, la création des unions économiques régionales, notamment la *Southern Africa Developemnt Community* (SADC) et le *Common Market of East and Southern Africa* (COMESA), favorise une augmentation potentielle des exportations mauriciennes. Mais en même temps, la concurrence des pays de même niveau technologique, où les coûts salariaux sont plus bas que Maurice, notamment l'Afrique du Sud et l'Égypte, augmentera.

11. D'autant plus que les Pays les Moins Avancés, comme le Zimbabwe et Lesotho, vont être exemptés de la condition de n'utiliser que des matières premières provenant des États-Unis ou africaines.

### *Le développement économique et son impact sur le marché du travail*

Même si la plupart de ces libéralisations commerciales ne vont entrer en vigueur que dans quelques années, les acteurs de l'économie mauricienne utilisent déjà leur délai de grâce pour une restructuration.

L'industrie sucrière réagit à la future baisse de ses profits par une accélération de la mécanisation de la production et de la centralisation des usines, par une diversification des activités agricoles ainsi que par une réduction des surfaces de plantation. Ces stratégies ont pour conséquence d'importants licenciements. Afin de contourner les effets de la future libéralisation, certaines sociétés ont récemment racheté des industries sucrières au Mozambique et en Tanzanie, États classés comme Pays les Moins Avancés et qui, par ce fait, bénéficieront toujours de quotas garantis par l'Union européenne même après 2009.

La Zone Franche est entrée dans une phase de transformation structurelle qui va dans le sens d'une production de qualité. Les multiples stratégies des entreprises peuvent être résumées de la manière suivante :

Bon nombre de firmes étrangères fabricants des produits standards de masse, ont arrêté leurs activités à Maurice et se sont délocalisées vers des pays où la main-d'œuvre est moins coûteuse, tandis que beaucoup de petites et moyennes entreprises locales ont été obligées d'arrêter leur production, car elles ne possédaient pas le capital et le savoir-faire nécessaires pour s'adapter aux nouvelles conditions externes de façon flexible. En conséquence, le nombre d'usines de la ZF a chuté de 14%, celui des usines textiles de 30% entre 1991 et 2003.

Les entreprises qui restent sur l'île se mettent à la production d'articles haut de gamme, pour laquelle les coûts de main-d'œuvre ont moins d'importance ; cette stratégie étant leur seule chance de s'assurer une place sur le marché mondial dans le futur. Elles produisent de plus en plus pour des firmes de marques renommées comme *Hugo Boss*, *Ralph Lauren* et *Calvin Klein* et visent à obtenir le label de qualité internationalement reconnu ISO 9000.

Parallèlement, elles délocalisent les unités de production intensives en main-d'œuvre, comme les coupes de T-Shirt à Madagascar (*outsourcing*). Une cinquantaine d'entreprises mauriciennes sont déjà actives dans la ZF d'Antananarivo, la capitale malgache, où elles emploient 50000 ouvriers<sup>12</sup>. Ainsi, ne restent à Maurice que les secteurs intensifs en capital et en savoir-faire comme le design, la distribution et la finition.

Une troisième stratégie des entreprises sur place consiste à réduire indirectement les coûts de main-d'œuvre en employant des ouvriers/ouvrières étran-

12. Ainsi, pour citer un exemple, l'entreprise la plus importante de la ZF *Floréal Knitwear* employait 11000 travailleurs au début des années 1990. En 2000, elle employait 6000 Mauriciens et 6000 malgaches dans les unités délocalisées [Interview avec La Tour, Floréal Ltd, mai 2000].

gers/ères en provenance de pays plus pauvres comme la Chine, l'Inde, le Sri Lanka, le Bangladesh et Madagascar. Ces travailleurs sont recrutés dans leurs pays d'origine par le biais d'agences spécialisées et ils obtiennent des contrats de travail pour une période de trois ans. Durant ces dernières années, cette pratique est devenue une véritable stratégie de survie pour des entreprises de la ZF qui ne veulent pas quitter leur lieu de production à Maurice. À ce jour, les ouvriers étrangers représentent 20% des employés de la ZF [CSO, 2003a].<sup>13</sup> Les restructurations mentionnées ci-dessus ont conduit à des licenciements très importants de travailleurs/euses mauriciennes durant ces dernières années (2000-2003).

La réduction des emplois dans la production intensive en main-d'œuvre se poursuit ainsi de manière constante et, semble-t-il, irréversible. La seule chance du pays de maintenir une économie adaptée aux nouvelles conditions externes tout en évitant une augmentation considérable du chômage, est de développer le secteur des services – tout comme cela a eu lieu dans les pays industrialisés et nouvellement industrialisés. Or, ce développement devrait se faire dans un laps de temps beaucoup plus court que dans ces pays. Suite aux libéralisations, l'Île Maurice ne pourra pas profiter de la protection de ses industries fragilisées (notamment du secteur agricole, de l'industrie du textile et de l'industrie locale) comme cela a eu lieu dans les pays industrialisés et les PNI asiatiques.

En effet, l'île est devenue aujourd'hui un centre *offshore* très estimé dans le secteur des banques et des assurances. Celui-ci génère des recettes fiscales importantes pour l'État. Le gouvernement a également installé, déjà en 1996 et en prévision, un parc technologique ayant le statut de Zone Franche à proximité de la capitale Port Louis. Un deuxième *cyberparc* est actuellement en construction. Mais le nombre d'emplois créés dans ces secteurs de service ne représente actuellement que 1% de la population active, et de ce fait, est encore négligeable. Les estimations les plus optimistes sur le nombre des futurs emplois qui seront créés au sein du nouveau *cyberparc* sont de l'ordre de 10 000 à 20 000 à moyen terme (entre 3,3 et 6,6% de la population active) – et cela seulement dans le cas où un certain nombre de facteurs seraient réunis [*Business Magazine*, 2003, p. 31-32 et 15].<sup>14</sup> Certains observateurs critiques craignent que, dans le secteur de l'information technologique, l'Île Maurice ait déjà raté sa chance dans la concurrence globale [Mistry, 1999]. Le futur le montrera. Il n'y a que le secteur du tourisme qui aujourd'hui arrive à employer un dixième de la population active. En effet, le tourisme est devenu le troisième pilier de l'économie mauricienne et est actuellement le seul secteur qui crée annuellement un nombre considérable d'emplois directs et indirects.

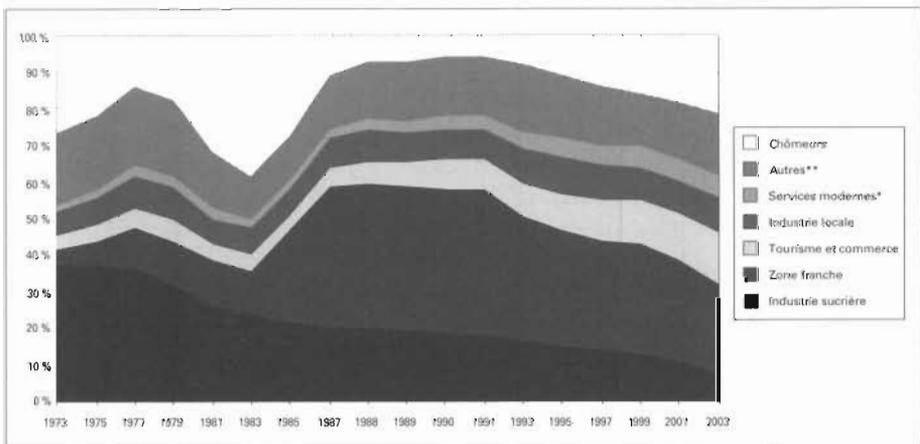
13. Le gouvernement mauricien a fixé une limite de 30% de travailleurs étrangers par entreprise afin de restreindre l'impact négatif sur le marché national de travail.

14. C'est surtout le manque de formation de la population mauricienne qui risque d'entraver un développement rapide du secteur de l'informatique.

Afin de comprendre l'impact de cette évolution économique sur la structure sociale, il est nécessaire d'analyser le développement du marché de travail. La figure 6 illustre très bien les importantes et irréversibles pertes d'emplois dans l'industrie sucrière et la ZF pour la population locale<sup>15</sup>. Depuis l'indépendance, le nombre d'emplois dans l'industrie sucrière a diminué de 67%. Celui de la ZF a chuté de 29% depuis le grand moment de son essor en 1991 [CSO, 2003a].

Globalement, les nouveaux secteurs «porteurs d'espoir» de l'économie mauricienne (apparaissant dans la figure 6 dans les catégories «services modernes» et «tourisme et commerce»), ne sont pas arrivés à compenser la perte d'emplois dans les branches à forte main-d'œuvre. En conséquence, le taux officiel de chômage a re-augmenté constamment depuis 1991 et est passé de 2,3% à 10,2% en 2003 [CSO, 2003b]. Il faut noter que le chômage serait encore plus élevé si les emplois dans le secteur public n'étaient pas si importants (fig. 4). Les plus touchées sont les femmes, licenciées dans la ZF, et les jeunes qui arrivent annuellement sur le marché de travail<sup>16</sup>.

*Fig. 4 – Le développement de l'emploi dans les principaux secteurs économiques et du chômage entre 1973 et 2002 \**  
(\* entreprises de plus de 10 employés)



\* finances, immobilier, activités de service.

\*\* construction, eaux, électricité, transport, stockage, communication et divers

Source : CSO, Digest of Annual Statistics, différentes années.

15. Sans tenir compte des travailleurs étrangers dans la ZF.

16. Le chômage parmi les femmes a atteint 12,9% [CSO, 2003b] et 45% des chômeurs officiellement enregistrés sont âgés de 20 à 29 ans [Ministry of Labour and Industrial Relations, Employment & Human Resource Development 1999, p. 16].

Toute cette évolution s'effectue sur fond d'une croissance économique constante de 5% en moyenne et par an. Il se produit ainsi un *jobless growth* – semblable à ce qu'on observe dans les pays industrialisés.

Un deuxième impact négatif de la restructuration économique concerne les salaires et les conditions de travail pour la population active non-cadre. À cause de la concurrence accrue subie par les entreprises, la position des syndicats à l'intérieur du système tripartite est affaiblie. Ces dernières années, les compensations salariales annuelles pour les activités de manutention et de services simples ont ainsi été maintenues en dessous de l'augmentation du coût de la vie [*L'Express*, 23 mai 2003]. De plus, nombreuses entreprises de la ZF contournent ces compensations salariales de façon informelle et incontrôlable en introduisant le paiement à la pièce. De cette façon, pour citer un exemple frappant, le salaire d'un/e machiniste dans l'industrie textile a même diminué de 2,2% entre 1999 et 2000 [CSO, 2001].

De surcroît, on observe une tendance à la précarisation des emplois dans la ZF, l'industrie locale, le commerce et le tourisme. Les résultats de l'étude ont montré qu'un nombre croissant d'employés se voit embauché et licencié selon l'état des carnets de commande des entreprises et le nombre d'arrivées des touristes [Koop, 2001]. Cette situation donne naissance à une masse de ce qu'on appelle les *travailleurs pauvres*. Tout comme cela est le cas dans les pays industrialisés, on assiste donc actuellement à une crise du marché du travail et de la régulation sociale de celui-ci.

Quant à l'extension de l'État Providence qui a depuis toujours était assez insuffisant, elle semble aujourd'hui arrêtée. Les prestations sociales mensuelles pour les chômeurs, les pensionnaires, les veuves et les handicapés ne peuvent leur assurer la survie que pour une semaine – comme dans les années 1970.

### *Le développement de la structure sociale et socio-spatiale*

Les changements économiques mentionnés ont un impact visible sur la structure sociale du pays. Le coefficient de Gini est resté relativement stable passant 0,379 (1991) à 0,387 en 1995 et 0,371 en 2002 (CSO, 2003e) et ne laisse pas entrevoir de changement dans la répartition des revenus. Pourtant, les interviews avec différents groupes socio-professionnels ont montré que cette variable, insuffisamment précise, cache un processus de fragmentation de la société mauricienne : certains groupes socio-économiques restent impliqués, de façon très variée, dans l'économie formelle, tandis que d'autres groupes en sont exclus à différents degrés.

La majorité des membres de la couche supérieure semble profiter désormais de la mondialisation. Les Franco-mauriciens, actionnaires principaux de l'industrie sucrière et des entreprises de la ZF, sont aujourd'hui aussi impliqués dans le secteur du tourisme, dans le commerce et les technologies de l'information avec

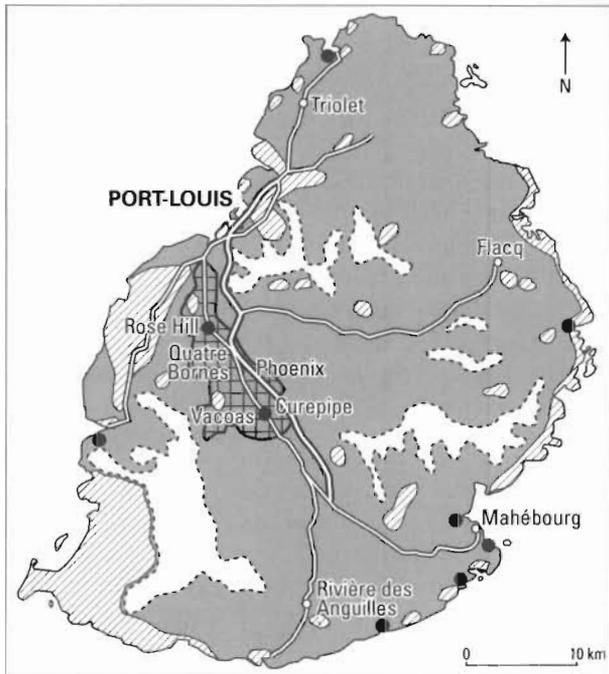
succès. Ils ont également étendu leurs activités à des pays voisins comme Madagascar, les Seychelles, le Mozambique et la Tanzanie. Même si on ne peut pas les désigner comme des *global players*, ils jouent néanmoins un rôle de *regional players* dans la région africaine. Les familles sino-mauriciennes et indo-mauriciennes déjà fortunées sont, elles aussi, parvenues à accroître considérablement leurs activités dans le commerce, la construction et l'immobilier local [Koop, 2001].

Or, la large couche moyenne qui s'était formée durant la période de l'essor économique s'est de plus en plus polarisée. Le capital économique, culturel et social, dont disposent ses membres, n'est pas toujours suffisant pour leur permettre de s'adapter aux changements des conditions externes. Ainsi, on note, d'une part, qu'une partie de la jeune génération ayant un niveau d'éducation élevé profite de l'augmentation du nombre d'emplois bien payés nécessitant un haut degré de savoir-faire – et ceci aussi bien dans la ZF, dans le tourisme que dans les technologies de l'information. De l'autre côté, une frange importante de cette même couche moyenne est touchée par une baisse réelle de son pouvoir d'achat et vit dans la crainte permanente de perdre ses emplois précaires. Ce processus de ré-appauvrissement d'une partie de la couche moyenne a eu pour effet une augmentation du taux de pauvreté (relative) de 17,8% en 1991 à entre 22,7 et 31%<sup>17</sup>.

La fragmentation sociale et les tendances au ré-appauvrissement d'une partie de la population ont des répercussions visibles sur la structure socio-spatiale (fig. 5). Des zones résidentielles des « gagnants de la mondialisation » s'étendent à grande vitesse dans les régions côtières prisées. Parallèlement, dans les régions qui ont été prospères dans les années 1980, la pauvreté apparaît de nouveau d'une manière dispersée. Dans ces espaces antérieurement homogènes se réalise subtilement une différenciation sociale. Quant aux endroits qui étaient déjà délaissés dans les années 1980 par l'essor économique, la pauvreté s'y est même aggravée. Des *squats* construits dans le courant des années 1990 par des gens économiquement exclus constituent la manifestation la plus visible de cette évolution.

17. Le résultat du croisement du revenu minimal pour vivre selon les standards de la société (pour l'année 2000) avec les résultats du *Continuous Multi Purpose Household Survey* (CMPHS) de l'année 2000 donne un taux de pauvreté de 31% [Koop, 2001]. Celui du revenu minimal pour l'année 2002 avec les résultats du *Household Budget Survey* 2001-2002, s'appuyant lui sur une autre base de données que le CMPHS, donne un taux à 22,7%.

Fig. 2 – Structure socio-spatiale de l'Île Maurice au début des années 1990



Cartographie : D. Engel

**Couche de revenu supérieur**

- Propriétaires des plantations et de grandes entreprises de la ZF

**Couche de revenu moyen**

- Grands planteurs, entrepreneurs de petites et moyennes entreprises de la ZF, commerçants, artisans, fonctionnaires, travailleurs des plantations, petits planteurs, dockers, employés de la ZF et du tourisme

**Couche de revenu inférieur**

- ▨ Pêcheurs, travailleurs occasionnels, employés de service non qualifiés

- ⋯ Région montagneuse non habitée

- ▭ Espace urbain

- ⊕ Autre agglomération

- == Voie express

- ≡ Route principale

Source : CSO, 1996, p. 36 ; Interviews.

Pratiquement tous les groupes sociaux étaient impliqués dans cet essor économique. Les propriétaires des plantations sucrières investissaient du capital dans des entreprises de la ZF. De nombreuses familles de planteurs indo-mauriciennes fondaient des petites et moyennes entreprises de textile et opéraient en tant que sous-contracteurs. Quant à la jeune génération issue des familles de travailleurs des plantations sucrières et de travailleurs occasionnels, la ZF lui offrait aussi des possibilités d'emploi. Vers le début des années 1990, le taux de chômage à l'Île Maurice

Tab. 3 – Fragmentation sociale de la jeune génération des travailleurs des plantations et des dockers

	Pourcentage des ménages	Revenu total de ménage	Degré de participation aux / exclusion des standards de la société	Pourcentage des ménages
ménages «inclus»	39,8%	> 10000 Rs (> 417 €)	Participation améliorée (groupe 1)	5,7%
		6000-10000 Rs (250-417 €)	Participation constante (groupe 2)	34,1%
ménages «exclus»	60,2%	3000-6000 Rs (125-250 €)	Exclusion partielle (groupe 3)	46,4%
		< 3000 Rs (< 125 €)	Forte exclusion (groupe 4)	13,8%

Source : Enquêtes quantitatives (n =300) et qualitatives (n =60), 1999/2000.

Ainsi, cette étude révélait que seulement 39,8% des ménages de la jeune génération disposent de revenus leur permettant une participation aux standards de vie qui se sont imposés à l'intérieur de cette couche sociale durant l'essor socio-économique (tab. 3)<sup>18</sup>. 60,2% n'arrivent plus à maintenir ces standards et subissent une «nouvelle pauvreté» qui se caractérise par différentes formes d'exclusion des standards de la société et ceci à différents degrés.

Ces groupes de ménages «inclus» et «exclus» ne sont pas eux-mêmes homogènes. Selon leur degré d'insertion dans l'économie, c'est-à-dire selon leurs revenus, les ménages sont frappés par des phénomènes d'exclusion plus ou moins forts et ont des réalités de vie différentes. On peut ainsi différencier quatre groupes.

Seul 5,7% ont pu améliorer leur standard de vie (groupe 1). Dans ces ménages, au moins une personne exerce une activité dans le secteur tertiaire avec un revenu élevé. Ils participent, entre autres, à la vie dite «moderne» de l'Île Maurice. Leur revenu élevé leur permet de profiter des offres des nouveaux espaces créés, comme les centres commerciaux, les cafés Internet, les cinémas, etc., et d'assurer une bonne éducation à leurs enfants.

34,1% des ménages arrivent à peine à maintenir leur standard de vie (groupe 2). Il s'agit des ménages à double revenu, mais ceux-ci sont assez faibles. Les actifs exercent des emplois dans la ZF ou le secteur tertiaire.

18. Les biens matériels ainsi que les normes et valeurs dans le domaine de la communication, de la mobilité, des loisirs, de l'éducation et de la santé faisant partie du standard de vie ont été étudiés auprès du groupe d'étude. Nous avons évalué qu'un budget de ménage minimal de 6000 Rs (250 €) est nécessaire pour l'accès à ces standards.

46,4% des ménages recensés font l'expérience de phénomènes d'exclusion partielle dans les différents domaines de la vie (groupe 3). Ces phénomènes sont décrits ci-dessous.

3,8% ont des revenus très faibles. Ils vivent dans une pauvreté absolue et subissent une très forte exclusion des standards de vie de la société (groupe 4).

Afin d'éclairer les dimensions de la nouvelle pauvreté vécue par de nombreux ménages mauriciens, la réalité de vie des jeunes ménages classés comme «partiellement exclus» (46,4%) est présentée. La description suivante est basée sur la classification de l'auteur allemand Kronauer [1996], qui distingue entre la dimension économique (l'accès au travail et au revenu), culturelle (l'accès aux standards matériels et autres normes de la société), institutionnelle (l'accès à toutes institutions du domaine de l'éducation, de la santé et autres aides publiques) et sociale (les relations sociales).

#### *Exclusion dans sa dimension économique*

Dans ces ménages, le plus souvent, un seul membre, en général l'homme, exerce une activité sous-payée dans la ZF, dans le tourisme, le commerce ou dans d'autres secteurs de service. Selon eux, les raisons principales pour lesquelles ils ne trouvent pas d'emploi mieux payé est leur manque d'instruction et le manque de relations sociales avec des gens dans de meilleures positions qui pourraient les y aider (le «*backing*»). À cause de leur inclusion dans le monde du travail formel qu'on ne peut appeler que «périphérique», ces ménages ne peuvent plus maintenir leur standard de vie acquis dans les années 1980 et vivent ainsi d'autres dimensions d'exclusion.

#### *Exclusion dans sa dimension culturelle*

Ces jeunes ménages sont contraints de se restreindre financièrement à tous les niveaux. Ils n'arrivent souvent plus à finir la construction de leur appartement sur le terrain de leurs parents ou à louer un appartement. Ils vivent, très souvent, dans une chambre dans la maison de leurs parents. L'acquisition des meubles et d'appareils électroménagers – signes extérieurs de prospérité – ne leur est possible qu'à travers les achats à crédit. Plus de 60% de ces ménages se sont ainsi endettés. Par manque d'argent pour le paiement des transports publics et des activités de loisirs modernes, la plupart de ces ménages ont restreint leur mobilité spatiale. Ils évitent surtout les espaces modernes coûteux comme les nouveaux centres commerciaux, les cinémas, discothèques, etc. Pourtant, les restrictions au niveau des loisirs et des achats à crédit ne sont pas suffisantes pour freiner le processus d'appauvrissement. La plupart se sentent obligés d'économiser même au niveau de la nourriture et des biens de première nécessité. Ainsi, la comparaison des éléments faisant parti des achats mensuels traditionnels d'aliments et de biens de première nécessité (la «*ration*») des années 1970, des années 1980 et d'aujourd'hui, a montré que les ménages achètent non seulement beaucoup moins de biens de luxe, comme le shampoing, le vin, le café, la lessive, mais qu'ils se restreignent aussi au niveau de la nourriture. Comme dans les années 1970, on achète des aliments de base moins chers, telles les lentilles et le poisson séché au

détriment du lait, de jus et de viande fraîche. Pour subvenir à leurs besoins nutritionnels, un nombre croissant de ménages aménagent des jardins de légumes et élèvent des volailles. Ils reprennent donc les stratégies de survie traditionnelles qui avaient complètement disparu durant l'essor économique.

#### *Exclusion dans sa dimension institutionnelle*

L'accès au système d'éducation est, en principe, gratuit. Pourtant, ce système est si compétitif que seules des nombreuses leçons particulières payantes peuvent garantir aux enfants de réelles chances de réussite. Malgré leurs faibles revenus et les restrictions au niveau matériel, ces ménages investissent un maximum d'argent dans l'éducation de leurs enfants, allant jusqu'à un quart du revenu mensuel. Toutefois, les sommes dépensées pour ces incontournables leçons particulières sont négligeables en comparaison avec celles dépensées par les familles plus aisées. L'accès de leurs enfants à des emplois prometteurs sera ainsi restreint. De même, le système de santé est aussi gratuit en principe. Mais à cause de l'insuffisance des services publics, un traitement efficace de la plupart des maladies implique des dépenses supplémentaires en consultations auprès des médecins privés. Beaucoup des ménages interviewés renoncent de plus en plus souvent à ces soins, faute d'argent.

#### *Exclusion dans sa dimension sociale (relations sociales)*

Malgré l'affaiblissement des liens traditionnels de solidarité, provoqué par la fragmentation sociale croissante à l'intérieur des communautés, les ménages sont encore plus ou moins inclus dans le réseau social de la famille étendue. Un résultat remarquable de l'étude est le transfert important d'argent et de services de la vieille génération envers les jeunes ménages. Si les parents ont encore un emploi ou s'ils sont déjà pensionnés – ils profitent encore des fruits du consensus social établi dans les années 1970 dans leurs secteurs économiques respectifs (industrie sucrière et port) grâce au fort pouvoir de négociation des syndicats à cette époque. Leurs revenus et leurs pensions sont assez élevés pour soutenir les familles de leurs enfants moins aisés financièrement et pour les protéger d'une trop forte exclusion. Ainsi, ils contribuent à la construction de l'appartement et à l'acquisition de biens durables, ils co-financent l'éducation de leurs petits-enfants et associent les familles de leurs enfants aux rencontres et festivités [Koop, 2001]. Ces liens de soutien existent surtout à l'intérieur des familles étendues indo-mauriciennes des (anciens) travailleurs des plantations. La solidarité familiale (*sangatan*) est une tradition chez eux. Mais la jeune génération des familles créoles des dockers, dans lesquelles ces liens sont pourtant traditionnellement plus faibles, fait aussi souvent l'expérience d'un soutien parental.

Les rapports de solidarité entre les générations remplacent ainsi partiellement l'assistance publique défaillante. L'importance de ces réseaux dans la réduction des phénomènes d'exclusion est bien démontrée dans le cas des ménages qui ne bénéficient pas de cette solidarité. Ceux qui se retrouvent dans l'incapacité de payer leur loyer et qui n'ont pas recours à un soutien familial sont amenés à s'installer dans une hutte des *squatter-settlements*, c'est-à-dire dans un espace

dans lequel toutes les dimensions d'exclusion s'accumulent. Cette exclusion spatiale est le stade ultime de l'exclusion et représente le plus souvent un pas irréversible vers la pauvreté absolue.

La nouvelle pauvreté qu'éprouvent les ménages partiellement exclus diffère nettement de la pauvreté vécue par leurs parents dans les années 1970. Tandis que dans les années 1970, la pauvreté était perçue comme un sort collectif (résultats des interviews avec la vieille génération), elle est éprouvée aujourd'hui comme une exclusion individuelle de la société mauricienne qui elle prône la «participation» à la prospérité.

## Conclusion

À l'Île Maurice – considérée comme un modèle par les pays du Sud – se réalise, sous les conditions actuelles de la nouvelle dynamique de la mondialisation, un développement socio-économique qui remet en cause le paradigme du développement de rattrapage.

La prospérité induite par la mondialisation dans les années 1980 n'a été, pour certains groupes socioprofessionnels, qu'un phénomène éphémère. En fin de compte, il n'y a pas eu l'avènement d'une société avec une large couche moyenne, dominée par un modèle d'égalité sociale et au sein de laquelle les plus pauvres auraient pu bénéficier d'une protection sociale importante. Ce qui serait le cas s'il y avait vraiment eu un développement de rattrapage selon le modèle des pays industrialisés.

Ce développement économique et social n'est fort probablement pas un phénomène conjoncturel, lié à la restructuration économique nécessaire, mais une véritable évolution structurelle. Deux arguments soutiennent cette thèse :

- Étant donné le nombre peu important de la population mauricienne, il est possible que le gouvernement mauricien parvienne de nouveau à réaliser le plein emploi en atteignant une compétitivité optimale dans le secteur tertiaire moderne. Mais cette situation ne durera qu'aussi longtemps que les conditions externes, qui changent si rapidement, le permettent.
- Le phénomène du démantèlement du consensus social entre l'État, les entreprises et la société civile peut être observé au niveau mondial, aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays nouvellement industrialisés [Jäger/Melinz/Zimmermann, 2001]. Il est un effet secondaire par rapport à la mondialisation et résulte de la désagrégation de nombreux pans de l'État national [Beck, 1999]. Ainsi, dans l'avenir, la plupart des emplois qui vont être créés seront probablement sous-payés afin que les employeurs puissent être compétitifs sur le marché mondial. De même, ceux qui sont exclus de l'économie ne pourront pas être suffisamment soutenus par un système efficace de sécurité sociale.

Une participation durable de la société mauricienne dans sa totalité à l'économie mondiale – comme cela aurait dû être le cas pour un développement de rattrapage – ne peut probablement pas être réalisée dans les conditions actuelles de la mondialisation.

### BIBLIOGRAPHIE

- ALBER J.-C. [1988], «Aspects de la production des identités ethniques à l'Île Maurice», in J.-C. Alber (éd.), *Vivre au Pluriel*, La Réunion, p. 5-19.
- ASSIDON E. [1990], «Île Maurice. Ajustement et Développement 1979-1989. Une dépendance extérieure protégée», *Revue Tiers Monde*, vol. XXXI, n° 122, p.437-460.
- BECK U. [1999], *Schöne neue Arbeitswelt. Vision Weltbürgerschaft*, Frankfurt/New York. (Paru en langue française en 2000 sous le titre de *La société du risque*, Paris, Aubier.)
- BOURDIEU P. [1998], *Contre-feux*, Paris.
- BROOKFIELD H.C. [1958], «Pluralism and Geography in Mauritius», *Geographical Studies*, vol. 9, n° 1, p. 3-19.
- Business Magazine* [2003], avril, mai, Port Louis.
- CHAZAN-GILLIG S. et WIDMER I. [2001], «Circulation migratoire et délocalisations industrielles à l'Île Maurice», *Sociétés Contemporaines*, n° 43, p. 81-120.
- CSO (=Central Statistical Office) [1994], *Household Budget Survey. July 1991-June 1992*, Port Louis.
- CSO [1996], *1990 Housing and Population Census Results for Municipal Wards and Village Council Areas According to Boundaries Revised in 1991-1992*, Port Louis.
- CSO [2001], *Economic and Social Indicators : Survey of Employment and Earnings in Large Establishments*, Port Louis.
- CSO [2003a], *Economic and Social Indicators : Export Processing Zone, 1<sup>st</sup> Quarter 2003*, Port Louis.
- CSO [2003b], *Labour force, employment and unemployment, 2002 and 2003*, Port Louis.
- CSO [2003c], *Economic and Social Indicators : Social security statistics 1995/96-2000/01*, Port Louis.
- CSO [2003d], *Mauritius in figures 2002*, Port Louis.
- CSO [2003e], *The 2000 Household Budget Survey*, Port Louis.
- CSO, années diverses, *Annual Digest of Statistics*, Port Louis.
- DARGA A. [1996], «Autonomous Economic and Social Development in Democracy : An Appreciation of the Mauritian Miracle», *Africa Development*, vol. XXI, n° 2-3, p. 79-88.
- L'Express*, 23 mai 2003.
- HEIN W. [1995], «Von der fordistischen zur postfordistischen Weltwirtschaft», *Peripherie* vol. 15, n° 59/60, p. 45-78.
- JÄGER J., MELINZ G. et ZIMMERMANN S. (éd.) [2001], *Sozialpolitik in der Peripherie. Entwicklungsmuster und Wandel in Lateinamerika, Afrika, Asien und Osteuropa*, Wien.
- KRONAUER M. [1996], «"Soziale Ausgrenzung" und "underclass" : Über neue Formen gesellschaftlicher Spaltung», *SOFI-Mitteilungen*, n° 24, p. 53-69.
- KOOP K. [2001], *Globalisierung und Armutsentwicklung auf Mauritius. Eine soziogeographische Studie am Beispiel der Plantagen- und Hafendarbeiterfamilien*, Thèse de doctorat, Berlin.

- LAMUSSE [1990], «The achievements and Prospects of the Mauritius Export Processing Zone», in National Centre for Development Studies (éd.), *Indian Ocean Islands Development*, Indian Ocean Policy Papers, n° 2, p. 33-56.
- LEFFLER U. [1988], *Mauritius. Abhängigkeit und Entwicklung einer Inselökonomie*, Hamburg.
- MEADE J.E. [1968], *The Economic and Social Structure of Mauritius*, Port Louis.
- MINGIONE ENZO [1998], «Fragmentation et exclusion : la question sociale dans la phase actuelle de transition des villes dans les sociétés industrielles avancées», *Sociologie et sociétés*, vol. XXX, n° 1, p. 1-15.
- Ministry of Economic Planning and Regional Development [2000], Statistiques non-publiées, Port Louis.
- Ministry of Labour & Industrial Relations, Employment & Human Resource Development [1999], *Statistical Review on Employment*, Port Louis.
- MISTRY P. [1999], «Commentary : Mauritius – Quo vadis?», *African Affairs*, vol. 98/99, p. 551-570.
- PARATIAN R. [1994], *La République de l'Île Maurice : Dans le sillage de la délocalisation*, Paris.
- PROSI (=Public Relation Office Sugar Industry) [1999], document non publié, Port Louis.
- ROY B. [2000], *Globalisation : The Perspectives for the Mauritian Textile and Apparel Industry*, Île Maurice.
- SCHOLZ F. [2002], «Die Theorie der fragmentierenden Entwicklung», *Geographische Rundschau*, vol. 54, n° 10, p. 6-11.
- Statistisches Bundesamt [1993], *Länderbericht Mauritius*, Wiesbaden.
- UE (= Union européenne) [2001], *Lieux de pauvreté à l'Île Maurice*, document non publié, Port Louis.
- PNUD (= Programme des Nations Unies pour le Développement) [1999], *Human Development Report*, Genève/New York.
- YIN P. et alii [1992], *L'Île Maurice et sa Zone Franche. La deuxième phase de développement*, Île Maurice.
- ZIEGLER J. [2002], *Les nouveaux maîtres du monde et ceux qui leur résistent*, Paris.

## Le riz dans l'ancienne «Boucle du cacao» de Côte d'Ivoire

*Laurence Becker\*, Yoboué N'guessan\*\**

En Côte d'Ivoire, tout comme en Afrique subsaharienne, le riz connaît une importance grandissante, suivant ainsi la forte croissance des populations urbaines. Dans le contexte problématique de l'approvisionnement des villes, devenu de plus en plus crucial [Chaléard, Moustier, Leplaideur, 2002], le riz constitue en effet une denrée essentielle. Cet article examine la situation particulière de la région de Bongouanou-Tiassalé où les producteurs de riz ont pour débouché Abidjan, la capitale économique du pays avec ses 2,7 millions d'habitants (au recensement de 1998). Ces riziculteurs, localisés à 90-180 kilomètres au nord de cet important centre urbain, pratiquent la riziculture comme culture de rente (fig. 1). Alors qu'ils ont perdu tout soutien de l'État, ce qui s'est traduit par la disparition de diverses subventions à la production, au transport, à l'usinage et au stockage et par la suppression des crédits, ces riziculteurs font face à la forte concurrence du riz importé de Thaïlande et des USA notamment, dont les gouvernements soutiennent activement les exportations [Benz, 1996].

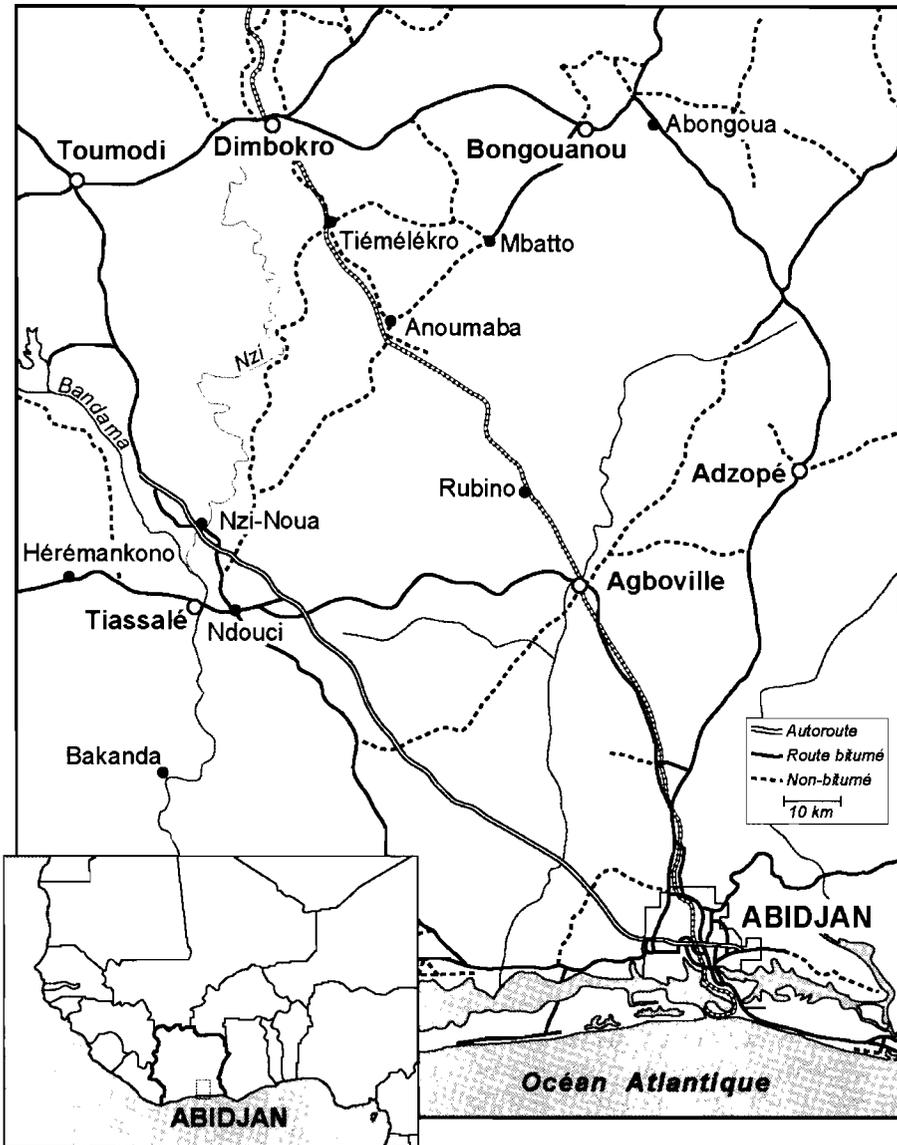
Après une période marquée par des taux de croissance économique élevés pendant les années 1960 et le début des années 1970 (6-7% de croissance annuelle), une grave crise financière a commencé quand les cours mondiaux des principaux produits d'exportation que sont le cacao et le café ont chuté vers la fin des années 1970. Lors des années 1980 et 1990, la Côte d'Ivoire a cherché des prêts auprès de la Banque mondiale (BM) et du Fonds Monétaire International (FMI). Ces deux institutions ont imposé de profondes réformes à l'économie du pays dans le cadre de l'ajustement structurel qui a touché de nombreux pays. Selon une évaluation de la Banque mondiale, la Côte d'Ivoire a beaucoup hésité dans la mise en pratique de la restructuration économique nécessaire [Berg, Guillaumont, Amprou, Pegatienan, 2001]. Le résultat en a été une période de demi-réformes voire même leur rejet. Cette restructuration de

---

\* Géographe, Département Géosciences, Université de l'Oregon State, 104 Wilkinson Hall, Corvallis, OR 97331, États-Unis, beckerla@science.oregonstate.edu.

\*\* Agronome, Département Agriculture et Ressources Animales, Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny, BP 1313, Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, nyoboue@netcourrier.com.

Fig. 1 – Côte d'Ivoire : la zone d'étude, Bongouanou-Tiassalé



l'économie, peu attentive aux luttes pour le pouvoir et aux conséquences pour la société civile, représente ce que Béatrice Hibou [1998] appelle «le catéchisme économique» des institutions de Bretton Woods. Suite à la libéralisation, l'État, en Afrique, n'est plus acteur ni garant de la production et de la commercialisation. Des réseaux locaux, et souvent informels, de distribution le remplacent [Guyer, 2001, p. 199-200]. C'est surtout le cas pour la production commerciale

des vivriers à destination des villes [Chaléard, Moustier, Leplaideur, 2002; Chaléard, 1996]. Suite au déplacement, plus à l'ouest, de la production de cacao, le riz est devenu la principale source de revenu de certains ménages, et ceci malgré la forte concurrence du riz importé.

En utilisant des interviews, cet article examine la filière riz dans cette zone de production qui approvisionne Abidjan. Il fait partie d'une étude plus globale des évolutions des systèmes rizicoles en Côte d'Ivoire pendant les années 1990. Notre point de référence est la caractérisation et la classification des systèmes rizicoles [Becker et Diallo, 1996; 1992]. De janvier à juillet 2002, nous avons interviewé des acteurs de la filière riz dans quatre principales zones de production. Nous avons retenu celle de Bongouanou-Tiassalé, particulièrement sensible aux changements du marché abidjanais. Lors de notre étude, en 1990/1992 [Becker et Diallo, 1992], l'importance du riz dans cette zone, où il ne constitue pas une nourriture de base, nous avait intrigués. Par ailleurs, les informations préliminaires recueillies sur les marchés d'Abidjan faisaient souvent mention de Ndouci, Abongoua et Mbatto. Enfin, certains nouveaux promoteurs de décortiqueries projetaient d'aller s'implanter dans cette zone pour profiter de la proximité d'Abidjan.

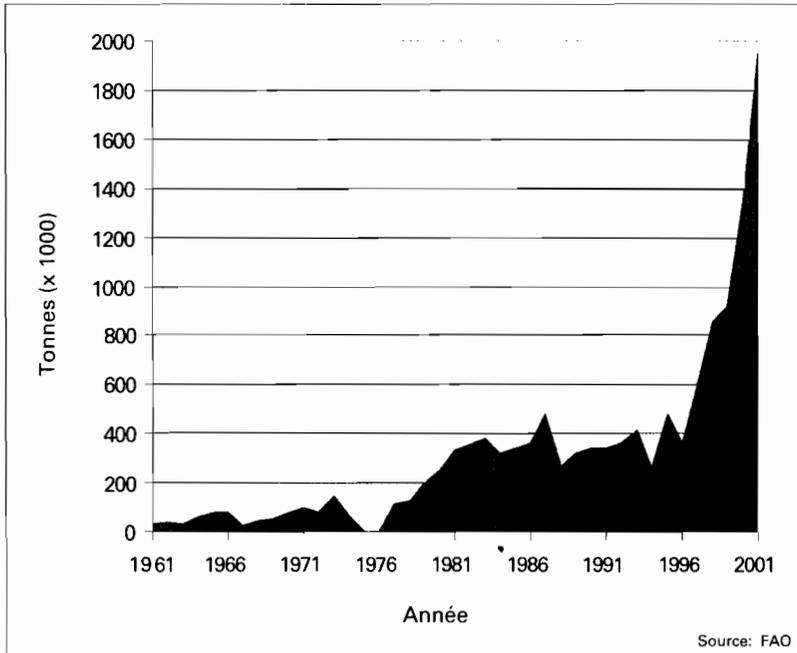
L'article aborde successivement les points suivants : un bref historique de la politique rizicole de la Côte d'Ivoire, les raisons de la restructuration économique des années 1990, le comment et le pourquoi des actions des riziculteurs, des transformateurs et des commerçantes, quelques conséquences du désengagement de l'État. Enfin, en conclusion, nous insisterons sur les effets du retrait de l'État et suggérerons quelques actions pour améliorer la production de la filière.

### **Une politique rizicole ambiguë**

L'examen de l'évolution des importations de riz en Côte d'Ivoire fait ressortir que celles-ci ont augmenté pendant les années 1990 (fig. 2).

C'était la continuation d'une tendance pour cette céréale sensible aux évolutions politiques (aliment pour les moins nantis et les plus nombreux, pouvant troubler l'ordre public), économiques, sociales (denrée ultra-sensible dont il faut contrôler le prix tout en en assurant la disponibilité permanente) et environnementales (nécessité d'importants défrichements pour l'établissement de blocs de culture, de barrages pour la culture irriguée, évaluation de ses incidences sur la santé humaine) les plus profondes de ce dernier siècle. L'histoire de la politique rizicole ivoirienne a toujours été une confrontation de la production domestique aux importations. Le riz et sa culture avaient déjà attiré l'attention des administrateurs lors des tentatives de modernisation de l'agriculture et de réduction des importations [Harre, 1995] car déjà, dès 1930, la Côte d'Ivoire importait du riz d'Indochine et du Soudan Français (Office du Niger) afin d'exploiter pleinement son avantage dans la production de cacao et de café [Chaléard, 1996, p. 91].

Fig. 2 – Importations de riz en Côte-d'Ivoire, 1961-2001.



Après la deuxième guerre mondiale, parmi les cultures vivrières, c'était le riz que l'État encourageait [Chaléard, 1996, p. 92]. Entre 1958 et 1962, le soutien aux cultures d'exportation (surtout le cacao, le café, le coton et le palmier à huile) s'élevait à 65% des dépenses de l'État pour l'agriculture; et des 35% alloués aux cultures vivrières, 91% allaient au riz [Yapi, 1990, p. 24]. Pour la première fois, pendant les années 1970, l'État appliqua au riz la même politique d'incitation à la production que pour les cultures d'exportation (défrichements de terres, fourniture de semences et d'intrants, collecte et transformation, commercialisation, stabilisation des prix pour le paddy et le riz de grande consommation, encadrement). Déjà, dès 1963, la Société d'Assistance Technique pour la Modernisation Agricole de la Côte d'Ivoire (SATMACI) devenait responsable de la riziculture nationale. Elle établit un prix minimum pour le producteur, confia à l'Institut de Recherches Agronomiques Tropicales (IRAT) les travaux de recherche pour l'amélioration de la production, et sollicita l'aide de Taïwan pour développer l'irrigation. Avec l'objectif de réduire les importations de riz, l'État créa également en 1970 la Société pour le Développement de la Riziculture (SODERIZ). Elle mit l'accent sur le développement d'une riziculture mécanisée et irriguée dans les bas-fonds et plaines aménagées, ce qui était en contradiction avec la riziculture pratiquée à l'ouest et au sud-ouest du pays qui est surtout pluviale et manuelle [Dozon, 1979]. C'était la première société d'État à mettre l'accent uniquement sur une culture de consommation domestique avec une

politique incitative au niveau de la préparation des terres (défrichements), des intrants gratuits, d'un prix uniforme pour l'achat du paddy, de prix fixes pour le riz de grande consommation (35% de brisures).

En tandem avec la SODERIZ pour la production, l'État créa en 1971 la Caisse Générale de Péréquation des Prix (CGPP) pour assurer la disponibilité de riz sur le marché national en gérant le stock de sécurité. Elle a maintenu un prix stable aux consommateurs malgré les fluctuations saisonnières de l'offre en contrôlant les importations et en subventionnant le transport du riz importé vers l'intérieur du pays. Malgré les critiques des bailleurs de fonds et de la presse nationale sur sa gestion, cette caisse a été la dernière instance étatique du secteur rizicole à être fermée en janvier 1995, et un groupe d'industriels et commerçants puissants prit le contrôle des importations de riz [Coulibaly, 1996, p. 109].<sup>1</sup>

En 1975-1976, suite à l'instauration d'un prix d'achat attractif du paddy aux producteurs, la Côte d'Ivoire produisit suffisamment de riz pour couvrir ses besoins, sans toutefois ajuster le niveau des importations [Niemba, 2000, p. 154]. Les rizeries industrielles nationales furent engorgées par les stocks de paddy et de riz blanc et ce fut le début de la chute de la SODERIZ qui fut dissoute en octobre 1977. Chaléard [1996, p. 104-105] a identifié à juste titre cette opération comme un moment décisif pour la politique vivrière en Côte d'Ivoire. C'était une victoire pour le secteur privé et la fin de la stratégie d'autosuffisance en riz. Niemba [2000, p. 154-155, p. 232] ajoute que la montée, puis la chute de la SODERIZ, témoigne de la lutte d'intérêts au niveau de l'État. Le Président Houphouët-Boigny disait «on ne regarde pas dans la bouche de celui à qui on a confié des arachides à griller.» Ce laisser-aller a encouragé la mauvaise gestion, conduit à la dissolution une société techniquement efficace et amené à favoriser les importations. À partir de 1979, les appels officiels répétés [RCI, 2002, p. 258-259; RCI, 1993, p. 84-85; RCI, 1991, p. 1-3] pour augmenter la production de riz et réduire les importations étaient devenus vains du fait d'intérêts individuels au niveau du gouvernement, dans l'importation de riz. L'État a continué à soutenir la modernisation de la culture par le biais de l'assistance technique aux paysans mais la dégradation du marché mondial pour les exportations de la Côte d'Ivoire ne permettait pas de poursuivre cette politique.

Après la chute de la SODERIZ, le désengagement de l'État du secteur rizicole a marqué l'évolution de la riziculture. À partir de 1981, les rizeries industrielles privatisées ont pris en main la collecte du paddy et sa transformation, mais avec un prix d'achat du paddy trop bas, ce qui a découragé les riziculteurs. Vers la fin des années 1980 et début 1990, les bailleurs de fonds ont exigé la libéralisation entière du secteur rizicole et, au début de 1990, la distribution des semences et des engrais prenait fin. Néanmoins, le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales continuait d'afficher son objectif d'autosuffisance en riz en

1. Dans le groupe des industriels, il y avait SIFCA (contrôlée par SIFCOM (53%), Arthur Daniels Midland Coco des États-Unis (30%) et quatre privés ivoiriens), OCTIDE-SORIZZI et SODIRO-Multiproduit. Parmi les grands commerçants, il y avait SABIMEX et SOCOCE [Coulibaly, 1996]. La SIFCA avait été créée par Félix Houphouët-Boigny.

l'an 2000 [RCI, 1991]. En 1993, l'autosuffisance est toujours proclamée, mais avec des objectifs irréalistes, comme un taux de croissance de la production annuelle de riz de 9% jusqu'en 2015 et la publication d'un plan à long terme expliquant comment s'opérera la privatisation des activités, y compris celles de l'encadrement agricole, par la création d'une nouvelle société d'encadrement, l'Agence Nationale pour le Développement Rural (ANADER) [RCI, 1993].

Dans la figure 2, la croissance fulgurante des importations de riz en 1997 coïncide avec leur libéralisation. À partir de janvier 1997, il n'y avait plus de limites aux importations ainsi qu'à l'enrichissement de certains individus proches du pouvoir<sup>2</sup>. Selon les statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture [FAOSTAT, 1998], la production nationale de paddy a chuté en 1996, ce qui a eu comme conséquence directe une augmentation des importations en 1997 par un nombre de plus en plus important d'opérateurs économiques attirés par cette activité très lucrative et non régulée par l'État.

Depuis l'ère coloniale, ce sont les choix et les contraintes politiques, et non techniques, qui ont limité la progression du développement agricole de la Côte d'Ivoire. Il n'y a pas eu une politique rizicole unique, mais plusieurs soutenues de manière officieuse. Le riz en Côte d'Ivoire, comme Hirsch le fait remarquer avec éloquence, reste toujours « un problème aussi passionnel que profondément politique » [Hirsch, 1993, p. 52].

## La privatisation et la restructuration de l'économie des années 1990

Les difficultés économiques rencontrées par la Côte d'Ivoire depuis les années 1980 se sont accentuées pendant les années 1990 même si, avec la dévaluation du Franc CFA en 1994, le pays a connu une certaine relance. Avec la chute des cours du cacao et du café, la croissance économique est devenue nulle pour passer à -2,3% en 2000 et -2,1% en 2001 [BM, 2003]. Des réformes économiques demandées par les partenaires financiers étaient l'objet de discussions entre le gouvernement et ces derniers et, en fin de compte, la Côte d'Ivoire est devenu un des pays « les plus réformés » du monde [Berg *et alii*, 2001, p. 365 et 430]. Tout tournait autour de la libéralisation de l'économie.

Le programme de privatisation entamé dès 1990 avec l'assistance du FMI et de la Banque mondiale a conduit à un véritable démantèlement de l'État et, depuis cette date, l'exportation du café et du cacao est prise en charge par des multinationales comme Cargill et Arthur Daniels Midland [Commodity Risk, 2002, p. 18], qui opèrent souvent avec des proches de dirigeants nationaux [Hibou, 1999, p. 71-72]. Par le biais de la loi américaine votée en 1954 (Public Law 480 Title I) pour développer des marchés mondiaux en faveur des produits agricoles américains, les USA ont octroyé à la Côte d'Ivoire, entre 1989 et 1999, 105 millions de dollars de crédits pour acheter du riz cargo américain [US

2. Voir le journal d'opposition d'alors, *Notre Voie*, « Révélation de RFI sur la filière du riz : Patrick Bédié gagne 30 milliards Fcfa par an » du 11 mai 1999; et « Importation de riz en Côte d'Ivoire : une source d'enrichissement » du 20 août 1999.

Embassy Abidjan, 2003]. Avec de nouveaux quotas d'importation de riz, des usines acquises généreusement lors des privatisations, et des prêts pour blanchir le riz cargo, des élites ont profité du désengagement de l'État. Quant aux riziculteurs, ils n'étaient pas dans une position favorable pour capitaliser cette opportunité comme l'étaient les producteurs de cacao, mieux organisés au sein de leurs coopératives plus anciennes. Pour ces riziculteurs, il n'y a toujours pas actuellement de stratégie cohérente pour poursuivre l'objectif d'autosuffisance nationale prônée dans les déclarations officielles.

Dans une analyse historique détaillée des activités de production du nord de la Côte d'Ivoire, Bassett [2002] a été amené à conclure que chaque fois que les prix des vivriers ont été intéressants, les paysans se sont tournés vers ces productions, reléguant le coton au second rang. De la même manière, dans la zone forestière au nord d'Abidjan, des paysans à qui le cacao et le café ne donnent plus satisfaction misent sur la riziculture comme source de numéraire. Dans cette zone proche d'un grand marché urbain, elle offre de meilleures perspectives de revenus pour certains ménages.

### **La production de riz sans l'État**

À partir des informations recueillies auprès des responsables locaux de l'ANADER, des encadreurs, des riziculteurs, des décortiqueurs et des commerçants dans les 24 départements qui produisent le plus de riz dans le pays, nous avons choisi de mener une étude plus approfondie de la filière riz dans les départements de Bongouanou et Tiassalé. En effet, les données recueillies en 1990 montraient que ces deux départements avaient la plus grande superficie en riz selon le système rizicole «Dioula», expression qui rime avec commerce, marché [Becker et Diallo, 1996; 1992]. La location de la terre par un exploitant occasionnel est fondée sur l'objectif final, et la vente de la récolte doit permettre de récupérer une plus-value. Les caractéristiques de ce système sont : la production pour la vente, la réalisation de cette production sur toute la toposéquence et surtout dans la partie basse inondable, même sans contrôle de l'eau. Dans ces départements, nous avons choisi des villes et des villages avec des concentrations significatives de machines à décortiquer le paddy. Enfin, dans ces localités, nous avons choisi des opérateurs de moulins, des paysans et autres acteurs de la filière.

La population de la région est composée, d'une part, d'autochtones Akan (Agni, Abé, Attié, Abidji) qui ont pour nourriture de base l'igname et la banane plantain, d'autre part, d'allochtones burkinabès, maliens, guinéens et ivoiriens d'autres régions dont des Baoulé (Akan du centre, étrangers dans la zone), des Sénoufo et des Malinké communément appelés Dioula. Ces derniers consomment surtout le maïs, les Baoulé préférant l'igname. Selon le recensement de 1998, on trouve dans toute la zone une proportion importante (34% à Tiassalé et 22% à Bongouanou) de non-Ivoiriens. Cela reflète, dans une large mesure, les différents rôles économiques joués par la région de Bongouanou-Tiassalé pendant la période avant l'indépendance. Tiassalé et Ndouci furent d'importantes escales entre la côte

et l'intérieur à l'époque coloniale. Les entreprises d'exploitation forestière, de construction de la route et de la voie ferrée qui étaient basées dans la région ont attiré beaucoup d'ouvriers du nord de la Côte d'Ivoire et des pays voisins. Beaucoup de ces ouvriers ont contracté par la suite des accords de travail «*aboussan*» avec les propriétaires terriens autochtones. Ces contrats prennent des formes multiples, mais en général il s'agit de métayage, avec un droit au tiers de la récolte comme rétribution. La pression foncière, conséquence de l'agrandissement des plantations et de la création de nouvelles, ainsi que la croissance démographique, a rapidement abouti à la saturation foncière.

La production de riz dans la zone est assurée essentiellement par la population allochtone burkinabé et malienne. Quelques jeunes autochtones s'y adonnent cependant. Les adultes autochtones riziculteurs sont très rares. L'objectif de la culture du riz, c'est avant tout un revenu monétaire, souvent pour la réalisation de projets précis, notamment chez les jeunes.

L'accès à la terre présente des modalités variées. La location est la forme la plus répandue, avec cependant une modulation des termes de cette transaction selon que l'on est autochtone, allochtone séjournant depuis une longue période dans la région ou nouvel arrivant<sup>3</sup>. Le paiement de cette location se fait aussi selon des modalités qui vont de l'offre symbolique de paddy au propriétaire terrien à une somme d'argent fixée à l'avance en passant par des quantités en nature dont le volume dépend de celui de la récolte.

Pour un hectare de terrain et pour une culture de riz, les prix varient principalement en fonction de l'éloignement du village. Dans un campement, souvent à plusieurs kilomètres, le prix est moins élevé. Quand le demandeur est dans un campement, moins peuplé que le village et où la convivialité est plus forte, le prix de la location du terrain est plutôt symbolique et se verse en nature après la récolte. Le bas de pente fertile bien couvert de *Chromolaena odorata* (*Asteraceae*) est plus cher et les tarifs vont de 20000 à 50000 FCFA, ou bien de 1 à 3 sacs de 100 à 120 kg de riz paddy. Ce sont là les pratiques en vigueur et le prix du paddy est très fluctuant; il dépend de sa localisation et de l'état des voies d'accès, comme pour le riz blanchi. En 1990 (avant la dévaluation), les loyers variaient de 10000 à 20000 Fcfa [Becker et Diallo, 1992]. Bien que notre étude ne soit pas orientée vers la collecte de données quantitatives sur l'inflation des frais de location, les informations recueillies auprès des paysans et des agents de l'encadrement indiquent que, même avec la dévaluation (50%) du franc CFA en 1994, ces loyers sont devenus plus chers ces dernières années. L'explication qu'ils en donnent est qu'il y a de plus en plus de candidats à la riziculture, dans une région où la disponibilité en terres est limitée.

3. Chaléard [1996, p. 182] analysant l'agriculture dans la région d'Agboville, département adjacent à notre zone d'étude, fait des observations similaires qui font ressortir l'âge et l'expérience du riziculteur qui lui confèrent une certaine considération et des égards particuliers.

Les départements de Bongouanou et de Tiassalé se situent dans la zone à deux saisons des pluies. Selon les paysans et les encadreurs qui ont une certaine expérience dans la région, les méthodes de gestion de l'eau et de la fertilité du sol n'ont pratiquement pas changé pendant la décennie. Pour réduire le plus possible les risques d'échec dus à la sécheresse, le riz est cultivé dans les zones où l'humidité reste assez longtemps après la pluie, et où il y a quelque chance qu'elle persiste jusqu'à la pluie suivante. Les bas-fonds hydromorphes sont peu nombreux dans cette région. Il n'y a pas de retenues d'eau pour pratiquer la riziculture irriguée et à Tiassalé, où existe un site aménagé avec des diguettes et des casiers, l'ensemble ne fonctionne que pendant la saison des pluies, par prise au fil de l'eau. Dans le département de Bongouanou (dans la ville même de Bongouanou et aussi du côté d'Abongoua et de Mbatto), les paysans ont édifié des casiers, digues et diguettes pour un contrôle relatif de l'eau quand il y en a. Dans les bas-fonds où les paysans ont réalisé des diguettes, l'exploitation est continue d'année en année, sans jachère. Ici, l'utilisation des engrais est répandue, de même que celle des herbicides et des insecticides.

La fertilité du sol exondé repose presque exclusivement sur la mise en jachère. En effet, l'apport d'engrais au riz pluvial est extrêmement rare. Pendant la période de jachère, on assiste à un développement généralisé de *C. odorata*, espèce longtemps considérée comme une « peste » avant d'en découvrir plus tard les bienfaits.<sup>4</sup> Sa densité sert d'indice de restauration suffisante de la fertilité. La préparation du sol commence de novembre à janvier par un débroussaillage, suivi du brûlage en février-mars, juste après une première pluie. Il s'agit d'un travail considérable qui exige de nombreuses journées de main-d'œuvre. Le semis en poquets est toujours de rigueur dans la région et le désherbage est manuel la plupart du temps. Ce sont les riziculteurs des bas-fonds et les professionnels expérimentés, par ailleurs également planteurs de cacaoyers ou de caféiers et par conséquent déjà équipés d'appareils de traitements, qui utilisent les herbicides. Les autres cultivateurs les louent. Entre Ndouci et Tiémélékro, un riziculteur et planteur, qui venait d'acheter un pulvérisateur à dos (60000 Fcfa) et des herbicides (Rical à 8000 Fcfa/litre et Gramoxone à 6000 Fcfa/litre) qu'il appliquait en compagnie de son fils à son champ de *Fossa*, variété locale de riz, affirmait qu'« avec la disparition de la forêt, les graminées et autres mauvaises herbes sont installées dans la région et il faut des herbicides pour une meilleure maîtrise de l'enherbement, surtout si on n'a pas assez de main-d'œuvre familiale ». On sait que les paysans préfèrent opérer de nouveaux défrichements à l'apparition des mauvaises herbes. Ce même sentiment faisait écho dans les bureaux de l'ANADER à Bongouanou et à Tiassalé où les encadreurs ajoutaient que de plus en plus de riziculteurs utilisaient les herbicides à cause de la pauvreté des sols, sous-entendant que les jachères n'étaient pas assez longues pour permettre une reconstitution suffisante de la fertilité. Ici, la marge n'est pas

4. Originaire d'Amérique centrale, *Chromolaena odorata* (« l'herbe du Laos » ou communément appelée en Côte d'Ivoire « Sékou Touré ») aurait été introduite au Nigeria dans les années quarante. Elle s'est répandue dans toute la zone humide de l'Afrique occidentale et centrale [de Foresta, 1994].

suffisamment élevée pour se permettre d'accroître les charges dans ce «système Dioula» où on n'est pas sûr de pouvoir bénéficier des effets résiduels d'une fertilisation minérale; et par ailleurs la culture pluviale stricte est trop risquée dans cette zone à la pluviométrie aussi irrégulière.

Le semis étant échelonné sur une longue période, la récolte l'est également, commençant vers la fin du mois de juillet pour se poursuivre jusqu'en septembre. Elle est pratiquée au couteau et par panicules qui sont, après, attachées en bottillons. Ces derniers sont séchés sur le champ avant le transport au village. Quelquefois, les bottillons sont vendus bord champ. Quand le taux d'égrenage de la variété est élevé, le battage peut être réalisé au champ et le paddy transporté au village pour y être séché.

Les travaux agricoles demandent beaucoup de main-d'œuvre. Lors de notre première étude en 1990, nous avons observé que des groupes de travail proposaient leurs services pour les travaux de semis, de désherbage et pour la récolte. Selon les informations recueillies, il y a une pénurie grave de main-d'œuvre dans la région. En 2002, le coût de la main-d'œuvre journalière s'élevait de 500 à 1000 F CFA ou, si le travail est à la tâche, de 20000 à 25000 F CFA par hectare pour un débroussaillage et de 15000 à 25000 Fcfa par hectare pour un labour ou un repiquage en riziculture irriguée (Ndouci, Tiémélékro).

Depuis que les services agricoles ont cessé de diffuser du matériel végétal, les paysans maintiennent eux-mêmes leurs souches à partir de leurs productions de paddy, et cela d'année en année, d'où leur dégradation par la présence de nombreux hors-types, notamment les grains rouges. D'autres semences de variétés nouvelles proviennent quelquefois de parents ou d'amis vivant dans d'autres régions. Certains paysans soit effectuent des échanges, soit achètent du paddy pour semer.

La variété *Fossa*, introduite il y a plus de 25 ans dans la région et qui est de cycle long (150 jours semis-maturité), est très populaire. Elle est appréciée pour bien supporter l'enherbement, pour sa bonne résistance à l'égrenage qui permet beaucoup de manipulations de la récolte sous forme de bottillons de panicules (séchage, transport, battage mécanique au moulin) et pour son bon goût.

Aucun des noms des variétés de riz pluvial introduites dans la région depuis une dizaine d'années, *Iguagé Catéto*, *Dourado Précoce*, *IAC 164*, *IAC 165*, *IDSA 6*, *IDSA 10*, n'est ressorti des interviews. Quant aux nouvelles variétés *NERICA*, elles étaient pratiquement inconnues des riziculteurs lors de notre passage. Ces nouvelles variétés, de cycle très court, ont des caractéristiques qui contrastent avec celles des variétés locales de cycle long, à feuilles larges, cultivées dans la région.

Pour le riz irrigué, les variétés les plus rencontrées sont *Bouaké 189* ainsi que la série des *WITA* récemment homologuées. Mais il y a aussi toutes les autres variétés anciennement diffusées, de type *indica* demi-nain, *Jaya*, *IR8*, *CS5*, *CS6*, regroupées sous l'appellation «Chinois», qui sont toutes de cycle moyen (130 jours semis-maturité) et aussi *IR5* au cycle de 145 jours. Leur égrenage est facile

et la récolte n'est jamais effectuée au couteau, mais à la faucille, suivie du battage au champ; le paddy est ensuite soit immédiatement transporté au village, soit séché à proximité sur une aire aménagée à cet effet.

### Le «coup de main» : le rôle central des moulins dans la filière riz

La survie de la filière riz dans cette ancienne importante région cacaoyère du pays est due à la relève assurée par les mini-rizeries. Elles jouent un rôle clé à plusieurs étapes de la filière, surtout pour la transformation ou décorticage, la vente du riz blanc et la mise à disposition de crédits pour certains producteurs.

«C'est le marché libre!» répondait un opérateur de mini-rizerie à Ndouci pour expliquer la croissance du secteur des petits transformateurs de riz après la libéralisation. En effet, dans tous les centres de décorticage de la zone, il y a plus de moulins et la capacité de décorticage du paddy a beaucoup augmenté depuis 1990. En 1996, une enquête du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales a dénombré 8 mini- et micro-rizeries dans le département de Tiassalé et seulement deux dans le département de Bongouanou [RCI, 1998]. En 2002, nous en avons recensé 55 dans seulement trois localités du département de Tiassalé (Ndouci, Nzi-Noua, Tiassalé-ville), et 41 dans cinq localités du département de Bongouanou (Mbatto, Tiémélékro, Abongoua, Anoumaba, Bongouanou-ville).

Avec la fin des services de l'État au secteur rizicole, les opérateurs des petites rizeries privées ont répondu aux besoins des riziculteurs en proposant leurs services pour le décorticage, le crédit, l'entreposage, le transport du paddy et la commercialisation. Les machines préférées sont de marque chinoise et, dans une moindre mesure, japonaise. Leurs capacités varient, dans une large fourchette, entre 2 et 15 tonnes de paddy décortiqué par jour. La source principale d'énergie est l'électricité, mais il y a aussi quelques moteurs diesel.

À Ndouci, les opérateurs ou «mouli-mans» préfèrent la machine chinoise *SB30* dont la capacité de traitement est de 2 à 5 tonnes de paddy par jour. La plupart de ces machines ont été acquises pendant les quatre dernières années, au comptant ou à crédit à Abidjan, au coût unitaire de 2.3 à 2.5 millions Fcfa. La *SB15/15* est plus grande avec une capacité de 3 à 15 tonnes/jour. Elle est équipée d'une épierreuse qui permet d'obtenir un riz blanc très propre et sans cailloux, mais qui entraîne une dépense plus importante en énergie – car elle est plus lente – et sans apporter de gain supplémentaire, le prix du riz blanc étant le même dans une localité donnée pour tous les moulins. Les machines japonaises de marque *Yanmar*, plus puissantes, ont été données au gouvernement de la Côte d'Ivoire par le Japon en 1990 en appui au développement de la filière Riz, avec un programme de crédit pour l'acquisition par les opérateurs privés des moulins. Les recettes perçues sont toujours à la disposition des opérations sur le riz, comme le programme «Riz pour Tous» actuellement en cours. Une de ces machines se trouve à Ndouci et d'autres dans les départements à l'ouest du pays. La plupart des machines de Bongouanou et de Tiassalé ont été acquises sur des fonds propres d'origines diverses.

D'une manière générale, la plupart des producteurs de la région préfèrent décortiquer leur riz pour le vendre blanchi. Les tarifs de décortiquage varient de 15 à 25 FCFA par kilogramme. Ils sont identiques dans chaque localité. Le tableau I montre les tarifs du décortiquage en fonction de la distance et de l'état de la route jusqu'au marché du riz blanc (Abidjan). Les tarifs les plus élevés sont ceux des installations sises en bordure de l'autoroute menant à Abidjan ou à moins de 10 kilomètres de cette autoroute, comme à Nzi-Noua, Ndouci et Tiassalé. Les tarifs les plus bas se trouvent dans des localités desservies par des pistes impraticables par temps de pluie (Tiémélékro, Anoumaba).

Tab. 1 – Coût du décortiquage par localité, Départements de Bongouanou et Tiassalé

Localité	Coût décortiquage (Fcfa/Kg)	Distance d'Abidjan (Km)	Type de route
Abongoua*	15	165	Bitumée
Anoumaba	15	240	25 km de piste
Bongouanou	20	184	Bitumée
Mbatto	20	215	Bitumée
Ndouci	25	105	Autoroute
Nzi-Noua	25	118	Autoroute
Tiassalé	25	113	Autoroute
Tiémélékro**	15	250	35 km de piste

\*Paddy pesé avant décortiquage

\*\*Le raccourci au sud par Koyékro permet d'atteindre rapidement l'autoroute (188 km de Tiémélékro à Abidjan) mais avec 81 km de piste

En l'absence d'institutions de crédit aux producteurs, ceux-ci apprécient beaucoup les avances sur culture ou les « coups de main » des propriétaires de moulin qui apportent différents types d'aides : de l'argent pour passer la période de soudure, le paiement de la main-d'oeuvre pour la préparation du terrain ou d'autres travaux, l'achat d'intrants, des herbicides notamment. Les aides varient dans de larges mesures, en fonction du niveau de confiance dont jouissent les demandeurs. Mais en raison de nombreux impayés (les impayés de certains moulins se sont élevés jusqu'à 4 millions FCFA), les prêts d'intrants en nature se développent afin de limiter les risques.

À la récolte, certains paysans vendent rapidement un peu de leur paddy pour payer leurs dettes. D'autres procèdent au décortiquage immédiat d'une portion de celle-ci pour les remboursements de crédits. Deux catégories d'agents interviennent pour l'achat du paddy : des collaborateurs du moulin qui sillonnent la zone à mobylette pour identifier les localités où il y a du paddy à enlever, puis vont

chercher un véhicule, et les acheteurs professionnels ou pisteurs qui travaillent pour le compte de grossistes qui leur prêtent de l'argent. Bien que les moulins aspirent à acheter du paddy pour être aussi de véritables grossistes, leur surface financière ne leur permet pas de le faire actuellement. Par contre, bon nombre d'entre eux sont aussi producteurs et étendent ainsi leur participation dans la filière.

Presque tout le riz blanc produit par les moulins de la zone de Bongouanou-Tiassalé est livré sur le marché d'Abidjan. L'achat du riz local aux moulins est une activité actuellement principalement prise en charge par les femmes qui achètent jusqu'à 40 sacs de 50 kg qu'elles transportent comme bagages accompagnés dans les autobus pour Abidjan. Presque tous les quartiers de la ville d'Abidjan sont ainsi approvisionnés en riz local : Abobo, Adjamé, Cocody, Koumassi, Marcory, Port-Bouët, Yopougon.

Ces commerçantes, basées à Abidjan, arrivent tôt le matin dans les localités où elles comptent acheter suffisamment de riz pour pouvoir repartir le jour même. Elles déposent leurs sacs vides dans différents moulins le matin et repassent l'après-midi pour faire les comptes et préparer leur voyage de retour. Lorsqu'elles ne rassemblent pas les quantités désirées, elles vont dans des localités voisines ou passent la nuit chez des amies, des parents ou à la gare, en groupes, en espérant compléter leurs chargements le lendemain.

Le transport des sacs, du moulin à la gare des autobus, se fait avec des pousse-pousse ou des voitures à bras. Ils sont ensuite embarqués avec le concours de chargeurs occasionnels présents aux abords de la gare, payés 5 à 10 Fcfa le sac. La propriétaire des sacs voyage dans le même bus. En plus du titre de transport, elle négocie un forfait pour ses sacs. Arrivée à Abidjan, elle doit trouver d'autres contractuels pour décharger les sacs, louer une camionnette pour rejoindre son domicile, le magasin de stockage ou sa place au marché. Une commerçante interviewée à Ndouci a ajouté qu'elle devait aussi prévoir «la taxe de trottoir» encaissée par des loubards dans son quartier de destination, Yopougon.

Certaines commerçantes achetant plus de 2 tonnes chacune, se regroupent pour charger un camion de 8-10 tonnes. Elles ne voyagent pas dans le camion, mais vont attendre leurs marchandises à Abidjan où elles feront les comptes avec le chauffeur à son arrivée. D'après les enquêtes, ce commerce était dominé, il n'y a pas longtemps, par des hommes qui venaient acheter 5 à 10 tonnes à la fois. Aujourd'hui, selon eux, en raison du nombre élevé d'acheteuses il est difficile de rassembler une quantité suffisante de riz blanc en deux ou trois jours pour charger un camion.

En période de pointe de récolte, l'offre de riz dépasse la capacité d'achat de ces femmes. Les producteurs laissent alors le soin au moulin d'écouler leurs produits. Des grossistes sont alors contactés à Abidjan pour l'enlèvement des stocks. Le prix du riz peut tomber très bas car beaucoup de producteurs qui ont des projets urgents à réaliser ne peuvent attendre. Par ailleurs, il est à noter que le riz déjà blanchi peut rapidement perdre de sa qualité en prenant une couleur terne, peu attrayante, dans les conditions de stockage du moulin. Le producteur est alors souvent obligé d'accepter le prix proposé par le grossiste.

## Les conséquences du désengagement de l'État de la filière riz

Sur l'injonction des bailleurs de fonds et au nom de la libre concurrence mondiale, l'État ivoirien s'est totalement désengagé du secteur agricole, la base de son économie. Dans notre zone d'étude, avec le déclin des cultures du cacao et du café, un grand nombre de personnes se sont tournées vers la culture du riz, devenue leur principale source de revenu monétaire. Toutefois, force est de constater les difficultés rencontrées par ces acteurs dans plusieurs domaines.

### *L'activité culturale*

Autrefois, la région de Bongouanou-Tiassalé était la destination privilégiée de bon nombre de migrants des régions de savane qui y descendaient pour réaliser des contrats saisonniers, sources de leurs revenus annuels. Avec le déclin du cacao et du café dans cette région, la seule alternative qui s'offre à eux est la riziculture selon le système Dioula rappelé plus haut et qui se pratique sur terre louée.

Riziculteurs non-permanents, cette population se déplace et se renouvelle pratiquement tous les ans, en fonction des offres de parcelles de qualité et des coûts de la location. Ces riziculteurs ont en général une connaissance très limitée des variétés et les désignent simplement par leurs longueurs de cycle semis-épiaison (2, 3, 4 mois). Leur second critère de distinction des variétés est le format du grain : Petit grain Danané, Divo, Oumé, Danané. Ce sont les noms des localités d'origine des semences. Enfin, un troisième critère se rapporte au type de plante. Les variétés de type *indica* demi-nain sont appelées «Chinois» car ce genre de matériel végétal a été introduit pour la première fois par les assistants techniques chinois de Taïwan pendant les années 1960.

Cette sommaire caractérisation variétale étant totalement inopérante par rapport au matériel végétal beaucoup plus diversifié auquel elle s'applique, on pratique des mélanges qui affectent les taux de brisures du riz décortiqué. Dans un chargement de paddy appelé «deux mois» ou «petit grain Divo» qui arrive au moulin, on peut facilement trouver une dizaine de variétés officiellement homologuées. Dans le même champ, on dénombre, avec le semis qui est toujours manuel et échelonné, des cycles différents et des formats de grain variés qui ne sont jamais séparés au moment des récoltes.

### *Les rizeries ou moulins*

Plusieurs difficultés rencontrées au décortilage sont inhérentes à la qualité du paddy arrivant aux moulins. Déjà très hétérogène, aucune amélioration de ce paddy n'est possible du point de vue du format du grain, avant le démarrage du décortilage, et ceci constitue un premier facteur qui joue beaucoup sur le taux de brisures. Un second facteur est le taux d'humidité dont l'appréciation dans la bouche, sous les dents, reste très approximative. En définitive, ce n'est qu'à la suite du blocage de la machine, quand le décortilage ne peut être réalisé, que la décision de sécher est prise. Le manque d'espace et d'équipement (bâches notamment) entraînent aussi la pollution du riz par du sable et des cailloux qui ne

seront pas extraits par les machines *SB30* non équipées d'épierreurs. Il en résulte un riz blanc avec un taux de brisures très élevé (50% voire plus) et quelques cailloux. Quant au rendement à l'usinage, il est nettement en deçà des 66%.

Enfin, dans cette région, le riz récolté n'est ni stocké sous forme de paddy par les producteurs, ni sous forme de riz blanc. Or, la conservation sur de longues périodes (six mois et au-delà) affecte considérablement les propriétés culinaires du riz, notamment sa capacité à mieux gonfler sans être pâteux. C'est ce qui amène les couches sociales les moins nanties et les familles nombreuses à préférer le riz importé dont la mise sur le marché s'opère rarement l'année de sa récolte. Ce riz s'appelle dans le langage populaire de la langue Dioula *denkaca*, littéralement « les enfants sont nombreux ». Le riz local, de récolte récente, bien blanc, de très bon goût en général, ne gonfle pratiquement pas à la cuisson et est plus cher sur le marché. Il est classé du côté des riz de luxe malgré la présence de cailloux, car ses consommateurs ont la plupart du temps du personnel de maison pour faire la cuisine.

### *Les acheteuses de riz décortiqué*

L'emballage devant être fourni par l'acheteuse, chacune arrive au moulin avec son lot de sacs pour un conditionnement à 50 kg de riz chacun. La majorité des sacs ont déjà servi et ils ne sont pas toujours indemnes de germes de parasites des denrées qui y ont été conditionnées précédemment. Il s'en suit le démarrage immédiat de l'infestation du sac. Les commerçantes présentes pendant le décortiquage font emballer le riz chaud sortant du moulin, ce qui favorise les jours qui suivent une dépréciation du riz blanc pouvant nécessiter un second passage à la machine pour un blanchiment complémentaire. Ainsi, à tous les niveaux de la filière, l'absence d'encadrement et d'assistance technique se font sentir, engendrant d'importantes pertes en termes de rendements (blanchi prêt à consommer/paddy entrant à la trémie). Ce dernier paramètre nous paraît important si l'on veut accroître la production de riz blanc national.

Après la dissolution de la société d'État pour la promotion de la riziculture, puis le désengagement total de l'État de la filière riz, le secteur artisanal informel a pris la relève pour assurer divers services : assistance à la production par des avances sur culture, au transport, au décortiquage, à la commercialisation parfois. Aujourd'hui, la capacité des moulins installés est nettement supérieure à la production de paddy. On observe un retour aux variétés locales qui se prêtent mieux aux techniques mises en œuvre, notamment la récolte au couteau, le conditionnement et les transports en bottillons.

Toutefois, les difficultés rencontrées sont nombreuses. La première d'entre elles, c'est un environnement économique beaucoup plus favorable aux riz importés de pays qui encouragent leurs producteurs (USA, Thaïlande notamment). Viennent ensuite le niveau insuffisant de technicité des décortiqueurs et leur sous-équipement en matériel et locaux adaptés, le faible niveau de technicité des producteurs et les conditions d'accès à la terre.

## Conclusion

La Côte d'Ivoire est un pays dont la vie économique repose essentiellement sur l'agriculture qu'elle a été contrainte à totalement libéraliser après beaucoup d'hésitation, laissant la plus grande partie de sa population paysanne seule face à la concurrence exercée par des acteurs et des groupes plus puissants, maîtrisant mieux les outils du négoce international. L'examen du fonctionnement de la filière riz dans notre zone d'étude illustre bien la situation actuelle. Après le déclin du cacao et du café, une reconversion devenue indispensable s'est opérée vers la riziculture, seule susceptible de générer des revenus monétaires substantiels. Certains jeunes autochtones l'ont compris qui, à l'instar des ouvriers agricoles, se sont investis dans cette activité. Face aux importations massives de riz par de puissants groupes financiers qui trouvent le traitement du riz local peu lucratif, des initiatives artisanales se sont appropriées un créneau où leur dynamisme et leurs faibles exigences leur permettent de survivre et de garder l'espoir de lendemains meilleurs. Afin d'améliorer les performances de ce secteur informel entreprenant et d'amorcer une réelle réduction de la dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur pour une denrée aussi stratégique que le riz, l'État se doit d'intervenir au moins sur trois points : la production, le décortilage et la qualité du produit fini. En effet, d'importantes améliorations sont possibles qui pourraient contribuer à rehausser le taux de couverture des besoins en riz de ce pays. Cela suppose l'établissement d'une collaboration effective entre l'État et un secteur diffus, institutionnellement insaisissable, notamment au niveau de la transformation et de la commercialisation.

L'importance de l'action de l'État pour créer un environnement économique plus favorable est d'une nécessité impérieuse pour un développement harmonieux de la filière. Il doit agir pour cela dans les domaines :

- du foncier, en arbitrant et en clarifiant les règles, pour un meilleur accès à la terre, et à un coût plus encourageant;
- des intrants dont la distribution, certes payante, doit se faire selon des modalités qui en permettent une utilisation rationnelle, et cela avec la collaboration des gestionnaires des moulins qui sont des intermédiaires entretenant avec les producteurs une relation basée sur la confiance réciproque;
- de la formation apportée aux unités de décortilage pour mieux organiser le stockage du paddy et du riz blanc, pour améliorer le rendement technique de ces machines et réduire les pertes.

## REMERCIEMENTS

Ce travail a été réalisé avec un financement de la *National Science Foundation* (NSF) des États-Unis et l'appui logistique de l'Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO).

## BIBLIOGRAPHIE

- Banque Mondiale [2003], *World Development Indicators Database*, Washington, D.C. août.
- BASSETT T. [2002], *Le coton des paysans. Une révolution agricole (Côte d'Ivoire, 1880-1999)*, Paris, Institut de recherche pour le développement (IRD), 291 p.
- BATES R.H. [2001], *Prosperity and Violence : The Political Economy of Development*, New York, W.W. Norton, 144 p.
- BAYART J.-F. [1997], « Le "capital social" de l'État malfaiteur, ou les ruses de l'intelligence politique », in *La criminalisation de l'État en Afrique*, Bruxelles, Complexe.
- BECKER L. et DIALLO R. [1996], « The cultural diffusion of rice cropping in Côte d'Ivoire », *The Geographical Review*, vol. 86, n° 4, p. 505-528.
- BECKER L. et DIALLO R. [1992], *Caractérisation et classification des écosystèmes rizicoles de la Côte d'Ivoire*, Bouaké, Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest, 302 p.
- BENZ H. [1996], *Riz local et riz importé en Afrique : les déterminants de la compétitivité. Les filières riz du Sénégal et de la Guinée face aux exportations de la Thaïlande et des États-Unis*, Thèse de doctorat, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 588 p.
- BERG E., GUILLAUMONT P., AMPROU J., PEGATIENAN J. [2001], « Côte d'Ivoire », in *Aid and Reform in Africa : Lessons from Ten Case Studies*, Washington, D.C., The World Bank, p. 363-468.
- CHALÉARD J.-L. [1996], *Temps des villes, temps des vivres : l'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, 664 p.
- CHALÉARD J.-L., MOUSTIER P., LEPLAIDEUR A. [2002], « L'approvisionnement vivrier des villes en Guinée : entre fragilité et dynamisme », *Autrepart*, n° 23, p. 5-23.
- Commodity Risk Management in Developing Countries. International Task Force [25 août 2003], « Côte d'Ivoire : Coffee and Cocoa ». Phase 1 Report, décembre 2002. [http://www.witf.commrisk.org/documents/documents\\_database/Cote.pdf](http://www.witf.commrisk.org/documents/documents_database/Cote.pdf).
- COULIBALY M. [1996], *L'autosuffisance alimentaire et la politique rizicole en Côte d'Ivoire*, Thèse Nouveau Régime, Université d'Auvergne Clermont-Ferrand I, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, 279 p.
- DE FORESTA H. [1994], « Chromolaena odorata : calamité ou chance pour l'Afrique Tropicale ? », Troisième Atelier International sur le contrôle biologique de *Chromolaena odorata* (Côte d'Ivoire).
- DOZON J.-P. [1979], « Impasses et contradictions d'une société de développement : l'exemple de l'opération "riziculture irriguée" en Côte d'Ivoire », *Cahiers ORSTOM Sciences Humaines*, vol. 16, n° 1-2, p. 19-36.
- FAOSTAT [1998], Base de données en ligne, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. <http://faostat.fao.org/default.jsp?language=FR>
- J.I. [2001], « Markets in Africa in a New Era », *Africa*, vol. 71, n° 2, p. 197-201.
- HARRE D. [1995], « Les politiques alimentaires coloniales : le riz en Afrique de l'Ouest », Colloque international CNRS-CIRAD, Bordeaux, 5-7 avril.
- HIBOU B. [1999], « Le capital social de l'État falsificateur, ou les ruses de l'intelligence économique », in *La criminalisation de l'État en Afrique*, Bruxelles, Complexe.
- HIBOU B. [1998], *Économie politique du discours de la Banque mondiale en Afrique subsaharienne : Du catéchisme économique au fait (et méfait) missionnaire*, Paris, Centre d'études et de recherches internationales, Fondation nationale des sciences politiques, n° 39, 46 p.
- HIRSCH R. [1993], *Le riz et les politiques rizicoles en Côte d'Ivoire, 1960-1993*, Paris, Caisse Française de Développement, 72 p.

- NIEMBA S.J. [2000], *Politique agricole vivrière en Afrique : base du miracle économique en Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan, 443 p.
- République de Côte-d'Ivoire [2002], Cabinet du Premier Ministre, Ministère de la Planification du Développement, Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté – Intérimaire, 94 p.
- République de Côte-d'Ivoire [1998], Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, Projet National Riz, Rapport d'enquête sur la typologie des petites unités de transformation des produits vivriers.
- République de Côte-d'Ivoire [1993], Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, Plan Directeur du Développement Agricole 1992-2015, septembre, 91 p.
- République de Côte-d'Ivoire [1991], Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Cultures Vivrières (CIDV), Programme de développement des cultures vivrières, Plan d'Action 1991-2000.
- United States Embassy Abidjan [25 août 2003]. <http://usembassy.state.gov/abidjan/wwwwhagri.html>.
- YAPI S.A. [1990], *La relève paysanne en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, ORSTOM, 231 p.

POINT DE VUE SUR...

## **L'eau : objet privilégié pour le croisement des recherches nord-sud?**

**À propos du FIG de Saint-Dié des Vosges,  
et de quelques publications récentes sur le thème de l'eau potable<sup>1</sup>**

*Jean-Marc Fournier \*, Vincent Gouëset \*\**

### **Eau et géographie : retour de FIG...**

Le 14<sup>e</sup> Festival International de Géographie de Saint-Dié des Vosges (octobre 2003) a porté sur le thème *Eau et géographie : L'eau source de vie, source de conflits, traits d'union entre les hommes*<sup>2</sup>. Ce thème, très médiatique, avait été choisi en lien avec la célébration de «l'année internationale de l'eau douce», qui elle-même découlait du Sommet des Nations unies sur le développement tenu à Johannesburg en septembre 2002, et du 3<sup>e</sup> Forum Mondial des Nations unies sur l'eau organisé à Kyoto en mars 2003. La présidence du FIG avait d'ailleurs été confiée à Michel Camdessus, ancien Directeur Général du FMI et rédacteur du Rapport mondial sur le financement de l'eau rédigé pour le Forum à Kyoto [Camdessus, 2003].

La «géographie de l'eau» y a été déclinée sous de nombreux angles d'approche : l'accessibilité à l'eau potable et ses implications sociales, les paysages de l'eau (notamment les «fronts d'eau»), la gestion des ressources en eau et les tensions géopolitiques liées à leur maîtrise, les risques liés aux inondations ou aux pollutions agricoles, l'aménagement des grands fleuves et les grands travaux hydrauliques, les aspects didactiques de la géographie de l'eau, etc.

Il est toutefois significatif que la question du rapport entre eau et développement, en particulier les conditions d'accès à l'eau potable dans les pays du Sud, tout comme celle de la réforme de son mode de gestion («nouvelle gouvernance», partenariat public-privé, privatisations...) n'ont occupé qu'une place mineure dans la programmation du FIG : seulement deux tables rondes et un petit nombre de conférences. Ces questions avaient pourtant été au cœur des deux Forums mondiaux déjà évoqués, et la France, avec son «école française de

\*\* Géographe, Université de Caen, UMR ESO et GDR Rés-EAU-ville, jmfournier@mrsh.unicaen.fr.

\*\* Géographe, Université de Rennes 2, UMR ESO et GDR Rés-EAU-ville, vincent.gouset@uhb.fr.

1. Voir bibliographie exhaustive en fin de texte.

2. Voir le programme sur : [http://fig-st-die.education.fr/actes/actes\\_2003/index.htm](http://fig-st-die.education.fr/actes/actes_2003/index.htm).

l'eau», ses multinationales (Suez, Vivendi, Bouygues), et ses experts (Camdessus, le «Conseil mondial de l'eau»...) occupe une place importante dans le débat.

Une première table ronde, intitulée «*L'eau potable dans les pays du Tiers Monde : pour tous ou pour quelques-uns ?*», a porté sur les difficultés d'accès à l'eau potable dans les villes du Sud, et sur les implications sociales, politiques et économiques de cette question, dans le contexte actuel de marchandisation de l'eau et de privatisation du service, à travers des exemples pris en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Cette question converge très largement avec les préoccupations du GDR *rés-EAU-ville*<sup>3</sup>, dont les recherches, pluridisciplinaires, portent sur «la gestion sociale, territoriale et urbaine de l'eau, insérées dans le processus de mondialisation», en questionnant, au Nord comme au Sud, le rôle de l'État, les relations public/privé et l'émergence de nouveaux acteurs sociaux.

Une deuxième table ronde, intitulée «*À quoi servent les grandes compagnies des eaux ?*»<sup>4</sup>, a constitué un des temps forts du 14<sup>e</sup> FIG. Elle était centrée sur la question de la privatisation de l'eau potable au Nord comme au Sud et sur la critique du «modèle français» de gestion de l'eau, actuellement promu par le FMI sous la formule des «trois P» (partenariat public-privé). Ce modèle repose, on le sait, sur la délégation du service au secteur privé, tandis que la propriété de la ressource en eau reste sous contrôle public, qui finance également le gros des infrastructures hydrauliques. Les débats ont été parfois très vifs, notamment lorsque M. Laimé et R. Petrella ont mis en cause la probité des *majors* français de l'eau en France et à l'étranger, et plus largement la responsabilité des élus qui délèguent au privé leur service d'eau plus par commodité que par véritable choix politique, au détriment des usagers selon les deux auteurs. Le contenu des échanges a reflété assez fidèlement celui de leurs ouvrages, relaté ci-dessous.

### **L'accès à l'eau potable dans les villes du Sud : problématiques et enjeux scientifiques**

Depuis le début des années 1990, la manière de considérer les questions liées à l'eau potable a considérablement évolué. À l'échelle internationale, on ne compte plus les initiatives prises par les grands organismes internationaux, les États, les gouvernements locaux et la société civile pour trouver des solutions aux problèmes soulevés par l'eau : pénurie, pollution, financement, modes de gestion, etc. La multiplication des débats publics et la prolifération des écrits sur le sujet, tant médiatiques que scientifiques, soulignent bien l'importance prise par ce thème. Toutefois la question de l'eau et de l'application de modèle de gestion n'est pas nouvelle. Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et surtout au début du

3. Voir : <http://www.ivry.cnrs.fr/res-eau-ville/>. Voir également Schneier et de Gouvello [2003].

4. Préparée par Y. Lacoste et animée par J.-M. Merchet, avec la participation de J.-L. Trancart, Directeur général Adjoint de Suez Environnement, de R. Petrella, Conseiller à la Commission Européenne et fondateur du Comité international pour le contrat mondial de l'eau, de M. Laimé, journaliste et sociologue, spécialiste du dossier de l'eau, et de C. Pierret, maire de Saint-Dié et fondateur du FIG, qui a confié la gestion de son eau au groupe Suez.

xx<sup>e</sup> siècle, des grandes villes de pays en développement, comme Buenos Aires, prenant modèle sur l'urbanisme des villes européennes et nord-américaines, avaient construit des réseaux s'inspirant largement de ceux de Paris ou de Londres, avec quelques années de décalage. Cependant, les années 1990 ont été l'objet de transformations inédites dans la mesure où les techniques et les capitaux (souvent français), mais aussi la manière de gérer le service ont été transférés dans les pays du Sud, dans des proportions et à une vitesse inconnues auparavant. Si les gouvernements locaux ont pu bénéficier de l'effet d'*aggionamento* technique et financier lié à ces réformes, ils ont également dû céder une part importante de leur pouvoir et de leur capacité de contrôle, notamment en matière de tarifs, qui partout ont fortement augmenté.

Les débats sur l'eau potable reflètent plusieurs changements en cours. D'une part, l'eau était auparavant essentiellement appréhendée d'un point de vue technique et financier. Aujourd'hui, les dimensions environnementales, sociales, politiques, mais aussi entrepreneuriales ou participatives, sont davantage reconnues. La question de l'eau ne peut plus être abordée de manière simple; il s'agit bien d'une question complexe de gouvernance territoriale, croisant les échelles mondiale, nationale et locale. Par exemple, on reconnaît désormais presque partout que les grands barrages ne sont plus des solutions de développement simples à caractère technique. D'autre part, l'eau est devenue l'objet d'une logique capitaliste (marchandisation et privatisation) qui opère de plus en plus à une échelle mondiale. Soulignons que dans bien des cas, la gestion de l'eau est déléguée au secteur privé et non privatisé, ce dernier terme impliquant le transfert de propriété des infrastructures.

La tendance est à la mondialisation des débats mais aussi des modèles de gestion qui doivent être adaptés aux réalités locales. Parallèlement, la recherche de solutions aux problèmes de l'eau ne fournit pas de résultats rapides et probants. La Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (1981-1990) prônée par les Nations unies n'a pas eu les effets escomptés, et plus récemment, les résultats des actions menées dans le cadre de l'année internationale de l'eau potable (2003), sont de ce point de vue tout aussi décevants : *no plans, no money from Kyoto Conference*, titrait par exemple le *Financial Times* du 24 mars 2003, résumant de façon laconique l'absence de retombées concrètes du Forum.

En 1981, les Nations unies instaurent la décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement. On cherche à remédier au fait que plus de la moitié de la population du globe n'a pas l'eau salubre à sa portée immédiate. Il s'agit de mettre fin à une situation qui affecte très sérieusement la santé publique et la productivité, et qui constitue une grave entrave au progrès et au développement. Nombreux sont les participants impliqués dans ce vaste projet : gouvernements de pays en développement et de pays industrialisés, organisations non gouvernementales, groupes communautaires, institutions financières, industries, écoles et universités, médias, etc. Si les objectifs très ambitieux de ce programme n'ont pas été atteints, cela a néanmoins permis une prise de

conscience collective de l'importance du thème. Cette initiative a aussi montré les limites de simples financements ou aides techniques et les changements profonds et de long terme des sociétés que cela impliquait. Si l'on considère ses objectifs initiaux, la décennie internationale de l'eau peut être considérée comme un échec. Les raisons avancées en sont diverses. On évoque le financement de nouveaux projets sans que ne soient bien assurés l'entretien et la maintenance de structures plus anciennes; les grands projets ont été privilégiés au détriment de projets plus modestes mais tout aussi fondamentaux. Enfin, les populations bénéficiaires n'ont pas toujours été réellement partie prenante des projets proposés. Ce vaste projet n'a finalement réussi qu'à compenser les besoins liés à la croissance démographique. La décennie de l'eau a donc plus servi à montrer l'importance du dossier et l'ampleur des moyens à mettre en œuvre qu'à améliorer de manière significative la situation.

Le retard et l'échec des politiques de l'eau annoncées ont d'autres explications. On constate par exemple que l'amélioration à long terme des conditions d'accès à l'eau ne passe pas par le branchement systématique de tous les logements au réseau. De meilleurs résultats sont obtenus en combinant diverses modalités d'approvisionnement. Trop souvent ni les projets locaux, ni les grands aménagements, ne prennent en compte l'histoire hydraulique des communautés. D'une manière générale, les efforts ont trop misé sur la technologie et pas assez sur son environnement et ses utilisateurs. On a pu croire au début des années quatre-vingt qu'il suffisait d'investir dans des canalisations d'eau. Il était tout aussi important d'instaurer une réelle gestion de l'eau avec toutes les implications économiques, sociales et politiques que cela suppose.

Le nombre de personnes qui dans le monde n'a pas accès à l'eau continue d'augmenter. Les revendications et les objectifs de divers acteurs cherchant à atteindre «l'eau pour tous» restent donc d'une très grande actualité.

Quelles sont les conséquences de cette évolution des débats d'un point de vue des recherches en sciences sociales dans les pays en développement? Quels sont les enjeux et les risques à s'inspirer des travaux portant sur l'eau dans les pays du Nord pour comprendre des réalités sociales des pays du Sud? Le thème de l'eau est-il plus favorable qu'un autre thème à des croisements de travaux scientifiques nord-sud? Ces questions, évoquées de manière souvent implicite ou rapide dans le cadre du FIG 2003, sont davantage développées dans une série d'ouvrages récents sur le sujet.

### **Au Nord et au Sud : un même modèle d'interprétation pour un même modèle de gestion?**

Depuis plus d'une dizaine d'années, profitant de la vague de mondialisation et de réformes néolibérales partout en œuvre, les grandes compagnies privées issues des pays du Nord gèrent l'eau dans un nombre croissant de grandes villes, au Nord comme au Sud. Les entreprises françaises, désormais à l'étroit dans un marché national entièrement couvert, se sont lancées – comme les chaînes d'hypermarchés,

et pour les mêmes raisons – dans une course aux investissements à l'étranger qui les place aujourd'hui parmi les géants mondiaux du secteur de l'eau potable<sup>5</sup>. Dans la gigantesque «foire aux privatisations» qui s'est tenue à l'échelle mondiale dans le secteur de l'eau potable, la Banque mondiale a prôné le «modèle français» de partenariat public/privé (privatisation par délégation du service public), ce qui a permis à un petit nombre de firmes du Nord de s'ériger en une nouvelle «oligarchie mondiale de l'eau», pour reprendre la formule de Petrella [2003]. Dans toute braderie, on ne fait pas que de bonnes affaires : les firmes étrangères ont connu quelques revers au début des années 2000, en raison de l'instabilité monétaire des pays du Sud (comme en Argentine fin 2001), mais aussi d'expériences commerciales malheureuses dans certaines villes (comme à Buenos Aires), voire même de l'hostilité des populations locales, à l'image de la «guerre de l'eau» à Cochabamba en 2000. Les grandes compagnies semblent aujourd'hui ralentir leur conquête de nouveaux marchés, dans les pays en développement comme dans certains pays développés, et opèrent même parfois un désengagement des marchés les moins porteurs (comme le groupe Suez à Buenos Aires, à Manille... ou à Atlanta!).

Au-delà de ces déboires récents, on s'intéresse au fait que des mêmes compagnies puissent gérer un même service dans un pays du Nord et dans un pays du Sud. Cela peut-il amener à faire des comparaisons en termes de processus au sein des sociétés? Ne peut-on pas construire une même grille de lecture pour identifier des traits communs à des sociétés très différentes?

Des initiatives existent en ce sens. Par exemple, D. Lorrain [2003] compare les situations en Chine, en Argentine, au Brésil, en Côte d'Ivoire, à Hong-Kong, en République Tchèque et en Australie. Il s'intéresse à la réintroduction du marché dans un système de gestion organisé historiquement autour de la notion de monopole public. Il constate que les contrats de délégation sont pratiquement toujours modifiés et renégociés. Le modèle général doit donc être en permanence adapté aux réalités locales. Par ailleurs, on voit avec les privatisations se constituer un oligopole mondial des firmes de l'eau qui ne permet pas, contrairement à ce qu'affirme le credo libéral, de se prémunir des risques d'abus de monopole. D. Lorrain s'intéresse en réalité plus aux entreprises qu'aux sociétés locales même s'il n'élude pas «l'épaisseur des sociétés» qui ont des rapports au temps, des arrière-plans culturels ou encore une relation aux normes parfois très différentes.

G. Schneier et B. de Gouvello [2003] comparent les situations en Europe et en Amérique latine en partant des usagers de l'eau pour élargir ensuite le débat aux questions urbaines et sociales. L'action associative née des conflits suscités par l'augmentation des tarifs de l'eau contribue à bouleverser les traditions politiques et à redéfinir la notion de service public, en acceptant notamment l'arrivée de nouveaux acteurs et de nouvelles logiques privé(e)s. La notion de démocratie s'en trouve modifiée. La présence de grands groupes dans des villes aussi importantes et diverses que Manille, Djakarta, Sydney, Buenos Aires, La Paz, Santiago,

5. Les trois majors françaises de l'eau sont *Veolia Environnement* (ex Vivendi-Générale des Eaux), *Ondeo-Suez* (ex Lyonnaise des Eaux) et *Saur* (filiale de Bouygues).

Cartagena, Mexico, Lisbonne ou encore Prague n'est pas sans effets sur la politique locale et les pratiques d'urbanisme. Les deux auteurs s'interrogent : ces villes ne représentent-elles pas des «espaces laboratoires», où l'on observe de manière privilégiée les effets de la mondialisation sur les sociétés locales? H. Coing [2003] estime que «surmonter la crise des services publics exige la mise en œuvre d'un processus de changement dans toute l'épaisseur des appareils d'État et de la société. La privatisation suppose d'une certaine manière le problème déjà résolu. Comme ce n'est pas le cas, l'insertion du secteur privé devient un outil parmi d'autres dans une stratégie de changement beaucoup plus vaste». Dans cette optique, le thème de l'eau devient un réel fil conducteur pour saisir les transformations socio-spatiales de sociétés a priori peu comparables.

Dans les pays du Nord, tous les habitants ont accès à une eau chère mais de qualité, et les entreprises privées réalisent des bénéfices substantiels tout en se conformant aux contraintes environnementales, même si cette dernière condition est de plus en plus difficilement tenue, comme le signale M. Laimé [2003]. Dans les pays en développement en revanche, où la gestion publique de l'eau potable reste le modèle dominant, une part importante – et croissante – des habitants n'a pas accès à l'eau potable, l'environnement continue d'être dégradé, et les gouvernements doivent subventionner très largement les déficits des entreprises de services publics. Ce contraste, ainsi que le succès très mitigé de la décennie internationale de l'eau dans les années 1980 – qui reposait essentiellement sur l'investissement public – ont en grande partie justifié le modèle de nouvelle gouvernance de l'eau promu par la Banque mondiale dans les pays en développement au cours des années 1990. La nouvelle doctrine est claire : compte tenu des difficultés financières et des dysfonctionnements de l'État dans les pays du Sud, le marché et les entreprises privées sont plus à même de résoudre la crise du secteur de l'eau potable, en apportant leurs capitaux et leur capacité de gestion<sup>6</sup>. L'État, qui conserve des prérogatives en matière de régulation et de contrôle de l'efficacité du service, doit se retirer de la production directe du service et se contenter de créer les conditions favorables à l'action des entreprises privées, en laissant ces dernières fixer des tarifs qui leur permettent de dégager des bénéfices; les bénéfices étant le gage de la viabilité du service à long terme. Les partenariats entre secteur public et secteur privé sont mis en avant comme les solutions les plus judicieuses. Par ailleurs, la participation des usagers est jugée fondamentale, dans un souci de «durabilité» sociale et environnementale. En bref, le «nouveau credo mondial de l'eau» [Petrella, 2003] est en tout point conforme aux règles de la *good governance*, avec laquelle il partage les mêmes affinités idéologiques.

Au cours de la dernière décennie, les rencontres et les initiatives internationales sur l'eau n'ont pas cessé de se multiplier, rassemblant les représentants de

6. Selon M. Camdessus [2003]), seul un engagement massif du secteur privé pourrait permettre de pallier l'incapacité du secteur public à financer l'objectif de la «Déclaration du millénaire» [Johannesburg, 2002], qui est de réduire de moitié, en 2015, le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau salubre et bon marché. Cet objectif supposerait, d'après les estimations du Conseil mondial de l'eau, de porter les dépenses annuelles dans le secteur de 75 à 180 milliards de dollars environ; des chiffres contestés par d'autres sources.

plus d'une centaine de pays. Les points de vue divergent entre les États, les ONG, les écologistes, les syndicats ou encore le Conseil mondial de l'eau des Nations unies. Les débats ont porté sur les rôles respectifs de l'État et du secteur privé. Suivant une logique assez contradictoire, que S. Paquerot [2003] qualifie de «schizophrène», le droit international accorde à l'eau le caractère de «bien économique», pour lequel il faut «payer un juste prix», afin d'assurer la rentabilité de sa gestion, tout en garantissant dans le même temps son caractère de «besoin<sup>7</sup> indispensable à la vie et à la santé des hommes et des écosystèmes, et une condition fondamentale au développement des pays», principe qui garantit notamment l'accès des pauvres à l'eau potable.

*Tab. 1 – Les grandes rencontres internationales liées à l'eau*

1992	Conférence de l'ONU sur l'environnement et le développement, à Rio de Janeiro
1992	Conférence internationale sur l'eau et l'environnement à Dublin
1996	Création du Partenariat mondial de l'eau (GWP) et du Conseil mondial de l'eau (WWC)
1997	Premier forum mondial de l'eau, à Marrakech
1997	Création de la Commission mondiale pour l'eau au XX <sup>e</sup> siècle
2000	Deuxième forum mondial de l'eau à La Haye
2001	Conférence internationale sur l'eau douce, à Bonn
2001	Déclaration du millénaire de l'ONU
2001	Nouveau partenariat pour le développement en Afrique
2001	Création du Programme d'évaluation de l'eau de l'UNESCO (WWAP)
2002	Conférence de l'ONU sur le financement du développement à Monterrey
2002	Sommet mondial de l'ONU sur le développement durable à Johannesburg
2003	Troisième forum mondial de l'eau à Kyoto

Source : Camdessus, 2003.

### **La chaîne des acteurs «visibles» et «invisibles» de l'eau potable**

Depuis la ménagère du Sud qui effectue tous les jours la corvée d'eau jusqu'au chef d'État qui annonce dans les médias la mise en œuvre de tel ou tel

7. Le consensus portant, d'une déclaration à l'autre, sur la notion de «besoin élémentaire» et non de «droit humain fondamental», principe plus large qui aurait ouvert le champ à de multiples batailles juridiques et politiques.

grand chantier pour résoudre les problèmes de l'eau, la liste des acteurs de l'eau est longue. Le vocabulaire utilisé pour désigner les personnes qui utilisent le service de l'eau potable est lui-même très varié, et porteur de sens : usager, client, abonné, contribuable, consommateur, citoyen, habitant, etc. Le terme de client est strictement marchand et n'inclut pas l'idée d'intérêt général. Celui de consommateur appartient à la sphère marchande; la consommation détruit le produit et c'est un acte individuel. Le terme d'usager se réfère plutôt à un acte collectif parce qu'il n'y a pas de destruction du produit qui est réutilisé. La notion d'abonné, elle, renvoie à la question des services publics et celle de citoyen inclut la dimension politique. Enfin, le terme d'habitant est lié à celui de territoire tandis que lorsqu'on utilise le mot contribuable, cela fait référence à une forme de solidarité entre individus.

À côté des usagers «ordinaires», considérés selon les cas comme simples «agents» ou comme «acteurs» à part entière du secteur de l'eau potable, la chaîne des acteurs institutionnels est immense. M. Camdessus [2003] identifie les catégories suivantes : les États du Nord et ceux du Sud, les institutions «régionales» (ententes inter-étatiques), les collectivités locales, les ONG, les banques et institutions privées, les bailleurs de fonds et les IFM (Institutions Financières Multilatérales), qui dépendent des Nations unies et d'autres organisations internationales.

Cette liste n'est pas neutre : elle détaille de façon précise les organisations supra-nationales (ainsi que les organismes de régulation, à l'échelon national), mais ignore par exemple les entreprises publiques et autres «autorités de l'eau», pourtant majoritaires dans les pays du Sud, qui sont implicitement rattachées aux collectivités locales (alors que ces dernières ne parviennent pas toujours à les contrôler). De même, la figure des élus locaux, pourtant décisive dans les jeux d'acteurs, n'est pas prise en compte, et celle un peu simpliste des «ONG» ne détaille pas la relation complexe entre système politique traditionnel, églises, société civile et mouvement «participatif». La notion de société civile elle-même n'est pas sans ambiguïté, dans la mesure où ses «représentants», désignés ou auto-proclamés, n'en représentent souvent qu'une faction.

La question des acteurs se croise avec celle du genre. En effet, dans de nombreux pays en développement, ce sont les femmes qui doivent affronter quotidiennement le problème de l'approvisionnement en eau des ménages non raccordés aux réseaux, alors que ce sont surtout des hommes, en position de pouvoir, qui assument, à l'échelle de la ville, de la région ou du pays tout entier, le cadre politique et institutionnel de l'eau. Femmes et hommes s'occupent donc de la question de l'eau dans des lieux différents, parfois à des moments différents et avec des conceptions probablement différentes. Ce sont surtout les femmes qui parcourent des distances parfois importantes pour aller chercher l'eau, ou qui, lorsque le service est intermittent, se lèvent tôt le matin ou la nuit pour faire le ménage, la vaisselle ou la lessive au moment où l'eau arrive, faute de ne pouvoir en stocker suffisamment pour l'ensemble des besoins domestiques. Ce sont elles également qui se chargent de rendre l'eau potable lorsqu'elle ne l'est pas, en la filtrant, en ajoutant des pastilles de chlore ou en la faisant

bouillir, et, elles encore, qui organisent bien souvent les manifestations contre les défaillances du service de l'eau. Mais bien souvent, ces corvées d'eau restent sous silence et le rôle des femmes demeure en grande partie invisible lorsque l'on pose la question de la gouvernance de l'eau potable. En ce sens, les solutions au problème de l'eau passent par une réduction des inégalités dont sont victimes les femmes.

Dans un registre différent, d'autres acteurs « invisibles » peuvent être identifiés, comme par exemple les techniciens qui travaillent pour construire et entretenir les infrastructures et les réseaux. En effet, de nombreux usagers n'ont qu'une idée imprécise de la chaîne des opérateurs qui interviennent pour que l'eau parvienne jusqu'au robinet de leur logement ou jusqu'à la borne-fontaine. L'eau est parfois considérée comme un « don de la nature », qui tombe du ciel, qui coule de source, et qu'il suffit de laisser couler dans les canalisations jusqu'au consommateur. Le long et coûteux travail de captage, de traitement, de contrôle, de commercialisation et d'administration est souvent méconnu du grand public qui, du coup, ne comprend pas pourquoi l'eau peut représenter un travail et avoir un coût.

Enfin, les médias sont également des acteurs importants de la gestion de l'eau, souvent oubliés alors qu'ils sont pourtant bien visibles. En Amérique latine par exemple, les médias évoquent souvent la question de l'eau, en termes d'approvisionnement, de gestion, d'environnement... Bien souvent, la question de l'eau y est traitée de façon spectaculaire et sensationnelle, au point de démobiliser parfois, par une trop grande répétition, les citoyens. Les hommes politiques sont les premiers à faire usage de la presse pour déployer un discours sur l'eau tantôt alarmiste (la fraude, le gaspillage et la pollution doivent être combattus) et tantôt rassurant (on va résoudre rapidement et efficacement tous les problèmes). Au final, l'image que donnent les médias du « dossier de l'eau » est très inégale, souvent partielle et rarement globale et précise.

### **Les conflits de l'eau et leur signification**

Les conflits sont des moments privilégiés pour cerner la complexité des enjeux et des acteurs de l'eau potable. Au fur et à mesure de la progression du mouvement de « privatisation » des services de l'eau, les mouvements sociaux et conflits se sont multipliés. H. Capel [2003] souligne que les conflits sont liés au désir de participer plus directement au contrôle des entreprises et que cette poussée de la société civile semble universelle et irréversible. La société civile s'organise donc afin d'exercer un contre-pouvoir face à « l'oligarchie mondiale de l'eau ». Mais la multiplication d'actions collectives militantes et organisées contre les grands groupes internationaux relève-t-elle des mouvements sociaux traditionnels, ou s'agit-il de phénomènes de nature différente ? Selon Capel, ces actions collectives reflètent aussi la crise des partis politiques traditionnels. Sans aucun doute, l'existence d'organisations de consommateurs est positive puisque c'est un signe d'articulation sociale. Néanmoins, certaines associations ne

défendent que leurs privilèges et leur efficacité dépend de leur accès à l'information, fréquemment contrôlée, via la presse, par les grands groupes économiques. Par ailleurs, certaines associations tentent de dépasser le niveau local et de s'organiser à l'échelle nationale, voire internationale avec l'outil nouveau que constitue Internet. Par exemple, le mouvement altermondialiste a largement utilisé l'exemple de Cochabamba en Bolivie dans le cadre de la lutte organisée autour de slogans tels que «l'eau n'est pas une marchandise». Il n'existe cependant pas encore de travaux scientifiques établissant les impacts locaux des liens entretenus à l'échelle internationale entre ces associations. En Amérique latine, la comparaison de deux conflits de l'eau suite à des délégations de services et opposant des sociétés locales à de puissantes compagnies étrangères montre la diversité des acteurs impliqués [de Gouvello et Fournier, 2002]. Il faut alors souligner que les acteurs visibles de l'eau sont aussi parfois d'anciens personnages impliqués dans les luttes de pouvoir diverses et qui trouvent avec la question de l'eau une opportunité pour retrouver une légitimité perdue ou pour augmenter leur popularité.

Dans le cadre d'une première étude sur l'eau potable, R. Petrella [1998] affirme que les grands changements du XX<sup>e</sup> siècle concernent l'argent, l'information et l'eau. Il affirme que des relations sociales s'établissent entre de nouveaux acteurs sociaux opérant à l'échelle internationale et mondiale qui ne sont plus identifiables aux classes sociales antérieures. Il identifie de la sorte les «seigneurs de l'eau», qui se décomposent en trois sous-groupes : les «seigneurs de la guerre» (impliqués dans les conflits inter-étatiques liés à l'eau); les «seigneurs de l'argent» (industriels de l'eau, grands groupes internationaux de gestion de l'eau ou grands organismes financiers, etc., qui souhaitent conférer à l'eau une valeur marchande organisée dans le cadre du marché); et enfin les «seigneurs de la technologie» (les bâtisseurs de barrages ou les vendeurs d'eau en bouteille)<sup>8</sup>. Pour R. Petrella, l'eau est une ressource de puissance, de richesse et de domination «parmi les principales causes du problème-eau, on trouve les pouvoirs (politique, technocratique, économique, financier, symbolique, culturel) détenus par les "seigneurs" pour qui l'eau est une source de puissance, de richesse et de domination». L'eau a donc toujours été l'un des principaux régulateurs sociaux : «en fait, l'eau est surtout un problème de démocratie et de solidarité. Si les sociétés humaines, à partir des communautés de base, ne sont pas animées et inspirées par une culture et des pratiques démocratiques et

8. «Aujourd'hui, la cristallisation des systèmes de régulation s'effectue de plus en plus à l'échelle non nationale : au niveau d'organisations multilatérales désétatisées, voire privées ou, plus rarement, au niveau d'organisations étatiques supranationales. Elle se fait par des relations nouvelles qui s'établissent entre de nouveaux acteurs sociaux [...] qui ne sont plus identifiables aux classes sociales que l'on a connues. Aujourd'hui, ces nouveaux acteurs se battent, ou coopèrent, surtout autour de la [maîtrise] de l'accès aux ressources de base qui conditionnent non seulement la vie individuelle mais aussi l'existence des diverses communautés humaines, à l'échelle régionale, nationale et mondiale. Ces ressources de base, sont, à l'heure actuelle, l'argent, l'information et l'eau» [1998, p. 13].

solidaires, l'eau devient elle aussi source d'inégalités et d'injustices sociales» [p. 131].

Dans deux textes plus récents, R. Petrella [2002 et 2003] identifie quatre «conquêtes» de l'eau. La première conquête a été celle des anciennes civilisations chinoise, égyptienne, indienne, assyro-babylonienne, romaine, arabe, andine, etc. fondée sur le captage (puits, collecteurs d'eau de pluie) et la distribution (canalisations, aqueducs, etc.). La deuxième conquête a consisté à transformer l'eau en énergie par les technologies hydrauliques. La troisième conquête a été celle du contrôle microbien qui a induit une nouvelle hygiène et une véritable politique de santé. Enfin, la quatrième conquête suit la logique capitaliste et correspond à la vague actuelle de mondialisation du secteur de l'eau potable. Elle est organisée autour de cinq principes : la marchandisation, la primauté de l'investissement privé, le passage d'une culture du «droit» à une logique du «besoin», la privatisation et la libéralisation. Selon l'auteur, alors que les conquêtes précédentes ont été lentes, plutôt locales et diversifiées, la dernière conquête en cours semble rapide et presque universelle, sous le contrôle de l'OMC (via l'Accord général sur le commerce des services) et des grands organismes internationaux. De plus, au cours des vingt dernières années, une véritable oligarchie mondiale de l'eau se serait ainsi constituée par les «outils de la conquête» que sont le Conseil Mondial de l'eau (CME), le *Global Water Partnership* (GWP), l'*Integrated Water Resources Management* (IWRP), le *World Water Assessment Program* (WWAP), etc., sans parler de la sphère des ONG, dont certaines sont manipulées à ses yeux.

Face à cette situation et dans le cadre d'une recherche-action, R. Petrella [1998] a proposé un «Contrat mondial de l'eau» qui suggère la création d'un «Collectif mondial eau pour l'humanité» basé sur les mouvements associatifs et une organisation de la société civile ainsi que d'un réseau mondial de «parlements de l'eau». La démarche s'oppose à l'éventuelle formation d'un marché mondial de l'eau, ce que R. Petrella appelle la «pétrolisation» de l'eau.

### **La critique du «modèle français»?**

Le principal intérêt de la confrontation entre les références qui précèdent et l'ouvrage de M. Laimé [2003], qui porte essentiellement sur la France, repose sans doute sur la confrontation entre le «modèle français», actuellement prôné à l'échelle mondiale, et la critique interne de ce modèle, dont l'auteur décrit les dysfonctionnements. Comme l'indique l'auteur, «de bien commun, l'eau est devenue une marchandise au profit de conglomérats qui veulent rentabiliser leurs investissements colossaux. La France a une responsabilité particulière puisque notre pays abrite les deux premières entreprises mondiales du marché». Mais surtout, M. Laimé s'attache à montrer les limites de ce qui constitue dans le nouveau credo mondial de l'eau, la principale vertu du système français : la probité du secteur privé et l'efficacité du partenariat public-privé. Il dénonce le capitalisme de rente des grands groupes de l'eau, et souligne en particulier – en

s'appuyant sur des sources parfois confidentielles – comment celles-ci profitent d'un marché captif, puisque les clients, consommateurs et collectivités locales, n'ont pas véritablement le choix de leur fournisseur. Par ailleurs, les trois «majors» de l'eau (Suez, Veolia et Saur) se répartissent de fait les marchés et fonctionnent selon une logique d'oligopole se partageant le marché, plus que de concurrence. Plus grave, le principe même de la délégation de service public a été entaché, jusqu'à une date récente, d'un soupçon de corruption des collectivités locales par les entreprises d'eau. Jusqu'en 1995, celles-ci avaient en effet la possibilité de verser des «droits d'entrée» aux communes pour l'obtention d'un contrat de délégation. Ces montants financiers, censés permettre la construction d'infrastructures d'envergure qu'il n'aurait pas été possible de financer d'une autre manière, ont en réalité donné lieu à des dérives politico-financières qui ont largement terni le modèle de gestion et la réputation des grands groupes de l'eau pendant les années 1980 et 1990 : financement de partis politiques, corruption, etc. La critique de M. Laimé, radicale sur le fond comme sur la forme (parfois un peu excessive?), ne s'arrête d'ailleurs pas là. C'est l'ensemble du système français de partenariat entre l'État, les collectivités locales et les entreprises privées – ce qui est présenté par les grands organismes internationaux comme un modèle mondial de gouvernance de l'eau – qui est critiqué pour ses nombreuses failles en matière d'environnement, d'efficacité, de rigueur gestionnaire, de justice socio-spatiale, de respect du citoyen, et plus largement de morale publique. CQFD.

D. Baudru et B. Maris [2002] indiquent que, avec un siècle d'avance, la France fait gérer son eau gratuite par des compagnies privées. Cet «avantage comparatif» explique l'importance actuelle des trois grands groupes français au plan mondial. Les auteurs distinguent dans le monde quatre modèles du plus au moins public. Dans le «modèle français», une relation de long terme se noue entre une collectivité territoriale et un grand groupe opérateur. La collectivité négocie le prix avec lui, délègue l'exécution du service, mais en demeure responsable. La passation du marché est théoriquement concurrentielle. Même système dans le modèle «américain», sauf que de nombreux opérateurs de petite taille nouent des contrats de courte durée avec les municipalités. Dans le modèle «anglais», les collectivités n'ont aucun rôle, et la régulation incombe à un office national, qui fixe un indice d'évolution du prix au client pour les cinq ans à venir. Dans le modèle «chilien», un marché national des droits d'usage de l'eau (sur le modèle des droits à polluer) permet aux opérateurs en concurrence d'échanger ces droits transférables.

En réalité, dès la fin du xx<sup>e</sup> siècle, les grandes villes des pays en développement ont été influencées par l'organisation de l'eau dans les villes européennes. Buenos Aires comme Mexico, Paris et Londres ont été des modèles tant pour la distribution de l'eau que pour l'assainissement déjà dit plus haut (p. 152). Ces liens se poursuivent aujourd'hui, comme l'illustre l'important mouvement de délégations de services à des compagnies privées européennes. Au-delà de simples transferts de capitaux et de technologies, c'est un véritable modèle d'urbanisation qui sous-tend ces échanges.

Dans l'ensemble des pays d'Europe, le rôle principal dans l'organisation et la gestion des services d'eau potable et d'assainissement reste du ressort des collectivités locales, même dans des pays de tradition politique fortement centralisatrice comme la France. Ce fonctionnement fondé sur la décentralisation, et qui conduit parfois à un émiettement des services, n'empêche pas l'importance grandissante du secteur privé. D'autres compétences requérant des arbitrages entre communes relèvent d'instances politiques ou technocratiques de niveau plus élevé. Les fameuses Agences de l'eau françaises l'illustrent. Ce modèle, qui a montré une certaine efficacité dans un contexte historique particulier, défini par ses dimensions économiques, sociales et politiques, ne saurait être un modèle universel, mais il donne des éléments de référence intéressants pour améliorer la gestion de l'eau dans des contextes très différents. Ainsi les Agences de l'eau sont connues pour avoir mis en place le principe du pollueur-payeur (un principe dont l'application reste difficile, comme le montre M. Laimé), ou encore pour avoir su transgresser les frontières administratives qu'ignore l'hydrographie d'un bassin fluvial. Des organisations internationales telles que la CEPAL (Commission économique pour l'Amérique latine) se sont inspirées, par le passé, de ce modèle, qui a fait ses preuves.

Pourtant, le modèle de l'École française de l'eau des années 1990 semble plus difficile à saisir. Au-delà d'un contexte technologique favorable, l'industrie française de l'eau a été envisagée comme un marché, au sens capitalistique du terme. L'eau est perçue en France comme un service public que l'on peut concéder à des entreprises privées chargées de la fabriquer puis de la vendre. L'originalité la plus fondamentale de ces entreprises privées consiste à présenter une structure intégrée, assurant à la fois la conception, la fourniture, les équipements et leur gestion. La gestion française de l'eau présente donc une incontestable originalité dont l'influence mondiale est loin d'être négligeable.

L'État français soutient ce modèle en organisant des séminaires et conférences à l'étranger associant les professionnels français. C'est par exemple le réseau international des organismes de bassin (RIOB), créé en 1994 à l'initiative du gouvernement français. Ce réseau se réunit tous les deux ans pour discuter de l'application de la gestion intégrée des ressources en eau par bassin à travers le monde. L'approche à l'échelle géographique du bassin versant, la rivière et ses affluents, depuis les sources jusqu'à l'embouchure, est en effet efficace pour soutenir les étiages, lutter contre l'érosion, prévenir les catastrophes naturelles et les risques d'inondations ou de sécheresse. Cette politique de préservation et de gestion de l'eau est poursuivie en France depuis 1964<sup>9</sup>, ce qui suscite l'intérêt de nombreux pays qui souhaitent connaître l'expérience française. Mais pour autant, le modèle de partenariat public-privé qui est aujourd'hui propagé à travers les Forums mondiaux et autres grands messes de l'eau est-il la seule

9. La loi sur l'eau de 1964 organisait une gestion par bassin versant hydrographique. Les comités de bassin et les agences de l'eau ont ainsi été créées. La loi de 1992 a mis en place les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

alternative à la grave crise que subissent aujourd'hui de nombreux citoyens pauvres des villes du Tiers Monde?

## Conclusion

L'eau potable est un sujet qui recouvre des objets de recherche très variés (gestion de la ressource, politique de service public, dimension sociale...), et qui se prête à une multitude d'approches, du journalisme [Laimé, 2003] à l'étude académique [Schneier et Gouvello, 2003], en passant par la recherche-action [Petrella, 2003]. L'objet ainsi que la posture de recherche doivent donc être bien posés dès le départ. L'entrée thématique «eau potable» n'en constitue pas moins un fil conducteur riche pour des travaux comparatifs Nord-Sud, même si bien sûr les similitudes parfois troublantes, dans le mouvement actuel de privatisation et de réforme des services publics, renvoient à des contextes par ailleurs très divers. Peut-être les chercheurs travaillant sur les pays du Sud sont-ils plus convaincus de l'intérêt d'une telle démarche que ceux travaillant sur les pays du Nord?

Dans les débats et les publications sur le sujet, on peut observer que d'une discipline à une autre, le vocabulaire employé est souvent le même sans toujours coïncider dans sa définition, et les modèles utilisés pour interpréter la réalité varient aussi, sans être toujours bien explicités : peut-être y aurait-il intérêt à expliciter et à confronter ces modèles?

Existe-t-il un modèle unique, sur le plan mondial, dans la réforme du système de gestion de l'eau? Est-il réellement inspiré du «modèle français»? Des similitudes apparaissent dans l'esprit des réformes, certes, mais n'y a-t-il pas des différences dans leur application? Pourquoi observe-t-on que les mêmes compagnies adoptent, en différents points du globe, des stratégies tantôt convergentes, tantôt divergentes? Comment mettre en évidence ces écarts et comment les expliquer?

Enfin, qu'en est-il de la dimension strictement territoriale de la gestion de l'eau? Cette dimension n'est pas toujours mise en évidence dans la littérature scientifique. Il est souvent fait référence à l'emboîtement des échelles mondiale, régionale, nationale ou locale, jusqu'à celle plus fine du bassin versant, du quartier ou encore du logement. Mais comment les choix de gestion, qui s'opèrent à l'échelon national ou à celui des villes, interfèrent-ils avec ces unités géographiques plus fines? Comment la question de l'eau interfère-t-elle avec celle, classique, de la ségrégation socio-spatiale, ou avec les enjeux plus récents de la «solidarité territoriale»? Autant de facettes de la question de l'eau potable qui, au delà du FIG de Saint-Dié et des ouvrages présentés dans ce texte, ouvrent de larges perspectives de recherche...

## BIBLIOGRAPHIE

- ACADÉMIE DE L'EAU [2003], *La solidarité pour l'eau potable, aspects économiques*, Agence de l'eau Seine Normandie, 238 p.
- BAUDRU D. et MARIS B. [2002], «Quatre modèles de gestion, *Manière de voir*, n° 65, "La ruée vers l'eau"», *Le Monde diplomatique*, p. 77-79.
- CAMDESSUS M. [2003], Financer l'eau pour tous. Rapport du panel mondial sur le financement des infrastructures de l'eau, Conseil mondial de l'eau, 72p (www.worldwater-council.org).
- CAPEL H. [2003], «Faire parler les réseaux : le cas de l'eau, bilan et perspectives», in G. Schneier, B. de Gouvello (dir.), *Eaux et réseaux, les défis de la mondialisation*, Paris, Éditions de l'IHEAL, p. 323-343.
- COING H. [2003], «Décentralisation et gérance privée à Monagas (Venezuela) : à quoi servent les contrats?», in G. Schneier, B. de Gouvello (dir.), *Eaux et réseaux, les défis de la mondialisation*, Paris, Éditions de l'IHEAL, p. 273-288.
- COLLECTIF [2002], *L'eau patrimoine commun de l'humanité*, Comité promoteur mondial pour le Contrat de l'eau, Paris, L'Harmattan, 307 p.
- DE GOUVELLO B. et FOURNIER J.-M. [2002], «Résistances locales aux "privatisations" des services de l'eau, les cas de Tucuman (Argentine) et Cochabamba (Bolivie)», *Autrepart*, n°21, Éditions de l'Aube/IRD, p. 69-82.
- DUPUIS C. et BAUDRU D. [1999], *Marchés de l'eau et prix de l'eau en France et en Europe*, Les publications du Lereps, Université de Toulouse I.
- FOURNIER J.-M. [2001], *L'eau dans les villes d'Amérique latine, inégalités sociales et concurrence des usages*, Paris, L'Harmattan, 203 p.
- LAIMÉ M. [2003], *Le dossier de l'eau, pénurie, pollution, corruption*, Paris, Éditions du Seuil, 401 p.
- LORRAIN D. [2003], «Retour d'expériences : l'internationalisation de la gestion des réseaux urbains», in G. Schneier, B. de Gouvello (dir.), *Eaux et réseaux, les défis de la mondialisation*, Paris, Éditions de l'IHEAL, p. 219-234.
- MEUBLAT G. (dir.) [2001], «Les nouvelles politiques de l'eau. Enjeux urbains, ruraux, régionaux», *Revue Tiers-Monde*, n° spécial, t. 42, n° 166, 240 p.
- PAQUEROT S. [2003], «L'urgence, reconnaître le droit d'accès à l'eau», in R. Petrella (dir.), *L'eau, Res Publica ou marchandise?*, Paris, La Dispute, p. 27-39.
- PETRELLA R. (dir.) [2003], *L'eau, Res Publica ou marchandise?*, Paris, La Dispute, 219 p.
- PETRELLA R. [1998], *Le manifeste de l'eau, pour un contrat mondial*, Bruxelles, Éditions Labor, 150 p.
- PETRELLA R. [2002], «La nouvelle conquête de l'eau, *Manière de voir*, n° 65, "La ruée vers l'eau"», *Le Monde diplomatique*, p. 93-94.
- RIVERA D. [1996], *Private sector participation in the water supply and wastewater sector, lessons from six developing countries*, Washington, The World Bank, 83 p.
- SCHNEIER G., de Gouvello B. (dir.) [2003], *Eaux et réseaux, les défis de la mondialisation*, Paris, Éditions de l'IHEAL, 346 p.



## Notes de lecture

---

Danièle DEHOUE  
*La géopolitique des Indiens du Mexique.  
Du local au global*  
Paris, CNRS Éditions, 2003, 238 p.

---

«La législation politico-administrative constitue l'axe de la vie politique et religieuse locale» (p. 31). C'est à partir de cette hypothèse, minutieusement confirmée tout au long de l'ouvrage, que s'organise l'interprétation que fait Danièle Dehoue des dynamiques territoriales et politiques des communautés indiennes au Mexique. Contrairement à ce qu'indique le titre, on aurait donc affaire à un cheminement du global vers le local : les appareils d'État, au cours de l'histoire, auraient importé des modèles et des normes que les groupes ou «communautés indiennes» auraient subis, adoptés, transformés et qu'ils se seraient finalement appropriés à des fins qui leur seraient propres. Pour comprendre «la communauté» – thème qui est finalement au cœur de l'ouvrage –, il faut d'abord connaître le champ de forces dans lequel elle s'inscrit, et qui lui imprime des contours changeants et négociables. D'où cette autre formulation de l'hypothèse centrale : «La communauté ne serait pas une unité stable et fermée, mais le résultat de l'appropriation de la législation de l'État national par des groupes et des intérêts locaux» (p. 26).

L'autre hypothèse, qui justifie le titre – Géopolitique – et lui donne un contenu nouveau en anthropologie, consiste à poser la relation à l'espace et au territoire en termes de négociation permanente *entre les différents niveaux* de la vie nationale, du gouvernement central aux états – le Mexique est une fédération –, en passant par les municipalités et finalement les groupes villageois. Le «territoire» d'une «communauté» n'est pas donné, ni même hérité, surtout pas achevé. Il se construit dans le quotidien des relations politiques certes localisées mais insérées dans

des logiques de conflits, rivalités, oppositions ou alliances entre groupes d'habitants qui exploitent leurs savoirs et leurs pouvoirs acquis dans des sphères lointaines ou dépassant le «territoire» en question.

Avant de nous inviter à la suivre dans sa démonstration, Danièle Dehoue rappelle les enjeux du débat politique et académique qui se noue autour de la définition de «la communauté indienne», ses fausses évidences et ses pièges qui ont mené nombre d'anthropologues, de mesures politiques et de projets de développement à l'impasse. À elle seule, l'introduction constitue un apport de synthèse sur ce thème classique en anthropologie, mais ici rénové par son articulation complexe à l'espace et au territoire d'une part, par sa dimension proprement politique d'autre part.

À partir de là, l'auteur nous emmène en terres tlanèques, dans l'État de Guerrero au sud du Mexique. Et c'est là où le sous-titre – du local au global – trouve toute sa pertinence. Car s'il est vrai que la législation oriente et parfois détermine, ce sont bien les pratiques locales qui donnent du sens aux jeux de pouvoir et aux multiples transformations des «communautés indiennes» contemporaines.

En entrant dans le récit des hommes, des femmes, des lieux et des dieux qui peuplent et organisent l'espace tlanèque, Danièle Dehoue déconstruit de prétendues évidences et propose des interprétations qui peuvent légitimement se rapporter à l'ensemble des «indiens du Mexique», ou en tous cas du sud du Mexique. Loin de la monographie, elle analyse des processus de scission, de partage, de hiérarchisation liée au prestige et au pouvoir, dans un ensemble de domaines couverts au long de six chapitres : la politique et la religion, l'inégalité territoriale, les symboles de la rivalité, les tactiques de lutte, les moyens disponibles (le nerf de la guerre), les groupes de coopération.

Dans les deux derniers chapitres, l'auteur aborde une rétrospective historique (de 1850 à nos jours) qui l'amène à penser que l'enjeu agraire, qui fut au centre des luttes territoriales et politiques de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, est désormais dépassé par l'enjeu financier. Elle rejoint en cela les analyses de politologues et sociologues qui, par d'autres voies, soulignent la rupture radicale des années 1990. Avec la fin de la répartition agraire et du contrôle de l'État sur la distribution des terres (modification de l'article 27 de la constitution, en 1992), avec surtout le démembrement des institutions gouvernementales d'encadrement des activités agricoles, avec enfin la crise économique qui affecte la plupart des secteurs désormais en concurrence sur le marché international (avec l'Accord de libre-échange signé en 1994 avec les États-Unis et le Canada <sup>1</sup>), la production agricole cesse de structurer la vie économique des villages. Celle-ci se nourrit maintenant des flux financiers extérieurs, constitués des envois d'argent des migrants – trop peu mentionnés dans le livre – ou des ONG, et surtout de la réorientation des flux budgétaires gouvernementaux vers les municipalités, dans le cadre de la décentralisation fiscale et administrative. Le débat sur les entités territoriales susceptibles de recevoir et gérer ce véritable « pactole » à l'échelle locale ravive les conflits entre villages centraux et dépendants, suscite les partitions, favorise l'entrée en scène de nouveaux acteurs, bref réactive une géopolitique qui en fait, n'a cessé d'organiser la vie des villages et des régions indiennes depuis des siècles.

Finalement, le fil rouge de ce texte ne serait-il pas l'autonomie, notion qui rôde d'un bout à l'autre de l'ouvrage sans dire son nom tant il est vrai que le débat paraît aujourd'hui biaisé par les polémiques d'ordre politique, mais qui pourrait constituer le thème essentiel des négociations auxquelles se sont livrées, depuis la conquête et souvent bien avant, de nombreuses « collectivités locales » du territoire mexicain ? Il ne s'agirait pas d'une autonomie accordée par des textes constitutionnels à des « entités indiennes » – qui restent à construire –, mais de la capacité de chacun à gérer son espace et ses ressources, face aux voisins au moins autant que face au gouvernement. Le niveau local est ici le plus pertinent, même s'il laisse pour l'ins-

1. ALENA, Accord de libre-échange nord-américain

tant dans l'ombre la question de la gestion politique de l'autonomie au niveau régional.

Ce n'est pas tomber dans de l'historicisme benoît que de rappeler combien, insérées au cœur de la modernité contemporaine, les « communautés indiennes » exploitent un capital politique construit de longue date et réactualisé de façon permanente. D'ailleurs, un ouvrage récent <sup>2</sup>, tout aussi excellent, souligne les répétitions qui ponctuent l'histoire mexicaine depuis deux siècles, chaque fin de siècle apportant sa moisson de rébellions suivies d'explosions violentes : les guerres d'Indépendance de 1810, la révolution de 1910.

En conclusion, le livre de D. Dehouve fera référence car il présente, cas concrets à l'appui, une analyse détaillée des processus de changement politique et territorial, qui en font un véritable petit traité d'économie politique et de géopolitique.

Odile Hoffmann

---

Gervais BÉNIGUISSE  
*Entre tradition et modernité. Fondements sociaux de la prise en charge de la grossesse et de l'accouchement au Cameroun*  
 Paris/Louvain-la-Neuve,  
 L'Harmattan/Academia-Bruylant,  
 2003, 297 p.

---

La conférence du Caire en 1994 puis celle de Pékin en 1995 ont réaffirmé l'engagement des pays à diminuer la mortalité maternelle de moitié d'ici à 2005. Pourtant, les diverses enquêtes démographiques et de santé montrent qu'elle stagne depuis 1994. Cela n'est guère étonnant alors que le pourcentage de naissances suivies par du personnel qualifié n'a progressé que de cinq points depuis cette date et stagne même en Afrique subsaharienne. Or, les recherches récentes ont démontré que le suivi à l'accouchement est un facteur essentiel de la baisse la mortalité maternelle. Toutefois, nous manquons singulièrement de données tant sur l'offre que sur la demande de la prise en charge de la grossesse et de l'accouchement. C'est dire l'intérêt du sujet du livre de Gervais Béniguise, enseignant-chercheur à l'IFORD, qui vient de publier intégralement la thèse de démographie qu'il

2. Leticia Reina et Elisa Servin (coord.), *Crisis, Reforma y Revolución. México : historias de fin de siglo*, México, CONACULTA-INAH, 2002, 483 p.

a soutenu à l'Université libre de Louvain La Neuve sur ce sujet.

Malgré un titre quelque peu «bateau», la recherche de Béninguisse est à la fois originale, riche et complexe. Originale parce que l'auteur croise les questions, souvent séparées, de l'offre et de la demande de prise en charge de la grossesse et de l'accouchement. Riche parce qu'il utilise à la fois la littérature anthropologique, une enquête par entretiens de groupe auprès de sage-femmes et d'utilisatrices potentielles des systèmes traditionnel et bio-médical ainsi que les enquêtes démographiques et de santé de 1978, 1991 et 1998. Complexe et subtile car il construit des indicateurs et croise divers types d'analyse (descriptive et multivariée), avec un sens raffiné de la nuance. La présentation très claire des biais propres à chaque source, la prudence dans la construction des indicateurs et dans l'interprétation des résultats en fait d'ailleurs également un texte très utile pour l'enseignement de la méthodologie. Ainsi, le fait que la fausse couche ou le mort-né sont prioritairement perçus comme une conséquence de bris d'interdits et de la sorcellerie maléfique conduit à sous-estimer la mortalité fœtale car ces conceptions induisent une forte sous-déclaration.

La littérature anthropologique sur le sujet est encore peu nombreuse puisqu'elle ne comprend pour le Cameroun que 24 textes. Elle porte sur plusieurs des 200 ethnies camerounaises. Elle indique que les populations suivaient de nombreuses prescriptions visant à assurer la sécurité de la grossesse et de l'accouchement. Ainsi, les grossesses doivent être tenues le plus longtemps possible secrètes, pour ne pas attirer le mauvais œil sur elles, ce qui entre en contradiction avec la règle camerounaise d'une première visite pré-natale avant le quatrième mois. De plus, l'accouchement doit être aussi secret que possible et se dérouler en présence de la mère de la parturiente et sans la présence d'hommes. Parmi les matières utilisées pour enduire le cordon ombilical, on trouve des phénols, qui ont une action antiseptique, et du charbon, qui a une action anti-coagulante. Le placenta et le sang doivent être remis aux parents pour divers rites visant à soustraire la mère et le nouveau-né à la malveillance. Des massages post-nataux visent à restituer ses forces à la mère et à lutter contre les ballonnements. Ce souci thérapeutique manifeste que les conditions étaient réunies pour

l'éclosion d'une véritable science expérimentale de l'obstétrique. À la place, la colonisation imposa un système bio-médical occidental sans tenir compte des aspirations des populations. Pourtant, vu l'importance de ces éléments pour les populations, ils devraient être pris en compte pour rendre acceptables l'offre bio-médicale de soins obstétricaux.

Béninguisse décrit ensuite le système de soins camerounais, qui se caractérise par un engagement politique tardif et insuffisant ainsi que par des stratégies mal adaptées, car les prescriptions normatives en vigueur ne reposent pas sur une évidence scientifique d'efficacité. De plus, du fait de la crise économique et des programmes d'ajustement structurel, la part du budget national consacré à la santé a diminué de 1961-65 à 1992-93, ce qui a d'importantes conséquences sur les dysfonctionnements actuels du système de santé (longues files d'attente, compartimentage des interventions, corruption). Des entretiens avec des groupes de sage-femmes et d'utilisatrices potentielles des systèmes traditionnel et bio-médical dans deux zones du Cameroun (région du grand Nord et province de l'Est), où les indicateurs démographiques sont particulièrement mauvais, prouvent que les femmes voient des avantages et des forces à chaque système (traditionnel et moderne). Béninguisse justifie ainsi le choix d'un modèle d'interprétation fondé sur la rationalité des actrices.

Ensuite, l'auteur analyse trois enquêtes démographiques et de santé (1978, 1991, 1998), en montrant bien leurs forces et faiblesses. Il construit divers indicateurs, notamment de niveau de vie, de suivi des recommandations en matière pré-natale par la politique camerounaise ainsi que de prise en charge de l'accouchement, tout en présentant les biais éventuels qui peuvent les affecter. Il se livre dans un premier temps à une analyse descriptive fine. En 1991, le Cameroun se situait, avec une fréquence de la prise en charge de la grossesse de 78% et de l'accouchement de 64%, très largement au-dessus des moyennes africaines, estimées respectivement à 61% et 40%. Toutefois, on notait d'importantes disparités selon le milieu d'habitat au détriment du milieu rural et seule près d'une femme sur quatre respectait toutes les recommandations pour le suivi pré-natal. En 1998, la situation s'est fortement détériorée à tous les niveaux pour arriver à la moyenne

africaine. Les fortes inégalités, notamment économiques et géographiques (entre les zones urbaines et rurales), qui s'étaient accentuées de 1978 à 1991, se sont réduites, mais par le bas. Ce sont surtout les catégories sociales faisant auparavant le meilleur usage des services obstétricaux qui ont été les plus touchées par la baisse. Celle-ci est de 40% entre 1979 et 1998 pour les catégories les plus aisées. Conformément aux attentes, l'élévation du niveau de vie, l'ouverture culturelle, la fréquence du contact avec la ville, la proximité géographique des services obstétricaux, la disponibilité des moyens motorisés de déplacement, la direction féminine du ménage, le nombre réduit de grossesses antérieures et l'affiliation aux religions chrétiennes sont fortement associés à une fréquentation quantitativement et qualitativement meilleure. Au niveau descriptif, la demande de services et de soins obstétricaux «modernes» est positivement associée au niveau de vie. Il est moins attendu que migrants urbains ou ruraux recourent davantage et mieux que les urbains de souche à l'appareil médical. La conjoncture des années 1980 a été particulièrement préjudiciable aux plus pauvres tandis que celle des années 1990 l'a été aux femmes de niveau de vie élevé ou moyen. Cette baisse de la fréquentation des structures médicales se traduit par l'augmentation de la prise en charge non médicale. Autrement dit, le recours aux pratiques traditionnelles participent des stratégies de survie mises en œuvre dans un contexte de dégradations économiques et sanitaires.

Puis, Béninguise mène des analyses multivariées, et notamment des régressions logistiques à pas croissant, pour identifier les déterminants de la fréquentation des services obstétricaux et pour mettre en évidence les inégalités sociales sous-jacentes, tout en rejetant les modalités qui sont source de forte corrélation entre les variables indépendantes. Ces analyses permettent de conclure que l'explication de la variance de la fréquentation des services obstétricaux varie dans le temps et dans l'espace. Entre 1978 et 1991, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, on est passé d'une causalité socio-culturelle à une causalité économique.

Toutefois, le Cameroun est un ensemble fortement hétérogène à tous les points de vue. En particulier, le Sud est à prédominance chrétienne tandis que le Nord est à prédominance musulmane. La répartition régionale

des infrastructures sanitaires et des personnels de santé est également fortement inégalitaire, les régions du Grand-Nord et du Nord-Ouest/sud-Ouest étant de loin les plus défavorisées, et cela sans changement depuis 1978 malgré l'amélioration de l'offre sanitaire pendant cette période. Les régions les plus défavorisées du point de vue de l'offre le sont également du point de vue de la fréquentation des services obstétricaux. Ce n'est cependant pas le seul facteur. Toutefois, le désavantage de la femme du Grand-Nord est également imputable ou lié à l'affiliation religieuse, au degré d'ouverture culturelle et à sa dépendance plus forte envers son conjoint. En effet, elle est davantage confinée au foyer et peu occupée dans le secteur moderne de l'économie. L'auteur conclut donc que la stimulation d'une demande de soins obstétricaux passe nécessairement par une adéquation de l'offre aux attentes des populations, notamment par une meilleure accessibilité culturelle, socio-économique et géographique.

Cette recherche, qui fera date, marque donc l'intérêt de la fécondation de la démographie par l'anthropologie et les analyses multivariées.

Arlette Gautier

---

Christophe VANDESCHRIK  
et Jean-Marie WAUTELET  
*De la statistique descriptive  
aux mesures des inégalités*

Paris/Louvain-la-Neuve,  
L'harmattan/Academia-Bruylant,  
2003, 242 p.

---

L'ouvrage de Christophe Vandeschrick et Jean-Marie Wautelet *De la statistique descriptive aux mesures des inégalités* est un manuel. L'enseignement qu'il reprend est, ou a été, dispensé au CIPED<sup>3</sup>, dans le cadre d'un programme de formation du FNUAP, lequel publie son matériel pédagogique dans une collection «Population et développement». Les cours s'adressent à des hauts fonctionnaires des pays du Sud. Ces précisions préambulaires permettent de comprendre pourquoi les auteurs ont pris le parti de consacrer la moitié des huit chapitres à énoncer

3. Centre international de formation et de recherche en population et développement en association avec les Nations Unies.

des rudiments de statistique descriptive. Ce long rappel prétend préparer à l'exposé sur la mesure des inégalités sociales et des disparités régionales. Est privilégiée, et réussie, une pédagogie qui vise la compréhension de «la portée et des limites de ces outils». Néanmoins, le lecteur est prévenu : il ne doit pas s'attendre à une révision complète des indicateurs décrivant les inégalités ni, non plus, tous les aspects de celles-ci.

La première partie, soit les quatre premiers chapitres, reprend le B.A.BA de l'analyse statistique : quelques généralités sur les données, un petit nombre de représentations graphiques de base, les principaux paramètres des distributions statistiques à une dimension, quelques pages sur la régression et la corrélation linéaires. Autant dire que cette centaine de pages s'adresse à des personnes qui n'ont jamais suivi la moindre initiation à la statistique. La clarté de l'exposé, cependant, est bienvenue et sera appréciée par les personnes pressées. Les vrais débutants n'y trouveront pas de quoi inspirer de nouvelles vocations ni un guide vers les présentations plus approfondies nécessaires à une véritable formation à la statistique.

Les quatre chapitres suivants présentent le mode de calcul des indices les plus utilisés pour l'évaluation des inégalités. Le premier est consacré au calcul du taux de croissance, et surtout à sa décomposition en sous-ensembles régionaux ou catégoriels, pour examiner les transformations structurelles. La simplicité de ces mesures cache parfois des subtilités d'analyse auxquelles l'exposé prépare bien. Le chapitre 6 traite des principaux indices d'inégalités ou de concentration/spécialisation. Les précisions sur leur calcul sont bienvenues car pas toujours facilement accessibles, même dans les ouvrages de statistique. Le chapitre 7 traite des analyses de décomposition : celle des variations temporelles d'une moyenne, des paramètres de dispersion (variance, coefficient de variation) trop allusive de notre point de vue, des mouvements/structures pour les analyses régionales. Le dernier chapitre décrit en quelques pages des indices de pauvreté et de développement humain, souvent utilisés, plus rarement définis. Qui consulte communément ces indices trouvera rassemblés en quelques pages tous les éléments indispensables à leur compréhension ; en cela réside le mérite de ce cours. Il est regrettable qu'il néglige la mesure d'autres formes d'inégalité (les indices de la ségrégation

résidentielle, par exemple) ou d'autres outils (la loi rang/taille, les distributions de Pareto) fréquemment employés.

L'important chapitre 9 met à la disposition de l'apprenti les exercices diversifiés, pédagogiques qui ponctuent très opportunément les exposés. Ils constituent le point fort du manuel et incitent à son usage. Cette utilité indéniable, d'un enseignement financé par le FNUAP, fait regretter qu'une diffusion plus large et accessible, au moyen d'Internet par exemple, n'ait pas été préférée à cette publication plus coûteuse et alourdie par une première partie peu utile, qui ne semble ajoutée que pour la justifier.

Daniel Delaunay

---

Bernard BRUN, Annie-Hélène DUFOUR,  
Bernard PICON,  
Marie-Dominique RIBÉREAU-GAYON (éd.)  
*Cabanes, cabanons et campement.*  
*Formes sociales et rapports à la nature*  
*en habitat temporaire*  
Bordeaux/Chateaufort de Grasse,  
Société d'écologie humaine/Éditions  
de Bergier, 2001, 336 p.

---

Voilà un ouvrage collectif dont la lecture est un très grand plaisir. La principale raison est qu'il traite, à sa façon, de poésie : celle avec laquelle l'homme «habite» les lieux. La citation célèbre de Holderlin, «l'homme habite en poète», serait la meilleure exergue possible pour ce livre d'autant que, reprise et exploitée par Martin Heidegger, elle peut effectivement être considérée comme le principal postulat des éditeurs scientifiques et des auteurs.

C'est donc d'un très beau livre qu'il s'agit, dans son fond mais aussi sa forme, très bien illustré par une série de cahiers de photographies couleurs qui donnent à voir ce que disent les auteurs et contribuent grandement au bonheur de la lecture.

Sont rassemblés ici, outre l'introduction et la conclusion, 24 textes présentés en 1999 à Perpignan lors d'un colloque (les XI<sup>e</sup> journées scientifiques de la Société d'Écologie Humaine). Les auteurs appartiennent à des disciplines diverses, notamment l'anthropologie, la sociologie, l'architecture, la géographie, l'écologie et l'histoire mais sont surtout réunis par leur intérêt commun pour les lieux et des approches à micro

échelle des phénomènes sociaux. Nous sommes véritablement très au-delà des appartenances disciplinaires, ce qui n'est pas une des moindres qualités de l'ouvrage. Le thème retenu, en effet, permet une réelle interdisciplinarité.

Le titre de l'ouvrage peut sembler énigmatique, mais il ne l'est pas : c'est bien de «cabanes» qu'il est question, parfois de campements et cabanons. C'est le concept de cabane qui compte, (ou plus exactement le non-concept puisque flou et insaisissable) : lieu hybride dit l'introduction, «hors-territoire» écrit Laurence Nicolas (p. 215), la cabane est bien une modalité particulière et poétique du rapport à l'espace, précisément parce qu'elle est hors norme, parce qu'elle est auto-construite et «transgresse les catégories spatiales ordinaires» (J.-P. Loubes, p. 91). Rêve d'enfant, «première confrontation de l'enfant avec l'art d'édifier» (J.-P. Loubes, p. 91), la cabane n'est ni un abri, ni une demeure, moins encore une maison. Elle est temporaire, précaire et multiforme. La cabane apparaît dans tous les milieux ou presque, urbain, agricole, pastoral, forestier. Son intérêt est d'être toujours entre-deux, en transgression des frontières classificatoires modernes comme l'explique B. Picon dans la belle conclusion de l'ouvrage. La cabane est toujours une forme d'échappatoire, d'évitement discret des règles sociales dominantes : pour les hommes de Provence qui s'y réunissent le dimanche, pour les pêcheurs d'Afrique centrale qui y séjournent un temps de l'année, pour les pique-niqueurs réunionnais du dimanche, ou pour le personnage principal du film d'Orson Wells (*Citizen Kane*), etc.

Il est impossible de rendre compte ici de tous les textes et de tous les exemples qui contribuent à montrer que les «pratiques cabannières» sont une résistance à l'ordre moderne, un défi à nos sociétés normées et aussi à nos disciplines catégorisantes ; on ne peut que saluer la diversité alors qu'il faudrait citer tous les textes qui sont tous importants et contribuent à édifier un véritable livre. Notons seulement que deux espaces, d'inégales dimensions, sont abordés de façon privilégiée : les suds français, l'Afrique centrale et occidentale francophone. Coïncidence sans doute liée aux spécialisations des chercheurs des centres impliqués dans le colloque, mais source de comparaison éclairante entre des régions d'un pays du Nord, déve-

loppé et «moderne», et de pays du Sud. On a parfois l'impression d'une nette supériorité du Sud (de l'Afrique, en l'occurrence, serait plus exact) sur le Nord ici puisque les «pratiques cabannières» y semblent bien mieux intégrées à la société et bien mieux reconnues parce qu'elles sont encore liées à des activités économiques (pêche, pastoralisme, chasse...) et à des croyances communes et non pas vestiges du passé. Mais à y regarder de plus près, on constate que dans les deux domaines géographiques ces pratiques sont menacées par les forces actuelles de normalisation, par les changements sociétaux, parfois directement par l'État et sa législation. La comparaison est donc ici très utile car elle révèle que c'est, par nature, que la cabane est toujours fragile et menacée, parce qu'elle ouvre précisément un espace de liberté et de flou social. Il ne s'agit donc pas d'une forme archaïque d'appropriation de l'espace qui ne subsisterait que dans les sociétés «traditionnelles» mais de bien plus, un mode de résistance ou de fuite qui se retrouve dans toute société humaine, plus ou moins institutionnalisée et reconnue, mais nécessaire : «le monde des cabanes est plus qu'un symbole, une part non négligeable de la population, à travers cette pratique discrète, garde un pied en marge de la société dominante» (B. Picon, p. 334). Dès lors, et c'est là l'important, les textes réunis ici nous appellent à la vigilance : nos sociétés humaines doivent savoir ménager cette part, spatiale et sociale, de flou, de marge, de liberté. Pourquoi ? Pour conserver une dimension poétique, condition nécessaire de notre concivence avec le monde, elle-même indispensable pour donner aux hommes une place dans l'univers d'une part, préserver le monde lui-même d'autre part. Cet exercice est d'autant plus difficile qu'il faut, dans le même temps, prendre en compte les risques d'un développement trop important des «pratiques cabannières», risques très concrets d'un «mitage» spatial des zones non urbanisées ou d'une urbanisation entièrement livrée à l'informalité.

Les textes sont répartis en trois parties distinctes. La première s'intitule «l'imaginaire de la cabane» et tente de cerner la notion et sa place sociétale ; elle s'appuie notamment sur les représentations collectives de la cabane, en France, en Amérique du Nord, en Afrique et en Asie, analysées avec grand bonheur à travers la littérature, le cinéma, le conte, l'archi-

tecture... On y comprend mieux ce qui fait le caractère poétique de l'objet cabane : production humaine, polysémique et polyvalente, liée à des formes de passage (de l'enfance à l'âge adulte, de la «civilisation» à la «nature», du passé au présent), la cabane fait sens à partir du lieu qu'elle institue.

La deuxième partie du livre, «Cabanes, nature et ressources naturelles», pose la question du rapport à l'environnement naturel (et plus largement au monde) qui est bien sûr constitutif des «pratiques cabaniers». C'est cette partie qui réunit la plupart des exemples africains, apportant des éclairages très riches sur les rapports entre sociétés nomades et sédentaires et leur complémentarité et imbrication plutôt que leur opposition (qui est largement une invention occidentale, voir notamment le texte passionnant d'E. Dounias et S. Bahuchet sur les zones forestières du Cameroun). En ce domaine, il est clair que les sociétés nomades ou semi-nomades ont beaucoup à nous apprendre sur l'importance du «bâtir» comme fondement de la société des hommes, à nous qui avons le plus souvent perdu depuis l'enfance une bonne part de cette compétence à construire nous-mêmes nos lieux de vie et devons les ré-inventer à partir de ce qui est «pré-fabriqué».

La troisième partie de l'ouvrage, «cabanes, sociabilités et sociétés», plus centrée sur des exemples français, se concentre sur les possibilités de sociabilités originales offertes par le monde des cabanes, cabanons et campements. La distinction avec la partie précédente est discutable, mais on comprend que les éditeurs scientifiques aient souhaité sacrifier à la coutume des trois parties... Clôturent l'ouvrage, un très beau cahier de photographies d'Alain Dervieux nous rappelle que «l'esthétique du cabanon» n'est pas accessoire : ces lieux modestes ont toute l'élégance de la discrétion et la beauté de l'éphémère.

Pour conclure, je conseillerais volontiers la lecture de ce livre à tous ceux qui s'intéressent aux rapports des hommes et des sociétés à leur espace, et je tiens à saluer un ouvrage collectif qui sait tenir un discours cohérent et scientifique commun à tous les textes, apporter des éléments de compréhension des sociétés humaines en général tout en offrant au lecteur l'occasion de mille découvertes sur des pratiques socio-spatiales passées et présentes, proches et lointaines, discrètes mais essentielles.

Philippe Gervais-Lambony



## Résumés

### **Chantal BLANC-PAMARD, Emmanuel FAUROUX, L'illusion participative. Exemples ouest-malgaches**

Depuis une dizaine d'années, à Madagascar, les pratiques de gestion centralisées sont remplacées par des approches participatives qui reposent sur des principes simples directement inspirés du fonctionnement des démocraties occidentales : droit de tous à la parole, accès égal à l'information, décisions prises à la majorité des voix... Ces principes, malgré leur générosité, sont étrangers à l'idiosyncrasie des ruraux malgaches. La participation est pourtant recommandée de toutes parts et les bailleurs de fonds ne soutiennent plus un projet qui ne la considère pas comme une priorité. C'est encore, très probablement une illusion dans de nombreux cas, ce qui risque de conduire les projets et les opérations reposant sur l'approche participative à de nouveaux échecs, même s'ils s'avèrent sans doute moins cinglants que les échecs d'autrefois. On peut espérer que la participation devienne moins illusoire puisqu'elle s'inscrit dans un contexte de décentralisation qui instaure de nouveaux types de gouvernance et de gestion des ressources naturelles. La gestion partagée vise également à laisser aux communautés villageoises une réelle autonomie, notamment dans la protection de l'environnement. La situation actuelle marque une transition particulièrement délicate puisqu'on tente de mettre en place les conditions institutionnelles rendant possible ce partage de gestion. L'aspect apparemment novateur de la procédure est beaucoup plus grand qu'il n'y paraît à première vue dans un milieu où la démocratie participative est encore perçue comme une bizarrerie à laquelle les gens ne s'habituent pas vraiment.

• Mots-clés : développement – démocratisation – participation – environnement – décentralisation – acteurs – ruraux – bailleurs – gestion – Madagascar – Ouest, Sud-Ouest.

### **Jean-Yves PARRIS, Entre forêt et côte : l'inclusion négociée des Marrons ndjuka du Surinam**

Après avoir été considérés comme des survivances africaines dans le nouveau monde, les Noirs marrons du Surinam et, dans une certaine mesure, de la Guyane, sont aujourd'hui davantage envisagés comme des sociétés qui s'inscrivent dans le droit fil de l'esclavage et des formations sociales qui en émergent. À partir du cas des Marrons ndjuka, cet article explore la validité de cette proposition en examinant, tant sur le plan socio-historique que politique, les conditions de l'évolution de cette société à travers les rapports qu'elle a toujours entretenus avec l'univers colonial puis post-colonial.

• Mots-clés : Noirs marrons – Marronnage – Ndjuka – Surinam – Guyane – Minorité – Esclavage – Colonisation.

### **Rachel EFFANTIN, Bernard HUBERT, Politique de stabilisation foncière et conservation de la biodiversité : le cas de la Réserve de Biosphère Maya, Petén (Guatemala)**

Au Guatemala, une politique de conservation de la forêt tropicale du Petén succède à quatre décennies de colonisation agraire. Les préoccupations actuelles de stabilisation du front pionnier posent le problème du choix des instruments de régulation et des modalités de leur mise en œuvre. Les auteurs étudient l'incidence d'une intervention gouvernementale sur la formalisation des normes d'appropriation et d'usage des ressources naturelles renouvelables. À cette fin, ils analysent la dynamique d'installation de nouvelles communautés dans la zone tampon de la Réserve de Biosphère Maya, où un programme de légalisation foncière et de conseil en agroforesterie est mis en œuvre. À partir de la chronologie des itinéraires fonciers et agraires de deux communautés, ils illustrent la diversité des traductions locales d'une

intervention standardisée. Cette diversité a ensuite pu être associée au processus de différenciation sociale inhérent à la dynamique pionnière ainsi qu'à la variabilité des formes d'organisation collective. Si des changements dus à l'intervention ont effectivement lieu, ils ne transforment pas fondamentalement les projets de production des migrants, mais permettent d'améliorer les conditions de réalisation de certains de leurs projets.

• Mots-clés : Front pionnier – construction territoriale – légalisation foncière – conseil technique – pratiques agraires – Guatemala.

**Olivier PLIEZ, La fin de l'État démiurge ? Les nouvelles facettes de l'urbain dans le Sahara libyen**

Le désert libyen est aujourd'hui urbanisé à près de 90 % et constitue un observatoire privilégié de dynamiques qui touchent tout le Sahara. Ce processus urbain donne désormais à voir un visage paradoxal : celui de la crise liée au désengagement de l'État, acteur longtemps exclusif de leur développement, mais aussi celui de nouvelles dynamiques socio-spatiales. Le cas de Koufra, oasis isolée du Sahara central, est révélateur de la transformation de toutes les villes sahariennes transfrontalières en lieux de transit transnationaux des migrants et des marchandises entre les deux rives du Sahara. L'étude d'une vallée oasienne du Fezzan permet en revanche de nuancer les constats critiques des décennies précédentes sur les conséquences négatives du mouvement d'urbanisation-modernisation des campagnes. De nouvelles configurations territoriales se dessinent dans les interstices du territoire national libyen sans pour autant gommer les contours du projet étatique saharien.

• Mots-clés : Sahara – Libye – Fezzan – Koufra – projet étatique – urbanisation – oasis – migrations transsahariennes.

**Joël NORET, Le pentecôtisme au Togo : éléments d'histoire et développements**

L'article cherche à combler un vide de la littérature sur le pentecôtisme en Afrique en exposant les grandes lignes de l'histoire puis les évolutions récentes les plus significatives du pentecôtisme togolais, qui n'a, jusqu'à présent, fait l'objet d'aucune étude. Passant en revue les premières initiatives missionnai-

res dans le Nord puis dans l'Ouest du pays, le texte reprend les grandes étapes du développement des mouvements pentecôtistes au Togo, avant d'examiner plus particulièrement leurs relations avec les médias d'une part, et avec le monde politique d'autre part.

• Mots-clés : pentecôtisme – Togo – médias – politique – Bénin – transnationalisation – relations Églises-État – dynamiques religieuses – missions – Assemblées de Dieu.

**Éric LANOUE, La société ivoirienne au fil de ses réformes scolaires : une politique d'éducation « intermédiaire » est-elle possible ?**

Cet article examine deux aspects de la réforme éducative menée en Côte d'Ivoire entre 1993 et 1999 – la régulation des flux scolaires et la moralisation des pratiques de scolarisation – pour étudier les raisons de leur mise en échec. Cet échec tient à la force de configurations sociales et politiques, au principe d'un ensemble de pratiques illicites et d'un marché des biens scolaires (recrutement parallèle, achat de diplôme ou d'épreuve d'examen). Les configurations sociales et politiques esquissées illustrent un rapport symbolique à l'école secondaire, malgré les chances limitées d'accès au diplôme. Par-delà les normes economicistes des bailleurs de fonds, les politiques d'éducation pourraient intégrer ce rapport symbolique à l'institution scolaire et lui fournir un cadre d'interprétation ; faute de quoi les réformes éducatives risquent de continuer d'être perçues comme des formes de violence politiques exercées à l'encontre des populations.

• Mots-clés : politique d'éducation – Côte d'Ivoire – logiques sociales de scolarisation – normes.

**Kirsten KOOP, L'Île Maurice à l'ère de la mondialisation. Un modèle d'un développement de rattrapage ?**

L'Île Maurice est souvent citée comme un des rares exemples de réussite d'intégration d'un pays du Sud dans le marché mondial. En effet, dans les années 1980, des investissements directs étrangers, notamment dans l'industrie du textile, ont pu enclencher un développement économique extraordinaire sur l'île et la pauvreté a considérablement diminué. Or, la libéralisation de l'ancienne Convention de Lomé et le démantèlement de

l'Accord Multi-Fibre jusqu'en 2005, accords qui jusque-là avaient protégé l'exportation mauricienne de la concurrence d'autres pays du Sud, ont récemment induit une crise structurelle de l'industrie sucrière et de celle du textile. Dans ces nouvelles conditions de libre marché, ces deux secteurs locaux, intensifs en main d'œuvre, ne sont plus compétitifs sur le marché mondial. Les pertes constantes d'emplois dans ces deux secteurs piliers de l'économie mauricienne n'ont, jusqu'à l'heure, pas pu être compensées par le développement du secteur de service, tel que le tourisme et la technologie d'information. De plus, la pression de la compétition mondiale a eu pour conséquence un nombre croissant d'emplois précaires et sous-payés.

Le résultat de cette évolution économique est une augmentation considérable du chômage et une masse grandissante de « travailleurs pauvres » – un phénomène bien connu dans nos pays industrialisés et directement lié à la concurrence accrue des entreprises. En conséquence, la pauvreté à l'île Maurice réaugmente de nouveau. Pour un large segment de la population, la prospérité des années 1980 n'a été qu'un phénomène éphémère. Un véritable « développement de rattrapage », paradigme de développement encore de nos jours, n'a pas pu être réalisé.

• Mots-clés : Île Maurice – mondialisation – pauvreté – exclusion – fragmentation – pays émergent – développement de rattrapage – Zone Franche – industrie textile – industrie sucrière.

**Laurence BECKER, Yoboué N'GUESSAN, Le riz dans l'ancienne « Boucle du cacao » de Côte d'Ivoire**

Depuis l'indépendance en 1960, les différents gouvernements qui se sont succédé en Côte d'Ivoire semblaient faire de l'autosuffisance en riz un pivot de la politique de la sécurité alimentaire du pays. Il n'en était rien. La société d'État dont les performances techniques autorisaient les meilleurs espoirs pour atteindre cet objectif a été dissoute l'année qui a suivi celle de son meilleur résultat, preuve que d'autres intérêts s'opposaient à cette autosuffisance. À partir de 1990, la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International ayant exigé la libéralisation de tous les secteurs de l'agriculture ivoirienne, les riziculteurs ont été, du même

coup, privés de tout soutien, pendant que les pays fournisseurs de Côte d'Ivoire menaient des actions dynamiques pour créer un environnement favorable à l'expansion de leurs exportations. Malgré cet avantage donné au riz importé, les riziculteurs de la région de Bongouanou-Tiassalé ont entrepris de faire de la riziculture un moyen de dégager un revenu substantiel, dans une région (l'ancienne Boucle du Cacao) où la pauvreté gagne du terrain.

• Mots-clés : Côte d'Ivoire – riziculture – autosuffisance – riz – libéralisation – importations.

## Abstracts

**Chantal BLANC-PAMARD, *The illusion of participatory. Examples from western Madagascar***

In Madagascar, for about ten years now, centralized management practices have been replaced by participatory approaches. These are founded on simple principles directly inspired from systems prevailing in Western democracies, including: the right to speak for all, equal access to information, decisions taken by majority voting. Noble principles indeed, nevertheless they are foreign to the idiosyncrasy of rural Malagasy communities. Yet participation is recommended from all sides and the donor organizations no longer support a project that does not consider that element as a priority. In many cases, it is still highly probably an illusion. This situation carries the risk of repeated failure of participation-based projects and operations, even if such setbacks undoubtedly prove less crushing than before. It could be hoped that participation becomes less illusory because it is also a component of a decentralization process which is instigating new types of governance and management of natural resources. A further objective of shared management is to accord village communities a real autonomy, particularly in issues of environmental protection. The current situation marks a particularly delicate transition in the context of a drive to establish institutional conditions making such shared management possible. The novel character of the procedure is much more pronounced than it seemed at first sight, in communities where participative democracy is still perceived as an oddity that people cannot not really get used to.

• Key-words : development – democratization – participation – environment – decentralization – actors – rural – donors – management – Madagascar – West, South-West.

**Jean-Yves PARRIS, *Between forest and coast: the negotiated inclusion of the Ndjuka Marrons of Surinam***

The *Marrons* of Surinam and, to a certain extent, French Guiana, used to be considered as relic African societies in the New World. However, they are seen today more as communities developed directly from slavery and social formations that emerged from it. This article takes the case of the Ndjuka people to explore the validity of this theory. It examines from both the social-historical and political angles the ways in which this society might have developed by way of the relations it has always maintained with the colonial and post-colonial worlds.

• Key-words : Marron peoples – Former slave communities – Ndjuka – Surinam – Guiana – Minority – Slavery – Colonization.

**Rachel EFFANTIN, Bernard HUBERT, *Policy of land-tenure stabilization and biodiversity conservation: the case of the Maya Biosphere Reserve, Petén (Guatemala)***

In Guatemala, four decades of colonization for agriculture is giving way to a policy of conservation of the tropical forest of Petén. The current concerns for stabilizing the pioneer front raise the problem of deciding on the best regulatory instruments and on the means to be deployed for implementing them. The authors investigated the effect of government intervention on the formalization of the standards for appropriating and using renewable natural resources. To this end, they analysed the dynamics of the installation of new communities in the buffer zone of the Maya Biosphere Reserve, where a programme of land-tenure legislation and advice on agroforestry is being set in place. On the basis of the chronology of the land-tenure and agrarian itineraries of two communities, they highlight the varied nature of local interpretations of a

standardized intervention. This diversity could then be linked to social differentiation processes inherent in the dynamics of pioneer communities and to the variability of forms of collective organization. If changes are effectively taken place owing to government intervention, they do not fundamentally alter the migrants' schemes of production. They lead rather to improvements in the ways some of their projects are accomplished.

• Mots-clés : Pioneer front – territorial construction – land-tenure legalization – technical advice – agrarian practices – Guatemala.

**Olivier PLIEZ, The end of the demiurge State? The new facets of urban development in the Libyan Sahara**

The Libyan desert is today nearly 90 % urbanized and constitutes a valuable observatory of the movements and trends at work throughout the Sahara. However, the urbanization process bears some paradoxes: that of the crisis related to the disengagement of the State, which was long the exclusive impulse for such developments; but also that of new socio-spatial dynamics. The case of Koufra, an isolated oasis of the central Sahara, is revealing the transformation of all the cross-border Saharan cities into places of transnational transit of migrants and goods between the North and the South of the Sahara. Examination of the Fezzan valley, a site of oases, makes it possible, however, to moderate the critical reports of previous decades that set out the negative consequences of the urbanization and modernization of rural areas. New territorial configurations are taking shape in the interstices of Libyan national territory without removing the contours of the State's plans for the Sahara.

• Key-words : Sahara – Libya – Fezzan – Koufra – State project – urbanization – oasis – trans-Saharan migrations.

**Joël NORET, Pentecostalism in Togo: elements of history and development**

The article is intended to fill a gap in the literature on Pentecostalism in Africa by setting out the main elements of the history and then the most significant recent developments in Pentecostalism in Togo, which up to now had not been the subject of any study. The paper reviews the first missionary

initiatives in the North then in the West of the country. It deals with the main stages in the development of Pentecostal movements in Togo, and then goes on to examine more specifically their relations with the media and with the political world.

• Key-words : Pentecostalism – Togo – media – politics – Benin – trans-nationalization – Church-State relations – religious dynamics – missions – God's Assemblies.

**Éric LANOUE, Ivory-Coast society and effects of education reforms: is a policy of "intermediate" education possible?**

This article examines two aspects of education reforms implemented in the Ivory Coast between 1993 and 1999 – the regulation of school fluxes and the moralization of schooling practices – in order to study the reasons that rendered them unsuccessful. Their failure stems from the strength of social and political configurations that hinge on a set of illicit practices and a market for educational attributes (parallel recruitment, purchase of qualifications or exam papers). The social and political configurations outlined illustrate a symbolic tie to the secondary school, in spite of limited chances for access to qualifications. Beyond the economics-driven standards of the donor organizations, education policies could incorporate this symbolic tie into the overall school institution and provide it with an interpretational framework. Otherwise the educational reforms are at risk of being perceived still as forms of political violence carried out against people's interests.

• Key-words : education policy – Ivory Coast – social perception of education – standards.

**Kirsten KOOP, Mauritius in an era of globalization. A model of catch-up development?**

Mauritius is often quoted as one of the rare examples of successful integration of a country of the South in the global market. Indeed, in 1980 direct foreign investments, especially in the textile industry, were able to set in motion extraordinary economic development on the island and poverty diminished considerably. The freeing-up of the old Lomé Convention and the dismantling of the Multi-Fibre Agreement until 2005, agree-

ments which had protected Mauritian exports from other countries of the South, have recently engendered a structural crisis in the sugar-refining and textile industries. Under the new free-market conditions, these two labour-intensive local sectors are no longer competitive on the global market. Constant job losses in these two crucial sectors of the Mauritian economy have not up to now been compensated for by development of the service sector, such as tourism and information technology. Moreover, global competition pressure has tended to create an increasing number of insecure and low-paid jobs.

The result of this economic trend is a considerable increase in unemployment and a growing mass of "working poor" – a well-known phenomenon in the industrialized countries directly linked to the intensifying of business competition. Consequently, in Mauritius poverty is on the rise again. For a large segment of the population, the prosperity of the 1980s was nothing more than an ephemeral situation. A true process of "catch-up development", a development paradigm still alive today, has not been achieved.

• Key-words : Mauritius – globalization – poverty – exclusion – fragmentation – emerging country – catch-up development – Franchise Zone – textile industry – sugar-refining.

farmers of the Bongouanou-Tiassalé region have undertaken to make rice-growing a means of generating substantial revenue, in a region (the former Cocoa Belt) of spreading poverty.

• Key-words : Ivory Coast – rice-growing – self-sufficiency – rice – free-market – imports.

Laurence BECKER, Yoboué N'GUESSAN,  
**Rice in the former "Cocoa Belt"  
 of the Ivory Coast**

Since independence in 1960, successive Ivory Coast governments appeared to have made self-sufficiency in rice a key element of the country's food-security policy. This was in fact far from being the case. The State company whose technical performances raised the best hopes of achieving that objective was dissolved the year following its best results, proof that other interests were running counter to the intended self-sufficiency. From 1990, after the World Bank and the International Monetary Fund had insisted on the opening-up of the whole agricultural sector in the Ivory Coast to the free market, the rice-growers were at the same time deprived of any support whereas the countries that supplied the Ivory Coast ran dynamic campaigns to create a favourable environment for expanding their exports. In spite of this advantage given to imported rice, the rice-

167-168  
juillet/décembre  
2003

# L' H O M M E

Revue française d'anthropologie

## PASSAGES À L'ÂGE D'HOMME

Anne-Marie Peatrik Présentation

Hervé Le Bras Les politiques des âges

Jacqueline Rabain-Jamin Enfance, âge et développement  
chez les Wolof (Sénégal)

Claudie Haxaire Âges de la vie et accomplissement individuel  
chez les Gouro (Côte-d'Ivoire)

Eric Jolly Classes d'âge et génération dans cinq régions dogon (Mali)

Philippe Erikson De la physiologie à la cosmologie. Cycle de vie et  
ornementation corporelle chez les Matis (Amazonas, Brésil)

Sophie Blanchy Seuls ou tous ensemble? Dynamique des classes d'âge  
dans les cités de l'île Ndazidja (Comores)

Anne-Marie Dauphin-Tinturier *Cisungu* à nouveau. Initiation des  
femmes et structure sociale dans le Nord de la Zambie

Sophie Bouffart Les "classards" de la vallée d'Abondance

Anne-Marie Peatrik Arrangements générationnels.  
Le cas inattendu des Gusii (Kenya)

Éloi Ficquet Dynamiques générationnelles  
et expansion des Oromo en Éthiopie au XVI<sup>e</sup> siècle

REVUE TRIMESTRIELLE PUBLÉE  
PAR LES ÉDITIONS DE L'ÉCOLE  
DES HAUTES ÉTUDES EN  
SCIENCES SOCIALES

DIFFUSION Éditions du Seuil  
VENTE au numéro en librairie 33 €

REDACTION Laboratoire d'anthro-  
pologie sociale, 52 rue du Cardinal  
Lemoine, 75005 Paris

Tél. (33) 01 44 27 17 34  
Fax (33) 01 44 27 17 66

e-mail L'Homme@ehess.fr



À Propos

Anne-Marie Peatrik • Benoît Hazard

Lucien Scubla • Marcel Hénaff

169  
janvier/mars  
2003

# L' H O M M E

Revue française d'anthropologie

## Le sorcier, le nom, la filiation

Valérie Feschet La transmission du nom en Europe occidentale

Alfred Adler Politique et sorcellerie en Afrique noire

Monique Le Chêne Usage et transmission du surnom  
dans un village albanais d'Italie du Sud

Alessandra Persichetti La parenté *rabim*

Georges Guille-Escuret Une parenté  
entre marxisme et structuralisme



Bernard Juillerat Regards anthropologiques  
sur l'œuvre d'André Green

Jean-Louis Siran Des Sourds et de ce qui s'ensuit  
pour l'anthropologie

Catherine Hincker La valeur sociale des techniques  
chez les Touaregs de l'Ouest



Ana Mariella Bacigalupo Local Shamanic Knowledges

Bruce Albert Chamanisme et ethnopolitique

Denis Vidal Castes à histoires

REVUE TRIMESTRIELLE PUBLIEE  
PAR LES EDITIONS DE L'ECOLE  
DES HAUTES ETUDES EN  
SCIENCES SOCIALES

DIFFUSION Editions du Seuil  
VENTE au numéro en librairie  
18,50 €

REDACTION Laboratoire d'anthro-  
pologie sociale, 52 rue du Cardinal  
Lemoine, 75005 Paris  
Tél. (33) 01 44 27 17 34  
Fax (33) 01 44 27 17 66  
e-mail L.Homme@ehess.fr

**170**  
avril/juin  
**2004**

# L' H O M M E

Revue française d'anthropologie



## ESPÈCES D'OBJETS

Éditorial "La règle de la boîte de conserve"

Jean Bazin Le roi sans visage

Gaetano Ciarcia L'objet invisible

Jean Jamin À propos de *Strange Fruit*

Johannes Fabian The "ethnic artefact"  
and the "ethnographic object"

Jean-Marie Schaeffer Objets esthétiques ?

Octave Debary & Arnaud Tellier Objets de peu

Jean-Louis Tornatore "Beau  
comme un haut fourneau"

Alain Testart & Jean-Louis Brunaux Don, banquet et  
funérailles chez les Thraces

Thierry Bonnot Itinéraire d'une bouteille de cidre

Jean-Paul Colley L'alliance, le dieu, l'objet



Jackie Assayag Anthropologie et génocides

François-Xavier Hubert Ressusciter les vivants

REVUE TRIMESTRIELLE PUBLIÉE PAR  
LES ÉDITIONS DE L'ÉCOLE DES  
HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES  
SOCIALES

DIFFUSION Éditions du Seuil  
VENTE au numéro en librairie  
18,50

RÉDACTION Laboratoire  
d'anthropologie sociale,  
52 rue du Cardinal-Lemoine  
75005 Paris

Tél. (33) 01 44 27 17 30

Fax (33) 01 44 27 17 66

e-mail L.Homme@ehess.fr



**Journal  
des  
anthropologues**  
2003/ N°94-95

**LES ONG  
MEDIATIONS POLITIQUES ET GLOBALISATION**

Les ONG : médiations politiques et globalisation.....F. BOURDARIAS, B. HOURS, A. LE PALEC  
Les ONG : outils et contestation de la globalisation.....B. HOURS  
ONG et développement des élites.....F. BOURDARIAS  
L'implication accrue des acteurs civils et  
non étatiques africains dans la gestion des politiques de sécurité.....N. BAGAYOKO-PENONE  
« Société civile », autoritarisme et globalisation des normes.....J.-N. FERRIÉ  
« Old » and « New » Civil Societies?  
Reflections on NGOs, State and Democracy in Bangladesh.....D. LEWIS  
ONG et dynamiques politiques en Afrique.  
Le difficile dialogue à la base entre acteurs du développement rural.....Y. GUILLERMOU  
Clientélisme et ONG : un cas sénégalais.....T. DAHOU  
Construction et mutations de l'antiracisme en France.....R. GIBB

**CHRONIQUES**

Les ONG locales, vecteurs de « bonne gouvernance »  
dans le second monde ? Introduction à une étude de cas.....L. ATLANI-DUAULT  
Une ONG pour la jeunesse en Ouzbékistan  
ou la simulation de la démocratie .....A. MOSCARITOLO  
Développement et démocratie.  
Chronique de la situation des Touaregs au Mali.....C. HINCKER  
Qui sont les « ethnologues du domaine français » ?.....B. LEFEBVRE

**RECHERCHES ET DEBATS**

Réponse à Jean Copans.....M. ABÉLÈS  
Commentaires obligés de Jean Copans.....J. COPANS  
Problèmes méthodologiques, conceptuels  
et éthiques dans l'anthropologie environnementale.....Q. GAUSSET

**ANTHROPOLOGIE VISUELLE**

Films de famille et films sur la famille.....C. PIAULT

**ACTIVITES DE L'AFA**

**Appel à participation : journée du 28 mai 2004**  
Anthropologie sous contrat : pratiques et produits  
**Séminaire « Actualités de l'anthropologie » (2003-04)**  
Les champs d'exercice de l'ethnologie :  
nouvelles polarisations dans le cadre de la globalisation  
Journées d'études des 12-13 juin 2003 : crises  
et mondialisation. Perspectives comparatives à partir de l'Algérie  
Assemblée générale : composition du nouveau Bureau

**Prix : 21,50 €**

---

Rédaction : Association française des anthropologues  
MSH, 54 bd Raspail - 75006 Paris  
Tél. : 01 49 54 21 81 - Emel : lbazin@msh-paris.fr  
Site Web : <http://www.afa.msh-paris.fr>  
Abonnement annuel (4 numéros) : Particuliers : 46 €  
Etudiants : 28 €  
Institutions : 76 €

\*\*\*

## CONDITIONS DE PUBLICATION

Les manuscrits sont publiés en français et exceptionnellement en anglais. Toutefois, le Comité de rédaction accepte les manuscrits rédigés en espagnol et portugais, à charge pour l'auteur, quand le manuscrit est retenu pour publication, d'en assurer la traduction. Les manuscrits sont soumis à l'appréciation de deux référés anonymes. Les propositions de corrections sont transmises à l'auteur par le Comité de rédaction.

### Recommandations générales

Tous les manuscrits doivent être adressés en triple exemplaire (photocopies lisibles). Ils doivent impérativement comporter: le nom de l'auteur; une adresse précise pour la correspondance; un numéro de téléphone.

### Présentation des manuscrits

Le titre est suivi des nom, prénom, qualité, affiliation et adresse professionnelle de l'auteur.

Les articles ne doivent pas excéder 50 000 signes (caractères + espaces) incluant: l'espace des figures (en moyenne 1 500 signes), les notes de bas de page, la bibliographie, un résumé (1 000 signes maximum), des mots clés (10 maximum).

Le nombre de notes infrapaginales maximum est de 20.

### Illustrations

Les figures (cartes, graphiques et tableaux) sont numérotées en continu et, dans la mesure du possible, elles sont présentées sous forme de fichiers informatiques (préciser le logiciel utilisé) si possible dans les formats Excell (tableaux), Illustrator (graphiques schémas, etc.), Photoshop (photographies, résolution à 300 dpi), à défaut dans les formats de fichier: tiff, eps. De manière générale il est demandé que les figures soient fournies achevées et sous leur forme finale dès le premier envoi du manuscrit. Par ailleurs il ne faut pas oublier de faire figurer sur les cartes ou croquis géographiques: l'orientation géographique (Nord-Sud), l'échelle géographique, et le titre de la carte, la légende éventuelle, la provenance éventuelle des données de base (source).

### Bibliographie

Les appels bibliographiques apparaissent dans le texte entre crochets avec le nom de l'auteur en minuscules, l'année de parution et, dans le cas d'une citation, la page concernée. Exemple [Vidal, 1996, p. 72].

Ne pas inscrire les références bibliographiques en notes infrapaginales mais les regrouper en fin de manuscrit selon un classement alphabétique par noms d'auteurs en respectant la présentation suivante:

Benoît M. [1988], « Les Bowébés du Kantoora (Sénégal): à propos de l'état pastoral », *Cahiers des Sciences humaines*, vol. 24, n° 3, p. 379-384.

Garry G. et Grassin J. [1994], « La prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme », in *Crises et inondations dans le paysage français*, Paris, SHF, p. 763-880.

Savignac E. [1996], *La Crise dans les ports*, Paris, La Documentation française, 200 p.

## Abonnements et vente au numéro

Armand Colin

11-15, rue Pierre Rigaud 94207 Ivry-sur-Seine cedex

Tél. (indigo) : 0820065095 — étranger +33 (0)1 40 64 89 02

Fax : 01 40 64 89 92

Internet : [www.editions-sedes.com](http://www.editions-sedes.com) / [abonnement@editions-sedes.com](mailto:abonnement@editions-sedes.com)

Chaque abonnement donne droit à la livraison des 4 numéros annuels d'*Autrepart*

et à l'accès en ligne aux articles en texte intégral aux conditions prévues par l'accord de licence disponible sur le site [www.editions-sedes.com](http://www.editions-sedes.com)

## Vente aux libraires

Le numéro 16 €

**Numéros de l'année/Current issues**

**Interforum**

BP 11

45331 Malesherbes cedex

Tél. : 02 38 32 71 00

Fax : 02 38 32 71 28

**A**utrepart est une revue à comité de lecture coéditée par l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et les éditions Armand Colin. Son objectif est de promouvoir la réflexion sur la complexité et les dynamiques des sociétés du Sud, en mouvement permanent pour penser et redéfinir leur propre réalité. Ces sociétés font face à des changements économiques, sociaux, politiques, écologiques... Les phénomènes de mondialisation relativisent l'autonomie des États, les inégalités intra et internationales se creusent, des transformations majeures affectent tantôt les politiques des États, tantôt la nature même des institutions. Les réactions et les adaptations multiformes des sociétés du Sud à ces changements sont au cœur des interrogations de la revue.

## Sommaire

### VARIATIONS

Chantal Blanc-Pamard, Emmanuel Fauroux  
**L'illusion participative**  
**Exemples ouest-malgaches**

Jean-Yves Parris  
**Entre forêt et côte: l'inclusion négociée**  
**des Marrons ndjuka du Surinam**

Rachel Effantin, Bernard Hubert  
**Politique de stabilisation foncière**  
**et conservation de la biodiversité:**  
**le cas de la Réserve de Biosphère Maya, Petén**  
**(Guatemala)**

Olivier Pliez  
**La fin de l'État démiurge ?**  
**Les nouvelles facettes de l'urbain**  
**dans le Sahara libyen**

Joël Noret  
**Le pentecôtisme au Togo:**  
**éléments d'histoire et développement**

Éric Lanoue  
**La société ivoirienne au fil**  
**de ses réformes scolaires: une politique**  
**d'éducation « intermédiaire » est-elle possible ?**

Kirsten Koop  
**L'île Maurice à l'ère de la mondialisation.**  
**Un modèle d'un développement de rattrapage ?**

Laurence Becker, Yoboué N'guessan  
**Le riz dans l'ancienne « Boucle du cacao »**  
**de Côte d'Ivoire**

**POINT DE VUE SUR...**  
Jean-Marc Fournier, Vincent Gouéset  
**L'eau: objet privilégié pour le croisement**  
**des recherches nord-sud ?**

Prix 19 €  
ISBN 2200-92006-7



9 782200 920067